

Charte forestière

SUD CÉVENNES

Portée par le PETR
Causses et Cévennes :



Soutenue par le concours financier
de la région Occitanie et de l'Europe.



Stratégies Locales de Développement Forestier



CHARTE FORESTIERE SUD CEVENNES

Diagnostic, stratégie et programme d'actions de la charte forestière Sud Cévennes du PETR Causses et Cévennes

Septembre 2024



L'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes

Portage et périmètre de la Charte Forestière Sud Cévennes : PETR Causses et Cévennes

Période d'élaboration : juin 2023 - Septembre 2024

Coordination : Région Occitanie et Europe (Fonds FEADER)

Financements : 81 430 € (27% Région Occitanie, 63% Europe Fonds FEADER, 10% Autofinancement)

Objectifs :

- Contribuer à la mise en œuvre du Projet de territoire actualisé par le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial du PETR Causses et Cévennes)
- Élaborer et mettre en œuvre une politique forestière conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

L'approche :

- Adopter une approche pragmatique menant de front la co-construction du diagnostic et du programme d'actions pour l'élaboration de la Charte forestière Sud-Cévennes
- Faire émerger des actions à partir des rencontres avec les acteurs du territoire
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de préfiguration concrètes



Première action de préfiguration de la CFT Sud Cévennes : conception et réalisation d'une pergola en châtaignier dépérissant pour la mairie de Roquedur afin de faire de l'ombrage et éviter l'installation d'un climatiseur.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| L'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes | 2 |
| I. Diagnostic de la CFT Sud Cévennes | 10 |
| I.1. Le territoire des Causse et Cévennes Gardois | 11 |
| I.1.1. Le territoire des Causse et Cévennes Gardois | 11 |
| I.1.2. Terre des possibles | 13 |
| I.1.3. Un système d'acteurs socioprofessionnels dynamique et pionnier | 15 |
| I.1.4. Une charte forestière contribuant à l'organisation et aux missions du PETR Causse et Cévennes visant mettre en œuvre le projet de territoire | 16 |
| Historique du PETR Causse et Cévennes | 16 |
| Les missions du PETR Causse et Cévennes | 16 |
| La vie du PETR Causse et Cévennes | 16 |
| La boussole du PETR Causse et Cévennes | 19 |
| I.1.5. Une charte forestière bénéficiant d'un système d'acteurs institutionnels alignés | 20 |
| I.1.6. Le PETR Causse et Cévennes, un territoire forestier | 23 |
| Le PETR Causse et Cévennes, un territoire forestier | 24 |
| I.2. Introduction et contexte forestier du diagnostic | 25 |
| I.2.1. Un héritage forestier remarquable à révéler et accompagner | 25 |
| I.2.2. Méthodologie du diagnostic de territoire | 27 |
| I.2.3. Les sylvoécotérrégions du territoire du PETR | 29 |
| I.2.4. Les trois sylvoécotérrégions principales | 31 |
| I.2.5. Synthèse de la géologie et de la pédologie des sylvoécotérrégions | 33 |
| I.3. Surface forestière du territoire | 34 |
| I.3.1. Surface par essence principale | 34 |
| I.3.2. Les étages de végétations du territoire | 37 |
| Les bas étages méditerranéens | 37 |
| Les étages méditerranéens supérieurs et collinéens | 38 |
| L'étage montagnard | 38 |
| L'étage subalpin | 38 |
| I.3.3. Description des grands types de peuplements identifiés sur le territoire du PETR Causse et Cévennes | 39 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 1.3.4. | Synthèse des simulations du site Clim essences | 46 |
| 1.3.5. | Surface par type de propriété | 47 |
| 1.3.6. | Structure du foncier forestier | 48 |
| 1.3.7. | Documents de gestion | 50 |
| | L'enjeu de l'accompagnement des propriétaires via les Documents de Gestion Durable | 50 |
| | Application des PSGs en forêt privée : | 51 |
| | Autres formes de gestion en forêt privée | 51 |
| 1.4. | Placettes de suivi présentes et dispositifs spécifiques | 52 |
| 1.4.1. | La démarche Aigoual Forêt d'exception ® | 52 |
| 1.4.2. | La placette d'observation en forêt de l'Aigoual (HET 30) Période d'observation 1992-2006 | 53 |
| 1.4.3. | Résultat Synthèse des résultats du suivi de la régénération en forêt domaniale de l'Aigoual réalisé en 2015 | 55 |
| 1.4.4. | Actions réalisées et en cours dans le cadre du label Forêt d'exception ® de l'Aigoual (extrait) | 55 |
| | ZOOM sur le MARTELOSCOPE des Pises | 55 |
| | Affiner le suivi et rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique | 56 |
| | Contribuer à la bonne réalisation des plans de chasse grands cervidés | 58 |
| | Réalisation d'un suivi des indicateurs de biodiversité des îlots de sénescence sur la Forêt d'exception ® de l'Aigoual | 58 |
| 1.4.5. | Les forêts anciennes | 59 |
| 1.5. | L'économie forestière et ressource en bois | 62 |
| 1.5.1. | Volumes de bois exploités, débouchés | 64 |
| | Focus sur la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual | 65 |
| | Synthèse de la commercialisation - valorisation des bois en forêt publique : | 68 |
| 1.5.2. | Synthèse des enjeux économiques de la forêt pour le territoire | 70 |
| | Commercialisation - valorisation des bois en forêt privée : | 70 |
| 1.5.3. | La voirie, la desserte forestière et le réseau routier public : | 71 |
| 1.5.4. | Éléments d'économie forestière : | 74 |
| 1.5.5. | Zoom sur la filière forêt – bois, un enjeu fort du territoire | 76 |
| 1.5.6. | Le système agro-pastoral | 80 |
| 1.5.7. | Le pacte pastoral | 83 |
| 1.5.8. | Synthèse des freins au développement de la filière forêt-bois sur le territoire | 84 |

| | |
|---|------------|
| Un morcellement de la propriété forestière : | 84 |
| Restructurer le parcellaire et regrouper les propriétaires : | 84 |
| Une accessibilité difficile : | 84 |
| Une culture forestière à développer | 85 |
| Un risque incendie important et un contexte de changement climatique : | 86 |
| Des peuplements menacés par les évolutions du climat. | 86 |
| II. Les principales ambitions discutées lors de l'élaboration du diagnostic de territoire | 87 |
| II.1.1. Les ambitions liées aux enjeux économiques de la forêt du territoire | 87 |
| II.1.2. Les ambitions liés aux enjeux sociaux de la forêt du territoire | 90 |
| II.1.3. Les ambitions liées aux enjeux environnementaux de la forêt du territoire | 95 |
| III. La forêt dans le SCOT et le projet de territoire du PETR Causse et Cévennes | 97 |
| III.1. Extraits du PAS du SCoT Causse et Cévennes PETR | 98 |
| III.2. Extraits du DOO du SCoT Causse et Cévennes PETR | 101 |
| IV. La stratégie de la Charte forestière Sud Cévennes | 103 |
| IV.1. Vers l'élaboration d'une Charte Forestière de territoire | 104 |
| IV.1.1. Initiation et lancement de la réflexion pour construire le projet et son partenariat | 105 |
| L'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes | 105 |
| IV.1.2. La volonté politique du territoire : synthèse du diagnostic par le rappel des enjeux forestiers | 107 |
| IV.1.3. Bilan de la concertation CFT Sud Cévennes pour son élaboration | 108 |
| IV.2. Positionnement stratégique de la Charte Forestière Sud Cévennes | 109 |
| IV.3. Les actions de préfiguration de la Charte Forestière Sud Cévennes | 111 |
| IV.3.1. Construction collaborative d'une pergola en châtaignier | 111 |
| IV.3.2. La treille de Saint-André-de-Majencoules | 114 |
| IV.3.3. Contribution à la fête de la forêt des Cévennes édition 2024 | 115 |
| IV.3.4. Platelage du belvédère de Blandas (grand site de France du Cirque de Navacelles) | 116 |
| IV.3.5. Construction du Chalet d'accueil du camping intercommunal de l'Espérou | 117 |
| IV.3.6. Bancs et tables pour le Pump Track du Vigan | 118 |
| IV.3.7. Bordures et potelets pour le Parc de Châtaignier du Vigan | 119 |
| IV.4. Valorisation des actions de préfiguration | 120 |
| IV.5. Suite des actions de préfiguration de la CFT Sud Cévennes en cours : | 123 |
| IV.5.1. Formations coconstruites avec le CIVAM | 123 |
| IV.5.2. La création d'un pôle bois sur le territoire : POTOCOPO | 126 |

| | |
|---|------------|
| IV.6. Les 3 axes stratégiques de la Charte Forestière Sud Cévennes issu de la concertation : | 130 |
| IV.6.1. Axe stratégique 1 - Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire | 131 |
| IV.6.2. Axe stratégique 2 - Gestion des risques conjoints | 132 |
| IV.6.3. Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti | 133 |
| V. Le plan d'actions la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes | 134 |
| V.1. Rédaction des fiches actions | 134 |
| V.2. Présentation du plan d'action & validation | 135 |
| V.3. Tableau de synthèse des fiches actions de la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes : | 137 |
| V.4. Fiches actions | 140 |
| Action 1 | 141 |
| Suivi et animation de la Charte forestière Sud Cévennes | 141 |
| Action 2 | 143 |
| Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes | 143 |
| Action 2.1 | 145 |
| Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes | 145 |
| Action 2.2 | 147 |
| Développer des projets publics mobilisant les ressources et les savoir-faire locaux de la filière forêt-bois | 147 |
| Action 2.3 | 149 |
| Etude pour le développement d'une filière de piquet de châtaignier | 149 |
| Action 3 | 151 |
| Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et des tension sur la ressource en eau. | 151 |
| Action 3.1 | 153 |
| Initier un plan de massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du PETR Causses et Cévennes | 153 |
| Action 3.2 | 155 |
| Coconstruction d'une OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais | 155 |
| Action 3.3 | 157 |
| Mise à jour des guides de stations forestières cévenoles | 157 |
| Action 3.4 | 159 |

| | |
|---|-----|
| Coconstruction d'une OAP thématique sur la gestion des ripisylves dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais | 159 |
| Action 4 | 161 |
| Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual | 161 |
| Action 4.1 | 163 |
| Revitalisation du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils | 163 |
| Action 4.2 | 165 |
| Contribuer au GR de Pays sur la gestion adaptative des milieux forestiers pour tenir compte du risque climatique | 165 |
| Action 4.3 | 167 |
| Restaurer la maison forestière de Canayères et créer une aire de bivouac | 167 |
| Action 4.4 | 169 |
| Initier un groupe de travail avec les services des routes des départements du Gard et de Lozère | 169 |
| Action 4.5 | 170 |
| Initier un groupe de travail et expérimenter une gestion pour le brame du cerf | 170 |
| Action 5 | 171 |
| Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers | 171 |
| Action 5.1 | 173 |
| Plan de développement de massif (PDM) sur des secteurs du PETR Causses et Cévennes | 173 |
| Action 5.2 | 176 |
| Créer et animer une forêt pédagogique (Programme COFOR) | 176 |
| Action 5.3 | 178 |
| Créer des Forêts de découvertes de proximités | 178 |
| Action 5.4 | 180 |
| Projet CROUS du Campus connecté du Vigan | 180 |
| Action 5.5 | 182 |
| Poursuivre la démarche de territoire Mycologique en Cévennes | 182 |
| Action 5.6 | 184 |
| Pérenniser la fête de la forêt des Cévennes | 184 |

| | |
|--|------------|
| VI. Annexes | 185 |
| VI.1.1. Synthèse des COFOR Occitanie des enjeux forestiers sur la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires | 186 |
| VI.1.2. Synthèse COFOR Occitanie des enjeux forestiers sur la Communauté de Communes du Pays Viganais | 190 |
| VI.2. Synthèse des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt | 194 |
| VI.2.1. Synthèse des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt sur la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires | 194 |
| VI.2.2. Synthèse des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt sur la Communauté de Communes du Pays Viganais | 196 |
| VI.2.3. Risque feu de forêt / Comment agir ? | 198 |
| VI.2.4. Comment prévenir et agir contre le risque de mégafeux | 199 |
| VI.3. Rapport Foncier et biens vacants et sans maitres potentiels du PETR Causses et Cévennes | 200 |
| 1 Mise en garde | 200 |
| 2 Le foncier forestier sur le territoire | 201 |
| 3 Les potentiels biens vacants et sans maitres BVSM | 204 |
| 4 Le patrimoine communal | 206 |
| 5 Le patrimoine sectionnal | 207 |
| 6 Les biens non délimité (BND) | 208 |
| VI.4. Analyse du marché foncier forestier 2018/2022 par la SAFER Occitanie | 209 |
| VI.4.1. Marché foncier de l'espace rural (MER) | 209 |
| VI.4.2. Le Marché Forestier | 209 |
| VI.4.3. Evolution du marché forestier Gardois 2018/2022 | 213 |
| Analyse de la destination principale du marché forestier Gardois 2018/2022 | 214 |
| VI.5. Cartes de compatibilité climatique via Clim essences produites par l'ONF | 216 |
| VI.5.1. Cèdre de l'Atlas | 217 |
| VI.5.2. Châtaignier commun | 217 |
| VI.5.3. Chêne pubescent | 219 |
| VI.5.4. Chêne vert | 220 |
| VI.5.5. Douglas vert | 221 |
| VI.5.6. Epicéa commun | 222 |
| VI.5.7. Hêtre commun | 223 |
| VI.5.8. Pin de Salzman | 224 |

| | | |
|--------------|---|------------|
| VI.5.9. | Pin laricio de Corse | 225 |
| VI.5.10. | Pin maritime | 226 |
| VI.5.11. | Pin noir d’Autriche | 227 |
| VI.5.12. | Pin sylvestre | 228 |
| VI.5.13. | Sapin pectiné | 229 |
| VI.6. | Démarche de territoire Mycologique et projet de diagnostic des ressources mycologiques | 230 |
| VI.7. | Plaquette formations CIVAM | 233 |
| VI.8. | Organisation de l’événement « La forêt dans tous ses états » | 241 |
| VI.9. | Détails de la concertation auprès des acteurs du territoire | 244 |

I. Diagnostic de la CFT Sud Cévennes



I.1. Le territoire des Causses et Cévennes Gardois

I.1.1. Le territoire des Causses et Cévennes Gardois

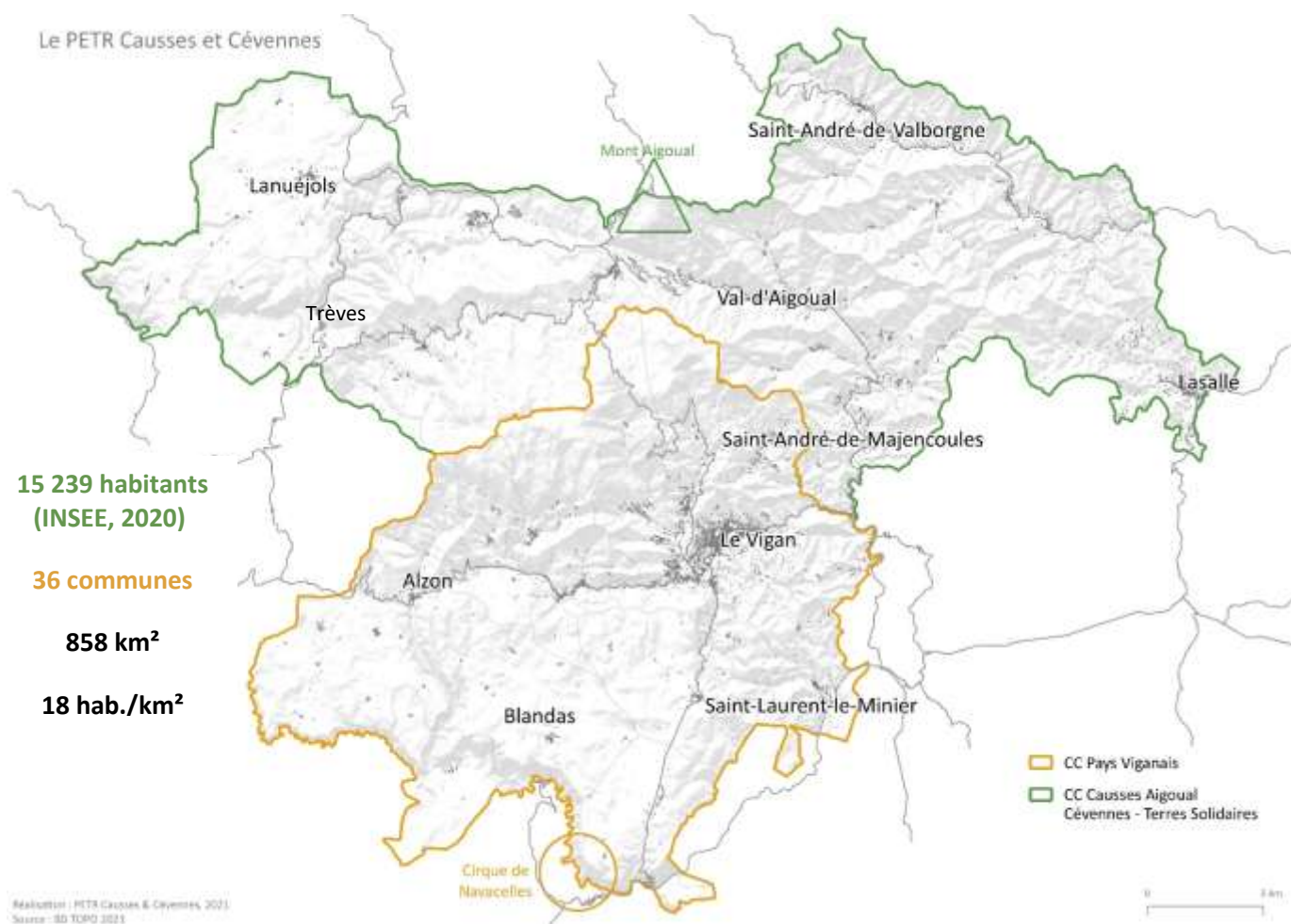
Le PETR Causses et Cévennes couvre un territoire montagneux, rural et peu dense (18 hab./km²) à l'interface de quatre départements et cinq bassins de vie.



Il regroupe deux Communautés de communes (36 communes) de l'extrême Ouest du département du Gard : le Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires.

Carte de localisation du territoire à l'échelle départementale et régionale





Le **PETR Causses et Cévennes** est un territoire montagneux, rural et peu dense. Il regorge d'aménités telles que son cadre de vie, sa biodiversité, ses paysages et ses patrimoines internationalement reconnus (UNESCO), son agriculture de qualité avec de nombreuses productions agricoles AOC et AOP et son dynamisme culturel, sportif et associatif indéniable.

Le **récit dominant** de ce territoire convoque souvent la désindustrialisation, la rudesse du climat et l'isolement alors qu'il est une terre d'accueil historique et une zone d'interface limitrophe de 3 autres départements et connectée à cinq bassins de vie.

Les **Causses et Cévennes** ont été identifiés comme un des territoires français les plus exposés aux effets du changement climatique du fait de leurs situations très particulières entre zones de montagne et littoral méditerranéen. La transition du territoire vers un **nouveau modèle** nécessite donc de faire évoluer les représentations actuelles par la définition d'un **nouvel imaginaire collectif**.

I.1.2. Terre des possibles

Terres de refuge et de résistances, les Cévennes « sont un « petit » pays devenu symboliquement « grand » par sa capacité de résistance » (Joutard et Chabrol, 2020). L'agropastoralisme, la castanéiculture, la sériciculture, l'industrie, les mines, mais aussi une relation particulière aux sciences et aux savoirs et un fort attachement à la liberté de conscience ont aussi tour à tour façonné les paysages et forgé l'identité locale. De nos jours, les Causses et Cévennes regorgent d'aménités exceptionnelles telles que leur cadre de vie, leur biodiversité, leurs paysages et leurs patrimoines internationalement reconnus (Patrimoine mondial UNESCO, Grand site de France, Réserve Internationale de Ciel Etoilé, Forêt d'exception, Parc national des Cévennes...), leur agriculture de qualité avec de nombreuses productions AOC et AOP et leur dynamisme culturel, sportif et associatif indéniable. La relation nature-culture y est évidente, tout comme le potentiel d'activités de pleine nature.

Au sud du territoire, sur la limite avec le département de l'Hérault, se trouve le Grand Site de France du Cirque de Navacelles dont l'attractivité ne cesse de progresser. Traversé par la Vis, une des rares rivières sauvages de France, il accueille près de 250 000 visiteurs annuels. En aval, mais hors périmètre du Grand Site et à seulement une heure de Montpellier, la fréquentation de la cascade de Saint-Laurent-le-Minier explose. Ce site inscrit à proximité immédiate d'un château protégé au titre des Monuments Historiques concentre l'ensemble des enjeux actuels et à venir du tourisme de rivière. Le Mont Aigoual, point culminant du territoire et deuxième sommet des Cévennes, est aussi un de ses principaux phares touristiques avec plusieurs centaines de milliers de visiteurs annuels. Sur ses pentes se trouve la station de Prat Peyrot dont l'aboutissement de la mutation d'un modèle tout neige vers un pôle de pleine nature toutes saisons est un enjeu crucial. Au sommet, en coeur du Parc National des Cévennes, d'une des quinze forêts d'exception françaises et de la plus grande Réserve Internationale de Ciel Étoilé d'Europe, le dernier observatoire météorologique habité de France est devenu en 2023, un centre d'Interprétation du changement climatique : le Climatographe. Sous l'égide d'un comité scientifique présidé par Valérie Masson-Delmotte, il propose une exposition permanente, des expositions temporaires et une programmation événementielle. Ce lieu a vocation à devenir un espace de transmission des récits de transitions du territoire : mutation de la station Prat Peyrot, nouvelles mobilités organisées, développement du slow tourisme (itinérance cyclotourisme et pédestre, randonnées, offres touristiques du bien-être, etc...), nouveaux modes de vie en Causses et Cévennes, ...

Toutefois, le territoire cumule aussi un certain nombre d'enjeux difficiles à traiter. L'habitat ou les mobilités en sont les principaux. La moitié des résidences principales a été construite avant 1946, près de 20% des logements sont en mauvais état et 40% des logements sont des résidences secondaires. Par ailleurs, bien que située à une heure de Montpellier et une heure et demie de Nîmes, l'accessibilité au territoire n'est pas toujours aisée. La dépendance à la voiture individuelle y est forte et l'autosolisme est le système de mobilité prédominant. Le modèle agricole de l'agropastoralisme qui a façonné les paysages inscrits au Patrimoine mondial est aussi menacé. D'autre part, le déclin de l'industrie locale, notamment textile, est encore très prégnant tandis que de nombreux indicateurs sociaux et économiques sont défavorables. Le tourisme y est devenu un des piliers de l'économie. Or, malgré une

fréquentation en nette hausse depuis la crise sanitaire, l'économie touristique semble décliner depuis plusieurs années, en partie à cause de l'inadéquation entre les prestations touristiques et les attentes du marché. Mais surtout, les Causses et Cévennes présentent de nombreuses vulnérabilités et ont été identifiés comme un des territoires français les plus exposés aux effets du changement climatique du fait de leur situation très particulière entre zones de montagne et littoral méditerranéen. Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des périodes de sécheresse et des épisodes cévenols est d'ores et déjà constatée. Avec près de deux-tiers du territoire couvert de forêts, le risque d'incendies est aussi très présent et s'accroît. Le caractère ambivalent de l'eau se renforce entre raréfaction de la ressource et facteur de risque majeur (inondation). Des conflits d'usage apparaissent. Pourtant, les marqueurs de la transition écologique et énergétique ne sont pas encore visibles : les installations d'énergies renouvelables sont rares, le modèle économique de la station de Prat Peyrot est encore fondé sur la neige, la culture des risques est faible... La relation du territoire au Parc National des Cévennes est paradoxale du fait du caractère habité de la zone cœur. Le manque de vision partagée, la conjugaison de nombreux emboîtements d'échelle, d'un déficit structurel d'ingénierie et d'une situation financière dégradée des collectivités induit aussi une complexité importante dans chaque action ou projet. La conception d'une stratégie territoriale de transition sur ce territoire nécessite donc l'invention de nouvelles formes de gouvernance.

Enfin, l'évolution des représentations actuelles par la définition d'un nouvel imaginaire et la co-construction de nouveaux récits est aussi un levier pour engager une transition vers un nouveau modèle. Si le récit dominant du territoire qui convoque souvent la désindustrialisation, la rudesse du climat et l'isolement est encore solidement ancré comme en témoigne l'article paru dans Le Monde du 6 septembre 2023, d'autres récits émergent. En effet, les Causses et Cévennes gardois peuvent s'appuyer sur leur « légende » et les valeurs fédératrices qu'elle véhicule. Par ailleurs, même s'ils ne se revendiquent pas écologistes et que les transitions ne sont encore que rarement invoquées explicitement, les discours sont globalement très vertueux. Par exemple, le souci de préserver les sols, la biodiversité, les paysages et la ressource en eau est très présent. Enfin, avec des potentiels multiples, de nombreux acteurs engagés et pléthore d'événements renommés (Ceven'Trail, Foire de la Pomme et de l'Oignon Doux, Ecodialogues, Journées Mycologiques du Vigan (JMV), Fête de la Transhumance, Cycl'aigoual, Doc-Cévennes Festival international du documentaire de Lasalle, ...), le territoire est objectivement attractif. Tout y semble possible.

I.1.3. Un système d'acteurs socioprofessionnels dynamique et pionnier

Parmi les principaux acteurs engagés, la Filature du Mazel, est un tiers lieu dédié à la création et à la cohésion du territoire situé sur la commune de Val d'Aigoual. Quatre des associations hébergées (Demain dès l'Aube, Bouge tranquille, Les Elvis Platinés et l'association Filature du Mazel) ont élaboré un Pôle Territorial de Coopération Associative (PTCA) pour accompagner les porteurs de projets (culture, économie sociale et solidaire, ...). La Filature est aussi labellisée Pôle d'Innovation Territoriale par la DRAC depuis 2022 sur la base d'un programme d'actions et de médiations artistiques et culturelles s'articulant autour de quatre thématiques (le rapport au vivant ; la transformation du paysage ; la question de l'eau ; les conditions physiques du changement climatique et la gestion des risques) et trois axes d'intervention (le paradigme art-sciences ; l'adaptation au changement climatique ; la construction de nouvelles solidarités). Elle s'appuie sur un solide réseau de partenaires (collectivités, Parc National des Cévennes, ONF, ésbans Ecole des Beaux-arts de Nîmes, établissements culturels...) et des laboratoires de recherche. L'action de la Filature du Mazel est donc particulièrement complémentaire de celle du PETR Causses et Cévennes. Quant à elle, l'association d'éducation populaire Rd'Evolution œuvre à la transition vers une société plus sobre, éthique et responsable. Elle est notamment à l'origine de la Ressourcerie du Pont, structure majeure de l'économie circulaire en Pays Viganais, qui a permis la création d'une dizaine d'emplois. Une coopérative citoyenne d'énergies renouvelables Energ'éthik a déjà équipé la toiture de la Ressourcerie du Pont et celle de la Biocoop du Vigan. Depuis 2019, l'Aïga, une monnaie locale administrée par l'association Cévennes en Transition, a cours sur le territoire. Plusieurs autres tiers lieux (Abreuvoir général, La Soirie...) et associations (Orizom, Païs, ...) œuvrent à leur manière en faveur de la transition écologique et sociale du territoire. Le dynamisme et la singularité de l'écosystème socioprofessionnel et associatif local sont reconnus aux échelles régionale et nationale comme en témoignent par exemple le Cévennes Transition Tour, une tournée de près de 100 kilomètres qui a sillonné les Cévennes les 28 et 29 septembre 2023 à la découverte de huit projets et démarches soutenus par la Fondation de France. Demain dès l'Aube et la Filature du Mazel y ont participé tandis que Rd'Evolution a accueilli l'étape finale. Il a aussi retenu l'attention du projet de recherche ATERRIR (Acteurs de la Transition écologique en TERRitoire Rural) menée par une équipe de l'UMR AUSser du CNRS et du CSTB dans le cadre du programme Transitions écologiques, économiques et sociales (TEES) de l'ADEME. Initiée en 2022, cette recherche part du constat de l'émergence d'initiatives citoyennes de transition écologique sur les territoires ruraux et d'une difficulté à faire converger les dynamiques publiques et citoyennes. Elle étudie, entre autres terrains de recherche, une « fenêtre régionale » en Occitanie qui comprend Le Vigan et son intercommunalité.

I.1.4. Une charte forestière contribuant à l'organisation et aux missions du PETR Causses et Cévennes visant mettre en œuvre le projet de territoire

Historique du PETR Causses et Cévennes

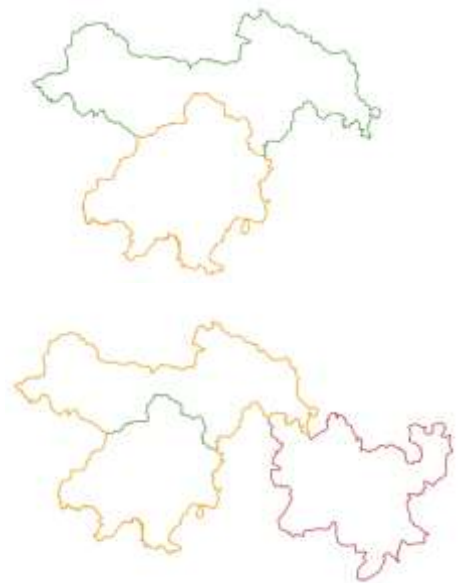
Le PETR Causses & Cévennes est un syndicat mixte regroupant deux communautés de communes (Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires), soit 36 communes et 15 410 habitants sur un territoire de 858 km².

Le PETR Causses & Cévennes est chargé de mettre en œuvre son projet de territoire élaboré en 2019 en cohérence avec ceux des communautés de communes membres et avec l'appui de son Conseil de développement. Plusieurs axes et actions de ce projet sont en lien étroit avec la filière forêt-bois et la valorisation des ressources locales. Le PETR a démarré en 2021 l'élaboration de son Scot et assure aussi des missions de coordination des politiques contractuelles avec l'État et la Région. Il figure aussi parmi les 32 premiers territoires lauréats du programme Avenir Montagne Ingénierie. Il peut enfin se voir confier des missions d'appui aux communautés de communes et communes membres. Actuellement, ces missions se caractérisent par la coordination de l'animation économique et par l'appui en ingénierie à plusieurs projets structurants.

Les missions du PETR Causses et Cévennes

Le PETR a des **missions d'animation et de planification territoriale**. Dans une approche systémique et intégratrice, il œuvre à la transition écologique et sociale et à l'attractivité de son territoire en mettant en valeur l'identité et les ressources locales. Il pilote la conception et la mise en œuvre du **projet de territoire** et l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)**. Le PETR élabore aussi une **charte forestière de territoire** et un **plan de mobilités** et est un des territoires pilotes du programme **Avenir Montagne** qui vise à engager une stratégie de transition touristique vers une offre plus durable, vertueuse et résiliente.

Il assure également des missions de **coordination des politiques contractuelles** avec l'Europe, l'État et la Région via le Contrat de Relance et de Transition Écologique, le Contrat Territorial Régional et une ATI FEDER. A ce titre, il **accompagne les collectivités du territoire** dans le montage et le financement de leurs projets.



La vie du PETR Causses et Cévennes

L'échelle PETR semble être particulièrement pertinente pour animer une dynamique de transition écologique et sociale tenant compte des singularités du territoire et s'appuyant sur le « faire

ensemble » avec une approche systémique et intégratrice. En effet, un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est un syndicat mixte assurant des missions d'animation et, parfois comme en Causses et Cévennes, de planification territoriale à l'échelle d'un bassin de vie. Pour cela, il doit s'appuyer sur un conseil de développement, composé de représentants de la société civile. Ainsi, en Causses et Cévennes, l'élaboration du Scot, l'accompagnement proposé aux communes dans le cadre de l'animation des dispositifs contractuels ainsi que les missions thématiques conduites (Transition écologique, Avenir Montagne, Mobilités, Charte Forestière) confèrent au PETR un rôle moteur et une responsabilité de mise en cohérence des initiatives locales de transition. Pour y répondre, et malgré des moyens humains et financiers structurellement contraints, le PETR Causses et Cévennes s'appuie sur l'excellente collaboration du binôme présidente/coordonateur et sur des équipes d'élus et d'agents soudées autour d'un solide système de valeurs humanistes et d'un attachement sensible aux Causses et Cévennes et à leur identité. Le respect de l'autre, la bienveillance, l'écoute active, mais aussi l'engagement, l'esprit d'ouverture, la soif d'apprendre et le goût de l'innovation en sont des piliers. Les élus et agents du PETR sont donc très ouverts à l'expérimentation et à de nouvelles modalités d'action. Le PETR cherche aussi à développer ses liens avec les milieux de la recherche et de la formation supérieure ainsi qu'avec les territoires voisins.

De plus, dans le cadre de la conduite de ses missions et notamment du Scot, il tente de concerter et d'embarquer les acteurs institutionnels et socio-professionnels ainsi que les habitants au-delà de son propre conseil de développement et des attentes réglementaires. Enfin, l'équipe technique est actuellement constituée d'un coordinateur et de quatre chargé(e)s de mission aux profils très complémentaires (ingénieur, géographes, paysagiste-urbaniste, développement touristique et culturel) et aux parcours diversifiés.

Une présidente : Madame **Sylvie PAVLISTA**

Un bureau syndical de 9 Vice-présidents

Un conseil syndical de 44 élus titulaires et 44 élus suppléants

Un conseil de développement composé de 29 membres de la société civile

Une équipe composée de :

Matthieu EYBALIN, Coordinateur

Anaïs GRASSET, Chargée de mission Transition écologique

Jeanne CLAVIERE, Chef de projet Avenir Montagne

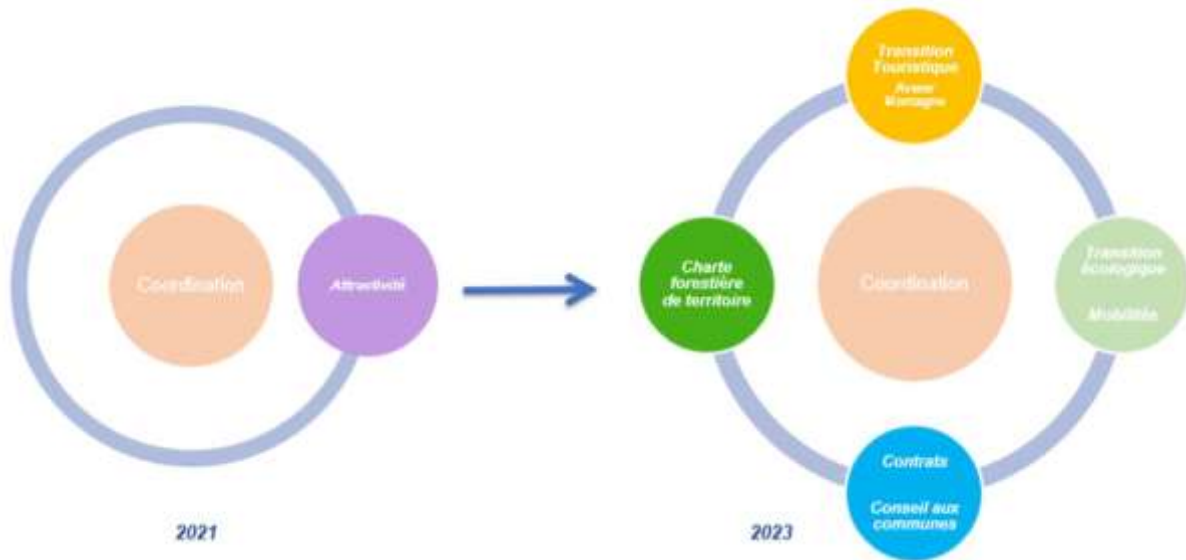
Juliette ANAV, Agent de développement local

Joris MASAFONT, Animateur de la charte forestière de territoire (*à partir de juin 2023*)

Manon MOSCA, stagiaire en BTS Gestion Forestière (*8 semaines entre septembre 2023 et janvier 2024*)

Karine BOISSIERE, Chargée de mission Attractivité (*jusqu'en avril 2023*)

Un PETR en pleine évolution des services du PETR entre 2021 et 2023



Ses services sont actuellement composés d'un coordinateur, en charge de l'élaboration du Scot, de l'administration générale de la structure et de la coordination des politiques contractuelles, d'une chargée de mission Attractivité du territoire en charge des actions liées à l'appel à projet « Retrouver un dynamisme démographique en Causses & Cévennes » du Massif Central, d'un chargé de projet Avenir Montagne et d'une chargée de mission Transition écologique.

En effet, l'ADEME soutient le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) du PETR Causses & Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en finançant, pendant 3 ans à compter du 01/09/2021, un poste de chargé de mission dans l'objectif de mettre en œuvre et animer une stratégie de transition écologique commune sur le périmètre du CRTE.

Depuis le 01/06/2023, l'animateur de la charte forestière de territoire travaille sur son élaboration.

La boussole du PETR Causses et Cévennes

La transition écologique et sociale s'affirme comme la boussole de l'action du PETR Causses et Cévennes

Scot : 6 thèmes transversaux dans le Projet d'aménagement stratégique pour intégrer l'ensemble des transitions à mener dans un modèle de développement résilient et durable : *changements climatiques, ressource en eau, transition écologique, économie circulaire, patrimoine et gouvernance.*

Les dispositifs contractuels pour intégrer les enjeux et les ambitions du CRTE, du Pacte Vert de la Région et du Scot dans les projets locaux.

Programme Avenir Montagne : réalisation de 3 études pour définir une stratégie de transition touristique :

- *Etude des effets du changement climatique sur les conditions d'enneigement de Prat Peyrot*
- *Evaluation des retombées économiques des activités de pleine nature*
- *Diagnostic des offres d'hébergement et de restauration sur le PETR Causses et Cévennes*

Territoire pilote Avenir Montagne : analyse sensible du territoire, échanges en groupes de pairs et élaboration d'un projet pilote.

Lancement de l'élaboration de la **charte forestière** avec une approche pragmatique, paysagère et multifonctionnelle

Organisation de temps de **sensibilisation et d'acculturation** des élus aux enjeux de la transition et de voyages d'études (à Mouans Sartoux et dans la Drôme, ...) dans le cadre du programme MOBELUS de l'ADEME

Organisation d'une **résidence d'artiste « Art et transition »** en partenariat avec la Filature du Mazel et l'école des Beaux Arts de Nîmes (ésban) dans le cadre de son Pôle d'Innovation Territoriale (PIT) entre 2023-2024

Participation du coordinateur à la première promotion du **cycle de formation Management de la Transition écologique et sociale du CNFPT**

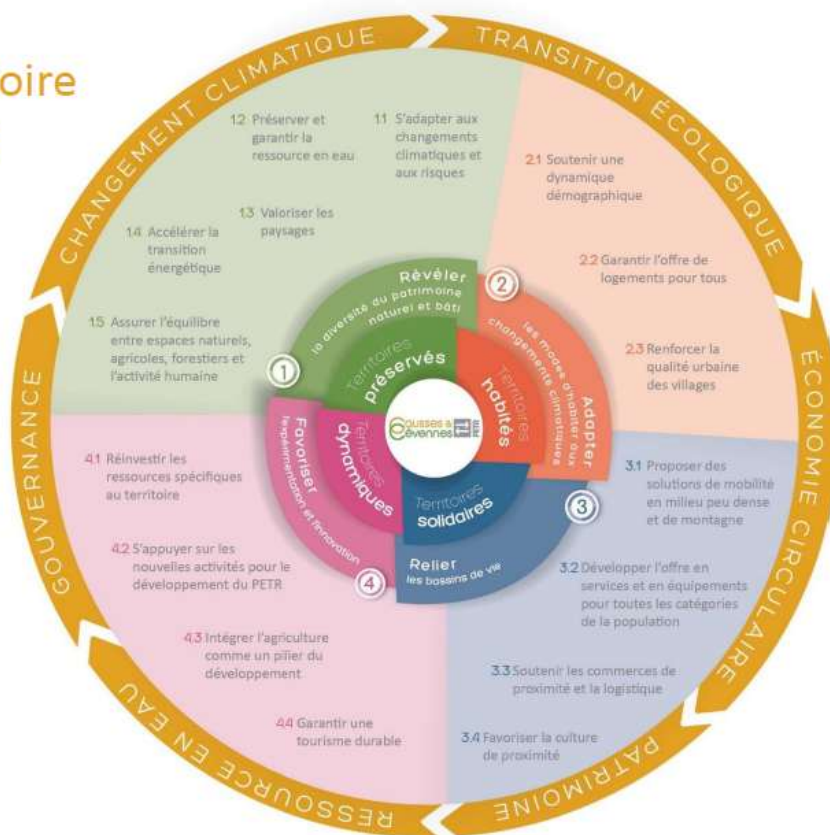
Les initiatives de transitions du PETR Causses et Cévennes à l'honneur sur France Culture dans l'émission Le Grand Reportage du 24 novembre 2023

I.1.5. Une charte forestière bénéficiant d'un système d'acteurs institutionnels alignés

Tout d'abord, l'écosystème institutionnel se signale par un alignement des acteurs politiques et ce, de l'échelle locale à l'échelle régionale. De plus, les transitions prennent de plus en plus de place dans les projets politiques. Les élus tiennent aussi à ce que le PETR agisse en toute transparence et de manière équitable sur le territoire, qu'il associe le plus largement possible dans les démarches menées et qu'il crée du lien tant sur le territoire qu'avec ses voisins ou des partenaires extérieurs.

Le Scot, en cours d'élaboration sous sa forme modernisée, traduit l'ambition d'accompagner les démarches de transitions engagées et d'en impulser de nouvelles. Dès sa prescription, les élus ont souhaité ouvrir très largement la concertation, bien au-delà des exigences réglementaires. Ainsi, le conseil de développement du PETR a été constamment associé aux travaux de même que de nombreux partenaires n'ayant pas le statut de personnes publiques associées (Grand Site de France du Cirque de Navacelles, CPIE, tiers lieux, experts locaux, ADEME, territoires voisins non couverts par des Scot, Entente interdépartementale des Causse et Cévennes (gestionnaire du bien UNESCO), ...). Les temps de co-construction sont nombreux tandis que l'atelier collaboratif et le jeu sérieux sont les formats quasi-exclusivement utilisés. La méthode proposée plaît aux partenaires, qui s'impliquent beaucoup. Les avis formalisés ont jusqu'ici été très constructifs et positifs. La phase d'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique - le projet politique du Scot pouvant valoir projet de territoire actualisé - a démarré par un séminaire prospectif qui a permis, à partir de retours d'expérience de territoires voisins, de rêver et de construire une vision partagée des Causse et Cévennes gardois en 2040. La méthode utilisée a permis d'aboutir à un document très riche qui fait globalement consensus. Affirmant une volonté de « faire différence », le Projet d'Aménagement Stratégique débute ainsi : « Face aux grands changements à l'échelle globale, le Scot Causse et Cévennes souhaite s'inscrire dans une dynamique de transitions. L'objectif n'est pas de mener une transition, mais des transitions, à la fois en matière écologique, énergétique, économique et sociale, avec un modèle de développement résilient et durable qui repense les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble ». Le document met en exergue six thèmes transversaux qui guident cette vision (les changements climatiques, la ressource en eau, la transition écologique, l'économie circulaire, le patrimoine et la gouvernance) et posent les bases des transformations à mener vers un modèle de développement résilient et durable qui repense les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Un territoire partagé



Les thèmes transversaux et les ambitions du PAS du Scot Causses et Cévennes (PETR Causses et Cévennes et Agence d'urbanisme de la Région nîmoise et alésienne, 2023)

Par ailleurs, en 2021-2022, la refonte des dispositifs contractuels (Contrat de Relance et de Transition Écologique CRTE et Contrat Territorial Occitanie CTO) animés par le PETR Causses et Cévennes a permis de croiser les ambitions du territoire avec celles de l'Etat et de la Région (Pacte Vert Occitanie) pour des périodes courant jusqu'à 2026 (CRTE) et 2028 (CTO). D'autre part, depuis 2020, de nombreuses démarches ou projets de transition portés par les collectivités émergent ou sont en cours à l'échelle du PETR (programme Avenir Montagne ; Contrat de Transition écologique CTE ; Charte forestière de territoire ; Schéma de mobilités), à l'échelle intercommunale (GIP Santé - CC du Pays Viganais ; Projet Alimentaire Territorial – CC du Pays Viganais ; Pôle d'échange multimodal au Vigan ; – CC du Pays Viganais ; Requalification de la station de Prat Peyrot – CC Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires ; Escapades à vélo – CC Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires ...) ou à une échelle plus large (Marque Sud Cévennes, LEADER 2023-2027...). La centralité du territoire, Le Vigan, joue un rôle moteur avec une ambition forte en matière de transition. Engagée dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie, elle porte plusieurs projets structurants en partenariat avec la communauté de communes du Pays Viganais comme la construction d'un territoire mycologique, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un projet ambitieux de rénovation de son groupe scolaire sur lequel des étudiants du Mastère Eco-Ingénierie de l'INP Toulouse ont réfléchi à l'intégration des lowtech dans la rénovation du bâti en impliquant les usagers de l'établissement. De son côté, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires s'est montrée

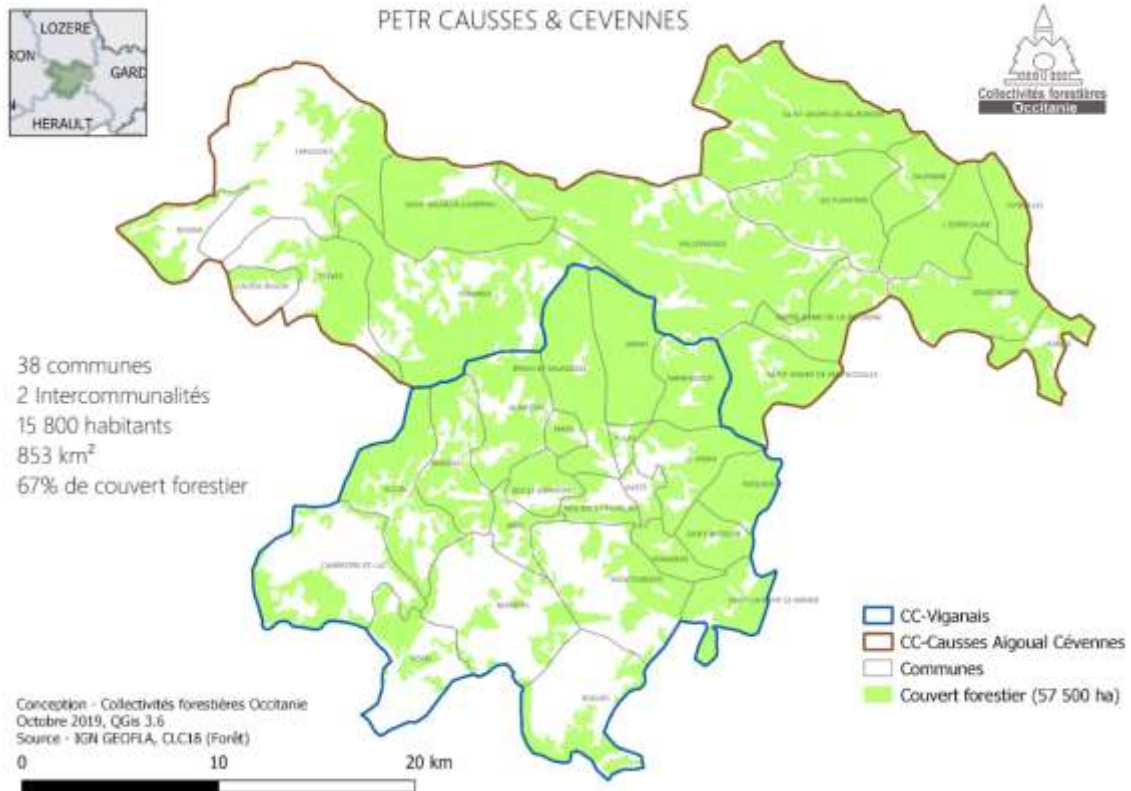
pionnière en structurant un pôle nature 4 saisons sur le massif de l'Aigoual depuis 2012 et en accompagnant l'émergence du premier Pacte pastoral adopté à l'unanimité en 2015. Celui-ci « émane d'une attente des éleveurs exprimée auprès des élus réceptifs à la valorisation patrimoniale du territoire par la formalisation d'un « contrat social et écologique territorial », avec l'appui de la recherche scientifique et de la société civile » (Pacte Pastoral Intercommunal, 2015). Forme de droit négocié, il a permis la création de servitudes pastorales et de sous-zonages pastoraux Ap (Agricole Pastoral) et Np (Naturel Pastoral) dans les documents d'urbanisme.

Les collectivités locales ont aussi tissé des liens solides avec les milieux de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des démarches citées précédemment et dans des domaines variés faisant écho aux enjeux du territoire. Une forte ambition de développement d'une offre de formation supérieure pouvant créer des débouchés locaux est actuellement mise en œuvre en Pays Viganais et rayonne à l'échelle du PETR. Ainsi, en complément d'un campus connecté, d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et d'un Institut de Formation des aides-soignants (IFAS), le pôle d'enseignement supérieur Charles Flahault du Vigan a ouvert ses portes à la rentrée 2024. Il accueille deux nouvelles formations : un BTS Biodiversité, Espaces Naturels et Territoires et une Licence Etude et Développement des Espaces Naturels. Enfin, l'ouverture du Climatographe porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires doit permettre de fédérer un écosystème scientifique, mais aussi éducatif, social et culturel à une large échelle.

I.1.6. Le PETR Causses et Cévennes, un territoire forestier



Le PETR Causses et Cévennes, un territoire forestier



67 % de couvert forestier (57 500 ha)

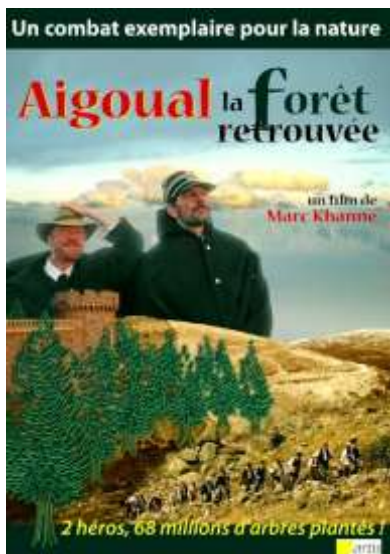
38 communes

2 Intercommunalités

853 km²

I.2. Introduction et contexte forestier du diagnostic

I.2.1. Un héritage forestier remarquable à révéler et accompagner



Ce territoire est très marqué par l'histoire mise en scène par le film de Marc KHANNE tourné en 2007, « Aigoual, la forêt retrouvée ». Entre témoignages et reconstitutions, ce documentaire-fiction présente les grands travaux de reboisement du massif entre 1875 et 1913 suite à un équilibre rompu au XIXe siècle entre l'homme et son milieu naturel. Avec la thèse de Frédéric Fesquet¹, il fait partie d'un des rares travaux exposant l'histoire de la restauration des terrains de montagne (RTM). Il s'agit d'une opération de stabilisation et de restauration des sols de pentes qui fait appel à des techniques spécialisées de génie civil, génie végétal et génie écologique, adaptées à différents contextes de pentes et de climats. À la fin du XVIIIe siècle, les préfets, certains élus et l'administration forestière arrivent peu à peu à convaincre les gouvernements et la population de l'urgente nécessité de reboiser les terrains de montagne pour enrayer l'érosion et leurs conséquences. Au XIXe siècle, le

reboisement devient d'utilité publique et la législation se durcit. De 1860 à 1880, la France engage ainsi avec l'Administration des Eaux et forêts une politique très volontaire de restauration des terrains en montagne pour contrer et réparer les effets des défrichements, écobuages et surpâturages. Le film Aigoual, la forêt retrouvée monte bien les aventures de cette période et les difficultés à trouver des accords avec les éleveurs locaux. C'était donc une évidence de lancer l'élaboration de la charte forestière avec la projection de ce film qui permet d'ancrer les réflexions contemporaines dans le fil de l'histoire du territoire.

Plus de 200 personnes se sont réunies au cinéma du Vigan pour ce ciné-débat. Leur engouement nous a permis de vérifier l'intérêt de la population et des acteurs du territoire pour cet héritage forestier remarquable. Cette épopée est symbolisée par le forestier Georges FABRE et le botaniste Charles FLAHAULT, accompagnés dans cette tâche par la population locale.

Plus d'un demi-siècle plus tard le fonds forestier national a été créé par l'Etat français en 1946 pour encourager le reboisement, dynamiser la production des forêts françaises et développer la filière forêt-bois. L'objectif principal était de produire rapidement des étais de mines, pâte à papier et sciages industriels. Il s'agissait de boiser et reboiser 2 millions d'hectares en 30 ans, dont 0,8 par des résineux en remplacement de taillis et 0,7 de peuplements détruits par les incendies, les insectes et la guerre. Le FFN a mobilisé en tout l'équivalent de 7 milliards d'euros dans une montée progressive jusqu'en 1980 avec 150 millions d'euros par an. Il a principalement aidé les propriétaires par le financement de travaux sous forme de contrats de long terme gérés par l'administration et remboursés par les coupes.

¹ Thèse de doctorat en Histoire militaire, titre : « Un corps quasi-militaire dans l'aménagement du territoire : les agents forestiers et le reboisement des montagnes méditerranéennes en France et en Italie aux XIXème et XXème siècles », Frédéric Fesquet, 1997.

En 52 ans, la surface boisée a atteint en tout 2,3 millions d’hectares. Alimenté par une taxe fiscale, le FFN a été clôturé le 1^{er} janvier 2000 et est remplacé par d’autres aides publiques, notamment les aides européennes de la politique agricole commune (PAC) et plus récemment le dispositif FranceRelance.

De l’époque du Fonds Forestier national, il reste sur le territoire des plantations issues des groupements forestiers plus ou moins actifs et dissous qu’il convient d’interroger, mobiliser, d’accompagner et soutenir avec les acteurs de la forêt privée (CRPF, Syndicat des forestiers du Gard, etc) voici une liste des groupes forestiers dont nous héritons :

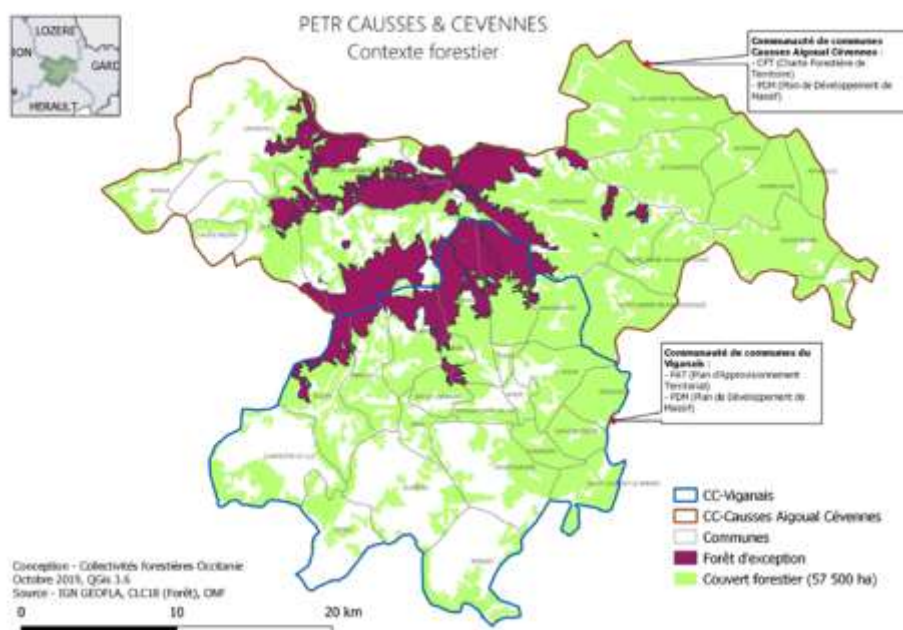
- Groupement Forestier « Aumessas » (Commune de Aumessas)
- Groupement Forestier « Claviac » (Commune de Lasalle)
- Groupement Forestier « Col du Pas » (Communes Les Plantiers et Valleraugue)
- Groupement Forestier « Follaquier » (Commune Saint-André de Valborgne)
- Groupement Forestier « Mandagout Arphy » (Commune Arphy et Mandagout)
- Groupement Forestier « Les Salles » (Commune de Valleraugue)
- Groupement Forestier « Pomaret » (Communes Les Plantiers et Valleraugue)
- Groupement Forestier « Praticoustal » (Commune Arphy)
- Groupement Forestier « Quier » (Communes Mars et Breau et Salagosse)
- Groupement Forestier « Roquedur » (Commune Roquedur)
- Groupement Forestier « Serre des tours » (Communes Saumane et Les Plantiers)
- Groupement Forestier « Trèves » (Commune Trèves)
- Groupement Forestier « Tourgueille » (Communes Saint-André de Valborgne)
- ASLGF « Saint-Cau » (Commune de Aumessas et Arres)

Un siècle après les héritages forestiers du RTM et dans la continuité du FFN, les réflexions autour de la filière bois et de la forêt se poursuivent sur le territoire et ont conduit à de nombreuses actions et productions d’études forestières. (Voir la liste ci-après)

I.2.2. Méthodologie du diagnostic de territoire

Ce diagnostic de territoire, mobilise des données issues de la synthèse des documents produits sur le territoire du PETR Cousses et Cévennes depuis plus de 20 ans :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la charte forestière de territoire du Mont Aigoual (2006-2010)
- Un Plan d'Approvisionnement Territorial sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Viganais (2010-2013)
- Le Plan de Développement du Pays Viganais (2010-2013)
- La forêt domaniale de l'Aigoual labellisée forêt d'exception (2019) : l'Office national des forêts et le Parc national des Cévennes travaillent, au quotidien, aux côtés des autres acteurs du territoire, à maintenir cet équilibre entre l'homme et la nature.
- La réalisation d'un atlas forestier avec les Collectivités forestières Occitanie (2019)
- Plan d'aménagement forestier de la forêt domaniale de l'Aigoual (2019)
- L'actualisation du diagnostic forestier et de la filière bois dans le cadre de la démarche d'élaboration du Scot porté par le PETR démarré en 2021 et en cours de finalisation avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne,
- Analyse sur le marché du bois produit par Lionel Girompaire - Responsable service commercialisation de l'ONF Gard-Hérault (2024 pour l'élaboration de la CFT)
- Plans simples de gestion des groupements forestiers actifs du territoire
- Rapports à la Labélisation Forêt d'exception de l'Aigoual (2013-2024)
- Rapport foncier et biens vacants et sans maîtres potentiels du PETR CC(2024)
- Fiches synthèses des COFOR Occitanie des enjeux forestiers par com com (2024)
- Fiches synthèses des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt par com com (2024)
- Cartographies forestières produites par le CNPF pour la CFT Sud Cévennes (2024)
- Analyse du marché foncier forestier 2018/2022 par la SAFER (2024)
- Cartes de compatibilité climatique via Clim essences par l'ONF (2024)



Ainsi que du travail d’animation et des actions de préfiguration liée à l’élaboration de la Charte forestière de territoire Sud Cévennes :

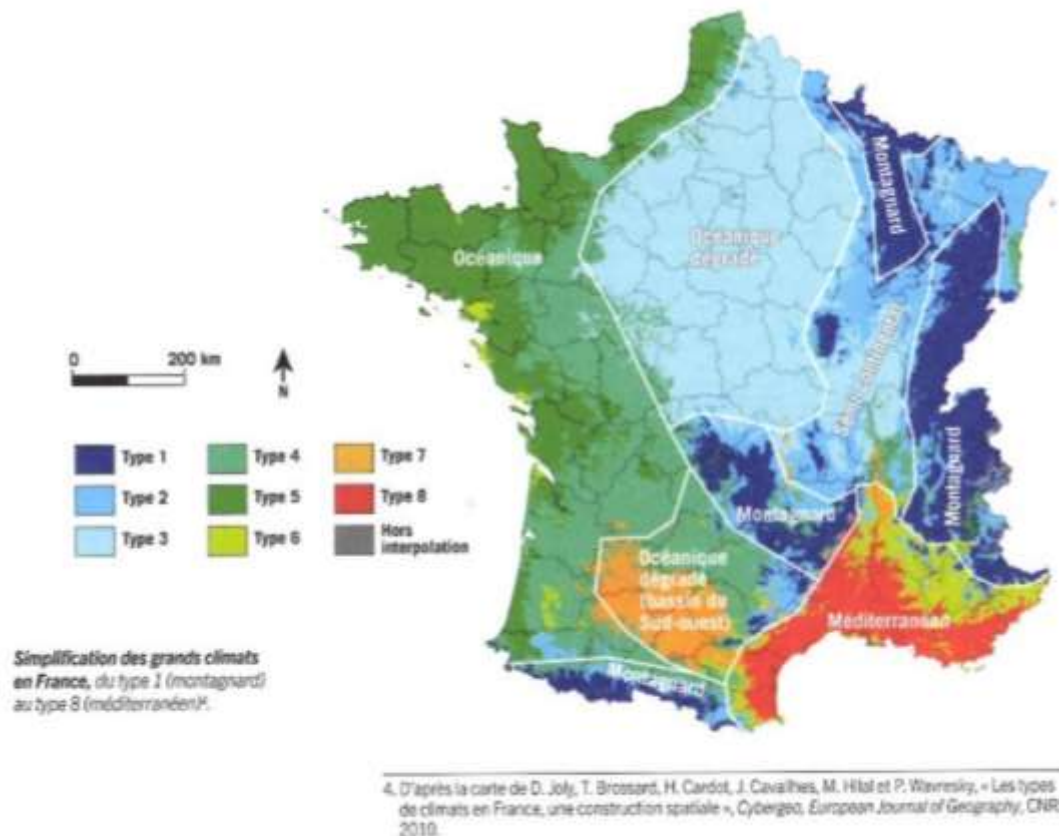
- 7 évènements grand public avec le lancement de la Charte forestière Sud Cévennes et une nouvelle édition de la fête de la forêt des Cévennes (environ 1000 personnes)
- + 200 entretiens et visites avec les acteurs de la filière Forêt/bois et avec les élu(e)s des communes du PETR
- 1 encadrement de stage en BTS gestion forestière sur la valorisation du patrimoine bâti forestier
- 9 actions de préfiguration (7 chantiers participatifs mobilisant des bois locaux et des élus et une exposition d’artisans locaux valorisant les ressources forestières locales et une formation CIVAM)
- La création d’un pôle bois sur le Vigan (POTOCOPO) regroupant des charpentiers, designers, chercheurs, luthiers sur plus de 650 m2 issue des groupes de travail de la CFT.

Mais aussi :

- 10 comités des élus CFT Sud Cévennes
- 2 comités des élus interchartes forestières (CFT Pays Cévennes et CFT Sud Lozère)
- 1 présentation et discussion de la Charte forestière Sud Cévennes avec le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes
- 11 formations filière Forêt/bois
- 22 journées et soirées thématiques (Séminaires, ateliers, Conférences)
- 1 Voyage d’étude en Espagne à Saragosse avec l’Institut Mycologique Européen, du 7 au 9 mai 2024
- 7 groupes de travail CFT (25 réunions)
- 4 articles de presse locale (2 Midi Libre et 1 Le petit Journal du Vigan et 1 Pays viganais Le Mag
- 1 intervention radio (France Culture)



I.2.3. Les sylvoécorégions du territoire du PETR



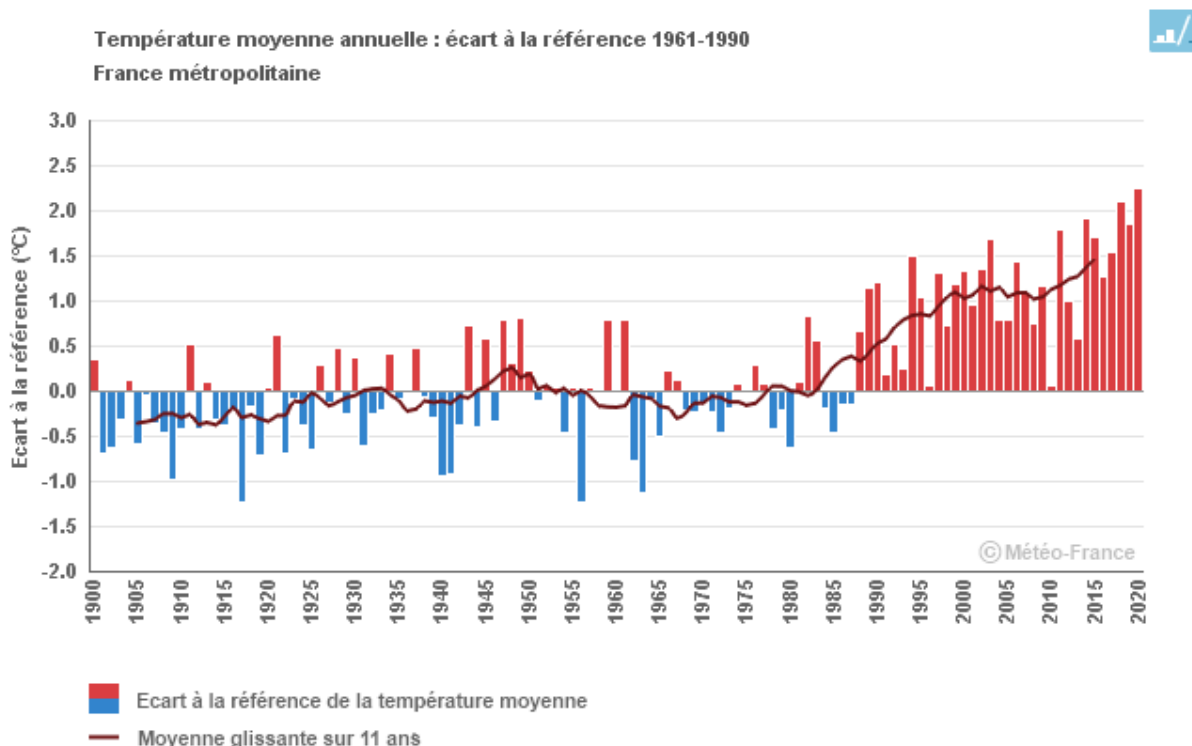
Le territoire forestier du PETR Causses et Cévennes se situe à la confluence de trois grands climats (montagnard, méditerranéen, océanique dégradé (bassin du Sud-Ouest))

Les sylvoécorégions (SER) sont des ensembles géographiques présentant une homogénéité de sol, de climat et de végétation. Il s'agit de la plus vaste zone géographique à l'intérieur de laquelle les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition de grands types d'habitats forestiers varient de façon homogène entre des valeurs précises, selon une combinaison différente de celles caractérisant les SER adjacentes. Ces dernières sont définies par l'Inventaire Forestier National, qui découpe le territoire métropolitain en 91 entités. Parmi ces dernières, 4 intersectent le PETR Causses et Cévennes : Basses Cévennes, Hautes Cévennes, Garrigues et Grands Causses. Chacune d'elle présente des caractéristiques différentes :

- Les Hautes-Cévennes se différencient de l'entité des Grands Causses par leur substratum cristallin et leur altitude élevée tandis que les Basses-Cévennes se distinguent de l'entité des Garrigues par leur altitude et leur pluviométrie supérieures. La forêt est prédominante, couvrant 73% de la surface totale, avec des étages de végétation méso-méditerranéen supérieur, supra-méditerranéen et montagnard. Les feuillus dominent (hêtre en altitude,

châtaignier, chêne pubescent, chêne vert dans les parties basses). Cette sylvoécორégion recoupe une large partie du PETR.

- Les Garrigues sont situées principalement sur divers ensembles calcaires où la faible épaisseur des sols ne permet pas une forte production forestière. Elles constituent une frange de collines et de plateaux formant une transition entre les plaines languedocienne et rhodanienne et la bordure sud-est du Massif central. Les vallées et les coteaux sont agricoles, alors que les reliefs sont occupés par des garrigues et quelques boisements. Cette sylvoécორégion intersecte le périmètre du PETR au niveau de Saint-Laurent-le-Minier.
- Les Grands Causses constituent un plateau karstique que le substratum calcaire ou dolomitique distingue des roches mères granitiques ou métamorphiques qui les entourent. Des précipitations moyennes, un vent souvent fort et la faible réserve utile des sols en font une zone assez sèche. Concernant la végétation, les Causses sont partagés entre végétation steppique et boisements de pin sylvestre et de chêne pubescent essentiellement (Causse Noir, de Séverac et partie nord du Larzac). De plus, plusieurs reboisements ont été réalisés (en pin sylvestre surtout, mais aussi en douglas, en pin laricio, en cèdre de l'Atlas et en épicéa commun). Il s'agit souvent d'arbres bas, serrés et sans grande valeur économique.



I.2.4. Les trois sylvoécotégions principales

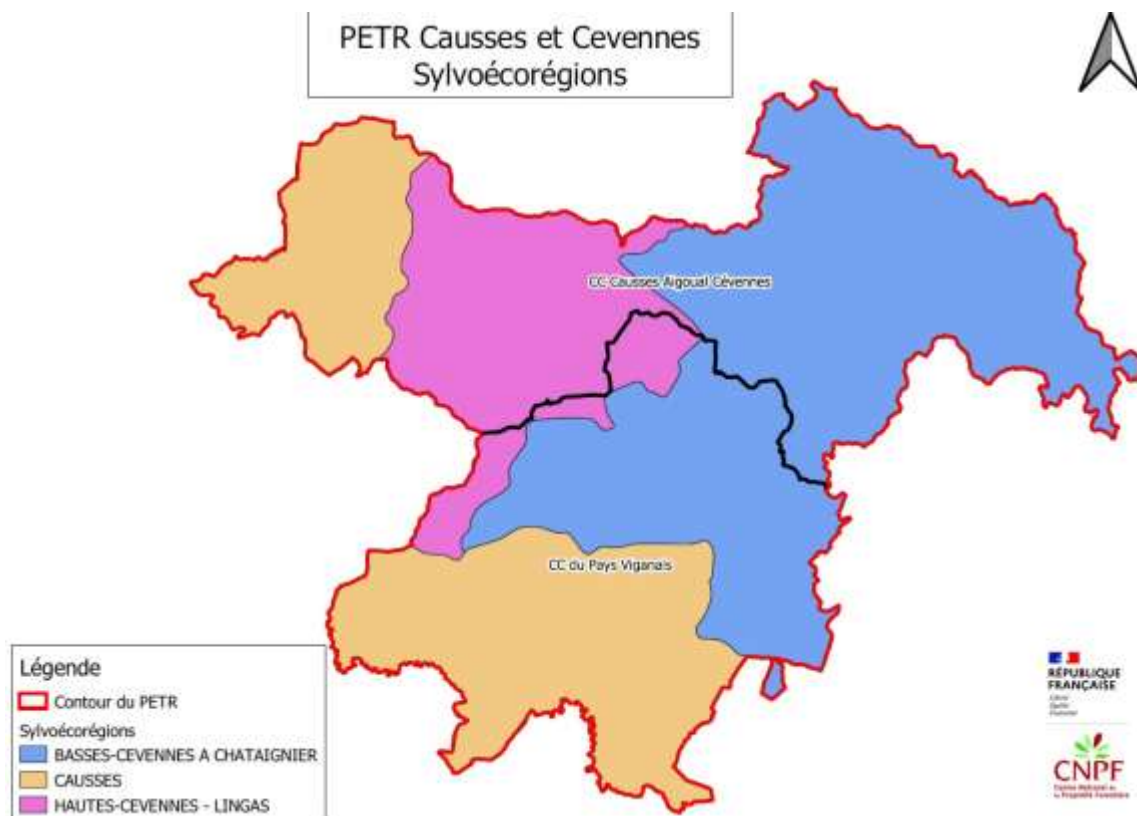


Tableau synthétique des éléments de diagnostic sur les contextes climatiques, issus de ces trois régions naturelles du territoire de la CFT Sud Cévennes

| Basses-Cévennes à châtaignier | Hautes-Cévennes | Causses Méridionaux |
|---|--|--|
| Altitude entre 200 et 1000 m | Altitude entre 800 et 1500 m | Altitude entre 800 et 1000 m |
| Vallées encaissées, à crêtes longues et étroites, orientées généralement NO/SE | Montagnes globalement orientées est-ouest, avec un aspect massif | Plateaux doucement vallonnés, mais avec versants abrupts (gorges) |
| Versants aux pentes fortes, parfois abruptes | Longs versants étagés en gradins entre 800 et 1400 mètres d'altitude | Présence de zones basses (combes, dolines ou vallées), aux microclimats variés |
| Climat de transition entre garrigues et hautes-Cévennes montagnardes | Climat de type montagnard, très humide, à influence méditerranéenne marquée dans les secteurs les plus bas | Climat contrasté à tendances arides méditerranéennes et montagnardes |
| Importante pluviométrie annuelle : 1400 mm de pluie | Plus de 2000 mm de pluie par an au sommet de l'Aigoual | Entre 1000 et 1500 mm de pluie par an – régime hydrique du type HAPE |
| Climat variant suivant : - altitude - exposition - micro-variations de forme | Précipitations irrégulières et brutales, mal réparties dans l'année - saisons les plus arrosées : automne et hiver | Déficit hydrique estival modéré |
| Influences méditerranéennes marquées (hivers doux, été chaud et sec) | Sécheresse relative en été, surtout dans les secteurs les plus bas et exposés au sud – Orages fréquents en été | Fortes précipitations et vents forts en hiver |
| Température moyenne annuelle (TMA) : > 11°C | TMA : 5°C (sommet de l'Aigoual) | TMA : 8°C |
| saisons les plus arrosées : automne et hiver | 160 jours de gel par an au sommet de l'Aigoual | |
| Fort déficit hydrique estival (minimum en juillet) | 230 jours de brouillard par an au sommet de l'Aigoual | |
| Orages fréquents et violents en été (fort ruissellement) | Vents réguliers uniquement sur les crêtes et les sommets | |
| Influence du mistral : vent violent, froid et sec de secteur nord (temps clair) | Versant gardois de l'Aigoual plus accidenté que le versant lozérien. Exposition moyenne au sud | |

Les conditions topographiques induisent des pentes fortes à très fortes sur une majorité du territoire. Ainsi les pentes dépassent 50 % sur plus de la moitié du territoire (et plus spécifiquement sur près des 2/3 des espaces forestiers). Elles sont comprises entre 30 et 50 % sur le tiers du territoire (et plus spécifiquement sur près du 1/3 des espaces forestiers).

Seuls 15 % environ du territoire présente des pentes inférieures à 30% (et seulement 4% des espaces forestiers !). Cela induit des contraintes très fortes en matière d'exploitation.

Sur le plan hydrographique, les crêtes qui font la limite entre Lingas et basses Cévennes constituent la ligne de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée.

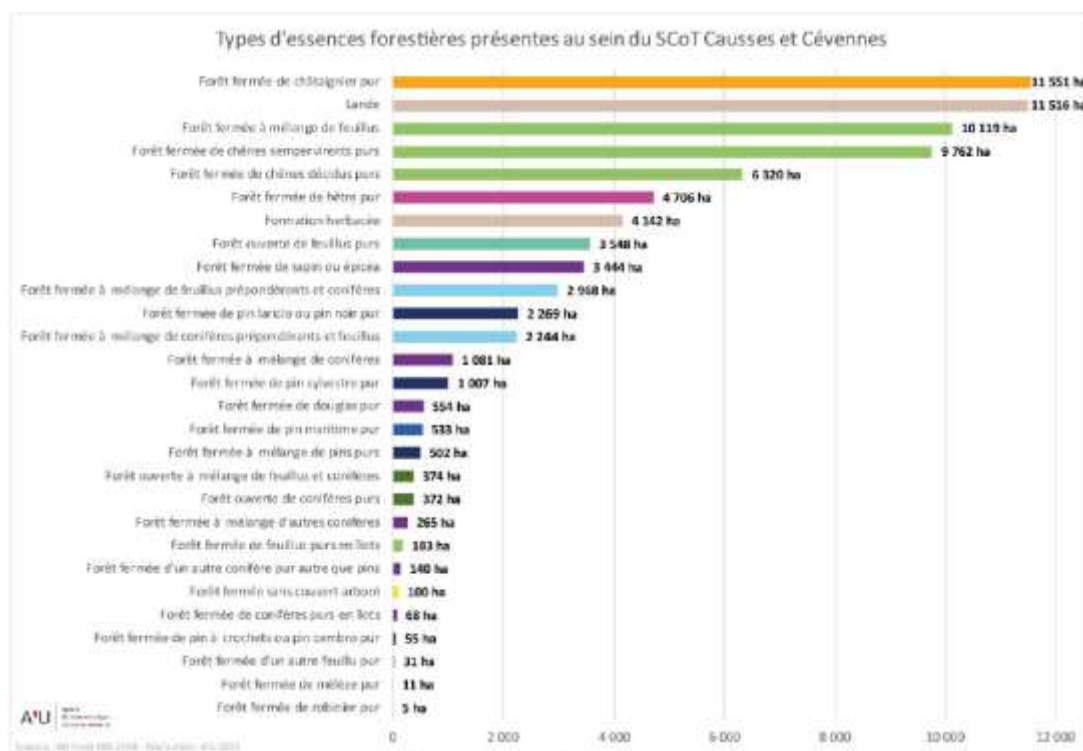
1.2.5. Synthèse de la géologie et de la pédologie des sylvoécotérogions

| Basses-Cévennes à châtaignier | Hauts-Cévennes / Lingas | Causses Méridionaux |
|--|---|---|
| Schistes et micaschistes, amenant des sols riches en limons et en sable (dont l'impact sur la prospection racinaire dépend entre autres du plan d'inclinaison des schistes). | | Calcaires du Jurassique issus de dépôts marins. |
| Principalement localisés sur le pourtour du Mont Aigoual | | |
| Granites porphyroïde, dégradés en arène sableuse et épaisse. Principalement localisés sur le massif de l'Aigoual et du Lingas | | Calcaires dolomitiques dans les falaises, corniches et ruptures de pentes : dégradés en arènes plus ou moins limoneuses et/ou sableuses |
| Crêtes, hauts de versants et versants à pente forte : sols superficiels et pauvres (roche affleurante parfois). | | Sols peu évolués (horizon unique sur roche-mère) |
| Influence de l'exposition sur la disponibilité en eau (versants sud plus secs). | | Roches décarbonatées : sols très calcaires (rendzines jusqu'aux sols bruns calcaires) |
| Les bas de versants, replats et anciennes terrasses présentent généralement des sols profonds et riches (accumulation) | Au-delà de 1400 m, les sols ont subi l'érosion (glaciations), ils sont souvent superficiels, voire inexistants, | Roches argileuses décarbonatées : sols bruns neutres voire acides |
| | Sur versant nord, les sols sont souvent profonds et frais, surtout sur schistes | Fissures karstiques et dolines : sols rouges fersiallitiques |
| | Calcaire pour le Causse de Camprieu : dégradés en sols peu profonds, le plus souvent à base d'argile (parfois décarbonatés sous l'action de l'eau et des humus) | Éboulis et cailloutis : sols |

I.3. Surface forestière du territoire

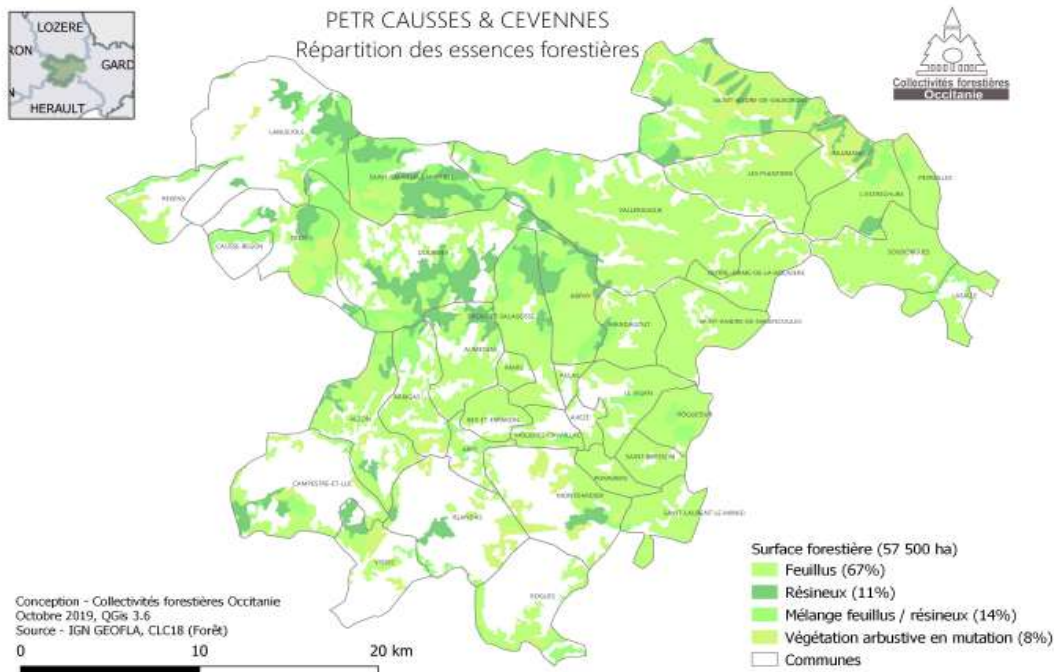
I.3.1. Surface par essence principale

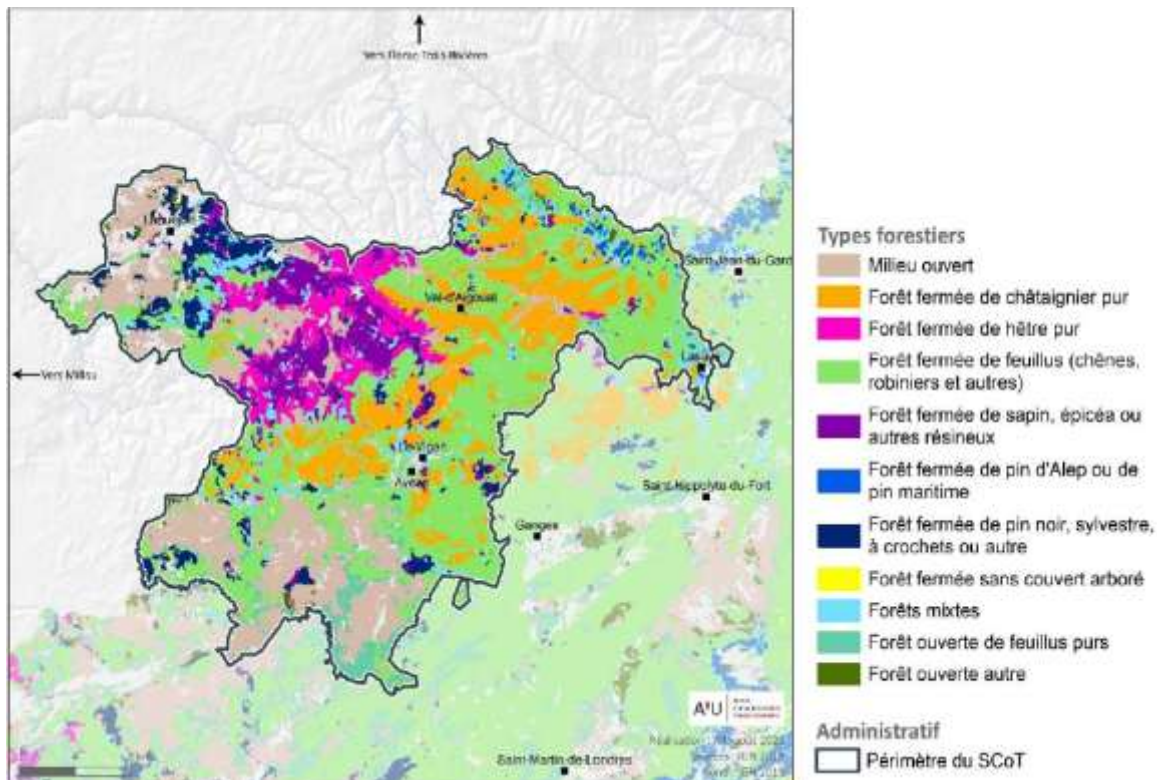
Le référentiel Forêt de l'IGN permet d'identifier de manière précise les essences forestières à l'aide d'une nomenclature en 32 postes à l'échelle métropolitaine. 28 de ces postes sont représentés sur le PETR Causses et Cévennes. L'essence forestière la plus présente est la forêt fermée de châtaignier pur, représentant 14,8% de la couverture forestière. Cette catégorie est suivie de près par les landes, qui correspondent également à 14,8% de la couverture, avec une forte représentation sur les Causses. Les forêts fermées de divers feuillus sont largement présentes, qu'il s'agisse de mélanges de feuillus (13%), de chênes sempervirents (12,5%) ou décidus (8%) ou encore de hêtres (6%). Les forêts ouvertes de feuillus représentent elles aussi plus de 4,6% de la couverture totale. Les forêts de conifères sont majoritairement représentées par le sapin ou l'épicéa (4,4% de la couverture) et le pin laricio ou le pin noir (2,9%). À l'échelle du PETR, ces essences ont des répartitions spatiales particulières. Dans un souci de lisibilité cartographique, des regroupements ont été réalisés entre différents postes :



D'un point de vue spatial :

- Les milieux ouverts (landes et formations herbacées) sont essentiellement présents sur les Causses et tout particulièrement sur les Causses de Blandas et de Campestre. Ces milieux sont également représentés autour de la vallée de la Dourbie.
- Les vallées cévenoles sur une large partie Est du territoire sont entrecoupées de forêts fermées de châtaignier pur (vallées de Saint-Jean, de Valleraugue et versant sud du Lingas) et de forêts fermées de feuillus (essentiellement mélanges ou chênes, présents de la vallée de Saint-Jean à la vallée de l'Arre).





- Le plateau du Lingas, la vallée du Bonheur et l'Ouest du Mont Aigoual sont majoritairement composés de forêts fermées de hêtre pur et de forêts fermées de sapin, épicéa ou autre résineux. Ces deux essences forestières sont implantées de manière très localisée, et sont quasiment inexistantes sur le reste du PETR.

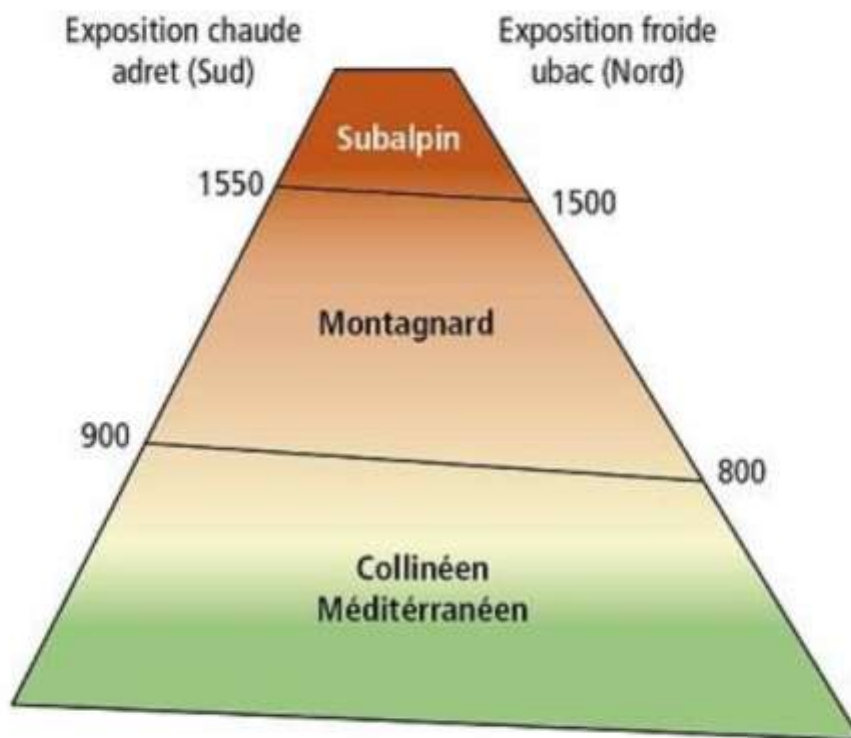
- Le cœur de la vallée du Gardon de St-Jean est composé de pin maritime, essence qui ne se retrouve peu voire pas sur le reste du PETR. Ces peuplements sont entrecoupés avec des forêts mixtes.

- Des forêts fermées de pins noirs, laricio, sylvestres, ou autres sont présentes sur le Causse Noir (qui en tire son nom) ainsi que de manière localisée, sous forme d'amas sur les Causses de Blandas et de Campestre.

- Enfin, les forêts ouvertes de feuillus purs se retrouvent essentiellement au Sud du PETR sur les communes de Rogues et Blandas, autour des gorges de la Vis.

I.3.2. Les étages de végétations du territoire

Comme pour tous les territoires montagneux, la végétation du PETR Causses et Cévennes s'organise **en étages**, selon les conditions climatiques des différentes altitudes.



Les bas étages méditerranéens

Jusqu'à 500 m d'altitude environ, le chêne vert est omniprésent. Plus haut, vers 700 m, des chênaies à feuilles caduques forment la transition vers l'étage montagnard (chêne sessile, chêne pubescent).

Sur le territoire une zone importante pour le châtaigner qui a été favorisé par l'homme, durant des siècles, pour le bois d'œuvre, la production de la farine de châtaigne - qui lui valent le surnom « d'arbre à pain » - ou encore le sylvo-pastoralisme. Cet arbre est aujourd'hui en difficulté dans ces étages où il tend à régresser, notamment à cause de l'absence d'entretien et des modifications climatiques.

Les étages méditerranéens supérieurs et collinés

Le terme d'étage collinéen est utilisé pour les secteurs sous influence atlantique comme la vallée de la Dourbie. Au niveau des boisements, il se caractérise :

- sur sol calcaire, par la présence de chênaies pubescentes à buis mêlées de chêne sessile
- sur sol siliceux, par la dominance du châtaignier (planté) en mélange avec le chêne sessile et le chêne pubescent.

L'étage supra-méditerranéen est observable dans les vallées cévenoles. Il est dominé par plusieurs types de boisements :

- sur sol calcaire, on retrouve des chênaies pubescentes à buis
- sur sol siliceux, des chênaies pubescentes à châtaignier et à pin sylvestre

Les forêts de pin de Salzmann, essence très rare, et quelques forêts de pin sylvestre boisent les terrains très arides, comme les arêtes rocheuses.

L'étage montagnard

Le hêtre règne à partir de 900 m d'altitude. On distingue les hêtraies sur sol calcaire sec, dont le pH est plutôt basique, et les hêtraies-sapinières sur les sols plus acides. Le hêtre s'étend dans les principaux massifs siliceux (Aigoual), jusqu'à 1500 m d'altitude. Il est également présent en ubac sur les Causses, à une altitude inférieure à 1 000 m.

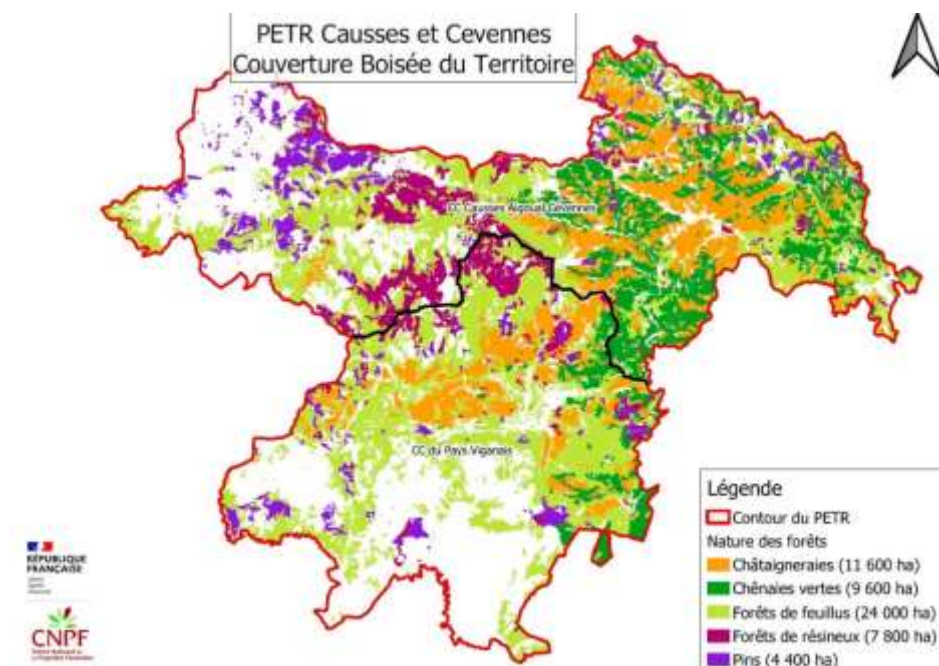
Certains secteurs accueillent d'importants boisements de Pin sylvestre et de Pin noir souvent favorisés par la déprise agricole. La plupart de ces forêts situées entre 600 et 1 400 m d'altitude sont amenées à évoluer, à moyen terme, vers des hêtraies ou des chênaies.

L'étage subalpin

Au sein du territoire, il ne couvre qu'une faible superficie au sommet de l'Aigoual. À la limite entre les forêts malmenées et les milieux ouverts des sommets, des hêtraies d'altitude ne s'y observent que très ponctuellement (arbres de petites tailles aux formes torturées).

I.3.3. Description des grands types de peuplements identifiés sur le territoire du PETR Causses et Cévennes

Carte de la couverture boisée des grands types de peuplements du Territoire du PETR Causses et Cévennes



Les paragraphes des pages suivantes précisent certains éléments relatifs à la gestion des grands types de peuplements identifiés ci-avant.

Taillis de châtaignier : 11 551 ha

Ces peuplements sont d'origine artificielle. Ils sont composés principalement de châtaignier, d'autres espèces pouvant être présentes à l'état disséminé. Ils sont généralement issus d'anciens vergers.

Jusqu'en 1850, les vergers de châtaignier ont représenté l'une des principales ressources économiques dans les Cévennes ils fournissaient la châtaigne, base de la nourriture pour les hommes et les animaux, et le bois. Suite à la déprise agricole et à des problèmes sanitaires, les dernières exploitations ont été réalisées pour le tanin ; elles ont provoqué une transformation de bon nombre de vergers en taillis de qualité médiocre. Ces taillis sont de qualité et vigueur très variables. Leurs possibilités de production dépendent surtout de la station forestière sur laquelle ils se trouvent.

Leur état sanitaire varie également en fonction des stations. Le chancre (*cryphonectria parasitica*) est présent dans la plupart des peuplements, toutefois sa virulence est d'autant plus forte dans les châtaigneraies situées sur des stations inadaptées à leurs exigences écologiques. L'encre (*phytophthora cinnamoni*) maladie cryptogamique présente dès 1871 dans les Cévennes, surtout dans les châtaigneraies fruitières, a nettement régressé et n'est plus identifié aujourd'hui. S'ajoute un défaut du bois très répandu, la « roulure » qui empêche la valorisation en bois d'oeuvre.

Le potentiel économique de ces taillis est actuellement assez faible : les bois sont de qualité généralement médiocre. Le manque de débouchés n'a pas permis l'amélioration des peuplements.

Actuellement les possibilités de valorisation économique sont encore peu nombreuses et résident presque toujours dans des opportunités locales. La vente de bois d'oeuvre à des unités locales est encore limitée et la rentabilité des coupes est souvent compromise par des difficultés d'exploitation, la forte proportion de petits bois et la qualité de la desserte. Le potentiel intrinsèque existe, mais il est limité à certains secteurs de niche (bois ronds, etc).

Taillis de chêne vert : 9 600 ha

Le chêne vert est présent aux altitudes les plus basses, mais il peut également remonter assez haut en altitude dans les vallées abritées et ouvertes aux influences méditerranéennes des basses Cévennes (exemple versant sud du Mont Aigoual où il est encore présent à plus de 1000 m). Il constitue des taillis complets, pur ou en mélange avec d'autres essences ; là où les sols sont plus profonds le chêne pubescent ou le châtaignier l'accompagnent ou même se substituent à lui. Ces taillis ont généralement un couvert fermé. La densité de souches peut être très importante (supérieure à 2000/ha). Selon les stations la hauteur des brins varie de 3 à 10 mètres et le diamètre de 10 à 25 cm.

Le potentiel économique de ces taillis est assez fort, le bois étant très apprécié pour le chauffage. Pendant longtemps ils ont été utilisés pour fournir du bois de chauffage pour les habitations et les industries. Au cours de la deuxième guerre mondiale, la majeure partie des taillis a été exploitée. Depuis les coupes concernent des surfaces plus modestes. La rentabilité des exploitations a trouvé ses limites sur les fortes pentes, mal ou non desservies, où les sols sont généralement superficiels et les bois petits.

Le chêne pubescent se substitue au chêne vert en stations plus fraîches (causses, vallées aux influences atlantiques). Il constitue des taillis dont la densité est variable selon les stations ; il peut également se trouver en futaie plus ou moins claires. En altitude, le chêne rouvre le remplace ou se mélange avec lui.

Futaies et taillis de hêtre : 4 706 ha

Ces peuplements sont présents à partir de 800 m d'altitude jusqu'à plus de 1500 m. Ils sont d'origine naturelle, mais peuvent également être d'origine artificielle, du hêtre ayant été introduit lors des reboisements RTM de l'Aigoual à la fin du 19ème siècle.

Longtemps exploités pour fournir une source d'énergie, les peuplements se sont maintenus en taillis coupés à des rotations courtes. Depuis 60 ans les exploitations concernent des surfaces plus modestes et les rotations de coupes ont été allongées.

Certains taillis ont fait l'objet d'améliorations sylvicoles (éclaircies) et ont été convertis progressivement en futaie sur souches. Leur renouvellement est ensuite réalisé par régénération naturelle. On peut observer sur les hêtres des jaunissements précoces liés à un pathogène, l'Orchestre (*Phyllaphis fagi*) ; ces attaques peuvent déterminer une perte de vitalité sur les jeunes sujets, accentuée par des déficits hydriques certaines années.

Les caractéristiques de ces peuplements sont très variables en fonction des stations : la hauteur peut varier de 4 à 25 m à l'âge adulte. Le potentiel économique de ces peuplements est fort, le bois de hêtre étant apprécié pour diverses utilisations : bois de chauffage, sciages, déroulage. Les gros bois ont toutefois la réputation d'être « nerveux », faute de sylviculture assez dynamique, ce qui peut les dévaloriser pour le sciage.

Peuplements de feuillus divers (ou non différenciés) : 24 000 ha

Ces peuplements sont présents par bouquets de petites surfaces à l'intérieur de peuplements composés d'autres essences. Ils peuvent être composés d'une seule essence ou d'un mélange de plusieurs essences (merisier, érables plane et sycomore, frêne commun, bouleau...). Ils forment des futaies qui, lorsqu'elles sont d'origine naturelle, ont un couvert fermé et peuvent avoir un aspect de futaie irrégulière. Leur densité et la qualité des arbres qui les composent sont variables. Les peuplements issus de plantation, plus rares, ont une structure régulière et sont généralement plus homogènes. Ils sont assez jeunes (inférieur à 25 ans). Certains peuplements sont issus de reconquête naturelle d'espaces ouverts délaissés par l'agriculture. Selon le stade de reconquête, les arbres peuvent être relativement clairsemés.

Le potentiel économique de ces bouquets est fort, car ils peuvent produire des bois d'œuvre de qualité. Par contre les bois de qualité secondaire se commercialisent plus difficilement.

L'exploitation de ces bois est toutefois fortement liée à leur situation (relief, desserte,...) d'autant que les exigences de ces essences vis à vis du sol font qu'elles poussent souvent dans des secteurs difficilement accessibles (fonds de vallon, bas de versant).

Hêtraie-sapinière :

Ces peuplements sont principalement localisés dans les forêts publiques (domaniale), car ils sont préférentiellement installés dans l'étage montagnard, au dessus de 900 à 1000 mètres.

Ils sont issus des peuplements naturels de hêtre, au sein desquels s'est installé le sapin (naturellement ou par plantations sous abri). Leur gestion tend à maintenir une structure irrégulière ou jardinée, par pied d'arbres ou bouquets, permettant un enrichissement progressif du capital producteur (souvent un peu faible actuellement), une régénération naturelle suffisante et également le maintien d'îlots de vieillissement localisés (favorables aux espèces et habitats naturels).

Futaies de pin à crochets :

Ces peuplements se rencontrent au-dessus de 1 000 m d'altitude. Ils sont issus de reboisement réalisés à la fin du 19^{ème} siècle au titre de la protection des sols de montagne (reboisement RTM) puis au milieu du 20^{ème} siècle avec le FFN.

Le pin à crochets a principalement été utilisé dans des stations aux conditions de sol et de climat difficiles. Ces peuplements sont généralement très denses et la qualité de leur bois est médiocre (croissance moyenne, forte branchaison...). Le potentiel économique de ces peuplements est moyen. Ils produisent essentiellement du bois de trituration et du bois d'industrie (petits sciages, poteau). De plus, des dépérissements sont constatés dans ces peuplements de pin à crochets, liés principalement aux conditions climatiques difficiles auxquelles ils sont soumis favorisant des attaques de scolytes (typographe et sténographe).

Progressivement les pins à crochets sont remplacés par d'autres essences aptes à se régénérer à leur place de façon naturelle ou artificielle (hêtre, épicéa, sapin ...).

Futaies de pin : 4 400 ha

Ces futaies se rencontrent essentiellement sur terrains calcaires (causses). Il s'agit de peuplements constitués par reboisement, pour les plus anciens situés en forêt domaniale, à la fin du 19^{ème} siècle lors des grands reboisements de l'Aigoual, puis à partir de 1945 (FFN).

Certaines de ces futaies ont fait l'objet d'éclaircie, mais la plupart restent encore très denses. La qualité des bois est moyenne. Les infestations régulières de ces peuplements par la chenille processionnaire (*Thaumatopea pityocarpa*) conduisent à des défoliations qui peuvent être importantes et qui affectent la croissance et la vigueur des arbres comme les futaies de pin à crochets, le potentiel économique de ces peuplements est moyen. Ils produisent essentiellement du bois de trituration et des petits sciages. Leur utilisation pastorale est fréquente. Se rencontrent également sur les causses des peuplements de pin noir issus de régénération naturelle ayant colonisée des espaces ouverts. Ces accrues forment des peuplements de structure irrégulière dont les caractéristiques sont très variables en fonction du stade de développement des arbres.

Futaies de résineux divers : 7 800 ha

Ces peuplements sont composés de nombreuses essences d'origine naturelle (pin sylvestre, sapin pectiné) ou artificielle (épicéa, pin laricio de Corse, douglas, cèdre de l'Atlas, mélèze d'Europe, sapins pectiné et de Nordmann). Ils peuvent être constitués d'une seule de ces essences ou d'un mélange de plusieurs essences. L'histoire de ces peuplements est liée à la protection des sols de montagne (reboisement RTM de l'Aigoual) ou à l'exode rural (reboisement FFN, Feoga, ... et colonisation forestière des anciennes pâtures, terres cultivées,...). On rencontre à présent sur le massif des peuplements de deuxième génération issus de régénération naturelle. Ces peuplements résineux, purs ou mélangés, ont une structure régulière lorsqu'ils sont d'origine artificielle, par contre ils peuvent avoir un aspect de peuplement irrégulier lorsqu'ils sont d'origine naturelle. Sur le territoire, l'essentiel de ces peuplements constitue des futaies adultes, mais certaines sont plus jeunes (gaulis, perchis, jeune futaie). Leurs caractéristiques et la qualité des bois qui les composent sont très variables. Les peuplements issus de reboisement sont plus homogènes.

La qualité des bois est plutôt bonne, car ces peuplements ont pour l'essentiel bénéficié d'une sylviculture (dépressages, éclaircies, élagages...).

Le potentiel économique de ces peuplements est important, car ils produisent du bois de qualité à terme. Pour les bois de qualité secondaire issus des opérations d'amélioration des peuplements, leur valorisation économique est fonction des conditions d'exploitation locales (pentes, desserte, ...) qui peuvent représenter une contrainte forte.

Synthèse des éléments de gestion et descriptifs des forêts publiques dans la zone du PETR « Aigoual »

Données issues des services de l'ONF pour l'élaboration de ce diagnostic

| Intercommunalité | Code FRT | Libellé strict forêt | AFS | DO | Total général |
|-----------------------------------|----------|------------------------|-----|--------|---------------|
| CC Causses Aigoual Cévennes | AIGOUAL | aigoual | | 11 452 | 11 452 |
| | VAL-BORG | vallée-borgne | | 2 212 | 2 212 |
| | COSNR | cause noir | | 328 | 328 |
| | LANUEJOL | lanuejols | 112 | | 112 |
| | LESPLANT | plantiers | 96 | | 96 |
| | PNC | la borie du pont | 60 | | 60 |
| | STSAUVEU | saint-sauveur camprieu | 32 | | 32 |
| CC du Pays Viganais | LAVIS | la vis | | 1 027 | 1 027 |
| | VISSEC | vissec | 124 | | 124 |
| | BLANDAS | blandas | 119 | | 119 |
| | CAM-LUC | campestre-et-luc | 49 | | 49 |
| | MONTDARD | montdardier | 3 | | 3 |
| Total général | | | 596 | 15 020 | 15 615 |

| régime | traitement | Somme de Surface retenue pour la gestion | Somme de Surface retenue pour la gestion2 |
|---------------|------------|--|---|
| futaie | irrégulier | 8 252 | 53% |
| | régulier | 428 | 3% |
| taillis | taillis | 712 | 5% |
| sans | sans | 6 224 | 40% |
| Total général | | 15 615 | 100% |

Tableau des classements des unités de gestion :

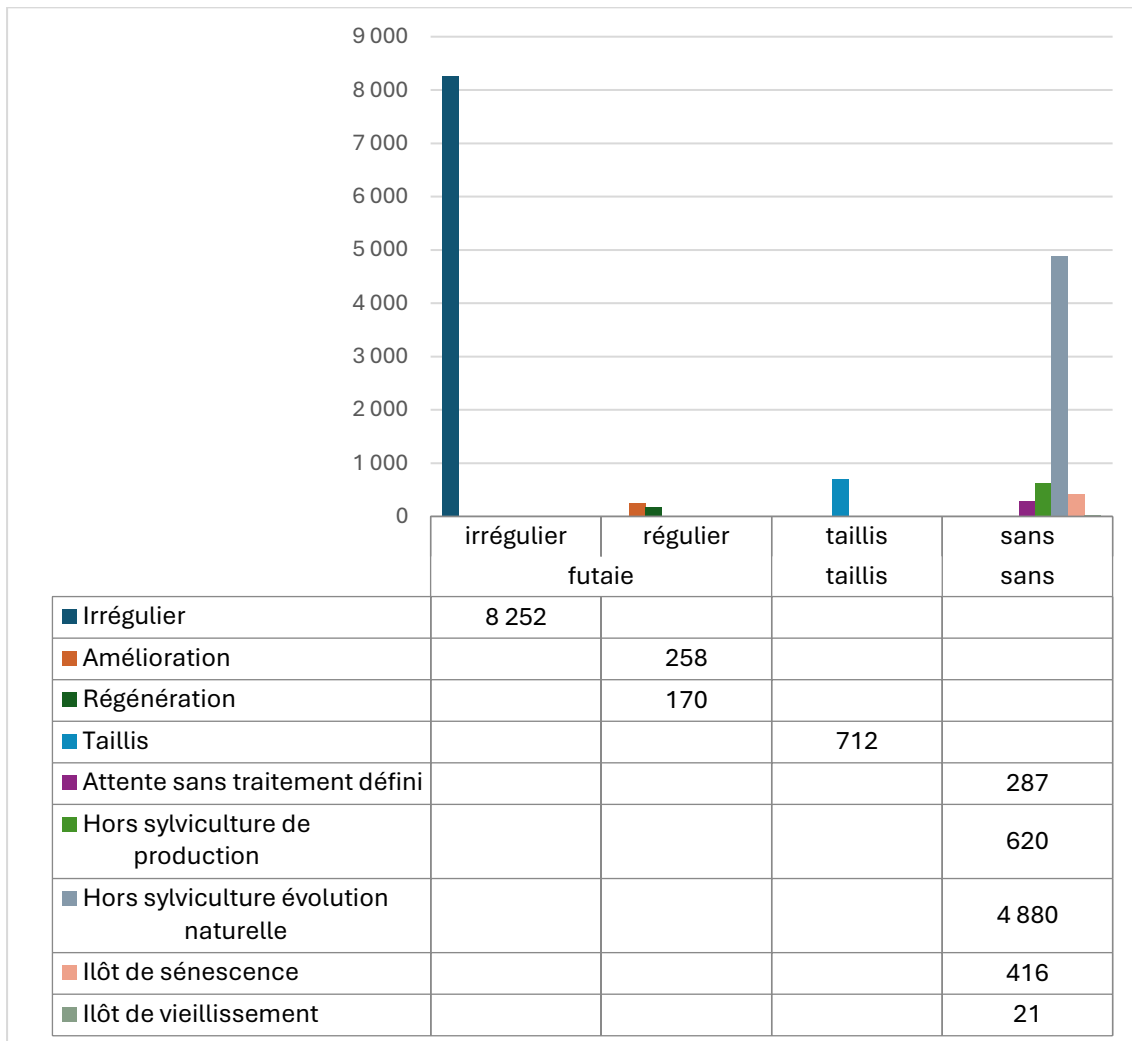
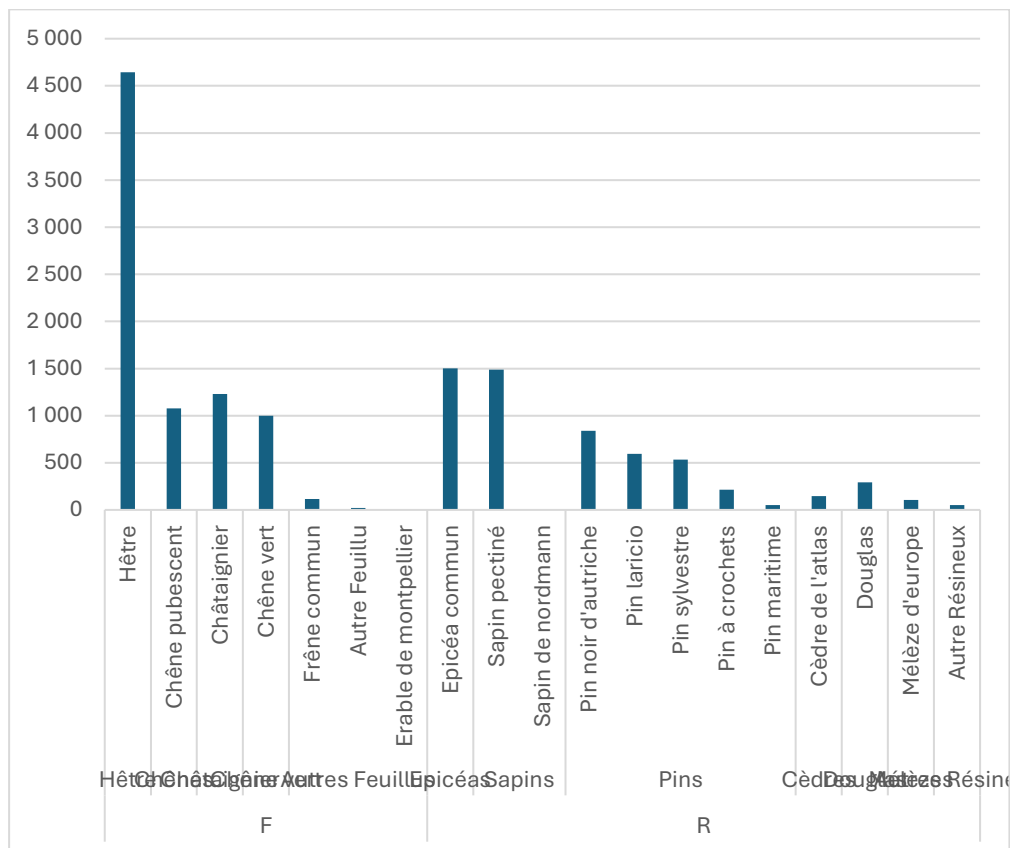


Tableau des essences de la forêt publique :

| TYPE_ESSENCE | g r e s s | LIBELLE_LONG | Total |
|------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------|
| F | Hêtre | Hêtre | 4 645 |
| | Total Hêtre | | 4 645 |
| | Chênes | Chêne pubescent | 1 077 |
| | Total Chênes | | 1 077 |
| | Châtaignier | Châtaignier | 1 229 |
| | Total Châtaignier | | 1 229 |
| | Chêne vert | Chêne vert | 1 000 |
| | Total Chêne vert | | 1 000 |
| | Autres Feuillus | Frêne commun | 116 |
| | | Autre Feuillu | 20 |
| | | Erable de montpellier | 1 |
| | Total Autres Feuillus | | 137 |
| Total F | | | 8 087 |
| R | Epicéas | Epicéa commun | 1 502 |
| | Total Epicéas | | 1 502 |
| | Sapins | Sapin pectiné | 1 489 |
| | | Sapin de nordmann | 7 |
| | Total Sapins | | 1 496 |
| | Pins | Pin noir d'autriche | 840 |
| | | Pin laricio | 595 |
| | | Pin sylvestre | 533 |
| | | Pin à crochets | 213 |
| | | Pin maritime | 51 |
| | Total Pins | | 2 232 |
| | Cèdres | Cèdre de l'atlas | 148 |
| | Total Cèdres | | 148 |
| | Douglas | Douglas | 293 |
| | Total Douglas | | 293 |
| | Mélèzes | Mélèze d'europe | 106 |
| | Total Mélèzes | | 106 |
| | Autres Résineux | Autre Résineux | 51 |
| | Total Autres Résineux | | 51 |
| Total R | | | 5 828 |
| non boisé | non boisé | non boisé | 1 850 |
| | Total non boisé | | 1 850 |
| Total non boisé | | | 1 850 |
| Total général | | | 15 765 |



I.3.4. Synthèse des simulations du site Clim essences

Selon les simulations du site Clim essences (voir les fiches en annexe)

- Le hêtre sera de plus limité en montagne
- L'aire potentielle du châtaignier et des chênes pubescent et vert seront « confortées » et même favorisés en montagne
- Selon le scénario la situation de l'épicéa sera dégradée, dans une moindre mesure pour le sapin, le douglas et le mélèze.
- Les pins noirs d'Autriche , laricio et sylvestre se maintiennent et le pin maritime et le cèdre peuvent s'étendre ...

Globalement les peuplements du montagnard seront progressivement remplacés par des peuplements actuellement du collinéens

I.3.5. Surface par type de propriété

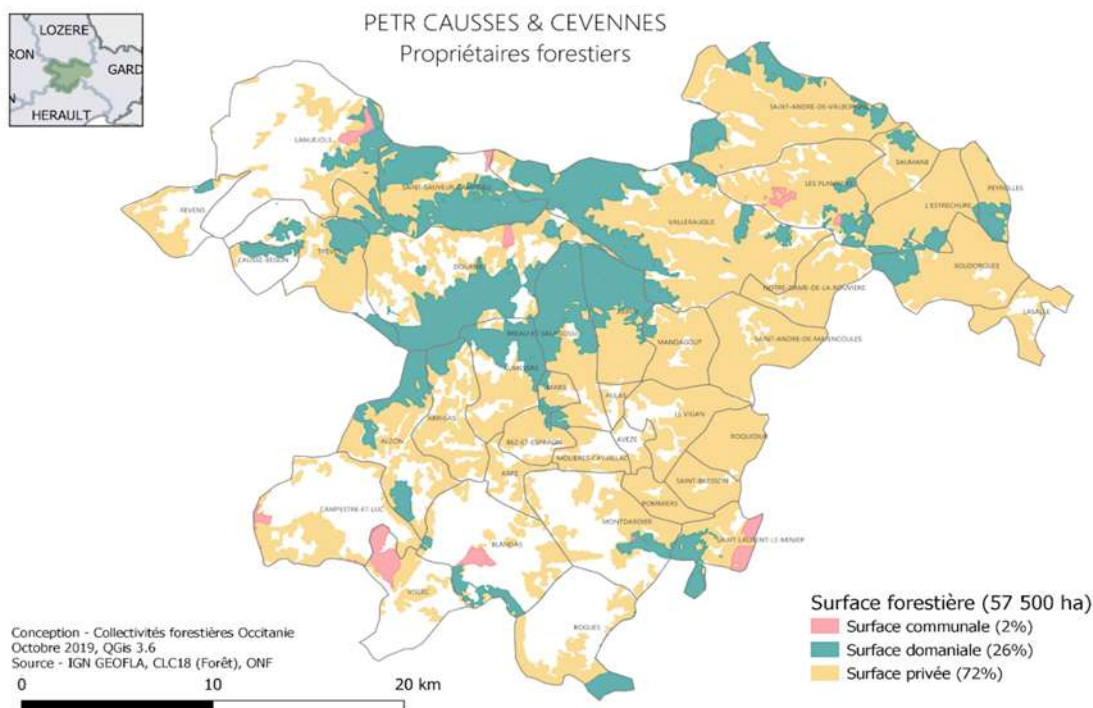
Le couvert forestier est omniprésent dans les vallées cévenoles, seules les communes caussenardes sont nettement moins couvertes. Les 2/3 de la surface forestière sont composés de feuillus avec la prédominance du châtaignier. Les résineux, peu présents, sont principalement localisés dans les forêts d'altitude, dans le Massif de l'Aigoual. Une large partie du couvert forestier est constitué de forêts privées (72%), suivies de forêts domaniales (26%), et de seulement 2% de forêts communales.

Remarque : Le foncier forestier réparti entre forêts publiques et privées, dont la localisation est fortement liée aux aspects historiques.

Les forêts privées (en orange sur la carte ci-dessus) sont largement majoritaires en superficie (72 %) et principalement localisées sur le secteur des basses Cévennes à châtaignier (canton de Valleraugue).

Les forêts publiques (en vert et rouge sur la carte ci-dessus) 24 %, principalement la forêt domaniale, se localisent en majorité sur le secteur des hautes-Cévennes/Lingas.

Remarque : la forêt domaniale de l'Aigoual, si l'on inclut l'intégralité de ces « sous-ensembles » contigus gardois et lozériens, est l'une des plus grandes de France, avec près de 16 000 hectares.

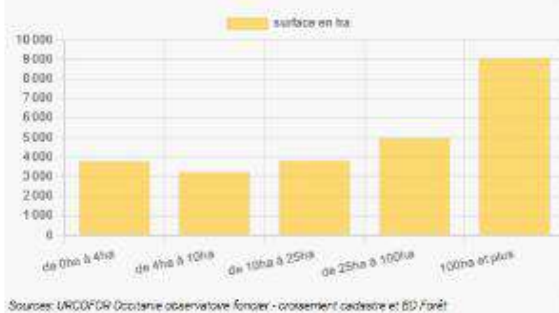


I.3.6. Structure du foncier forestier

Pour la CC du Pays Viganais

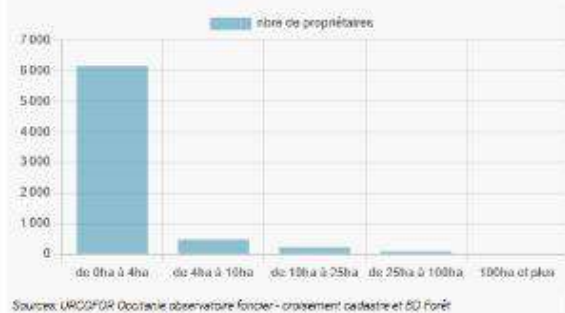
STRUCTURE DU FONCIER FORESTIER

Surface forestière cumulée par classe de surface



STRUCTURE DU FONCIER FORESTIER

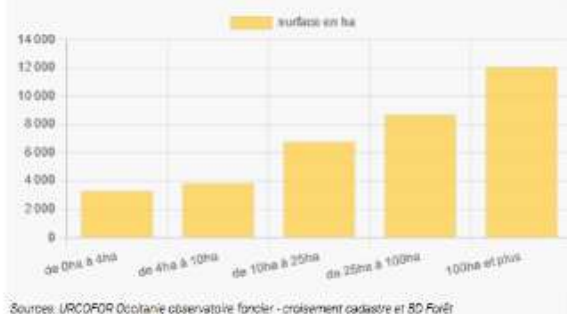
Nombre de propriétaires par classe de surface



Pour la CC Causses Aigoual Cévennes terres solidaires

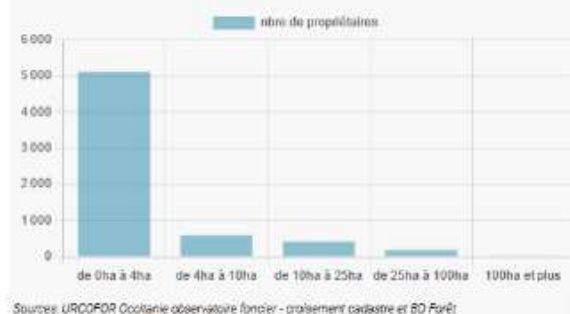
STRUCTURE DU FONCIER FORESTIER

Surface forestière cumulée par classe de surface

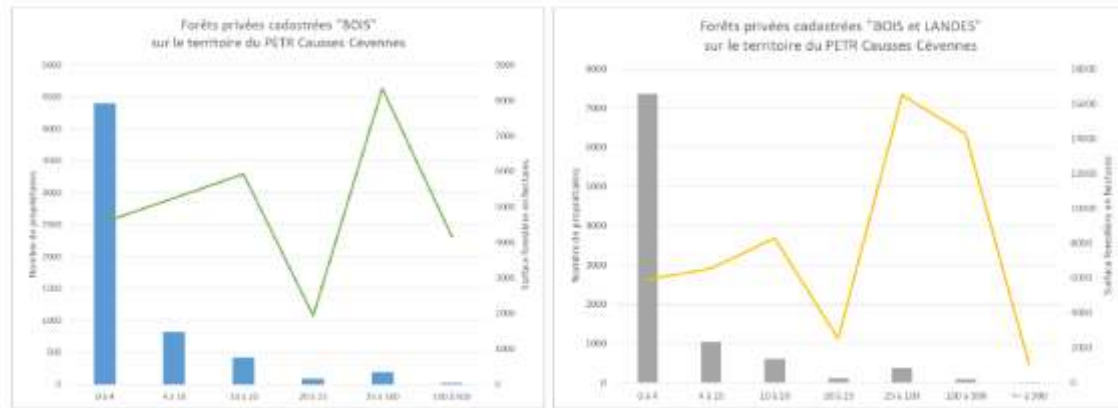


STRUCTURE DU FONCIER FORESTIER

Nombre de propriétaires par classe de surface



Morcellement cadastral



77% des propriétaires possèdent moins de 4ha, représentant 11% de la surface

Le morcellement foncier en forêt privée est particulièrement important sur l'ensemble du PETR et particulièrement sur certaines communes puisque le nombre total de propriétaires forestiers privés dépasse le 5000.

Les forêts privées de moins de 4 ha représentent entre 60 et 80 % du nombre de propriétaires, pour 10 à 20 % des surfaces.

À l'inverse, il y a donc entre 20 et 40 % des propriétaires qui possèdent de 80 à 90 % des forêts privées. Les propriétaires privés de forêts de plus de 4 hectares possèdent à eux-seuls plus des ¾ des surfaces forestières privées.

Les propriétaires privés de forêts de plus de 10 ha possèdent à eux-seuls plus de la moitié des surfaces. Cela peut avoir une importance au niveau de l'animation, indispensable concernant la forêt privée, qui devra donc se concentrer en priorité sur ces classes de propriétés et sur ces propriétaires, tout en n'occultant pas les plus petits et les plus nombreux.

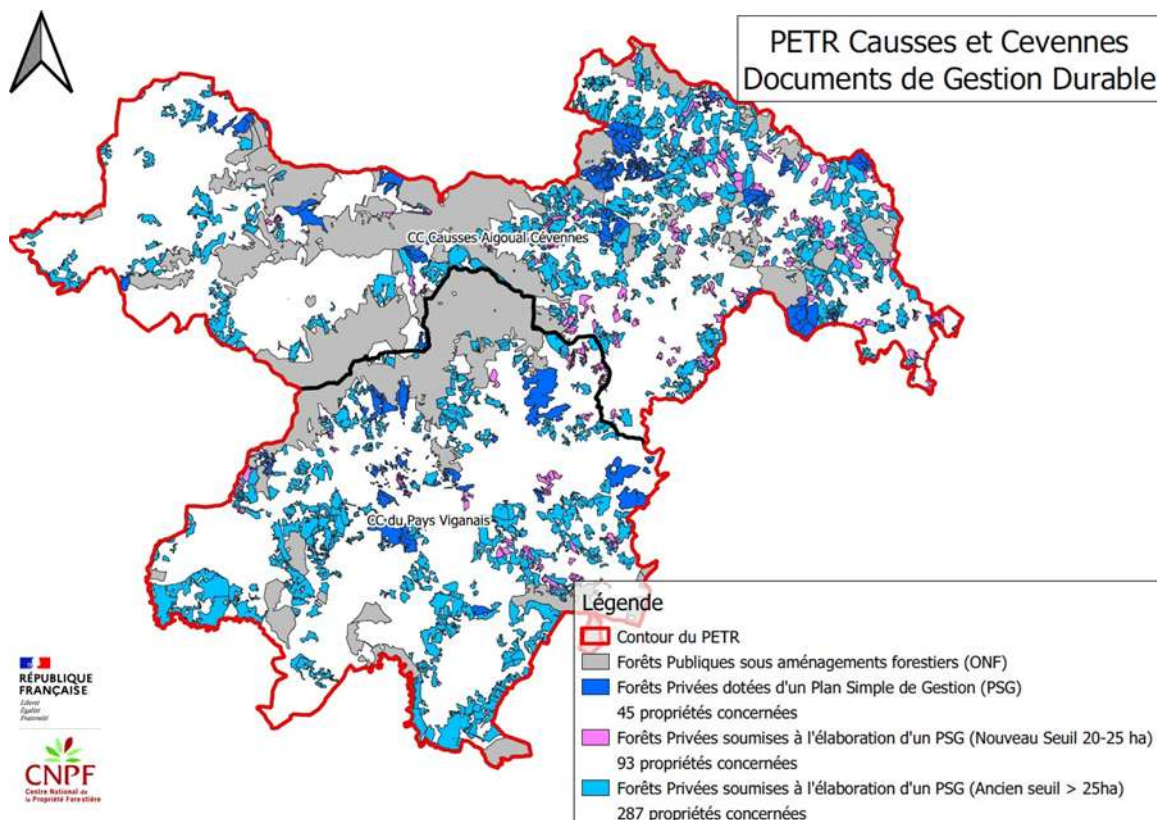
Certaines propriétés forestières privées sont constituées et/ou gérées de manière collective (personnes morales).

Notons ainsi l'existence historique de 13 Groupements Forestiers (GF) de reboisement, constitués à l'occasion de projets de boisement et/ou de reboisement, principalement dans les années 60 à 70, via la FFN. Ces groupements sont plus ou moins actifs et dissous qu'il convient de mobiliser, d'accompagner et soutenir avec les acteurs de la forêt privée (CRPF, Syndicat des forestiers du Gard, experts forestiers, offices notariaux pour travailler sur les impasses juridiques) et d'une ASLGF.

I.3.7. Documents de gestion

En forêt publique ou privée, des documents, obligatoires dans certains cas, permettent de préciser les principes de gestion durable des forêts, à moyen terme (entre 10 et 20 ans la plupart du temps). En forêt publique, il s'agit du Plan d'aménagement. En forêt privée, selon les cas, sont concernés : les Plans Simples de Gestion (PSG, obligatoire pour une forêt de + de 20 ha d'un seul tenant), et pour une surface inférieure : Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) ou Règlement Type de Gestion (RTG).

L'enjeu de l'accompagnement des propriétaires via les Documents de Gestion Durable



À partir des échanges et des données du CNPF, l'enjeu principal sur l'accompagnement des propriétaires forestiers du PETR Causses et Cévennes est de gérer l'accroissement des propriétés soumis au plan simple de gestion depuis l'abaissement du seuil de 25 ha à 20 ha. En effet, le Plan simple de gestion devient obligatoire à partir de 20 ha. Depuis la loi de juillet 2023, toutes les propriétés forestières dont la superficie est supérieure à 20 hectares doivent obligatoirement se doter d'un Plan simple de gestion.

Pour notre territoire, 93 propriétés de forêts privées sont concernées et soumises à l'élaboration d'un PSG à partir du nouveau seuil 20-25 ha. De plus, 287 propriétés sont concernées par l'élaboration d'un PSG de plus de 25 ha.

Application des PSGs en forêt privée :

La gestion des propriétés avec PSG en cours de validité est assurée par les propriétaires éventuellement assistés d'un maître d'œuvre (coopérative forestière ou expert forestier), ou par la DDTM pour les propriétés qui sont encore sous contrat du « Fonds Forestier National ».

Les PSGs sont globalement appliqués sur les Causses. Au contraire, on peut observer des retards d'éclaircies dans les propriétés en Hautes et Basses Cévennes, essentiellement pour des raisons économiques (problème de rentabilité).

Autres formes de gestion en forêt privée

Un certain nombre d'associations syndicales (agrées ou libres) de travaux ont été créées dans le cadre de projets réalisés avec des aides publiques. Elles sont actuellement en dormance.

Les projets qui ont eu lieu sont divers : amélioration de peuplements de châtaigniers par éclaircie, reboisement, desserte complémentaire.

I.4. Placettes de suivi présentes et dispositifs spécifiques

I.4.1. La démarche Aigoual Forêt d'exception ®

La démarche Aigoual Forêt d'Exception® conforte une dynamique territoriale forte et un projet d'ensemble remarquable (définition d'un schéma d'accueil du public, révision concertée du plan de gestion forestière). Le protocole d'accord signé le 4 juin 2014 par les deux co-Présidents du comité de pilotage, la Directrice-adjointe du Parc national des Cévennes et les Directeurs des Agences Lozère et Hérault-Gard de l'ONF, a initié l'engagement de l'ensemble des partenaires à la mise en œuvre de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception®.



Ce territoire a ainsi bénéficié d'une convergence d'actions validées en 2017 au moyen d'un contrat de projets (2017-2021) signé par l'ensemble des partenaires et prolongé jusqu'en 2023 par le Comité de pilotage du 27 octobre 2021.

Ce contrat se décline en trois grandes orientations :

- Améliorer l'accueil du public,
- Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturels et culturels,
- Conforter l'exemplarité de la gestion forestière multi-fonctionnelle.

La démarche dans son ensemble, et le plan associé de 18 actions, ont reçu un avis favorable du comité national d'orientation lors de sa session du 20 novembre 2018.

En 2024, l'ONF et les acteurs engagés dans cette démarche en réalisent ici un bilan avant d'envisager le renouvellement de la candidature de la forêt de l'Aigoual au label Forêt d'Exception®

I.4.2. La placette d'observation en forêt de l'Aigoual (HET 30) Période d'observation 1992-2006



Qu'est ce que RENECOFOR ?

Dans un contexte de dépérissement de certains massifs forestiers à la fin des années 1980 suite au phénomène des « pluies acides », un REseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers (RENECOFOR) a été mis en place en 1992.

Ce réseau a pour mission de détecter les évolutions des écosystèmes forestiers à long terme et d'analyser ces changements. Aujourd'hui, l'impact du changement climatique et le suivi de la biodiversité sont au cœur des observations.

Le réseau national est constitué de 102 sites d'observation permanentes, suivis pendant au moins 30 ans (1992-2022).

Depuis 1993, un tel dispositif est implanté en forêt domaniale de l'Aigoual, composé de deux sites de collecte : celui-ci situé dans une prairie et le second en forêt.

Les domaines étudiés sur les placettes

- Les dépôts atmosphériques
- La météorologie

- La croissance des arbres
- L'état de santé des arbres
- La longueur des saisons de végétation
- Le cycle des éléments dans les écosystèmes forestiers
- La fertilité des sols
- L'évolution de la flore et des champignons
- Les chutes de litière (production de feuilles et de fruits)

Situation de la placette

La placette HET 30 est située dans le Gard, en forêt domaniale de l'Aigoual sur un terrain en pente (25 %) exposé au sud-ouest. Cette zone de montagne (1400 m d'altitude) appartient à la région IFN1 « Hautes Cévennes ». Ce peuplement est installé sur le plus haut site du réseau pour ce qui concerne le hêtre

Description du peuplement

Cette futaie régulière est composée d'un peuplement pur de hêtre (*Fagus sylvatica*). Les arbres sont âgés de 157 ans (âge moyen à 1,3 m du sol, en 2008), ils sont issus de rejets de souches.

Conclusion

Le faible capacité d'échange cationique du sol est à l'origine des problèmes de stock en éléments chimiques et donc de la fertilité de la station. La plupart des dépôts d'éléments chimiques arrivant au sol sont présents en forte quantité, mais comme le sol ne les retient pas, ils sont lessivés. Des risques à long terme existent pour les arbres (alimentation chimique) et pour les milieux recevant les eaux du lessivage (eutrophisation). Le soufre, qui intervient dans les mécanismes d'acidification des sols, est encore présent en grande quantité dans les pluies, malgré la diminution des dépôts.

I.4.3. Résultat Synthèse des résultats du suivi de la régénération en forêt domaniale de l'Aigoual réalisé en 2015

Mise en place de 170 placettes de suivi de façon aléatoire sur les zones classées en sylviculture

Par DELOR Baptiste – (3ème année Université de Bordeaux Biologie des Organismes et des Ecosystèmes)

Tableau 2 : tableaux récapitulatifs des premiers résultats obtenus

| Proportion relative en essence principale (a) | | | | |
|---|--|---------------------------------|--|---------------------------------|
| Essences | Régénération basse | | Perches | |
| | Présence sur les placettes réalisées (%) | Proportion relative moyenne (%) | Présence sur les placettes réalisées (%) | Proportion relative moyenne (%) |
| Hêtre | 66,67 | 79,47 | 51,06 | 79,72 |
| Sapin | 12,77 | 91,11 | 24,82 | 96,18 |
| Epicéa | 11,35 | 83,75 | 10,64 | 90 |
| Autres Feuillus | 7,09 | 94,00 | 2,13 | 86,67 |

| Indicateur "Potentiel de régénération" (b) | |
|--|-------|
| P (%) | 34,75 |
| Pv (%) | 36,17 |

| Indicateur "Stock de perches" (c) | |
|--|--------|
| nombre de placettes (n) | 141 |
| N (perches/mal) | 294,38 |
| n ₁ | 0,13 |
| N ₁ à N ₁₀ (perches/mal) | 38,97 |

I.4.4. Actions réalisées et en cours dans le cadre du label Forêt d'exception [®] de l'Aigoual (extrait)

ZOOM sur le MARTELOSCOPE des Pises

La conception de cette animation date de décembre 2020. Elle est issue du projet d'un groupe d'étudiants ingénieurs d'AgroParisTech, co-encadré par le PNC et l'ONF. Ces étudiants ont repris et complété les mesures d'un martéloscope installé à proximité du lac des Pises (parcelle 445) puis conçu une trame d'animation pour des scolaires (niveaux 5ème et 1ère) et un outil informatique de saisie.

Une coupe étant programmée sur la parcelle 445, il est envisagé de dupliquer ce dispositif fin 2024. Cela permettrait de disposer de deux dispositifs « martéloscope » sur le massif, qui seraient utilisés alternativement par périodes de 5 ans et qui permettraient de continuer de mener une gestion forestière classique sur les deux

Affiner le suivi et rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique

OBJECTIFS : Affiner le suivi des populations de grands cervidés et des dégâts aux peuplements forestiers, et améliorer l'efficacité de réalisation des plans de chasse, le tout afin de retrouver un meilleur équilibre forêt-gibier.

PARTENAIRES : ONF, fédérations et sociétés de chasse, PNC

Mise en place de l'Observatoire de l'Equilibre Agro-Sylvo-Cynégétique (OEASC) par le Parc national des Cévennes à partir de l'automne 2017, avec une participation active de l'ONF.

<https://oeasc.cevennes-parcnational.net/front/#/>

Qu'est-ce que c'est ?

L'Observatoire est un dispositif qui vise à apprécier et suivre l'équilibre entre les populations de grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier, mouflon et chamois), leur milieu de vie et les activités humaines (notamment agricoles et forestières).

À quoi ça sert ?

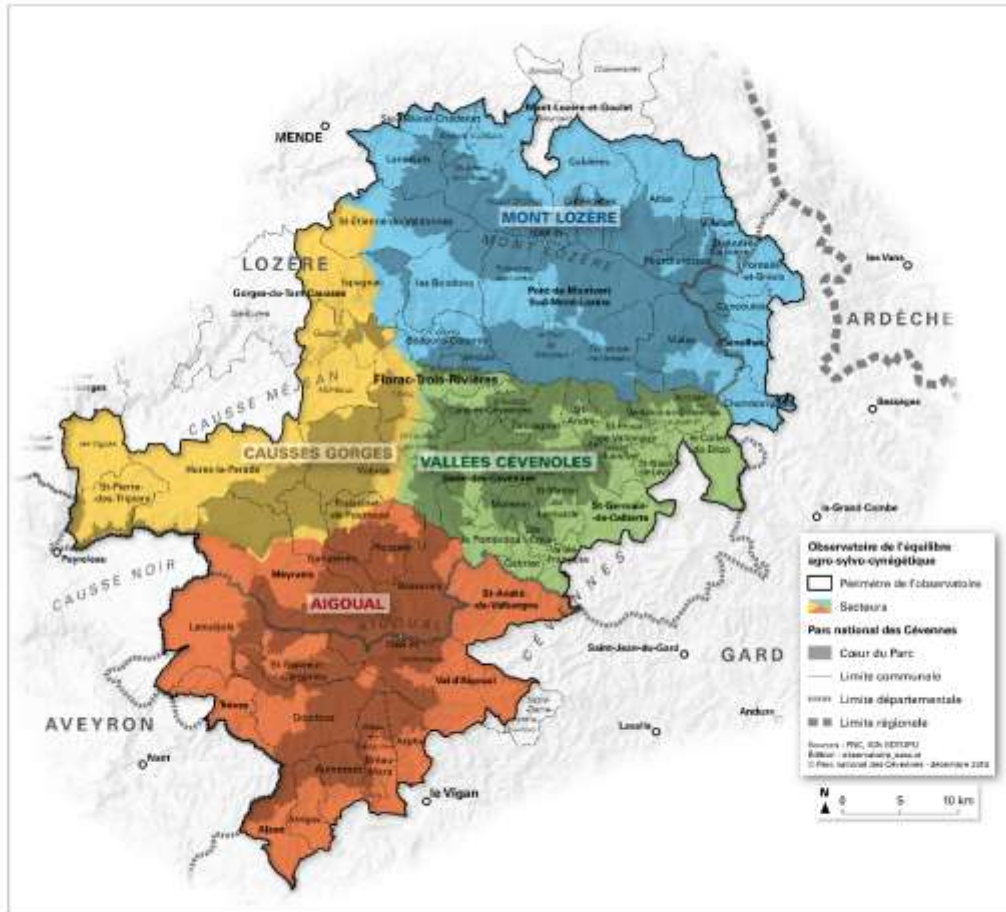
L'Observatoire constitue un outil d'aide à la décision. Les données collectées et centralisées permettent aux acteurs du territoire et aux décideurs de définir des mesures de gestion des populations animales et des milieux naturels adaptées aux réalités de terrain et répondant aux préoccupations de tous.

Qui participe ?

L'Observatoire est un outil collectif et participatif. Il rassemble des représentants du secteur forestier, du monde agricole et des chasseurs, ainsi que l'établissement public du Parc national des Cévennes, les services de l'État et des experts scientifiques nationaux (voir la liste des partenaires impliqués dans la démarche).

Quel est le territoire concerné ?

Le périmètre de l'Observatoire est constitué des communes en partie incluses ou limitrophes au cœur du Parc national des Cévennes (Voir la carte ci-après)



Objectifs de la mise en place d'un système d'alerte participatif (déclaration de dégâts),

Indicateurs de changement écologique : indices d'abondance (comptages nocturnes de l'espèce Cerf), indices de condition physique des animaux, et indices de pression sur la végétation (placettes de relevé d'indices de consommation et d'abrutissement IC/IA),

Diagnostics sylvicoles (évaluation des dégâts de cervidés).

• **Dégâts dus au déséquilibre sylvo-cynégétique**

| Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées | Localisation | Protections utilisées | Observations |
|---|---|---|--|
| Abroustissement sur semis de sapin | Canton du Lingas, Montals suquet et saint Sauveur | Essai de manchons de protection de la pousse terminale sur plantation | Efficace, mais Coût important de main d'œuvre pour remonter tous les ans les protections si utilisé à une plus grande échelle. |
| Dégâts sur hêtre | Canton de la caumette et de la dauphine | aucune | Difficultés de recolonisation dans des zones de forte concentration cervidés |

Extrait de l'Aménagement de la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual pour la période 2017-2036

Contribuer à la bonne réalisation des plans de chasse grands cervidés

Gestion par l'ONF des « zones de tranquillité » du cœur du PNC avec diversification des modes de chasse (approche individuelle, poussées silencieuses, battues) et dialogue renforcé avec les sociétés de chasse locales. Volonté commune avec les partenaires (sociétés de chasse locales, PNC ...) de régler la problématique de l'équilibre forêt-gibier en réponse au changement climatique.

Dans cette dynamique, des propositions d'avenant au contrat cynégétique et sylvicole sont en cours de finalisation.

Réalisation d'un suivi des indicateurs de biodiversité des îlots de sénescence sur la Forêt d'exception ® de l'Aigoual

Rédaction par Olivier Vinet d'un rapport-bilan sur le réseau d'îlots de sénescence de l'ensemble du cœur de PNC (2018), à partir du traitement par RNF des données issues du 1er passage PSDRF (années 2007-2009), et de compléments de descriptions qualitatives réalisées par différents stagiaires. Budget : 1 400€.

Sur le secteur Aigoual (Gard), le 2ème passage du PSDRF est réalisé en 2024 par Ylona Ramond dans le cadre de son apprentissage à l'ONF, sur un réseau actualisé de 100 placettes en îlots de sénescence. Les données récoltées permettront des comparaisons entre 1er et 2ème passage (même si les échantillons sont différents), et de riches comparaisons entre modalités de gestion (îlots de sénescence / zones en sylviculture / réserves biologiques). Des protocoles complémentaires, élaborés par le CEFE-CNRS, permettront de mesurer plus finement les effets du changement climatique sur la croissance et l'état de santé des arbres et de leurs alliés.

I.4.5. Les forêts anciennes

Une forêt ancienne est une forêt présente dans un territoire depuis au moins 150 ans. Elle peut être exploitée par l'homme et ne présenter que de jeunes arbres, mais elle ne doit pas avoir été défrichée ou mise en culture.

Sur le territoire du Parc national des Cévennes (PNC), seulement 21 % des forêts actuelles sont anciennes.

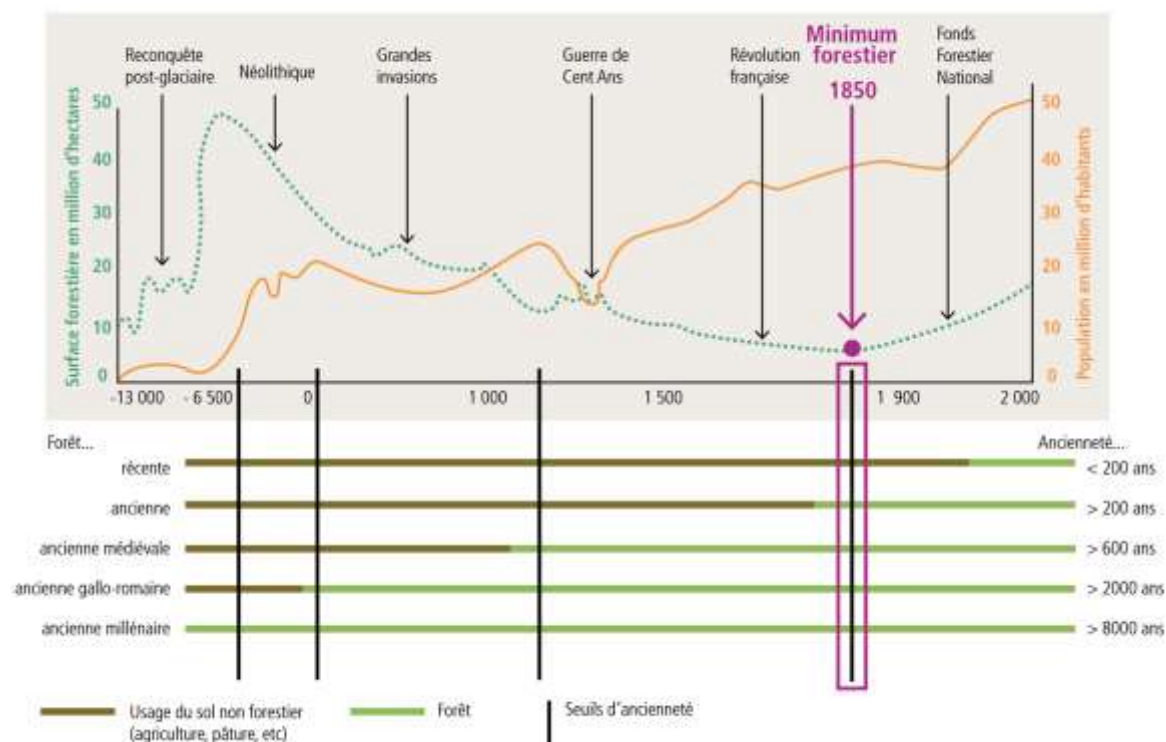
Les forêts anciennes font l'objet d'une grande attention de la part de l'établissement public puisqu'elles peuvent accueillir une biodiversité végétale, animale et fongique particulière. Certaines espèces de lichens, par exemple, ne se développent que sur des arbres centenaires.

Plus une forêt ancienne présente des arbres matures et des essences diversifiées, plus elle est susceptible d'abriter une biodiversité remarquable.

Deux documents illustrés sont disponibles et téléchargeables sur le site du PNC .

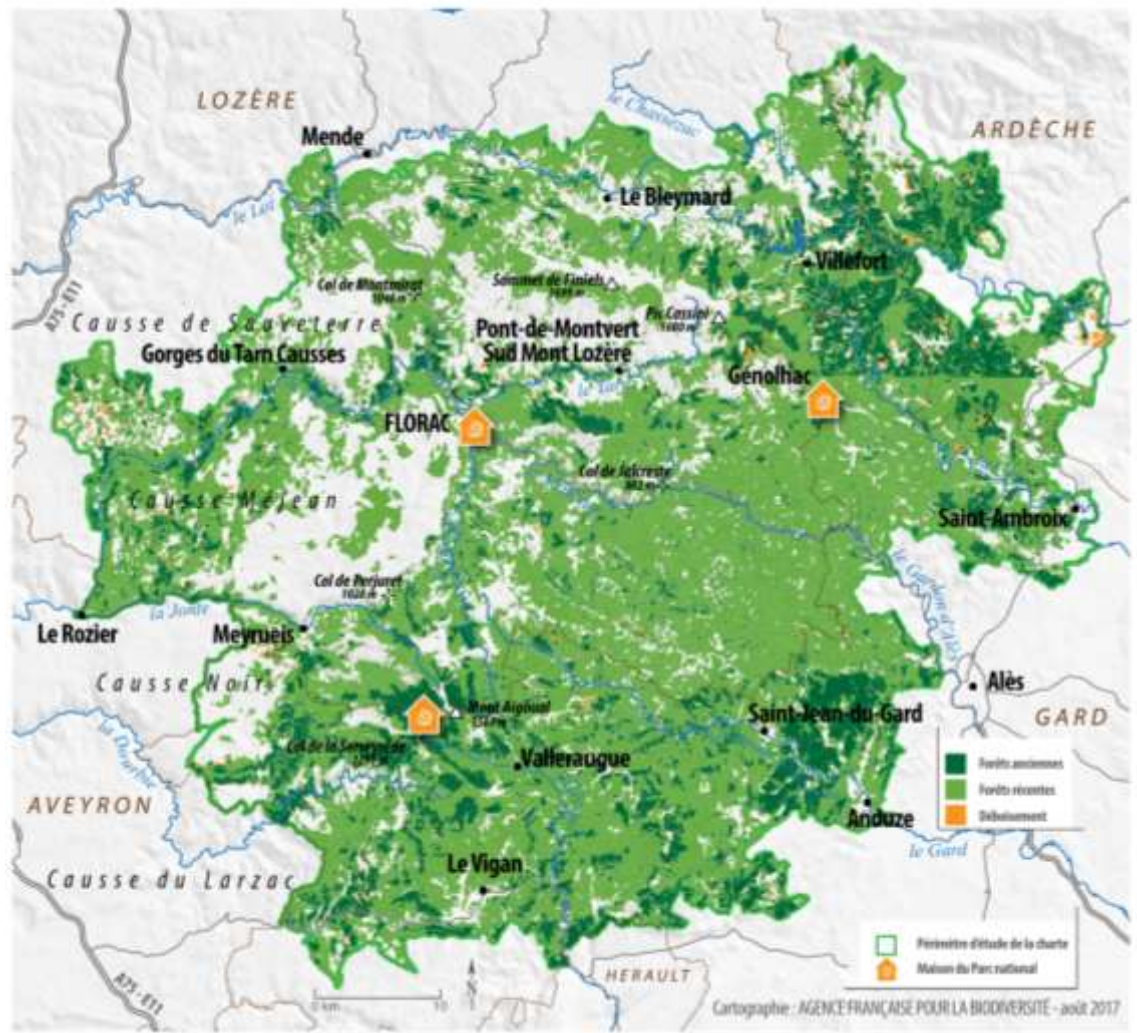
- Les forêts anciennes : un patrimoine naturel et historique à préserver
- Les forêts anciennes du Parc national des Cévennes : état des lieux

Le gradient d'ancienneté en France, depuis la dernière glaciation (2 et 3).

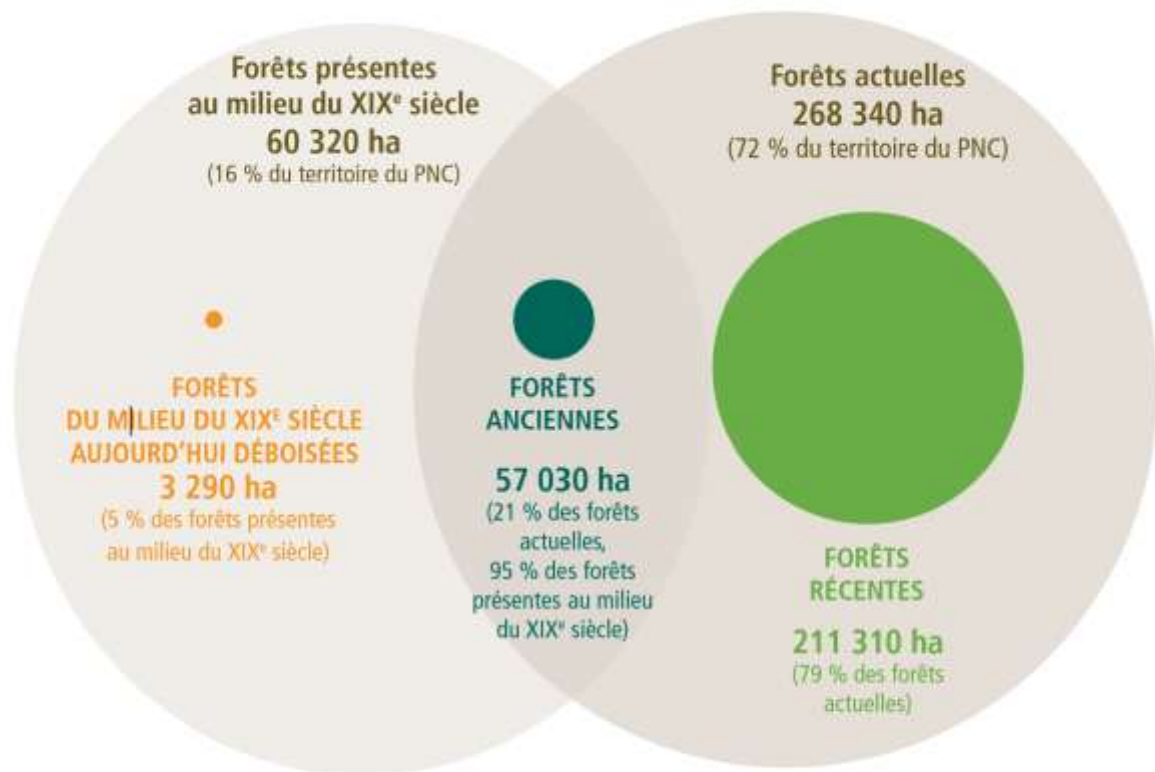


Extrait du document produit par le PNC : Les forêts anciennes : un patrimoine naturel et historique à préserver, d'après les travaux : Cateau E., Larrieu L., Vallauri D., Savoie J.-M., Touroult J., Brustel H.

2015 – Ancienneté et maturité : deux qualités complémentaires d'un écosystème forestier. Comptes Rendus Biologies, vol. 338, p. 58-73. (3) Gaudin S. 1996 – Quelques éléments d'histoire forestière et généralités sur la forêt en France et dans le monde, Support Cours BTSA Gestion Forestière, 32 p.



Carte extraite du document produit par le PNC : Les forêts anciennes du Parc national des Cévennes : état des lieux.



Evolution des surfaces forestières depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, dans le Parc national des Cévennes.

§

« La surface forestière du Parc national des Cévennes a été multipliée par plus de 4 depuis le milieu du XIX^e siècle. Il s'agit du parc national métropolitain le plus boisé.

La grande majorité des forêts présentes au milieu du XIX^e siècle s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Les « déboisements », qui concernent 5 % des forêts de l'époque, peuvent avoir plusieurs origines : des défrichements pour le pastoralisme, des décalages entre les cartes anciennes et actuelles... Ils se situent généralement sur des pentes faibles et sur des versants chauds.

NB : sur le territoire du Parc national des Cévennes, la carte d'État-Major a été réalisée entre 1844 et 1856, par des personnes différentes.

Au Nord-Est, apparaît une limite franche entre une partie Nord très boisée, cartographiée en 1845, et une partie Sud peu boisée, cartographiée neuf ans plus tard. Des vérifications sont en cours pour comprendre cet écart. Il pourrait par exemple s'agir d'une différence d'interprétation des châtaigneraies, considérées ou non comme « forêt » selon les cartographes de l'époque.

I.5. L'économie forestière et ressource en bois

Une économie forestière réelle, principalement issue de la forêt publique, malgré des conditions d'exploitation difficiles (desserte, pentes, climat, entreprises...).

En 1922, la jeune forêt publique de l'Aigoual ne produisait que 400 m³ de bois exploités par an. En 1953, la barre des 5000 m³ a été franchie. Aujourd'hui entre 24 000 et 36 000 m³ de bois sont, en moyenne, exploités annuellement sur les forêts publiques du massif de l'Aigoual (chiffres ONF Gard pour 2020 à 2023). Il s'agit principalement de bois résineux, de volumes unitaires moyens à gros, utilisés en charpentes, sciages et palettes.

Les prix moyens varient entre 1,5 à 30 € / m³ sur pied, suivant la qualité et la quantité de bois considéré (éclaircies, coupes rases, coupes jardinatoires...).

En forêt privée, c'est la Coopérative Forestière « La forêt privée lozérienne et gardoise » qui met en vente la majorité des bois des forêts privées gérées au sein de la CC de l'Aigoual. L'analyse des dernières ventes de cette coopérative révèle une mobilisation annuelle très différente d'une année sur l'autre, parfois quasiment nulle et montant jusqu'à 3000 m³ (année du PDM). Le volume moyen annuel issu des forêts privées est de 628 m³. Les prix moyens de vente varient entre 6 et 18 € / m³ sur pied, suivant la qualité et la quantité de bois considéré (éclaircies, coupes rases, feuillus / résineux ...).

Notons que ces chiffres n'incluent pas les exploitations en bois de chauffage effectuées directement par des exploitants locaux ou délivrés en affouage dans les forêts publiques.

Les bois sont principalement vendus sur pied (très peu de ventes bord de route), soit directement aux scieries, soit en passant par des exploitants forestiers locaux

Ci-dessous la liste des types clients sur les 4 dernières années pour les forêts publiques

| Somme de Volume type client | Nom client | Total |
|-------------------------------------|--|----------------|
| scierie | ETABLISSEMENT JALLES | 2 315 |
| | ETABLISSEMENTS FAGES | 11 413 |
| | GERS SCIAGE PALETTES GERS.SCI.PAL | 1 626 |
| | GROUPE SIAT BRASSAC | 917 |
| | GROUPE SIAT SAS | 1 158 |
| | NEOFOR MENDE | 491 |
| | PGS BEYNEL | 1 587 |
| | SANGUINET SA | 6 383 |
| | SARL BUFFIERE ET FILS | 230 |
| | SOC SUSSI ET FILS | 16 267 |
| | UNION FORESTIERE VIGANAISE | 39 158 |
| Total scierie | | 81 545 |
| exploitant négociant | ALMES ABATTAGE | 1 600 |
| | DONNADIEU BOIS | 3 099 |
| | ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE | 15 428 |
| | EXPLOIT. FORESTIERE DARDALHON | 1 505 |
| | LA FORESTIERE DE PROVENCE | 295 |
| | LACAZE GUILLAUME | 169 |
| | SARL PHILIP FRERES | 4 149 |
| | SEBSO | 619 |
| Total exploitant négociant | | 26 864 |
| bois de feu | A VOTRE SERVICE | 436 |
| | ALES BOIS | 225 |
| | ASSOCIATION LE CLOS DU NID | 176 |
| | MS BOIS | 2 269 |
| | PIRES José | 1 526 |
| | RIGAL AUBRY LIONEL | 646 |
| | ROUIRE Patrick | 326 |
| | SARL A.R.T. | 93 |
| | SARL PUECH BOIS ENERGIE | 795 |
| | VIALA BOIS | 1 720 |
| Total bois de feu | | 8 212 |
| négoce bois de feu | BOIS NEGOCE TRANSPORT | 624 |
| | MVTRANSBOIS | 78 |
| | SARL VIREBAYRE NEGOCE | 7 432 |
| Total négoce bois de feu | | 8 134 |
| bois énergie | BIOSYL AUVERGNE | 1 280 |
| | Communauté de communes Causses Aigo Cévennes - Terres Solidaires | 449 |
| | GARDBOIS | 137 |
| | GAZELENERGIE GENERATION | 5 512 |
| Total bois énergie | | 7 379 |
| Bois industrie | EMBALLAGES DU COMTAT VENAISSIN S.A | 44 |
| | FIBRE EXCELLENCE PROVENCE | 3 096 |
| | FIBRE EXCELLENCE TARASCON SAS ETS SECONDAIRE | 2 756 |
| Total Bois industrie | | 5 897 |
| acheteur occa | SARL MONCHET | 88 |
| | VILLA LAURENT | 26 |
| Total acheteur occa | | 114 |
| délivrance bois de f | COMMUNE de Campestre et Luc | 92 |
| Total délivrance bois de feu | | 92 |
| Total général | | 138 237 |

Source : ONF 2024

I.5.1. Volumes de bois exploités, débouchés

Les bois exploités dans les massifs du PETR sont d'une part le bois de feuillu récolté essentiellement dans les forêts communales par les habitants et d'autre part, les bois résineux à destination de l'industrie récoltés en grande partie en forêt domaniale.

Depuis 1920, la récolte annuelle varie de 0 à 890 m³ en forêt Communale et la récolte varie de 0 à 3 850 m³ en Forêt Domaniale. Cette évolution irrégulière suit l'évolution de l'histoire humaine : période de guerre, changement des modes de chauffage, choc pétrolier, crise ou reprise économique....

Pour la majorité des propriétaires, la forêt revêt avant tout un usage complémentaire à l'agriculture et principalement à l'élevage. Les peuplements de chêne pubescent servent d'abri pour les animaux qui sont des troupeaux ovins pour l'essentiel.

Certains peuplements peuvent faire l'objet d'interventions ponctuelles pour le bois de chauffage à usage domestique ou éventuellement en vue d'une commercialisation (non programmée dans les Plans Simples de Gestion ou PSG). Dans cette optique, ils peuvent bénéficier d'éclaircies ponctuelles facilitant le parcours. Les propriétaires souhaitent majoritairement maintenir l'état boisé et ont pour objectif une gestion sylvopastorale ainsi qu'un objectif de préservation des milieux (biodiversité, paysage, chasse...).

Malgré la forte couverture forestière, la tradition de gestion forestière en Cévennes du PETR Causses et Cévennes est peu ancrée sur ces secteurs. Le morcellement important du foncier et les difficultés d'accès aux massifs forestiers limitent très fortement la gestion.

Les taillis de chênes font l'objet de coupes de bois de chauffage. Les taillis de châtaigniers sont majoritairement sous-exploités.

Les plantations résineuses sont elles gérées en futaie régulière. Certains propriétaires expérimentent une gestion irrégulière des peuplements dans les douglas notamment. Les collectivités souhaitent engager une dynamique dans la gestion des espaces boisés au travers d'un Plan de Massif, qui permettrait d'étudier et de développer différentes voies de valorisation de la filière forêt-bois locale (scieries mobiles, bois-énergie, châtaigneraies à bois, productions forestières indirectes, etc.).

Commentaires succincts sur les débouchés issu du plan d'aménagement de la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual pour la période 2017-2036 - Version approuvée du 30 juillet 2019. :

Les pins sont généralement utilisés pour la palette et la trituration, bien qu'une bonne proportion soit de qualité charpente.

Le sapin et le douglas sont utilisés en charpente (industrielle et traditionnelle).

Le hêtre, le châtaignier et les chênes sont commercialisés en bois bûche ou en bois énergie, bien qu'une partie des hêtres pourrait être utilisée en sciage pour des produits de qualité secondaire.

Les épicéas et les produits des premières éclaircies résineuses (mélèzes, douglas, cèdres) sont utilisés en trituration ou en palette.

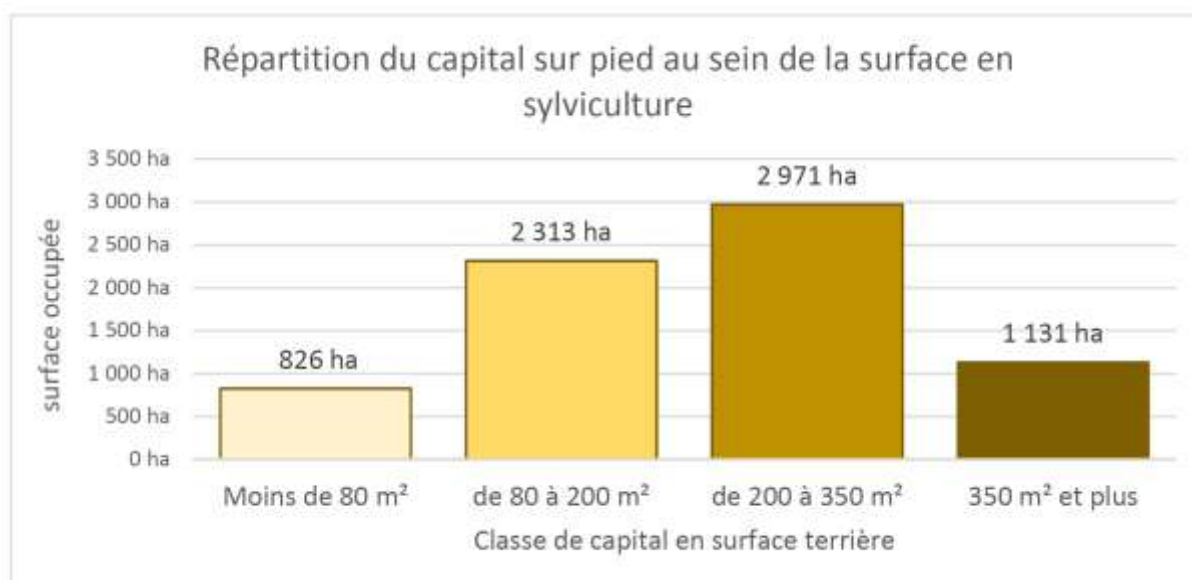
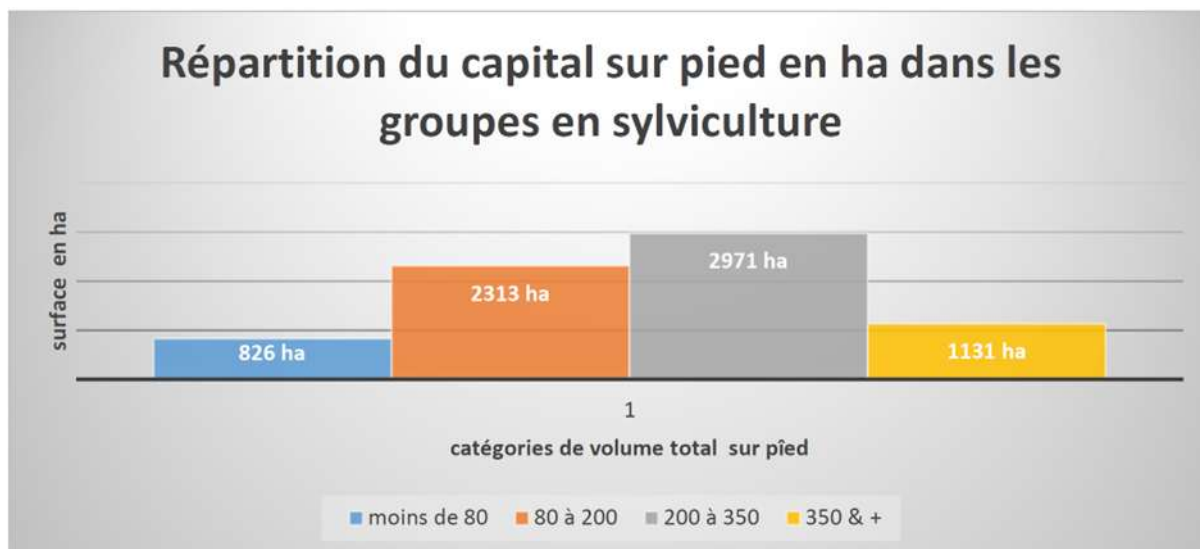
Focus sur la partie gardoise de la forêt domaniale de l'Aigoual

Données issues du plan d'aménagement forestier pour la période 2017-2036 - Version approuvée du 30 juillet 2019.

Description des peuplements selon la typologie Aigoual:

Cette typologie est fondée sur le régime, le stade de développement, la surface terrière et la répartition des classes des tiges.

| Régime (structure) | Types de peuplement |
|----------------------|---|
| Taillis | Taillis Balivable |
| | Taillis Non Balivable |
| Futaie (régulière) | Type R1 : Régénération surface terrière < à 6 m ² . La régénération et les perches y sont très abondantes |
| | Type R2 : régularisé petits bois Régularisé Petit Bois. Densité de perches élevée et le volume reste faible. (G entre 8 et 13 m ² /ha) |
| | Type R3 régularisé petits bois, bois moyen à forte densité (sup à 500t/ha) (G > 40 m ² /ha), Volume élevé. |
| | Type R4 : régularisé bois moyen Peuplement moyen : 69% de bois moyen, densité : 260 tiges, (G : 18 à 31 m ² /ha.) |
| | Type R5 : régularisé bois moyens et gros bois Description du peuplement moyen : 50 % en moyenne de BM et 30 % de GB. (G 29 à 36 m ² /ha) |
| | Type R6 : régularisé dans les gros bois (et très gros bois) Description du peuplement moyen : Volume moyen : 280 m ³ ; densité faible 185 tiges /ha ; près de 60 % de tiges de GB. (G 27 à 35 m ² /ha) |
| Futaie (irrégulière) | Type I 1: Futaie à deux étages à capital fort. Description du peuplement moyen : Peuplement irrégulier déficitaire en BM (bois moyen) (15%) à densité moyenne (245 t/ha) et environ 35% de GB (gros bois) (surface terrière : 30 m ² /ha environ). |
| | Type I2:Futaie à deux étages à capital faible. Description du peuplement moyen : Peuplement irrégulier déficitaire en BM 15% ; à faible densité (170 t/ha), à très faible surface terrière (13 m ² /ha). |
| | Type I3: Irrégulier très pauvre en gros bois à densité forte Description du peuplement moyen : Ce type comporte environ 75 %PB (petit bois) avec présence de GB (6%) qui le différencie du type R3. Il possède aussi plus de BM que le type R2 (20%). Le volume est proche de 240 m ³ /ha. (G de 23 à 36 m ² /ha) |
| | Type I4: Irrégulier très pauvre en gros bois à densité faible. Description du peuplement moyen : Ce type comporte environ 45 % de PB et 45 % de BM. La densité est faible. (G de 14 à 18m ² /ha) |
| | Type I5: irrégulier pauvre en gros bois Description du peuplement moyen : Ce type est riche en PB puis en BM (55 et 35%) à densité moyenne des pré-comptables (335 t/ha) et assez forte densité des perches (550 t/ha). (G de 23 à 27m ² /ha) |
| | Type J : Futaie Jardinée "Aigoual" 10% <= GB en Nb de tiges <= 25 %, BM en Nb de tiges <= 35 % 270 m ³ <= V <= 320 m ³ Ponctuellement, ce type a été rencontré (G de 27 à 30m ² /ha) |
| Milieux ouverts | Milieux ouverts boisables |
| | Milieux ouverts non boisables |



On constate que le capital sur pied du groupe en sylviculture est plutôt bien réparti ; cependant 43 % de la surface porte un volume inférieur à 200 m³/ha

Inventaires réalisés sur la domaniale :

Mise en place de placettes de comptage permanentes pour le suivi du renouvellement en futaie irrégulière

169 placettes permanentes ont été positionnées dans le groupe irrégulier selon une trame d'installation définie grâce à l'utilisation de la fonction aléa (sous tableur Excel). Ces placettes sont matérialisées sur le terrain.

Résultats :

La proportion de placettes où la régénération naturelle est installée est de 35%, soit plus que la proportion minimale cible de 20%.

La proportion de placeaux où la régénération naturelle est absente est de 36%.

Les essences composant la régénération naturelle sont des essences sciaphiles : principalement le

hêtre (67 %), le sapin (13%) et l'épicéa (11%).

La pression des cervidés depuis plus de 20 ans limite les semis de sapins par abrouissement.

On constate aujourd'hui des secteurs où la régénération de hêtre est également touchée.

Le nombre de perches est satisfaisant : près du double de la valeur cible minimale retenue (150 t/ha). Ce stock est dû en partie au rajeunissement progressif des peuplements originels depuis les années 1980.

Analyse de la régénération à l'occasion de la mise en place d'une étude « protocole bois mort »

Suivi de la naturalité protocole bois mort en partenariat avec Réserves naturelles de France (Réalisé en 2015/2016 par Alexandre Roques 3ème année sup agro Montpellier)

Résultats concernant la régénération naturelle et les peuplements échantillonnés:

Pour cette analyse, on a utilisé les placettes mises en place pour le protocole des placettes permanentes de suivi du renouvellement en futaie irrégulière.

Les résultats obtenus sont très proches de ceux du protocole précédent.

Parcelles régénérées : 41 %

Parcelles dépourvues de semis : 37%

En revanche, on observe une forte variabilité à l'échelle de la placette. Cela est dû au fait que les placeaux sont répartis de part et d'autre et non au centre de la placette.

Nombre moyen de perches :

Ce protocole donne un nombre moyen de 384 perches par hectare, sur les 169 placettes

Caractéristiques dendrométriques des arbres vivants par catégorie de diamètre sur les 169 placettes :

| Catégories | Densité de tiges | Surface terrière moyenne | Volume moyen |
|--|------------------|--------------------------|------------------------|
| Petit Bois <i>(classes de diamètre 20 et 25 cm)</i> | 217 tiges/ha | 8,6 m ² /ha | 54 m ³ /ha |
| Bois moyen <i>(classes de diamètre 30 à 40 cm)</i> | 156 tiges/ha | 15,0 m ² /ha | 121 m ³ /ha |
| Gros Bois <i>(classes de diamètre 45 cm et plus)</i> | 23 tiges/ha | 5,9 m ² /ha | 58 m ³ /ha |
| Totalité des classes de diamètre | 396 tiges/ha | 29,5 m ² /ha | 233 m ³ /ha |

(Les arbres de franc-pied et les tiges de cépées ne sont pas différenciés)

Synthèse de la commercialisation - valorisation des bois en forêt publique :

Après la période du COVID les volumes récoltés sont relativement stables, et la production de bois façonnés pour alimenter des contrats d'approvisionnement a dépassé la vente de coupes sur pied.

| exercice | BSP | BF | Total général | |
|----------------------|-----|---------------|---------------|----------------|
| 2020 | | 22 412 | 1 765 | 24 177 |
| 2021 | | 15 344 | 20 699 | 36 042 |
| 2022 | | 14 995 | 21 606 | 36 600 |
| 2023 | | 13 015 | 19 053 | 32 068 |
| Total général | | 65 765 | 63 123 | 128 888 |

Les clients majoritaires sont des scieries (transformateurs) et 49 % des volumes sont valorisés dans le Gard et 90 % avec les départements limitrophes

| type client | 30 | 48 | 12 | 13 | 65 | 34 | 81 | 32 | 33 | 43 | 31 | 84 | Total général |
|------------------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| scierie | 30% | 9% | 11% | 0% | 5% | 0% | 2% | 1% | 1% | 0% | 0% | 0% | 59% |
| exploitant négociant | 14% | 0% | 1% | 0% | 0% | 3% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 19% |
| négoce bois de feu | 0% | 6% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 6% |
| bois de feu | 3% | 0% | 1% | 0% | 0% | 1% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 6% |
| bois énergie | 0% | 0% | 0% | 4% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 1% | 0% | 0% | 6% |
| Bois industrie | 0% | 0% | 0% | 5% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 5% |
| acheteur occa | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| délivrance bois de feu | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Total général | 49% | 15% | 13% | 9% | 5% | 4% | 2% | 1% | 1% | 1% | 0% | 0% | 100% |

| Somme de Volume | Type essence | GR ess | type client | scierie | exploitant négociant | négoce bois de feu | bois de feu | bois énergie | Bois industrie | acheteur occa | délivrance bois de feu | Total général |
|----------------------|-----------------|--------|------------------------|--------------|----------------------|--------------------|-------------|--------------|----------------|---------------|------------------------|---------------|
| F | Hêtre | | scierie | 4.3% | 4.7% | 5.7% | 5.5% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.1% | 20.3% |
| | chêne vert | | exploitant négociant | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.1% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.1% |
| | chêne | | négoce bois de feu | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.1% |
| | Chataignier | | bois de feu | 0.1% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.1% |
| | Autres Feuillus | | bois énergie | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |
| | Sapins | | Bois industrie | 18.3% | 1.7% | 0.0% | 0.0% | 1.3% | 1.3% | 0.0% | 0.0% | 22.4% |
| | Epicéa | | acheteur occa | 15.7% | 3.8% | 0.4% | 0.1% | 1.6% | 0.6% | 0.0% | 0.0% | 22.3% |
| | Pin Larico | | délivrance bois de feu | 11.3% | 0.5% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 11.9% |
| | Autres Résineux | | Total général | 0.5% | 2.1% | 0.1% | 0.0% | 2.6% | 2.4% | 0.0% | 0.0% | 7.7% |
| | Douglas | | | 3.2% | 4.4% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 7.6% |
| R | Pin noir | | scierie | 4.3% | 0.9% | 0.1% | 0.0% | 0.1% | 0.1% | 0.3% | 0.0% | 5.6% |
| | Pin sylvestre | | exploitant négociant | 0.8% | 0.4% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 1.2% |
| | cédre | | négoce bois de feu | 0.2% | 0.2% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.4% |
| | Mélèze | | bois de feu | 0.1% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.2% |
| | Pin à crochets | | bois énergie | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |
| | Pin maritime | | Bois industrie | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |
| | | | acheteur occa | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% | 0.0% |
| Total général | | | | 58.7% | 18.7% | 6.3% | 5.8% | 5.7% | 4.6% | 0.1% | 0.1% | 100.0% |

Tableau des types de clients par essences :

| Intercommunalité Somme des Volumes Type essence | Libellé D18 Essence | type client | | | | | | | Total général |
|---|--|--------------|----------------------|-------------|--------------|------------------|---------------|------------------------|---------------|
| | | scieries | exploitant négociant | bois de feu | bois énergie | Bois Industriels | acheteur occa | delivrance bois de feu | |
| F | Chêne 25&- / Chêne cl.1&- | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | |
| | Chêne 30-45 / Chêne cl.2&3 | 17 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 17 | |
| | Hêtre 2&- / Hêtre cl.1&- | 1103 | 1468 | 1058 | 0 | 0 | 0 | 3629 | |
| | Hêtre 3&S / Hêtre cl.1&- | 16 | 250 | 134 | 0 | 0 | 0 | 436 | |
| | Hêtre 4&S / Hêtre cl.2&- | 237 | 351 | 351 | 0 | 0 | 0 | 839 | |
| | Autres feuillus (F.P., F.D., F.T., X.F.U., C.H.T., E.R.A., F.R.C.) | 155 | 13 | 153 | 0 | 0 | 0 | 321 | |
| | Talhis feuillus | 1378 | 533 | 3781 | 7379 | 0 | 0 | 11801 | |
| | Vol. encombr. feuillus (eq BI et BE feuillus) | 55 | 22 | 771 | 0 | 0 | 0 | 848 | |
| | Houppiers feuillus et menu bois (de lige ou tallis) | 49 | 1188 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1339 | |
| | Sapin 20&- / Sapin cl.1&- | 1338 | 16 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1356 | |
| | Sapin 25&- / Sapin cl.2&- | 84 | 16 | 2 | 0 | 0 | 0 | 102 | |
| | Sapin 25&- / Sapin cl.2&- | 84 | 16 | 2 | 0 | 0 | 0 | 102 | |
| | Epicéa 20&- / Epicéa cl.1&- | 11292 | 3601 | 163 | 0 | 0 | 0 | 15056 | |
| | Epicéa 25&- / Epicéa cl.2&- | 7110 | 351 | 163 | 0 | 0 | 0 | 7624 | |
| | Pin sylvestre 20&- / Pin sylvestre cl.1&- | 3 | 6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 10 | |
| Pin sylvestre 25 &- / Pin sylvestre cl.2&- | 591 | 459 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1051 | | |
| Pin maritime 25&- / Pin maritime cl.2&- | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | | |
| Autres résineux 20&- / Autres résineux cl.1&- | 20 | 51 | 0 | 0 | 0 | 0 | 71 | | |
| MEL | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| P.L. | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | | |
| RXB | 72 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 72 | | |
| Autres résineux 25&- / Autres résineux cl.2&- | 18517 | 7687 | 6 | 0 | 0 | 0 | 26409 | | |
| CEA | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | | |
| DOU | 1593 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1593 | | |
| MEE | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | | |
| MEL | 24 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | | |
| P.L | 3572 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3572 | | |
| P.IN | 1002 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1002 | | |
| RXB | 3978 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3978 | | |
| RXB | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | | |
| S.V | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | | |
| Houppiers résineux et menu bois (de lige ou tallis) | 4474 | 1433 | 21 | 52 | 0 | 0 | 5978 | | |
| Vol. encombr. résineux (eq BI et BE résineux) | 448 | 30 | 562 | 0 | 0 | 0 | 1010 | | |
| EPC | 30 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 | | |
| P.IN | 357 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 357 | | |
| RXB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| ROX | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| S.P | 272 | 565 | 23 | 73 | 3696 | 2007 | 6662 | | |
| S.V | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| XRX | 703 | 2696 | 69 | 69 | 3503 | 3183 | 10174 | | |
| Total général | 81545 | 26864 | 8212 | 6134 | 7379 | 5857 | 138237 | | |

I.5.2. Synthèse des enjeux économiques de la forêt pour le territoire

Note de synthèse de Lionel Girompaire - Responsable service commercialisation de l'ONF Gard-Hérault à propos de la valorisation du bois local.

Le marché et les cours du bois sont particulièrement dépendants de la demande et des usages qui évoluent selon les besoins de la société et parfois de plus en plus rapidement.

Historiquement le marché du bois était relativement local en lien avec les contraintes physiques du massif forestier et l'organisation de la filière de transformation locale. Maintenant la tendance est à l'élargissement du marché qui est de plus en plus dépendant du contexte économique régional et suprarégional, national et international.

Concernant ce massif, le tissu professionnel des scieries, des exploitants forestiers négociants et autres industriels et utilisateurs demeure diversifié et permet une valorisation des produits bois.

Ainsi 32 % des bois commercialisés en forêts publiques sont acquis par les entreprises du territoire et 19 % par les autres entreprises du massif dans les départements voisins. Soit 51 % localement, 39 % dans le reste du Gard et les départements limitrophes et donc seulement 10 % au-delà.

À noter que 40 % de la récolte reposent sur l'activité de seulement 2 entreprises du secteur et 60% sur une quarantaine .

Ainsi si environ 60 % des bois de qualités sciages et « bois bûches » sont valorisés localement, moins de 10 % des bois d'industries et/ ou énergie le sont en absence de structures utilisatrices.

Commercialisation - valorisation des bois en forêt privée :

En forêt privée, des informations partielles sont disponibles. La coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise a vendu 4 500m³ sur les 10 dernières années (2000-2010). Il est par ailleurs difficile de connaître ou ne serait-ce qu'estimer les volumes exploités en dehors de ces ventes groupées : sciages, bois bûche, etc., qui plus est concernant la vente directe du propriétaire au consommateur.

9 entreprises de première et seconde transformation sont inscrites à la Chambre de Commerce et d'Industrie sur le territoire de la communauté de communes du Pays Viganais, et 45 dans un rayon plus large (30km environ).

Après enquêtes (PDM et CFT) auprès de plusieurs scieurs et exploitants locaux, il ressort que les besoins sont principalement : la charpente, les petits sciages (palette, caisserie, etc.), et le bois énergie (bois bûche, et, à venir, plaquette).

Considérant les vastes zones encore inexploitées, les exploitants interrogés soulignent que le marché ne permet pas actuellement de s'y intéresser, du fait des conditions d'exploitations notamment (accès, desserte), mais aussi de facteurs limitant comme le morcellement de la forêt privée.

I.5.3. La voirie, la desserte forestière et le réseau routier public :

Il existe plusieurs sources de données concernant la voirie et la desserte dans les forêts du territoire.

- **Carte des restrictions de circulation (tonnage, etc.)**
Restrictions de circulation (Sources : conseil général du Gard)
- **Schéma de desserte forestière réalisé en 1996**
Pour diverses raisons, ce schéma n'a été que partiellement mis en application. Une remise à jour menée par les COFOR est en cours, en incluant les autres problématiques (DFCI), cette étude devra permettre une large concertation avec tous les partenaires et utilisateurs.
- **Schéma DFCI (défense des forêts contre l'incendie)**
- **Schémas de desserte des documents de gestion (aménagement ONF et PSGs en forêt privée)**

Malgré ces 4 sources d'information, il n'existe pas de synthèse de ces données, ce que devrait être un schéma de desserte complet et à jour. Ce travail est essentiel lorsqu'on considère la production forestière. À ce titre, la démarche de l'élaboration du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière du département du Gard vient d'être engagée cet automne 2024, avec le soutien des COFOR

De ce fait, la desserte est un autre des principaux freins à la mobilisation locale des bois, à la fois en terme de voirie forestière spécifique (pistes, routes forestières, tires de débardage..) mais aussi en terme de réseau public (départementales...).

Le massif forestier public est relativement bien desservi par un important réseau routier d'environ 300 km (soit environ 2 km par tranches de 100 hectares de forêts), créé en grande partie à l'occasion des reboisements du dernier siècle puis dans la dernière moitié du XXème siècle. En forêt privée, le réseau est nettement moins dense.

L'entretien de ce réseau pose néanmoins des problèmes, compte tenu du relief, de la géologie, du climat et de l'évolution des techniques d'exploitation et de transport.

De plus, son lien à la voirie publique pose aussi des problèmes de limitation de tonnage, de gabarit et d'entretien. D'autant que le territoire n'est desservi par aucune route nationale,

il s'agit uniquement de routes départementales. Un schéma de desserte forestière a été réalisé entre 1996 et 1997 sur l'ensemble des Cévennes gardoises (y compris donc la partie cévenole du territoire de la CC de l'Aigoual). Ce document localisait les principales difficultés et points noirs à résorber, ainsi que les pistes et routes forestières à créer ou à améliorer, en lien avec la production forestière attendue.

Depuis 1997, relativement peu de routes et pistes ont fait l'objet d'une réfection ou d'une mise au gabarit, suivant les principes préconisés dans le schéma de desserte.

Celui-ci semble avoir été élaboré à une échelle trop importante pour permettre l'appropriation par les acteurs locaux (les questions liées à la desserte nécessitent une animation spécifique et au cas par cas

pour pouvoir être menées à terme). Certains agents forestiers locaux ignoraient même jusqu'à l'existence de ce schéma de desserte.

Les routes aménagées depuis sont celles qui ont été intégrées au réseau structurant DFCI, travail qui a été mené sur le département depuis quelques années.

Depuis 1997, les engins forestiers et de transport ont évolué vers des capacités de chargement plus grandes (donc des engins plus hauts, plus longs et plus lourds – et plus chers à l'achat et à l'entretien), dépassant désormais 55 tonnes pour certains.

Ce sont donc plus précisément les limites de tonnage de certaines routes publiques qui créent principalement des difficultés d'accès et de reprises de chargement. Certaines routes publiques du secteur sont encore limitées à 6 tonnes (alors que même les engins utilisés pour la lutte contre les incendies dépassent parfois ce poids). La limitation est actuellement de 19 ou 40 tonnes sur la plupart du réseau public.

Un arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2004 a autorisé la circulation de véhicules de transport de bois ronds pesant jusqu'à 52 tonnes (5 essieux maximum) et 57 tonnes (6 essieux) sur certaines infrastructures du département (RB 18).

Sur le territoire de la CC de l'Aigoual, il s'agit uniquement d'une petite portion de la D999 (moins de 2 km) sur le point le plus bas au sud-est la commune de St André de Majencoules (axe Ganges – Le Vigan).

Hormis cette petite portion, les engins destinés au transport de bois ronds de plus de 40 tonnes n'ont donc pas le droit, sauf autorisation particulière, de circuler sur le territoire de la CC de l'Aigoual. Cela constitue un gros frein à la mobilisation des bois sur ce territoire.

En plus du tonnage, le gabarit et l'entretien des routes posent également problème, car ils ne permettent parfois plus les manoeuvres et la circulation des engins (risques de blocage, de casse sur les bas-côtés, remise en état après usage trop coûteuse et complexe...).

Or la dégradation des routes, pistes et ouvrages (buses, canaux d'évacuation des eaux...) est particulièrement rapide dans cette région, soumise à des aléas climatiques importants (épisodes orageux extrêmement violents, gel/dégel, écarts thermiques été/hiver...).

Finalement, sur le réseau public et les routes forestières de la forêt domaniale, c'est plutôt l'entretien et la mise au gabarit de la desserte existante qui semblent poser les principales difficultés de mobilisation, plutôt que leur densité. Le réseau devient progressivement obsolète. En forêts privées, la densité de la desserte est également un problème, car certains massifs et propriétés potentiellement productives ne sont pas (ou très mal) desservis. C'est le cas notamment de plusieurs groupements forestiers ou boisements FFN.

La desserte demeure donc un problème majeur sur ce territoire, principalement autour de la voirie publique (tonnage, gabarit, accès, entretien...).

Pourtant, il s'agit d'un facteur-clé pour la mobilisation des bois locaux sur l'ensemble du territoire

Focus sur la Forêt domaniale de l'Aigoual :

- Etat de la voirie forestière :

| Type de desserte | Longueur totale | Densité | | Etat général | Points noirs existants | Rôle multi-fonctionnel |
|---|-----------------|---------------------|--------------|--|---|-------------------------|
| | | Longueur aux 100 ha | Suffisante ? | | | |
| Routes forestières accessibles aux grumiers | revêtues | 20,47 km | 0,18 km | oui | moyen | Accès DFCI, touristique |
| | empierrées | 68,48 km | 0,60 km | | bon | |
| | terrain naturel | 201,98 km | 1,76 km | | Entretien indispensable en raison des pluies automnales (fossés, ouvrages d'art, renvois d'eau) | |
| Routes publiques participant à la desserte | 71,62 km | 0,63 km | Sans objet | bon | Limitation de tonnage sur D157 Camprieu - Trèves et sur D231 Alzon - Cazebonne | |
| Autres : | | | | | | |
| Pistes en terrain naturel | 56,30 km | 0,49 km | oui | A entretenir avant chaque utilisation | Ouvrages d'art anciens pouvant s'affaïsser au passage des grumiers | |
| Pistes Revêtues | 4,22 km | 0,04 km | | | | |
| Pistes empierrées | 3,29 km | 0,03 km | | | | |
| Autres (tire de débarbage, accès 4x4, etc.) | 110,41 km | 0,96 km | oui | A remettre en état au moment de l'exploitation | Franchissement de talwegs, ruisseaux | |

Les tronçons traversant les enclaves ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus. Il s'agit donc bien des longueurs de desserte qualifiées, **situées uniquement en forêt**.

Il n'y a aucun dispositif d'ancrage de câble sur la forêt.

Le réseau de desserte est suffisant.

Cependant, par souci d'économie, un certain nombre de pistes secondaires ne sont entretenues qu'au moment de la réalisation des exploitations forestières.

Le linéaire de desserte de la forêt représente au total à 426 km, dont 355 km de desserte forestière (hors voies publiques et voies sommaires).

Principales difficultés d'exploitation :

La desserte forestière est régulièrement mise à mal par les épisodes cévenols. L'entretien des fossés, ouvrages d'arts et revers d'eau, ne peut pas toujours être assuré au niveau requis en raison des contraintes de moyens.

Le long de la D986, entre Lanuejols et Camprieu, les talus escarpés rendent l'exploitation délicate.

Les équipements en voies sommaires de débarbage (tires) et en places de dépôts sont à conforter dans certains secteurs ou aucune coupe n'a eu lieu jusqu'alors.

Par endroits, les zones de blocs rocheux ou à fortes pentes rendent l'exploitation très délicate.

Schémas de desserte existants

Une réflexion est actuellement menée avec le PNC afin d'établir un plan de circulation en zone du Parc ; ce plan ne concerne pas les exploitations forestières, mais l'ouverture ou non de certaines routes à la circulation publique.

I.5.4. Éléments d'économie forestière :

D'autres difficultés et/ou contraintes de mobilisation ont été soulignées par les professionnels de l'amont et de l'aval à l'occasion des entretiens et des réunions :

- le renouvellement des entreprises d'exploitation et de travaux forestiers (ETF), souvent unipersonnelles et dont les responsables atteindront prochainement, pour certains, l'âge de la retraite
- les contraintes environnementales, en lien avec la présence d'une ou plusieurs espèces animale ou végétale, imposant parfois des délais très courts aux exploitants
- l'hétérogénéité des produits récoltables (en lien avec une demande de plus en plus précise et spécifique des acheteurs), ainsi que leur qualité relativement moyenne à médiocre (forêt de « 1ère génération » et parfois problèmes phytosanitaires)
- le potentiel d'acteurs relativement faible sur le territoire, réduisant la concurrence
- la commercialisation des produits de premières éclaircies,
- les difficultés d'investissements dans de nouveaux équipements (notamment d'exploitation et de 1ère transformation) ou la mise aux normes des anciens équipements devant les nouvelles réglementations (marquage CE...).
- le manque de « soutien continu » (notion de long terme) à la gestion forestière en forêts privées en terme d'animation, de regroupement économique et foncier, de sensibilisation et d'information en vue de la dynamisation de la sylviculture. Le relais manque auprès des propriétaires forestiers privés, qui ne s'organisent pas entre eux pour améliorer la commercialisation des bois.

Remarque ; la liste ci-dessus n'est pas hiérarchisée ni classée par ordre d'importance

Finalement les contraintes sont fortes et nombreuses sur ce territoire, malgré des secteurs aux potentialités forestières parfois intéressantes, au moins à l'échelle départementale.

Aujourd'hui, les scieries et industriels alentours s'approvisionnent en partie seulement sur l'Aigoual, du fait à la fois d'un manque de matière première adaptée à leurs exigences, mais également des difficultés parfois rencontrées dans l'exploitation sur le massif (moins rentable parfois que sur d'autres secteurs plus éloignés).

Une enquête sommaire (entretiens individuels) réalisée dans le cadre de la CFT du massif de l'Aigoual (2006) auprès des principaux **scieurs et industriels** du secteur (représentant plus de 270 000 m³ de bois transformés par an, dont environ 30 000 m³ issus de l'Aigoual) indique que **l'Aigoual représente entre 5 et 90 % de leurs approvisionnements annuels.**

La proportion est plus importante pour les **petites scieries (moins de 4000 m³ sciés par an)** puisque, dans ce cas, **l'approvisionnement local sur l'Aigoual représente entre 30 et 90 % du volume transformé annuellement.** Ces scieries travaillent en particulier les essences feuillues, notamment le châtaignier.

Les moyennes et grosses scieries (+ 4000 m³/an) s'approvisionnent à hauteur de 5 à 30 % sur l'Aigoual, en particulier sur des essences résineuses.

Ces professionnels sont actuellement dans une phase relativement positive en terme de marché puisque la filière dans son ensemble progresse légèrement. Les perspectives de travail dans ces industries et scieries sont donc globalement encourageantes (ces propos sont à nuancer à l'échelle individuelle, notamment pour les très petites structures).

Le marché du bois de chauffage semble particulièrement dynamique, ce qui offre quelques perspectives notamment pour les bois de hêtre, dont la valeur en bois d'oeuvre a fortement chuté depuis quelques années.

Les bois de qualité moyenne (usage de type coffrage, emballage, palettes...) semblent également en phase de croissance, ce qui pourrait constituer là encore un intérêt pour les forêts du territoire, dont les produits actuels ne sont pas forcément de haute qualité.

Plus généralement, les professionnels sont intéressés par les nouveaux débouchés, notamment le bois déchiqueté pour l'énergie ou la construction en ossature bois, qui semble, elle aussi, gagner progressivement des parts de marché partout en France.

Sur ces sujets, toute la question réside dans leur caractère ponctuel (effet de mode ?) ou pérenne.

De plus, il semble qu'avec l'augmentation constante de la proportion du transport dans le coût des bois, les scieries, industriels et entreprises de travaux forestiers implantés aux alentours vont prochainement chercher à « relocaliser » une partie de leurs approvisionnements, si les conditions technico-économiques le permettent.

Ces entreprises vont engager des investissements concernant l'augmentation de leur compétitivité, l'amélioration, le développement de leur outil de travail, mais également l'adaptation aux prochaines échéances importantes.

D'après les professionnels, ces éléments ne seront bénéfiques au territoire que :

- si l'augmentation des demandes concernant des produits de moyenne à médiocre qualité (bois-énergie, coffrage, palette, emballage, trituration...) permettent de développer l'exploitation et la transformation locale ; action nécessairement couplée à un effort continu concernant la sylviculture (amélioration forestière au sens large) et la desserte en particulier, pour amener progressivement les secteurs les plus intéressants à une meilleure qualité des produits récoltables (valeur ajoutée améliorée vers la charpente, menuiserie...). Cela suppose un projet de territoire cohérent et continu.
- si les entreprises locales parviennent d'ici là à maintenir leurs activités et à garantir notamment la reprise de l'exploitation au moment des départs à la retraite (ETF notamment). Notons à ce propos que l'émergence des nouveaux marchés de l'énergie pourrait constituer une opportunité intéressante à la fois pour les entreprises locales et pour les territoires, notamment via les contrats d'approvisionnement pluriannuels.

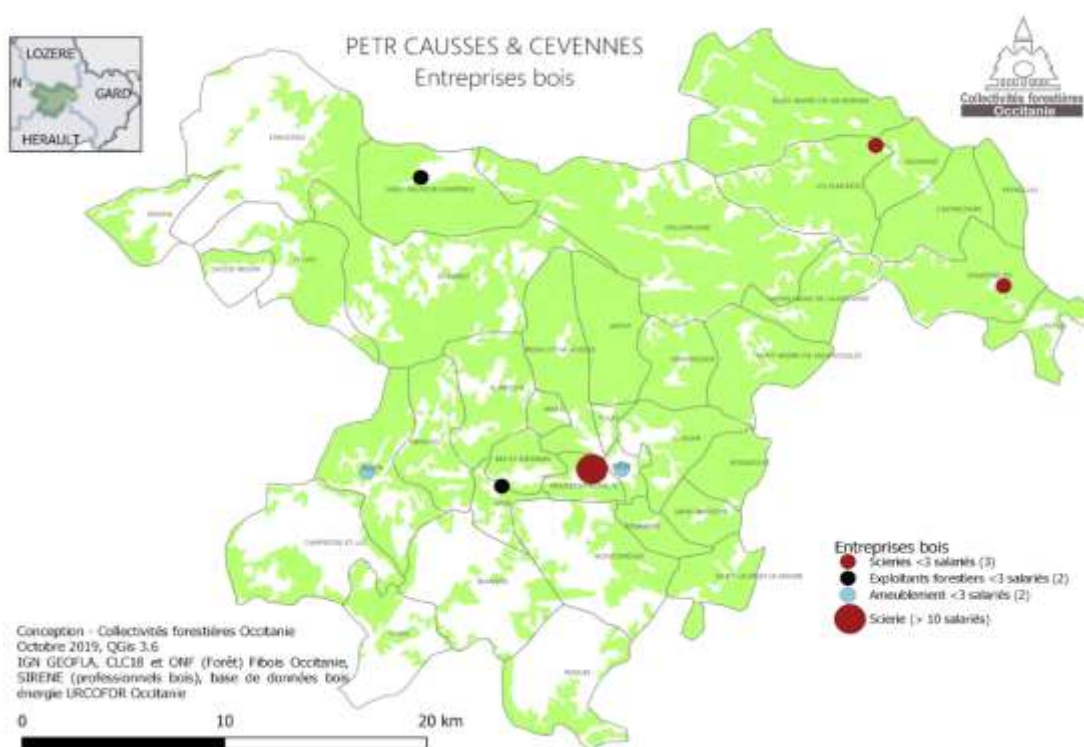
I.5.5. Zoom sur la filière forêt – bois, un enjeu fort du territoire

La notion de filière bois désigne la chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment et recyclent le bois, de la source (forêt, bocage, arbre épars...) à l'utilisateur final ou à la fin de vie de l'objet. À l'échelle de l'Occitanie, la filière bois représente :



Sur le PETR Causses et Cévennes, la filière bois est aujourd’hui structurée autour de trois scieries dont la scierie du Vigan qui travaille à l’échelle européenne. Les scieries sont des maillons essentiels pour la valorisation du potentiel forestier local, qu’il convient de préserver sur le territoire. Ainsi, les entreprises de la filière bois sont relativement peu nombreuses compte-tenu de l’importance du couvert forestier. La présence d’une scierie de 35 employés pratiquant la première et deuxième transformation dans le secteur du Vigan permet néanmoins de structurer la filière et de générer de l’activité pour un certain nombre d’exploitants forestiers. D’un point de vue de la valorisation du bois, le pin Douglas, l’épicéa et le sapin sont rentables et le pin maritime (présent au nord du territoire) présente l’avantage d’être résistant au changement climatique.

Entreprises bois présentes sur le territoire du PETR (2019)



| Nom | Type | Ville | CC |
|---------------------------------------|-------------|-------------------------------|------------------------|
| UNION FORESTIERE VIGANAISE | Scierie | MOLIERES CAVAILLAC | Viganais |
| HEXAFIN FRANCE | Scierie | SOUDORGUES | Causses & C |
| SCIERIE TEISSONNIERE LUC B S T | Scierie | LES PLANTIERS | Causses & C |
| ANTHERIEU BOIS | Exploitant | SAINT SAUVEUR CAMPRIEU | Causses & C |
| AMPT SARL | Exploitant | ARRE | Viganais |
| SUD BOIS CONCEPT | Ameublement | AVEZE | Viganais |
| ATELIER CHATERSEN | Ameublement | ALZON | Viganais |

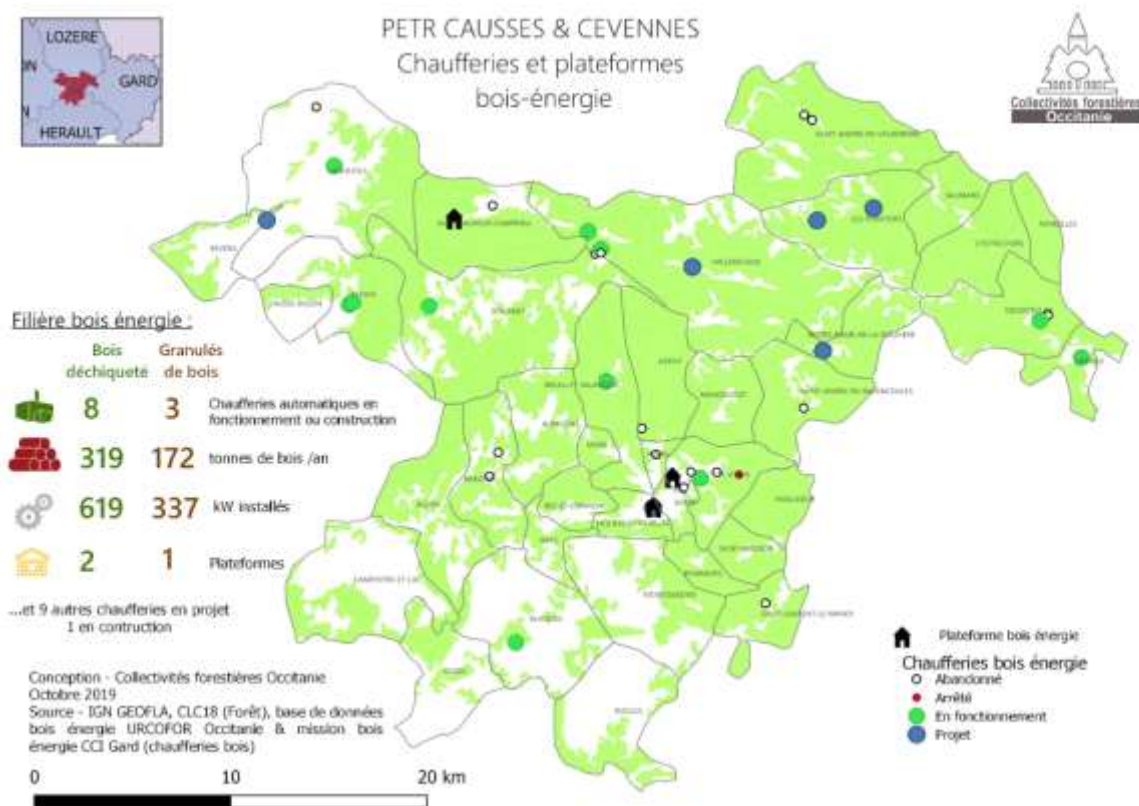
En 2019, en plus de l'emploi dans les scieries (environ 40 emplois), la filière-bois génère 25 emplois salariés privés (*Selon les données ACCOSS croisées avec la nomenclature INSEE des entreprises liées à la filière-bois.*) dans des secteurs dérivés, notamment les travaux de menuiserie bois et PVC, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, la fabrication de meubles, les travaux de revêtement etc.

Enfin, la filière bois énergie est une filière qui s'est développée sur le territoire notamment avec la mise en place de chaufferies au bois déchiqueté utilisant au total 319 tonnes de bois/an avec deux plateformes de stockage et de séchage. Les granulés de bois sont utilisés dans trois chaufferies, soit 172 tonnes de bois/an avec une plateforme sur le territoire.

L'élaboration d'une charte forestière de territoire vise à contribuer à la structuration des filières bois-énergie et bois-construction. Ces dernières constituent une véritable opportunité pour le territoire. Elles s'inscrivent dans des dynamiques très transversales et peuvent être un levier d'action puissant afin de :

- Créer de la valeur ajoutée et des emplois ruraux locaux, non délocalisables sur le territoire
- Valoriser l'ensemble des produits bois (bois de fin de vie, bois de moindre qualité valorisable via du bois-énergie)
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et ainsi diminuer nos émissions de CO₂
- Participer à une gestion durable de la forêt et lui permettre de jouer son rôle de « puit de carbone » et d'écosystème

Au-delà de son importance en termes de développement économique et social, la forêt a une place essentielle dans la réflexion et la construction d'une démarche de transition écologique et énergétique. Pour le territoire du PETR, la charte forestière constitue un outil permettant de concrétiser cette ambition et de participer à la mise en œuvre du projet de territoire.



Carte des chaufferies et plateformes bois-énergie sur le PETR en 2019

Le territoire du PETR Causses et Cévennes connaît également une économie touristique importante grâce à plusieurs sites emblématiques : le Cirque de Navacelles, labellisé Grand Site de France et l’observatoire du Mont Aigoual inscrit aux Monuments historiques et situés en zone cœur du Parc National des Cévennes. La forêt constitue un atout certain dans le développement touristique du territoire. En effet, ce dernier est attractif notamment grâce à son patrimoine naturel remarquable et préservé (forêt d’exception ONF, zones Natura 2000), ses paysages, son cadre de vie et la notoriété du Parc National des Cévennes. Une large palette d’activités s’offre au tourisme : des sentiers de randonnée (pédestre, cycliste, équestre), de découverte ou d’interprétation, la station de ski de Prat Peyrot et le Pôle Nature 4 saisons, des animations estivales, etc... Environ 700 000 visiteurs par an, dont 200 000 se concentrent au sommet du Mont Aigoual.

Cette offre importante d’activités de pleine nature alimente l’économie locale et l’attrait touristique du territoire. La forêt y joue un rôle essentiel puisqu’elle constitue le support de ces activités et joue un rôle d’interface entre loisirs, environnement, biodiversité, paysage et suscite tout un imaginaire collectif. Ces activités et représentations variées peuvent engendrer des conflits d’usages et certaines craintes quant aux rôles de la forêt : entre espace naturel,

espace de loisirs et espaces de production de bois. Une large réflexion concertation (+ de 200 entretiens et visites avec les acteurs de la filière Forêt/bois et avec les élu(e)s des communes du PETR) a été menée dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière sur le territoire afin d'assurer le rôle multifonctionnel de la forêt et une cohabitation harmonieuse entre ces usages.

I.5.6. Le système agro-pastoral

Le territoire est fortement marqué par le système agro-pastoral. Ce dernier se caractérise par l'association entre l'élevage en parcours et la production de fourrage. Cette activité a fortement façonné (et continue de façonner) les milieux et les paysages ainsi que l'identité locale. En effet, le territoire des Causses et Cévennes a été inscrit en 2011 au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, sur la thématique « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ». Toutefois, le recul actuel de l'agropastoralisme en parallèle de la fermeture des milieux menace ce patrimoine. Face à ce constat, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires a développé sur son territoire un Pacte Pastoral Intercommunal, démarche innovante ayant pour objectif le soutien et le développement des activités pastorales en agissant sur les difficultés d'accès aux pâturages, tout en privilégiant la négociation et l'implication de tous les acteurs. Cet outil permet de favoriser la pérennité du pastoralisme en raison de ses fonctions socio-économiques, écologiques et paysagères. Le pastoralisme est donc un enjeu dans l'élaboration de la charte forestière. Nous cherchons à encourager l'émergence de nouvelles pratiques de sylvopastoralisme, système associant les pratiques de pâturages à la sylviculture. Cette activité pourra être intéressante à développer et à consolider sur le territoire puisqu'elle permet :

- D'associer pâturage et valorisation du bois, (accompagnement des conventions de pâturage en forêts publiques et privées)
- D'assurer la diversification de l'alimentation des troupeaux et l'étalement dans le temps du pâturage,
- D'assurer un « effet tampon » de la strate arborée : retenue de la terre, meilleure infiltration de l'eau...
- De limiter l'embroussaillage et de préserver les milieux ouverts et la biodiversité,
- De prévenir les incendies.

Nous travaillons actuellement sur les projets suivants :

- **Construction d'une chèvrerie communale (Les Plantiers) :**

Construction d'un bâtiment d'élevage pour une chèvrerie communale possédant déjà actuellement un bâtiment en pierre restauré avec une fromagerie à l'étage et une aire paillée d'élevage sous-dimensionnée pour un troupeau d'un effectif viable pour un couple.

- Objectifs et résultats :

- Sécurisation d'un ensemble d'exploitation communale transmissible et viable, pérennisé dans le temps : construction d'un bâtiment d'élevage pour les chèvres, mise en place d'une ORE qui confère à l'ensemble communal une destination pastorale dans le temps.
- Entretien de surfaces pastorales : limitation de l'embroussaillage de landes, prairies et pelouses, sous-bois de chênaie et de châtaigneraie pâturées

- **Création d'une estive collective ovine laitière à Aumessas**

Dans un premier temps, mise en place d'une cabane pastorale, puis réhabilitation d'un bâtiment en vue de créer une bergerie d'estive et un refuge pastoral en été et pédagogique hors saison.

Inciter les actions de réouverture des milieux tout en pérennisant l'usage pastoral sur le long terme.

La commune d'Aumessas a entamé une réflexion à l'automne 2021 pour réaffecter sa dotation Biodiversité communale vers des actions qui répondent aux préconisations du PNC et de Natura 2000 :

- Augmentation de la biodiversité grâce à l'ouverture des milieux
- Actions pédagogiques auprès de la population

La commune ayant pris des engagements auprès de ses administrés sur le développement de l'agriculture, l'entretien d'espaces ouverts, la lutte contre l'incendie et la réhabilitation du patrimoine rural via le pastoralisme, le développement d'un projet d'estive est donc apparu comme une réponse à ces enjeux. Un diagnostic pastoral a été réalisé au printemps 2024 par le CIVAM Empreinte.

Parallèlement, deux éleveuses se sont installées en janvier 2023 sur la commune en ovin lait avec l'objectif de monter un troupeau de 80 mères sur un système extensif transhumant. Une première saison a été effectuée à l'été 2023 sur le vallon de Montlouvières, puis une seconde à l'été 2024 dans le secteur du Bavezon, qui ont permis de conforter l'intérêt pastoral du secteur du Bavezon. Un autre éleveur installé depuis 9 ans sur Mandagout, en brebis laitières rejoindrait les éleveuses pour la saison 2025 (50 mères).

- Objectifs visés/ Résultats attendus :

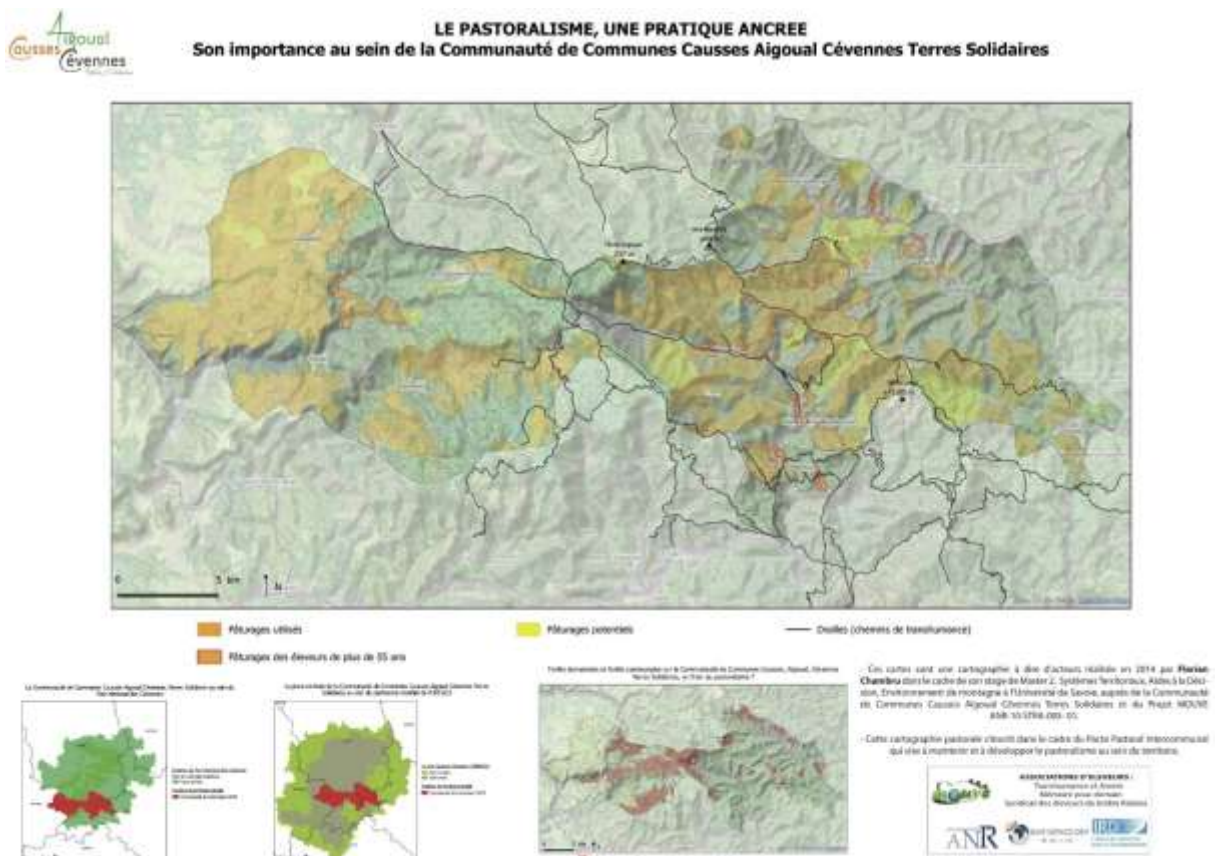
- Sécurisation du foncier de la zone (Conventions de pâturage, baux, achats,...)
- Sécurisation de l'accès à l'eau
- Création d'un groupement pastoral entre les deux élevages
- Mise en place d'une cabane pastorale, et d'un lieu clos pour le parcage des animaux la nuit (en vue de l'augmentation du risque de prédation sur la zone)
- Actions ponctuelles de débroussaillage pour ouvrir progressivement certaines zones (layons dans les genêts, ...)

1.5.7. Le pacte pastoral

Aujourd’hui, le pastoralisme peine à se maintenir. La transmission d’exploitations agricoles et l’installation de nouveaux éleveurs rencontrent des difficultés, en particulier sur l’accès au foncier. Face à ces problématiques, les acteurs du territoire se sont mobilisés autour d’un **engagement collectif, le Pacte Pastoral Intercommunal**, qui a été adopté par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires lors de la délibération du 13 mai 2015.

En quelques mots, le pacte c’est :

- Un projet émanant d’éleveurs et accompagné par la recherche, et soutenu par les élus de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes
- Une charte co-construite votée par les élus à l’unanimité le 13 mai 2015
- Une réflexion collective
- Des innovations juridiques basées sur le droit négocié
- Un programme d’actions



I.5.8. Synthèse des freins au développement de la filière forêt-bois sur le territoire

Toutefois malgré ces nombreux atouts, plusieurs freins au développement de la filière forêt - bois sont existants sur le territoire du PETR, et plus largement sur le secteur Sud Cévennes :

Un morcellement de la propriété forestière :

Les propriétaires forestiers sont nombreux et possèdent majoritairement des parcelles de petite taille (1 ha) ou non contiguës, ce qui rend la gestion forestière complexe du fait d'un fort nombre d'acteurs à mobiliser.



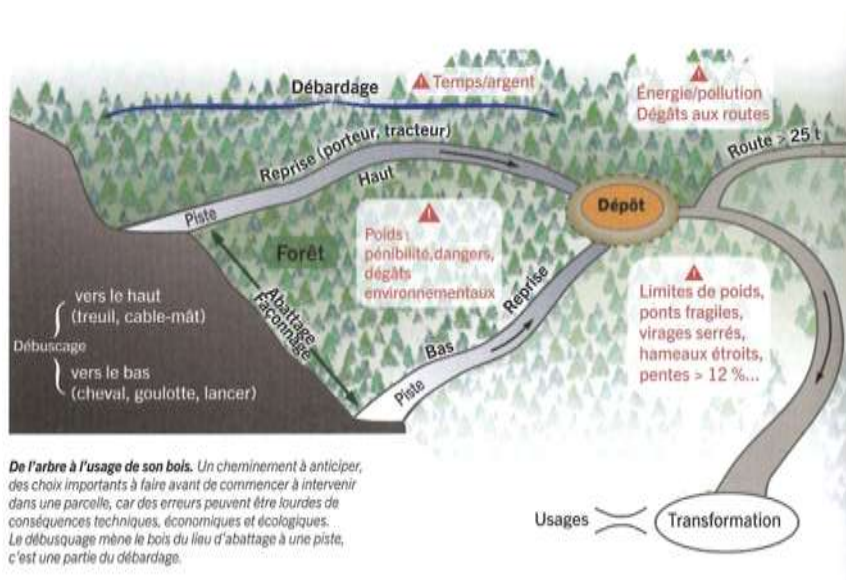
Restructurer le parcellaire et regrouper les propriétaires :

- favoriser le regroupement des propriétaires (ASLGF, GF, GIEEF) par l'information et l'animation des propriétaires,
- inciter aux mutations foncières pour créer des unités d'une certaine importance (blocs de + 4 ha, adhésion à des structures de regroupement) facilitant avec le CRPF l'accompagnement de ces mutations lors de la vente ou de la transmission

Une accessibilité difficile :

Le réseau de desserte du territoire est inadapté à l'exploitation forestière et ne permet pas à des engins de taille importante de circuler. De plus, les pistes existantes au sein des massifs sont principalement des pistes DFCI, réservées en principe à la sécurité civile. Enfin, le relief complique encore l'accessibilité.

- Identifier des approches originales permettant de travailler sur la mise en place d'un réseau de desserte multifonctionnelle de qualité afin d'optimiser les flux de bois, mutualiser les usages et optimiser les coûts d'entretien, de remise en état et de création



Extrait de l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,
« Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante », 2023

Améliorer et créer des voies internes aux massifs et des routes d'accès

- Coordonner l'amélioration et la création de voirie forestière avec la DFCI et boucles touristiques (pédestre, cycliste, équestre, découverte nature), Prendre en charge les pistes à vocation multifonctionnelle en contrepartie d'une contribution à la tonne de bois récoltée
- Supprimer les points noirs sur voirie communale et départementale et accorder des dérogations de tonnage à certaines périodes de l'année et des conditions météorologiques pour le passage des engins et grumiers.

Une culture forestière à développer

La perte partielle de tradition forestière dans les Cévennes représente une faiblesse pour le développement de la filière forêt - bois. L'exploitation forestière souffre d'une mauvaise perception d'une partie de la population, qui défend la protection d'une forêt sans aucune intervention humaine. Ce phénomène, actuellement en progression, représente une difficulté relevée par de nombreux acteurs de la filière, et pour laquelle un besoin d'actions de communication et de sensibilisation sur l'entretien et la gestion forestière est identifié.

Un risque incendie important et un contexte de changement climatique :

La très grande masse combustible du territoire, favorisée par la fermeture des milieux, fait du PETR une zone soumise à un risque incendie important, qui va s'accroître dans les années à venir avec les changements climatiques.

Des peuplements menacés par les évolutions du climat.

Le changement climatique, en favorisant les périodes de sécheresses, en modifiant le rythme et l'intensité des précipitations, les températures hivernales, en proposant des conditions favorables à certains parasites, représente également une menace pour les peuplements forestiers en place. C'est le cas notamment du châtaignier, dont l'état sanitaire est déjà fortement altéré. Cela pose la question des politiques de renouvellement et de plantation orientées vers des essences qui présenteront des capacités d'adaptation satisfaisante. Des actions de recherche sont actuellement déployées dans ce sens.

Une revalorisation du travail forestier à accompagner (économique et sociale)

Le déficit d'attractivité du travail et le peu de revenu engendré par le bûcheronnage non mécanisé qui permettent d'exploiter la majeure partie des forêts privées.

II. Les principales ambitions discutées lors de l'élaboration du diagnostic de territoire

II.1.1. Les ambitions liées aux enjeux économiques de la forêt du territoire



- Une filière bois à consolider : (une scierie industrielle, des scieries mobiles, des charpentiers, des menuisiers, des designers...)

Besoin de mutualisation de plateforme de stockage pour les acteurs privés et publics



Scieries
Sciage et rabotage du bois

- Valoriser les activités de niches (valorisation : du bois rond et des savoir-faire associés, des bois précieux)



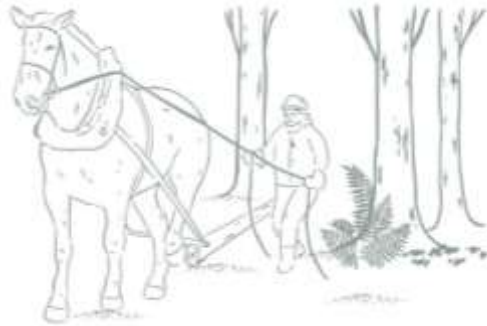
Objets en bois
Fabrication d'instruments de musique, de jeux et de jouets en bois



Mobilier
Fabrication de meubles, de sièges et industries connexes à l'ameublement

- Enclavement des forêts du PETR (limitations de tonnages, points noirs, éloignement des lieux de consommation...)

Soutenir Accompagner le développement du débardage par câble et à cheval



- **Potentiel important de valorisation des essences imputrescibles** (naturellement classe 4) comme les châtaigniers secs sur pied et le robinier pseudo acacia.

(Pergolas traditionnelles cévenoles pour lutter contre les îlots de chaleurs urbains, mobiliers extérieurs, abris bus...)

- Soutenir la construction bois locale en plein essor !

- La contractualisation contre les spéculations et la transition énergétique des industriels (du gaz à la biomasse) ainsi qu'aux besoins croissants de la papeterie liés aux commerces en ligne.



Bois énergie

Commerce de détail de matériaux combustibles



Bois d'industrie

Fabrication de papier, de cartons, d'emballages, de papier à usage sanitaire et domestique, de papiers peints

II.1.2. Les ambitions liées aux enjeux sociaux de la forêt du territoire



2 grands types de forêts (étage de végétation en évolution avec les bouleversements climatiques) : au-dessus de 900 m (hêtraies et résineux) et au-dessous de 900 m (châtaigneraies et chênaies dominantes)

Forêt publique et forêt privée (Morcellement très important des parcelles surtout à proximité des villages et hameaux)

Accompagnement des propriétaires via les Documents de Gestion Durable

Prendre en charge l'héritage des groupes forestiers et des ASLGF (CRPF, experts forestiers, offices notariaux pour travailler sur les impasses juridiques)

Mauvaise image du grand public de l'exploitation forestière (de la coupe d'arbres à la coupe à blanc)
 Comment travailler sur le « syndrome d'Idéfix



Ambivalence liée à la sacralisation des forêts et plus largement du vivant. (Processus de rééquilibrages naturels des sensibilités à prendre en compte)

Comment mutualiser nos sensibilités autour des enjeux de transition ?

« L'immutabilité » de la forêt, cycle plus long que celui de l'homme peut devenir rassurant dans un monde qui évolue très vite. Comment profiter de l'attrait du temps long de la forêt pour appréhender dans l'épaisseur la complexité des milieux forestiers.

- **Aborder par la forêt la mutualisation des ressources entre vivants.** (Éviter de tomber dans le piège de seule monétarisation des services écosystémiques dans une logique de compensation d'externalités négatives).

Concilier les usages, autres productions



Dégâts de grands gibiers

Le sanglier n'occasionne que modérément des dégâts en forêt. Ces dégâts se résument en une « descente » d'éléments rocheux qui se retrouvent fréquemment le long des pistes forestières. Le sanglier peut également causer des dégâts lors des reboisements, au moment de la plantation, en déterrants les jeunes plants nouvellement implantés (par exemple : cèdres en godets). On peut par ailleurs observer une baisse récente des populations, au moins en Basses-Cévennes et sur les Causses, dont on ne peut dire si elle est exceptionnelle ou non.

Quant aux cervidés, des dégâts existent dans les plantations récentes. Cela dit l'effet est moindre, du fait de l'absence actuelle d'aides aux plantations. Des régulations plus importantes seraient cependant à prévoir dans le cas où de nouvelles plantations seraient réalisées.

Champignons

La pression est importante en Basses et surtout Hautes Cévennes et Lingas. Majoritairement en propriété publique, avec une tolérance officielle pour la cueillette (dans la limite de la consommation familiale). Une réglementation spécifique existe sur la zone du Parc National des Cévennes. Des contrôles sont effectués régulièrement.

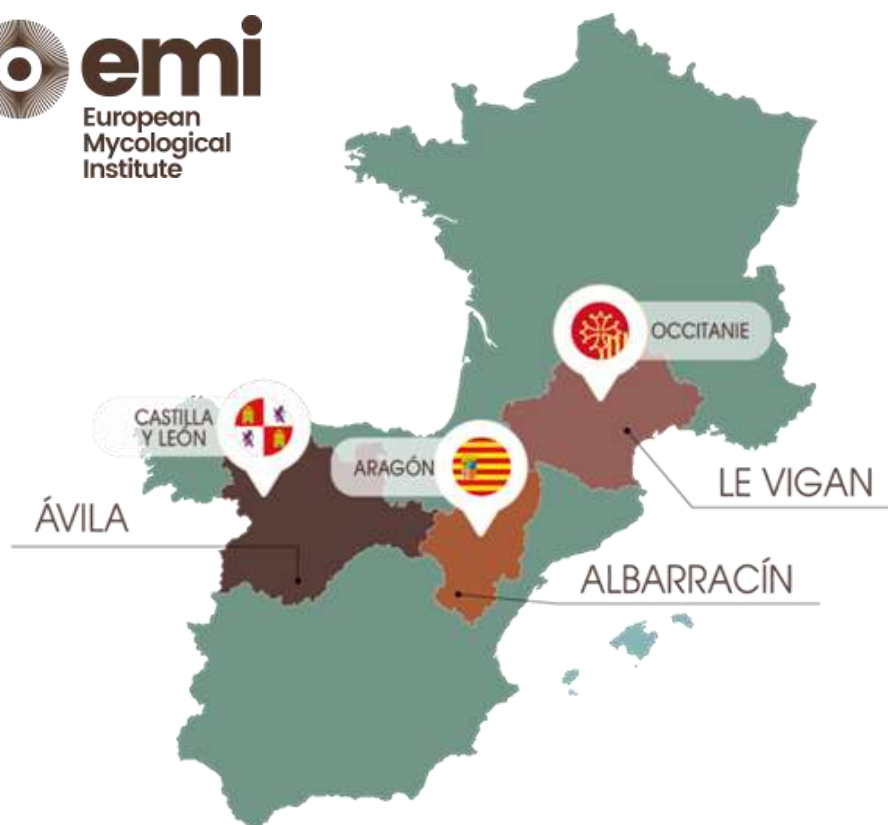
Des permis de cueillette existent localement (gratuit ou payant).

Le projet de territoire mycologique : Dans la continuité des Journées Mycologiques du Vigan, organisées chaque année depuis 40 ans, la commune initie la création d'un territoire mycologique sur le périmètre du PETR Causses et Cévennes, notamment par la mise en relation des acteurs du bois et de la fonge. Ce projet a pour objectif de fédérer les innovations mycologiques afin d'intégrer pleinement les champignons aux activités économiques et écologiques du territoire. Cette réflexion se veut large et transversale, en ce sens divers enjeux, entre forêt et mycologie, ont été identifiés :

- L'enjeu forestier : des espaces forestiers à valoriser
- Les enjeux du dérèglement climatique
- La diversification économique pour les exploitants agricoles
- Le développement du mycotourisme
- Le lien avec le monde scientifique et de la recherche / innovation



Partenariat avec l'institut mycologique européen (Voir note sur le territoire mycologique pour la région Occitanie en annexe de ce document)



Truffe

La truffe noire, dite du Périgord (*Tuber melanosporum*) est présente naturellement en zone calcaire (Causses pour l'essentiel). On trouve également des plantations, essentiellement de chêne pubescent, parfois en mélange avec du chêne vert, et même un peu de noisetiers. Difficilement quantifiable, la récolte (ou cavage) est toutefois pratiquée.

Miel

La forêt viganaise héberge des ruches, que ce soit pour le pollen des arbres (châtaigniers, résineux, etc.) ou des fleurs des milieux ouverts proches (bruyères, etc.).

II.1.3. Les ambitions liées aux enjeux environnementaux de la forêt du territoire



- **L'état sanitaire de la châtaigneraie** (chancres...)

- **Les effets du réchauffement climatique et des sécheresses estivales à répétition** (dépérissements des châtaigniers, pins, chênes, épicéas...)

Quelles sont les stratégies à adopter ?

Accompagner la diversification des milieux forestiers :

- Favoriser la régénération naturelle des milieux par une approche complexe des sols.
- Multiplier des mosaïques de milieux
- Multiplier les îlots de biodiversité (conforter les forêts en libre évolution déjà existantes dans les endroits inaccessibles)
- Réactiver l'héritage des arboretums de l'ONF et expérimenter des futaies jardinées diversifiées mariant plantations et régénérations naturelles (piste GF).
- Approfondir nos connaissances autour de la complexité des écosystèmes forestiers (rôles d'habitats, des rétentions et redistributions qualitatives des eaux, entretenant les microcycles de l'eau.

Comment accompagner et travailler sur les problématiques liées à la chasse ?

- **Leviers identifiés** : respect du plan de chasse, filière venaison, équipements chambres froides et gestion des déchets, tourisme de chasse,
- **Limiter les impacts sur la régénération naturelle des milieux forestiers**
(Expérimentation en cours par l'ONF et bientôt sur l'ASLGF de Saint-Cau)
- **Acteurs mobilisés** : PNC, ONF, sociétés de chasse communales
- Entretien autour du fonctionnement de la chasse avec Romain Guntz (ONF – Plan de Chasse)
19 juillet 2023

Comment accompagner et travailler sur les problématiques liées à la migration du Loup ?

Réflexion à partir des entretiens et visites de terrain avec :

- Matthias Deaden, DDTM 30 (Mission Loup), 8 février 2024
- Noémie Cabanes, Pacte pastoral, 23 novembre 2023
- Laurent Pons, maire de Vissec et éleveur sur les Causses, 1 septembre 2023

III. La forêt dans le SCOT et le projet de territoire du PETR Causses et Cévennes

L'avenir de notre territoire forestier :

Toutes les activités liées à la forêt et au bois se sont révélées être des activités économiques majeures, permettant au SCoT d'être autonome pour les matériaux de construction et le chauffage bois. Le défi visant à gérer la forêt dans une approche multifonctionnelle est ainsi relevé. Certaines voiries ont été rénovées pour adapter le trafic des poids lourds aux configurations géographiques. La plupart des bâtiments communaux et intercommunaux ont été rénovés et les secteurs du SCoT développent des centrales à bois. Le PETR est « labélisé » territoire « bas carbone » et devient un des premiers territoires à énergie positive d'Occitanie.

Le PETR est ouvert sur l'extérieur et les polarités voisines, mais reste acteur de son développement. Des complémentarités avec les partenaires institutionnels et les territoires limitrophes ont pu être trouvées en installant des modes de fonctionnement et de coopération adaptés autour de sujets majeurs pour le SCoT : l'alimentation, la filière-forêt-bois, l'agro-pastoralisme, le tourisme durable, les mobilités.

De manière générale la Charte forestière de territoire vise à mettre en œuvre les ambitions du Plan d'Aménagement Stratégique et du Document d'Orientation et d'Objectifs synthétisées dans le tableau ci-dessous :

| | Ambition du PAS | Orientations du DOO |
|--------------------------|--|--|
| Charte Forestière | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Accélérer la transition énergétique • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Renforcer le stockage de l'eau • Renforcer les énergies renouvelables en cohérence avec la préservation de l'environnement et des paysages • Accompagner les citoyens et acteurs du territoire dans la transition énergétique • Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois | Orientation 1.1 Orientation 1.2 Orientation 1.3 Orientation 1.4 Orientation 1.5 Orientation 3.4 |

III.1. Extraits du PAS du SCoT Causses et Cévennes PETR

Extraits du SCoT Causses et Cévennes PETR – Projet d’Aménagement Stratégique Document pour arrêt – 09 juillet 2024

Objectif n°03 : Diversifier les pratiques sylvicoles

La forêt représente 2/3 du territoire du SCoT, majoritairement en propriété privée. Omniprésente sur les Causses et Cévennes est elle aussi exposée au changement climatique, avec des sécheresses amenées à s’accroître et une amplification du risque feu de forêt. La forêt Dans l’objectif de rendre les forêts plus résilientes face à ces changements, il est nécessaire de diversifier les pratiques sylvicoles. Il s’agit d’adopter des sylvicultures qui permettent d’alimenter la filière bois tout en préservant l’écosystème des forêts et leur multifonctionnalité. Il est prévu de ne pas multiplier les plantations de résineux inflammables et de préserver et d’encourager la diversification des forêts avec la régénération naturelle des peuplements emblématiques, tout en favorisant la plantation d’essences adaptées au climat futur.

Objectif n°06 : Éviter les nouvelles opérations d’urbanisation en zone d’aléa incendie fort à très fort et déployer les mesures appropriées d’atténuation du risque

La région méditerranéenne est particulièrement sensible aux feux de forêt, du fait à la fois de sa végétation composée d’essences inflammables et de la sécheresse de ses étés. Dans un contexte de changement climatique, avec des épisodes de sécheresse estivales qui devraient être de plus en plus nombreux, ce risque pourrait s’aggraver dans les années à venir et s’étendre vers les montagnes cévenoles. C’est pourquoi, au-delà du respect des obligations légales de débroussaillage, il s’agit de mettre en œuvre des mesures telles que la création de coupes-feux, l’entretien des massifs forestiers et des ouvrages de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et la facilitation de l’accès aux hydrants, notamment aux services de secours. Les nouvelles opérations d’urbanisation en zone d’aléa incendie fort à très fort doivent être évitées et la réalisation d’interfaces aménagées entre les espaces habités et la forêt dans les secteurs de projet les plus à risque est recommandée. De manière générale, il conviendra d’intégrer les principes généraux du PAC feux de forêt dans les documents d’urbanisme

Objectif n°46 : Promouvoir une gestion équilibrée de la ressource forestière, qui allie préservation de la biodiversité et développement local

Les milieux forestiers représentent une large part du territoire du SCoT Causses et Cévennes. Milieux porteurs de biodiversité, régulateurs du climat et favorables au stockage-carbone, ils constituent également une ressource économique à travers les pâturages boisés et l’exploitation de la production de bois (voir 4.1.1), et sociale à travers l’accueil de public. La forêt de l’Aigoual, notamment, dispose du label Forêt d’Exception de l’ONF. Ce dernier distingue l’excellence de la gestion de ces forêts, reconnues pour leur patrimoine unique en termes d’histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. Il favorise la collaboration des acteurs locaux autour de la gestion forestière et l’innovation dans les pratiques afin de prendre en compte au mieux la diversité des usages des forêts. Le SCoT souhaite promouvoir une gestion équilibrée de sa ressource forestière. Il est visé une gestion

multifonctionnelle des forêts du territoire, en mettant en œuvre une sylviculture s’inspirant de l’évolution naturelle des forêts et anticipant les impacts potentiels de l’exploitation forestière (érosion par exemple). La définition d’une stratégie forestière adaptée, s’appuiera sur l’objectif n°100 (partie 4.1.1) lié à l’élaboration d’une charte forestière de territoire visant à mieux valoriser le patrimoine forestier de l’ensemble du territoire

Objectif n°99 : Dynamiser l’économie en s’appuyant sur la filière forêt-bois

Le territoire compte une surface boisée importante, principalement privée, localisée dans les vallées cévenoles et constituée aux deux tiers de feuillus. Les entreprises de la filière forêt-bois sont encore peu nombreuses au regard de l’importance du couvert forestier et du potentiel économique qu’il représente. Cette filière, dans sa multifonctionnalité, se positionne comme un véritable atout pour le développement local du territoire. L’aspect pluriel de la filière forêt-bois et notamment le développement de la filière mycologique est valorisé par le territoire et fait l’objet d’un événement annuel des journées mycologiques sur la commune du Vigan. La structuration de l’ensemble de la filière est une ambition forte du SCoT. Elle permettrait de développer des savoir-faire spécifiques, tout en promouvant une gestion forestière qualitative et durable aux retombées économiques intéressantes. Des initiatives sont déjà portées par les collectivités, notamment le Plan de Développement du Massif Forestier (PDM). L’essor de cette filière renvoie plus largement à l’organisation de la logistique relative à l’acheminement du matériau (voir objectif n°96) et à la gestion des flux touristiques, les chemins forestiers étant fortement empruntés pour accéder aux sites touristiques (voir objectif n°81). Pour dynamiser l’économie et l’emploi en prenant appui sur le développement et la diversification de la filière-bois, plusieurs interventions sont ciblées.

Objectif n°100 : Mettre en œuvre la charte forestière de territoire pour accompagner les entreprises, développer les actions de formation et les synergies entre acteurs

Le PETR s’est engagé dans l’élaboration d’une charte forestière de territoire, réel outil de définition d’une stratégie pour l’essor de la filière forêt-bois, mise en œuvre à l’initiative des acteurs locaux et des élus. Elle contribuera à structurer la filière, et devra répondre aux objectifs d’accompagnement des entreprises et de sensibilisation des propriétaires privés pour mobiliser la ressource et développer des actions de formation liées aux métiers du bois. Les actions décidées devront favoriser l’émergence de synergies entre acteurs : propriétaires privés, collectivités, entreprises et institutions. L’objectif est d’initier un fort travail partenarial pour adopter une charte forestière partagée et opérationnelle.

Objectif n°101 : Développer la filière bois énergie autour du potentiel de gisements

Le territoire est conscient que la diversification de la filière forêt-bois représente l’opportunité de répondre au défi des transitions, notamment de la transition énergétique, en développant la production de bois énergie, première source de chaleur renouvelable. En tant que sous-produit de l’exploitation du bois, l’utilisation de bois énergie contribue à la structuration et à la pérennisation de la filière bois. La filière bois énergie s’est développée peu à peu avec la mise en place de chaufferies

bois sur l'ensemble du territoire et l'installation de trois plateformes de stockage et de séchage sur les communes d'Avèze, Molières-Cavaillac et Saint-Sauveur Camprieu.

Un Plan d'approvisionnement Territorial en plaquettes forestières a également été mis en place par la CC du Pays Viganais. En continuité des initiatives privées et publiques entreprises, il s'agit de poursuivre cette dynamique, en favorisant l'implantation d'entreprises de matériaux combustibles pour intensifier la production. Pour consolider cette ambition, un projet de création de plateforme intercommunale de transformation de plaquettes est à l'étude sur la Communauté de Communes Aigoual Cévennes Terres Solidaires. L'objectif est également de permettre et encourager l'utilisation du bois énergie dans les bâtiments publics (réseaux de chaleur bois- énergie). Le territoire souhaite que la filière bois énergie, créatrice de nombreux emplois locaux, participe à l'économie circulaire et à la diminution du recours aux énergies fossiles, à la valorisation énergétique des bois en fin de vie et des cendres de bois (retour au sol par épandage).

Objectif n°105 : Réinterroger l'économie de production industrielle

Le secteur industriel traditionnel sur le SCoT des Causses et Cévennes repose sur la filière textile, le travail du bois et l'artisanat. Il est particulièrement présent en Pays Viganais, avec la filière historique de la bonneterie et notamment l'entreprise de collants et lingerie CSP Paris Fashion Group, 1er employeur du territoire. La scierie UFv et l'imprimerie Clément constituent les deux autres employeurs industriels importants. De façon généralisée, le secteur est en déclin, et le nombre d'emplois rattachés à cette filière est en diminution. Toutefois, cette évolution ne doit pas masquer le rôle structurant du secteur industriel, qui représente 56% des emplois en 2019 et qui nécessite aujourd'hui de se réinventer pour se redéployer. Le SCoT ambitionne de maintenir le poids de ce secteur traditionnel sur le territoire, en favorisant la recherche et l'innovation, sous l'impulsion d'une économie circulaire. Dans cette perspective, la pérennisation du secteur textile, le soutien de la filière forêt bois et l'accompagnement de l'artisanat sont des axes forts du projet.

Objectif n°107 : Favoriser l'implantation d'éco-activités

Fortement engagé dans la transition énergétique, le SCoT Causses et Cévennes souhaite favoriser l'implantation d'entreprises issues de la filière verte. Le développement d'éco-activités, dans le secteur de l'industrie, autour de l'eau et l'assainissement, le recyclage et la valorisation des déchets, les mobilités durables, la rénovation des bâtiments les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétiques sont autant de pistes à explorer pour concilier activités économiques et préservation de l'environnement et structurer progressivement une filière verte. La présence de scieries et le fort potentiel offert sur le territoire par la filière forêt bois ainsi que l'artisanat sont à encourager en vue de s'inscrire dans une économie durable.

III.2. Extraits du DOO du SCoT Causses et Cévennes PETR

OR. 3 - Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante

3.4 Diversifier la filière forêt-bois



Le territoire ambitionne de gérer ses ressources, tout particulièrement forestières, dans une approche multifonctionnelle. Les activités liées à la forêt et au bois sont des potentialités de développement majeures dont le SCoT souhaite se saisir. Pour traduire les ambitions du PAS en la matière, le DOO s'attache à faciliter l'émergence de cette filière, en permettant l'implantation des équipements et du foncier dédiés, ainsi que le développement de plateformes de stockage. La mise en oeuvre de la charte forestière, levier d'une politique de valorisation de la forêt et de la filière bois, doit notamment aider à la matérialisation de cette ambition.

Les ambitions du PAS

- > Diversifier la filière forêt-bois
- > Mettre en oeuvre la charte forestière
- > Valoriser les produits bois

Définition

Filière-bois: Chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent ou détruisent le bois, de la source à l'utilisateur final.

Permettre l'implantation des équipements

PLU7

Les gestionnaires compétents garantissent la bonne circulation des engins forestiers, maintiennent et développent les voies et servitudes d'accès aux parcelles exploitées et intègrent les réseaux de desserte forestière ainsi que les documents de programmation de desserte. Ils veillent à rendre plus lisibles ces circulations afin de ne pas porter atteinte aux circulations touristiques.

PLU8

Dans les documents d'urbanisme, les collectivités veillent à préserver les surfaces nécessaires au développement de l'activité forestière, en forêt et dans des zones d'activités dédiées à la filière bois.

PLU9

Les collectivités identifient les zones forestières dans leurs documents d'urbanisme afin de réglementer la création d'équipements et de la permettre si besoin.

RII2

Les collectivités facilitent, en cas de besoin, la création de nouveaux accès et de nouvelles pistes.

RII3

Les collectivités travaillent avec les gestionnaires de voiries pour améliorer la compatibilité de l'exploitation forestière avec les réglementations liées au voiries (limitation de tonnage, pistes DFCI, etc.)

RII4

Les collectivités doivent prendre en compte le schéma de desserte forestière de la charte et le mettre en cohérence avec le zonage des PLU et cartes communales.

RII4

Les capacités régénératrices des espaces forestiers doivent être renforcées, en prenant soin du sol, des pousses, etc.

3.4 Diversifier la filière forêt-bois

Développer la filière bois

P.101 Les collectivités identifient les espaces nécessaires à l'implantation de plateformes de stockage et de séchage pour la production de bois-énergie.

P.102 Les collectivités engagent une réflexion sur la possibilité de création d'un réseau de chaleur sur leurs bâtiments publics.

R.05 Les collectivités sont incitées à initier une coopérative forestière à l'échelle du PETR.

R.06 Les collectivités sont incitées à réaliser un plan de massif global à l'échelle du PETR, en lien avec les territoires voisins.

R.07 Les collectivités favorisent la mobilisation de la ressource forestière et des savoir-faire locaux de la filière forêt-bois dans les projets d'aménagements structurants du territoire.

R.08 Les collectivités sont encouragées à promouvoir et s'appuyer sur les guides pratiques de réhabilitation avec le matériau bois à destination des opérateurs et des particuliers. Un référentiel d'entreprises locales pourrait être mis à disposition.

R.09 Les communes promeuvent l'usage du bois local et les déchets produits par son traitement dans leurs politiques de réhabilitation et requalification de l'habitat.

R.10 Dans le cadre du chauffage au bois, les collectivités favorisent le recours au bois local comme solution de chauffage.

P.103 Les collectivités s'appuient sur la charte forestière pour conduire une politique de valorisation de la forêt et de la filière bois.

R.101 Les collectivités œuvrent à l'émergence d'une culture forestière territoriale en participant et en donnant de la visibilité aux actions de valorisation des forêts et de la filière mycologique.

R.102 Les collectivités soutiennent les actions d'expérimentation et de diversification des pratiques sylvicoles.

R.103 Les collectivités intègrent la multifonctionnalité de la forêt dans leurs politiques (agriculture, innovation, agroforesterie, sport, tourisme, économie, culture de la châtaigne, jardin, etc), notamment avec le recours à des OAP thématiques permettant de travailler sur l'habitat, l'agrosylvopastoralisme et les forêts.

R.104 Les documents d'urbanisme favorisent la réalisation d'interfaces aménagées ou de ceintures agricoles entre les espaces habités et les forêts, dans l'objectif à la fois de limiter le risque incendie et de favoriser la transition paysagère entre milieux urbains et forestiers.

IV. La stratégie de la Charte forestière Sud Cévennes



IV.1. Vers l'élaboration d'une Charte Forestière de territoire

L'organisation actuelle du PETR, lui permet de s'impliquer de manière holistique et transversale sur la forêt et la filière bois. Les élus et les services du PETR entretiennent aussi des liens étroits avec les équipes municipales et communautaires de son territoire, notamment celles en charge du dispositif Petites Villes de Demain du Vigan, du projet de développement de la mycologie sous couvert forestier et de la création du centre d'interprétation du changement climatique dans les murs de l'observatoire du Mont Aigoual (climatographe), mais aussi avec celles du Parc National des Cévennes, de l'ONF, des offices de tourisme, de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes et du Grand Site du Cirque de Navacelles.

C'est pourquoi le PETR a souhaité s'engager dans une Charte forestière de territoire avec le soutien de ses communautés de communes membres et en lien étroit avec les territoires (et chartes forestières de territoires) voisins. Le Conseil Syndical du PETR Causses et Cévennes a délibéré le 19 mars 2019 pour définir les grandes lignes de la stratégie forestière du PETR et sa gouvernance. La volonté du PETR Causses & Cévennes et de ses communautés de communes membres de s'engager dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire à l'échelle du PETR a été réaffirmée par les délibérations du 8 octobre 2021 (CC Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires), du 6 décembre 2021 (PETR Causses & Cévennes) et du 8 décembre 2021 (CC du Pays Viganais). La désignation de 9 élus référents (3 par communautés de communes et 3 pour le PETR) témoigne du fort portage politique de la démarche.

Dans cette démarche, le PETR est accompagné par les Collectivités forestières d'Occitanie. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de leur programme d'actions annuel, cofinancé par la DRAAF et la région Occitanie. Son objectif est de tester de nouvelles méthodes d'accompagnement pour les territoires qui souhaitent définir et porter une stratégie forestière.

Par délibération n°21120603 du 6 décembre 2023, le conseil syndical a approuvé l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire. Cet outil permet d'analyser, dans une approche multifonctionnelle, la place des forêts et de la filière bois sur le territoire avec l'ensemble de ses acteurs. Il vise aussi à mettre en œuvre, en fonction des spécificités du territoire, une politique forestière au travers d'un programme d'actions pluriannuel cherchant à concilier les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux.

IV.1.1. Initiation et lancement de la réflexion pour construire le projet et son partenariat

L'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes

En concertation avec les élus référents de la Charte désignés le 8 mars 2022 (délibération n°22030805), le choix a été fait d'adopter une approche pragmatique menant de front les phases, de diagnostic, de stratégies et de programmation d'actions. Pour cela, il s'agit d'identifier les leviers d'action par le prisme de la forêt permettant de mettre en œuvre les transitions définies dans le projet de territoire et le SCOT.

C'est ainsi que depuis le 1er juin 2023, l'animateur de la charte, cherche à mutualiser les compétences et les savoir-faire afin de structurer un travail d'animation autour d'actions concrètes et concertées (structuration de la filière locale bois énergies, formations répondant aux spécificités du territoire, valorisation du patrimoine forestier bâti, mise en place d'une forêt pédagogique, etc). Le jeudi 28 septembre 2023, le PETR Causses et Cévennes a officiellement lancé sa charte forestière avec plus de 200 personnes réunies au cinéma du Vigan. Le mercredi 8 novembre après-midi, un premier groupe de travail a initié une réflexion visant à développer une filière de valorisation des bois imputrescibles locaux.

Le Vigan

Lancement de la charte Forestière sud Cévennes

C'est au cinéma le Palace du Vigan, que l'équipe du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) Causses et Cévennes, a inauguré le lancement de la charte forestière Sud Cévennes. La soirée a débutée par une projection exceptionnelle du film documentaire « *L'Aigoual, la forêt retrouvée* », en présence de son réalisateur, Marc Khanne, puis s'est poursuivie par une table ronde des élus référents de la charte. Plus de 200 spectateurs ont pu découvrir ou revoir l'épopée d'un forestier, Georges Fabre, et d'un botaniste, Charles Flahaut de la fin du 19e siècle, qui ont su, à leur époque, relever l'immense défi de reboiser les versants gardois du mont Aigoual.

Changement climatique

La mise en récit, proposée par ce film datant de 2007 reste d'ac-



Intervention d'Irène Lebeau, maire de Dourbies.

tualité et constitue un socle pour initier l'élaboration de cette charte forestière Sud-Cévennes. Ce film parvient à conter la complexité des relations humaines avec les milieux forestiers, tout en soulignant les valeurs de coopération qui ont permis de sauver de l'érosion des sols ce territoire habitué aux violents épisodes cévenols. La table ronde des élus référents a permis mesurer l'étendue et l'intrication des enjeux à prendre en charge pour co-concevoir une

politique forestière tout en soulignant l'importance de travailler sur la forêt privée qui couvre la majorité du territoire. Les problématiques liées aux changements climatiques tels que la préservation de la ressource en eau, du couvert forestier pour le pastoralisme, ou bien encore aux risques d'incendies, s'enchevêtrent avec le regain d'intérêt pour la filière bois que ce soit pour répondre aux objectifs de la transition énergétique avec le bois énergie ou l'exploitation du bois

d'œuvre pour la construction. La Charte forestière de territoire est un outil qui vise à mettre en œuvre, une politique forestière au travers d'un programme d'actions plusieurs années conciliant les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux spécifiques à un territoire.

Pour relever le défi des bouleversements écologiques, climatiques et géopolitiques en cours et à venir, l'animateur de la charte forestière, Joris Masafont, a rejoint l'équipe d'ingénierie du PETR Causses et Cévennes qui porte et anime d'autres outils tels que le schéma de cohérence territoriale (SCOT), des dispositifs permettant aux projets du territoire de bénéficier de subventions publiques ou encore un schéma de mobilités et des missions sur les transitions écologique et touristique.

► Correspondant Midi Libre : 06 88 56 25 83

En 2022, la sélection du PETR Causses et Cévennes à l'appel à projet 16.7 PDR LR – Stratégie locale de développement forestier lui a permis d'accéder à des financements pour élaborer sa Charte Forestière de Territoire d'ici septembre 2024. Afin de poursuivre ce travail d'animation et bénéficier des financements nécessaires pour la phase de mise en œuvre du programme d'actions en cours d'élaboration, le PETR doit répondre à un nouvel appel à projet « Stratégie locale de développement forestier » à venir.

Lors d'une réunion du réseau des territoires forestiers, organisée par les COFOR Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le 6 novembre 2023, la Région Occitanie a présenté l'évolution du cahier des charges du prochain appel à projets. Celui-ci est ouvert aux Chartes forestières de territoire ainsi qu'aux Plans de développement de Massif pour la première fois, ce qui induit potentiellement une mise en concurrence de ces outils, contraints de partager une même enveloppe.

In fine, la charte du PETR Causses et Cévennes étant en phase d'élaboration, le PETR a pu répondre à l'appel à projet ouvert du 13 décembre 2023 au 29 février 2024 pour la phase de mise en œuvre, limitée à 3 ans, mais potentiellement renouvelable (plan de financement suivant : 60 % Europe, 20 % Région Occitanie, 20 % territoire)

D'autre part, afin de faciliter l'identification et correspondre aux représentations du territoire la charte forestière de territoire a été baptisé par le comité des élu(e)s : « Sud Cévennes »

Le Syndicat mixte PETR Causses et Cévennes a déposé le 27 février 2024, la réponse à l'AAP du dispositif : SLDF - Stratégies Locales de Développement Forestier, sous le N° Dossier : SLDF-23A-000024.

Une réponse est attendue pour l'automne 2024. Les élu.es du PETR Causses et Cévennes ont acté la continuité d'animation entre la fin des financements actuels (30 septembre 2024) et la réponse des financeurs (jusqu'au 31 décembre 2024)

Depuis le COPIL Transitions du PETR Causses et Cévennes intégrant la CFT du 28 août dernier, une esquisse du plan d'action a été présentée et validée avec les élu.es et les partenaires de la CFT. Ce copil a également permis de valider le diagnostic et la formulation de la stratégie issus de la rédaction de la réponse à l'AAP.

IV.1.2. La volonté politique du territoire : synthèse du diagnostic par le rappel des enjeux forestiers

Au regard des actions passées, des problématiques et des enjeux du territoire, les élus du PETR souhaitent engager une approche multithématique, de l’amont à l’aval de la filière. Pour cela, des pistes d’objectifs à atteindre se dégagent :

| Enjeux définis dans le diagnostic de territoire |
|--|
| 1. La structuration de la filière forêt - bois local de l’amont à l’aval sur le territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Permettre la gestion durable des espaces forestiers afin d’entretenir les espaces, lutter contre les incendies et entretenir les paysages |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la production d’un bois de qualité, à destination des besoins locaux à travers le développement de filières courtes, soutenir le tissu économique, développer les filières bois-énergie et bois construction et mener une réflexion sur le rôle de la forêt dans l’adaptation au changement climatique |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Permettre la mise en place d’un réseau de desserte multifonctionnelle de qualité afin d’optimiser les flux de bois, mutualiser les usages et optimiser les coûts d’entretien, de remise en état et de création |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser des outils permettant de limiter le morcellement du foncier |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Développer des filières de niche pour valoriser la ressource locale (ex: piquet de châtaignier, myciculture et mycologie) et créer de la valeur ajoutée sur le territoire |
| 2. La coordination des acteurs locaux afin de dynamiser la stratégie forestière du territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser la mise en réseau des entreprises de la filière forêt - bois et la mutualisation des moyens |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Développer les partenariats avec les territoires limitrophes consommateurs de bois (métropoles régionales, territoires limitrophes) |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer le bois local dans le futur Scot |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer le bois local (énergie/construction) dans les projets de constructions et de rénovation |
| 3. La prise en compte et la valorisation de la multifonctionnalité de la forêt |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Développer les pratiques permettant l’atténuation du changement climatique et le lien avec le monde scientifique et de la recherche |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte la fonction sociale de la forêt en accompagnant le développement touristique, les activités de pleine nature et en assurant une coexistence harmonieuse des usagers de la forêt |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une mobilisation des bois respectueuse des enjeux environnementaux et sociaux en limitant les impacts sur la biodiversité |
| <ul style="list-style-type: none"> ● Communiquer auprès du grand public afin de sensibiliser sur la multifonctionnalité de la forêt, permettre à la population de se réappropriier les espaces forestiers et les initier à l’utilisation du bois local |

IV.1.3. Bilan de la concertation CFT Sud Cévennes pour son élaboration

2023, année de lancement de la Charte forestière de territoire en quelques chiffres

Voici les étapes qui ont permis l'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions :

7 évènements grand public avec le lancement de la Charte forestière Sud Cévennes et l'Estival de l'Aigoual, fête de la forêt des Cévennes

+ 200 entretiens et visites avec les acteurs de la filière Forêt/bois (38) et avec les maires des communes du PETR (30)

1 encadrement de stage en BTS gestion forestière sur la valorisation du patrimoine bâti forestier

9 actions de préfiguration :

- Construction collaborative d'une pergola en châtaignier à Roquedur
- La treille de Saint-André-de-Majencoules
- Contributions à la fête de la forêt des Cévennes édition 2024
- Platelage du belvédère de Blandas (grand site de France du Cirque de Navacelles)
- Construction du Chalet d'accueil du camping intercommunal de l'Espérou
- Bancs et tables pour le Pump track du Vigan
- Bordures et potelets pour le Parc des Châtaigniers du Vigan
- *Co-organisation d'une journée dédiée à la forêt et au changement climatique au Climato-graphe : le 28 avril 2024 (événement reporté) voir l'affiche et le programme en annexe.*

10 comités des élus CFT Sud Cévennes + 2 inter-charte forestière (CFT Pays Cévennes et CFT Sud Lozère)

11 formations filière Forêt/bois

22 journées et soirées thématiques (Séminaires, ateliers, Conférences)

7 groupes de travail (25 réunions)

1 Voyage d'étude en Espagne à Saragosse avec l'Institut Mycologique Européen, du 7 au 9 mai 2024

4 articles de presse locale (2 Midi Libre et 1 Le petit Journal du Vigan et 1 Pays viganais Le Mag)

1 intervention radio (France Culture)

1 présentation et discussion de la Charte forestière Sud Cévennes avec le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes

IV.2. Positionnement stratégique de la Charte Forestière Sud Cévennes

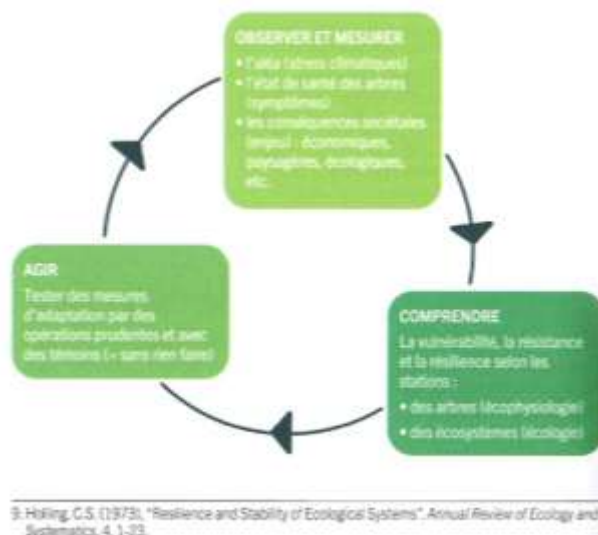
La Charte Forestière de territoire constitue un des outils de mise en œuvre du projet de territoire du PETR et prochainement du SCOT en cours de finalisation par le prisme de la Forêt.

Pour cela la charte forestière en cours d'élaboration cherche à s'inscrire dans les 4 Ambitions du Plan d'aménagement stratégique du Scot en cours de finalisation :

- AMBITION 1 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti
- AMBITION 2 : Adapter les façons d'habiter aux changements climatiques
- AMBITION 3 : Relier les bassins de vie
- AMBITION 4 : Favoriser l'expérimentation et l'innovation

Afin de dépasser les impasses et les freins auxquels se confronte le territoire depuis plus d'une trentaine d'années, le comité des élu(e)s a affirmé qu'il souhaitait expérimenter des approches innovantes et originales pour cela nous travaillons avec les acteurs en :

- **Adoptant une approche pragmatique tenant compte des échecs et des réussites du passé pour concilier les enjeux liés au contexte économiques social et avec le contexte écologique et climatique**
- **Prenant acte des freins et des impasses liées à la gestion forestière sur le territoire, assumer que notre territoire et ses ressources forestières ne rentrent pas dans les standards de l'exploitation forestière (où la production de bois ne finance pas tout)**
- **Cherchant la mise en place à travers les échelles du territoire une gestion pleinement multifonctionnelle et adaptative pour tenir compte du risque climatique accru en contexte Méditerranéen**



« La gestion adaptative pour tenir compte du risque climatique »

Extrait de l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,
 « Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante », 2023

- Faisant émerger les actions à partir des rencontres avec les acteurs du territoire
- Co-concevant, accompagnant les porteurs de projet et en mettant en œuvre des actions de préfiguration concrètes à petit échelle

Le PETR Causses et Cévennes n'est pas maître d'ouvrage à la place des communes de ces actions de préfigurations, mais assure l'accompagnement des porteurs de projets que ce soit au niveau technique, financier (par l'aide à la recherche de financements) ou à travers la mise en place de partenariat. Le temps d'accompagnement de ces actions est compris dans les missions de l'animateur.

- Adoptant une approche par massifs forestiers en travaillant en étroite collaboration avec les autres chartes forestières de territoire.

Article Midi Libre « Une nouvelle alliance forestière entre les collectivités locales », publié le 24/12/2023

Le Vigan

Une nouvelle alliance forestière entre les collectivités locales

La forêt en Cévennes est un élément majeur. C'est pourquoi le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Causses et Cévennes (communautés de communes du Pays Viganais et de Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires) a cosigné le Pays des Cévennes (communauté d'Agglomération et la communauté de communes de Céze Cévennes) et le PETR Sud Lozère (communautés de communes des Cévennes au Mont Lozère et de Gorges Causses Cévennes) à l'Espérou. Ces trois territoires sont en effet engagés dans des politiques forestières grâce à leurs chartes forestières de territoires (CFT) respectives. L'objectif général d'une CFT est de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et « multifonctionnelle », c'est-à-dire conciliant les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts, à l'échelle

d'un territoire. Les chartes forestières du Pays des Cévennes et du Sud Lozère, qui existent depuis plusieurs années, ont développé des actions communes sur les enjeux forestiers partagés des deux territoires. Le constat est unanime pour dire que ce partenariat est très enrichissant pour les deux territoires, dont les acteurs forestiers sont souvent les mêmes et doivent relever bien des défis communs.

Possibilité d'organiser des événements communs

L'objectif de cette rencontre a donc été d'étendre le partenariat avec la charte forestière du PETR Causses et Cévennes en phase d'élaboration. Les élus ont ainsi pu partager leurs expériences, la connaissance de leurs territoires, leurs ambitions, leurs craintes et leurs espoirs pour la forêt cévenole en particulier dans le con-



Les élus réunis pour débattre sur une alliance forestière.

texte du changement climatique. La possibilité de créer une entente intercommunale liant les trois chartes forestières a été évoquée, de même que l'organisation d'événements communs comme la fête annuelle de la forêt qui s'est déroulée à Barro-des-Cévennes, en 2023 et dont l'édition 2024, en pleine préparation, se

déroulera le 16 juin en Pays des Cévennes ou encore des actions pour une meilleure gestion forestière. Cette première rencontre commune marque donc le premier jet d'une page blanche qui leur reste à écrire ensemble pour les années à venir.

■ [Géographie 14 11 16 20 23](#)

IV.3. Les actions de préfiguration de la Charte Forestière Sud Cévennes

En adoptant une approche pragmatique menant de front la co-construction du diagnostic et du programme d'actions pour l'élaboration de la Charte forestière Sud-Cévennes, la mobilisation des acteurs du territoire a permis de faire émerger des actions potentielles, tout au long du processus de concertation. Cela a même abouti à la co-conception et à la mise en œuvre de nombreuses actions de préfiguration concrètes. Les échanges issus lors de ces actions ont contribué à affiner la prise en compte des enjeux avec une approche multifonctionnelle de la forêt. De plus, les croisements de regards engendrés par les échanges et les débats discutés autour des actions concrètes ont permis d'initier une forme d'acculturation collective à la complexité de socio-écosystème forestier présent sur le territoire.

IV.3.1. Construction collaborative d'une pergola en châtaignier

Première action de préfiguration de la CFT Sud Cévennes : conception et réalisation participative citoyenne d'une pergola en châtaignier dépérissant pour la mairie de Roquedur afin de faire de l'ombrage et éviter l'installation d'un climatiseur



Projet d'article non publié pour le Midi-libre

Construction collaborative d'une pergola en châtaignier

La commune de Roquedur accueille la première action de préfiguration de la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes (PETRCC) et soutenue financièrement par la région Occitanie ainsi que l'Europe. Cette Charte en cours d'élaboration vise à coconcevoir une politique forestière à l'échelle du territoire regroupant les communautés de communes du Pays Viganais ainsi que Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires.

Dans le cadre d'une réflexion territoriale visant à travailler sur le dépérissement du châtaignier ainsi que la valorisation des bois locaux, le Conseil municipal accompagné par l'équipe d'ingénierie territoriale du PETR travaillent conjointement à la réalisation d'une pergola afin d'ombrager la terrasse de la mairie de Roquedur.

L'objectif consiste à mobiliser et à mettre en valeur les savoir-faire locaux des acteurs de la filière forêt-bois tant pour débarder que pour réaliser la structure de cet ouvrage en bois rond. Les habitants des hameaux de la commune sont également mobilisés et appelés à contribuer à ce projet.

La coupe et le débardage du bois initialement prévu le 10 mars dernier, furent reportés en raison des intempéries. Heureusement, le beau temps fut au rendez-vous ce dimanche 24 mars pour la coupe, le débardage ainsi que l'ensemble des allées et venues jusqu'à la mairie pour charrier et déposer le bois. Après l'effort, le réconfort autour d'un bon repas partagé concocté avec soin par les habitants.

Une centaine de perches de bois ronds de plusieurs mètres de long attendent désormais sur la terrasse de la mairie la prochaine étape de ce projet collaboratif visant à réaliser la pergola le dimanche 14 avril.

Merci à Bernard, Bruno, Jérôme, Joris, Marie-Claude, Nicolas, Odile, Pascal, Philippe, Pierre Alain, Romain, Sara, Ugo, Yves.





Photo du repas partagé lors du dernier jours du chantier participatif. Plus de 30 personnes, artisans du bois, habitats et familles, élus de la commune et des communes voisines, se sont engagées physiquement dans la fabrication de cette pergola.

Maître d'ouvrage : Mairie de Roquedur

Fourniture : Coupe de châtaignier dépérissant issu d'une parcelle de forêt privée située sur la commune de Roquedur.

Bûcheronnage et débardage réalisés par des bénévoles avec l'aide d'élus de Roquedur

Maître d'œuvres : Mairie de Roquedur sous forme de chantier participatif

Date de la réalisation : Mars 2024

IV.3.2. La treille de Saint-André-de-Majencoules



Maître d'ouvrage : Mairie de Saint-André-de-Majencoules

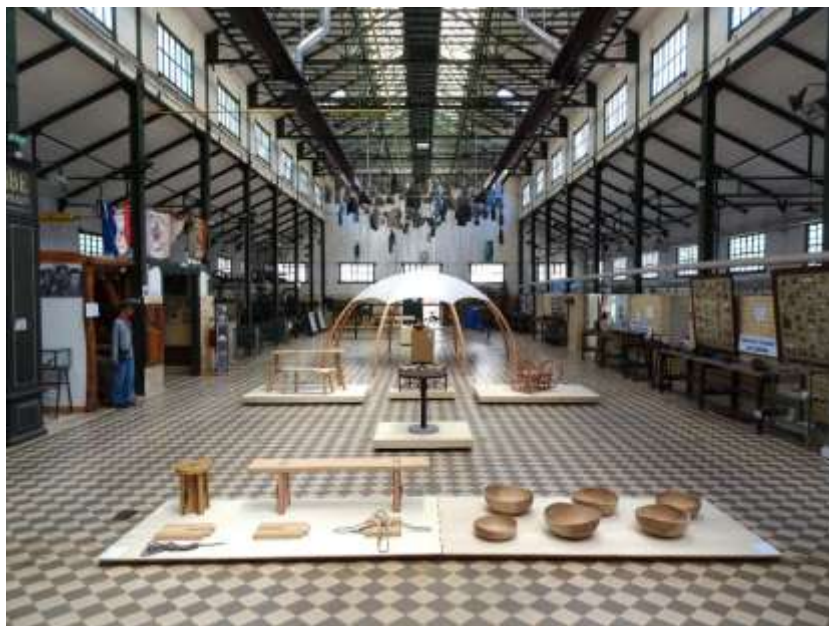
Co-conception : Mairie de Saint-André-de-Majencoules, Noé Chaput, Hugues Brassy et l'animateur de la CFT Sud Cévennes

Fourniture : Reste des rondins de Châtaignier dépérissant coupés pour la fabrication de la pergola de Roquedur et coupe de Robinier en bordure de rivière sur la commune de Saint-André-de-Majencoules.

Réalisation : Noé Chaput, Hugues Brassy (maitre d'œuvre) avec l'aide des services techniques et de deux élèves du Centre éducatif et professionnel Louis Defond porté par l'association Les amis de Tatihou

Date de la réalisation : Printemps 2024

IV.3.3. Contribution à la fête de la forêt des Cévennes édition 2024



Co-organisation d'une exposition d'œuvre d'artisans et artistes locaux travaillant le bois au sein de la Maison du mineur à la Grand-Combe dans le cadre de la deuxième édition de la fête de la forêt des Cévennes (8 exposants)



Réalisation d'un chemin d'accès avec un élu référent de la CFT Sud Cévennes dans le cadre des préparatifs de la fête de la forêt des Cévennes (réalisation en robinier du site)

IV.3.4. Platelage du belvédère de Blandas (grand site de France du Cirque de Navacelles)



Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Grand site de France du Cirque de Navacelles

Co-conception : le Syndicat mixte du Grand site de France du Cirque de Navacelles et les services techniques de la communauté de communes du Pays Viganais

Fourniture de planches en cèdre local par la Scierie des Monteils installée sur la commune de Roquedur

Réalisation : Services techniques de la communauté de communes du Pays Viganais,

Date de la réalisation : Printemps 2024

IV.3.5. Construction du Chalet d'accueil du camping intercommunal de l'Espérou



Maître d'ouvrage : Communauté de communes Causses Aigoual terres solidaires

Fourniture de planches en cèdre local par la Scierie des Monteils installée sur la commune de Roquedur

Maître d'œuvres : Caracol (Membre du collectif POTOCOPO) - Le Vigan Construction et charpente bois Amaury Perrin, Noé Chaput, Tony Hervie

Date de la réalisation : Juin 2024

IV.3.6. Bancs et tables pour le Pump Track du Vigan



Maître d'ouvrage : Mairie du Vigan

Fourniture : Coupe de châtaignier déperissant issu d'une parcelle de forêt privée située sur la commune de Val d'Aigoual

Bûcheronnage, débardage et sciage réalisés par Luc Garmath scieur à Valleraugue

Maître d'œuvre : Mairie du Vigan (Service technique et saisonniers)

Date de la réalisation : Août 2024

IV.3.7. Bordures et potelets pour le Parc de Châtaignier du Vigan



Maitre d'ouvrage : Mairie du Vigan

Fourniture : Coupe de châtaignier dépérissant issu d'une parcelle de forêt privée située sur la commune de Roquedur.

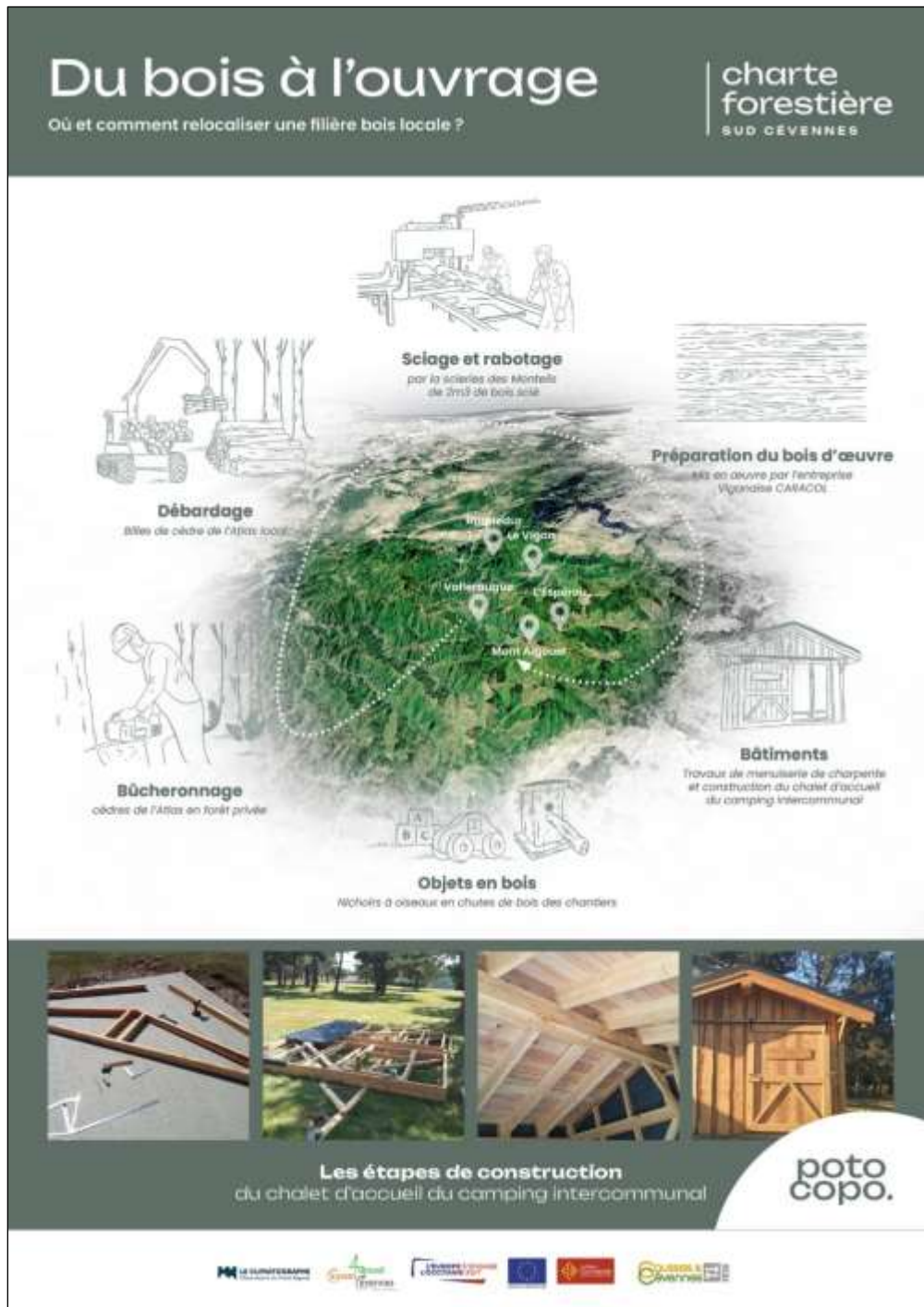
Bûcheronnage et débardage réalisés par les services techniques de la mairie du Vigan avec l'aide du maire de Roquedur

Maitre d'œuvres : Mairie du Vigan (Service technique et saisonniers)

Date de la réalisation : Juin 2024

IV.4. Valorisation des actions de préfiguration

Pour chaque action de préfiguration, nous sommes en train de réaliser des fiches de valorisation de la filière forêt-bois locale. En voici un exemple ci-dessous :



Du bois à l'ouvrage
Où et comment relocaliser une filière bois locale ?

charte forestière
SUD CÉVENNES

Sciage et rabotage
par la scierie des Montrels de 2015 du bois local

Débardage
Bûches de cèdre de l'Atlas local

Préparation du bois d'œuvre
Bûches en œuvre par l'entreprise Vigonaise CAMACOL





Bûcheronnage
cèdres de l'Atlas en forêt privée


Bâtiments
Travaux de menuiserie de charpente et construction du chalet d'accueil du camping intercommunal

Objets en bois
Nichoirs à oiseaux en chutes de bois des chantiers

Les étapes de construction
du chalet d'accueil du camping intercommunal

poto copo.





Dans le cadre de l'animation de la charte forestière Sud Cévennes, nous avons également réalisé une infographie/cartographie permettant de valoriser une partie des actions de préfiguration de la CFT.

Carte des actions de préfiguration de la Charte Forestière Sud Cévennes

Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale



Chacune de ces démarches a contribué à amorcer des processus de co-construction en vue de l'élaboration de la CFT. À travers ces chantiers et projets concrets, les acteurs du territoire ont pu se rencontrer, partager leurs problématiques en questionnant les enjeux forestiers. In fine, cette mise en synergie a initié une sensibilisation de la population et des acteurs du territoire aux problématiques de la filière forêt-bois tout en contribuant aux objectifs de mise en œuvre des transitions inscrits dans le projet de territoire.

IV.5. Suite des actions de préfiguration de la CFT Sud Cévennes en cours :

IV.5.1. Formations coconstruites avec le CIVAM



CIVAM
FÉDÉRATION
du GARD

2024
2025

Formez-vous avec les CIVAM du Gard !

Formations à destination des agricultrices, agriculteurs
porteuses et porteurs de projet

Spécial Forêt

Valorisez vos parcelles de forêt !



Reconnaissance des **champignons** sylvestres
et fonctionnement du **sol** - **13 et 14 Nov.**

Comprendre son **écosystème forestier** et valoriser
ses **rondins de châtaignier** - **25 et 26 Nov.**

Lieu :
Le Vigan

  www.civamgard.fr

Centres d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

Voir le détail de la formation en annexe CIVAM



Valorisez vos parcelles de forêt !


Ce cycle sur la forêt a été élaboré en partenariat avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes, qui a lancé en juin 2023 l'élaboration de sa première Charte Forestière Sud Cévennes. Cet outil vise à mettre en œuvre, en fonction des spécificités du territoire, une politique forestière au travers d'un programme d'actions pluriannuel cherchant à concilier les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux.

Au cours de ces deux formations, venez découvrir quelques-unes des multiples facettes de votre propriété boisée, des arbres et des champignons qui la composent !

Des rencontres, des visites, des observations de terrain et des exercices pratiques vous permettront de découvrir la vie d'un arbre forestier : de sa naissance à son utilisation finale, mais aussi de reconnaître les différents champignons sylvestres et comprendre leurs fonctions et rôles dans le fonctionnement du sol. Redécouvrez aussi les usages du bois de châtaigner et les pistes de transformation simples qui permettent de passer du rondin brut au produit commercialisable, pour un complément d'activité substantiel !



 **Forêt**

A45 • **Reconnaissance des champignons sylvestres et fonctionnement du sol** 



Durée 2 jours
DATE 13, 14 Nov. 2024
Lieu Le Vigan
Intervenant
Jean-Michel Bellanger et Franck Richard,
 enseignants-chercheurs au CNRS - CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)


Programme
Jour 1 :

- Généralités et introduction aux bases de la taxinomie fongique, critères morphologiques macroscopiques.
- Présentation des principales espèces comestibles des châtaigneraies viganaises, ainsi que des risques de confusion associés.
- Collecte sur le terrain et travail en salle sur spécimens apportés par les participants.

Jour 2 :

- Les trois grandes catégories de champignons («guilde fongique») et leurs rôles et fonctions : mutualistes / décomposeurs / parasites.
- Observations de terrain et collecte d'échantillons.
- Observations en salle, aux échelles macro et microscopiques.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

A46 • **Comprendre son écosystème forestier et valoriser ses rondins de châtaignier** 



Durée 2 jours
DATE 25, 26 Nov. 2024
Lieu Le Vigan
Intervenants
 Le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie. **Arnaud Mainardi**, atelier CHATERSEN
Joris Masafont, animateur de la Charte Forestière Sud Cévennes:

Programme
Jour 1 :

- Initiation à la compréhension des écosystèmes forestiers.
- Les enjeux forestiers, aux différentes échelles du territoire.
- L'importance des usages agricoles et forestiers pour :
 - S'adapter aux bouleversements climatiques (gestion des milieux forestiers).
 - Gérer et aménager les interfaces habitat-forêt (le rôle des ceintures agricoles).
 - Développer les filières forêt-bois locales en complémentarité avec les activités agricoles.

Jour 2 :

- Le bois de châtaignier, une matière première foisonnante aux caractéristiques rares.
- Les peuplements et leur potentiel (rénovation de vergers, greffage, cerçières, sylviculture).
- Des usages multiples (piquets, tuteurs, clôtures, treilles...).
- Travaux pratiques en forêt et à l'atelier CHATERSEN : transformation du rondin brut en produits commercialisables.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

IV.5.2. La création d'un pôle bois sur le territoire : POTOCOPO

Ce pôle bois est en partie issu du groupe de travail sur la valorisation des bois « imputrescibles » locaux, (rebaptisé Pôle bois), initié le 8 novembre 2023 dans le cadre de l'élaboration de la Charte forestière Sud Cévennes.

Résumé du projet POTOCOPO

Nous sommes un groupement de 6 entreprises et 7 professionnels du bois, vivant et travaillant en pays viganais, en quête d'un atelier partagé. Nos entreprises sont individuellement pérennes et nous souhaitons les développer ici, mais leurs croissances sont actuellement bloquées par défaut d'accès à un atelier adéquat.

Notre matériau de prédilection est le bois, sous toutes ses formes, de la forêt à l'ouvrage. Nos compétences et nos productions, dont certaines sans équivalent français, couvrent une vaste gamme de la construction bois au mobilier d'art.

Nous voulons rassembler humains, équipements et entreprises, énergies et compétences dans un même lieu, puis dans une même coopérative, SCOP ou SCIC, ouvertes sur la ville et le monde.

Pour notre bassin de vie, nous voulons être acteurs de son animation économique et sociale : créer de la valeur et des emplois ici, transmettre les savoirs traditionnels comme les plus modernes et ouvrir les portes de l'atelier à la cité. Nous voulons contribuer à placer le Viganais sur la carte de France et du monde, non par simple chauvinisme, mais pour faire valoir les atouts de nos entreprises et notre extraordinaire terroir culturel et naturel.

À court terme, l'idée d'un lieu partagé est de faire des économies d'échelle, de développer des synergies et de nouvelles opportunités de marché, bref d'être plus fort ensemble face aux changements en cours et à venir.

À moyen terme, nous voulons nous inscrire plus ouvertement sur notre territoire, via de l'embauche, de la commercialisation, de la formation, de l'animation de territoire et aller vers une SCOP, voire une SCIC, autour du bois en pays viganais.

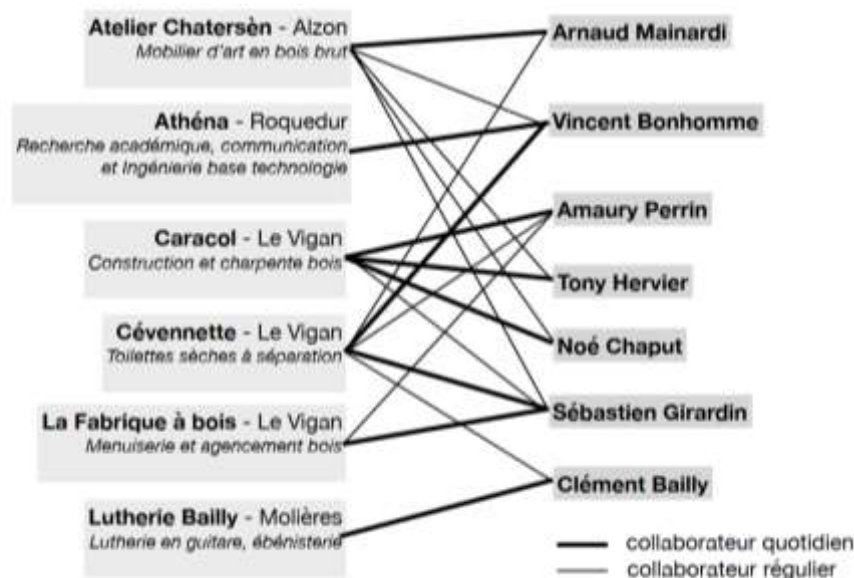
Nous présentons un projet réaliste et chiffré qui consolide 5/6 ETP la première année et en crée 5/6 autres à horizon 3 ans quand nos activités, installées plus rationnellement, pourront croître. Le risque d'insolvabilité est minime pour la CCPV, car la différence de loyer est directement absorbée par les économies d'échelle et mutualisations sur les autres charges.

Comme la forêt, nous aspirons à devenir un levier local de résilience et d'adaptation à un monde en mouvement.

| | | | |
|-------------------------|----------|---|---|
| Atelier Chatersèn | Alzon | Mobilier d'art en rondins de châtaignier, Aménagements d'espaces naturels et urbains | Arnaud Mainardi |
| Cévennette | Le Vigan | Toilettes sèches à séparation, sans odeur ni copeau. | Vincent Bonhomme et Sébastien Girardin |
| Athéna | Roquedur | Recherche scientifique, analyse de données, ingénierie et communication | Vincent Bonhomme |
| Caracol | Le Vigan | Construction et charpente bois | Amaury Perrin, Noé Chaput, Tony Hervier |
| Clément Bailly Lutherie | Molières | Lutherie en guitare et ébénisterie | Clément Bailly |
| La Fabrique à bois | Le Vigan | Menuiserie et aménagements bois sur mesure | Sébastien Girardin |



Connexions actuelles entre personnes et structures



Écosystème actuel et projeté

filière bois

- ◆ Scierie des Montals (Roquedur)
- ◆ Esus (Aumessas)
- ◆ La petite hâche (Saint-Hippolyte)
- ◆ Bois et Via (Rivières 30)
- ◆ Scierie Vials (Nant 12)

partenaires « matière »

- ◆ Collectif Eau Calme (métal - Le Vigan)
- ◆ Collectif pierre de Sauclières
- ◆ WIP (plastique - Le Vigan)
- ◇ La Grande Conserve (Lodève)

SCOP et fab-labs voisin-e-s

- ◇ DistriLab (Le Vigan)
- ◇ FabLab de Nîmes
- ◇ La distillerie (Lodève)
- ◇ Le bib (Montpellier)

distributeurs

- Boutique en ligne mutualisée
- ◇ Leroy Merlin
- ◆ LowReka



légende

- ◇ contact établi
- ◆ collaboration existante

partenaires associatifs

- ◆ Centre Louis Defond (Bréau et Salagosse)
- ◆ Orizom (Le Vigan)

partenaires académiques

- ◆ Master Bois (Univ. Montpellier)
- ◇ Campus connecté
- ◇ Cité scolaire André Chamson
- ◇ Centre Louis Defond (CFA)
- ◆ ComCent (Montpellier)

partenaires institutionnels

- ◇ Maison de la formation et des entreprises (Le Vigan)
- ◇ AD'Occ (Ag. Rég. de dvt éco)
- ◇ URSCOP (Union Reg. des SCOP)

Visite de POTOCOPO en train de s'installer, par le directeur du Parc National des Cévennes, Vincent Cligniez, la présidente du PETR Causses et Cévennes, Sylvie Pavlista ainsi que les élus du PETR et son équipe de technicien le 24 septembre 2024.



IV.6. Les 3 axes stratégiques de la Charte Forestière Sud Cévennes issu de la concertation :

Lors du comité des élus du 12 février 2024, les élus et l'animateur pour l'élaboration de charte forestière de territoire ont pu structurer pour la première fois une esquisse de stratégies déclinée par ambitions et objectifs.

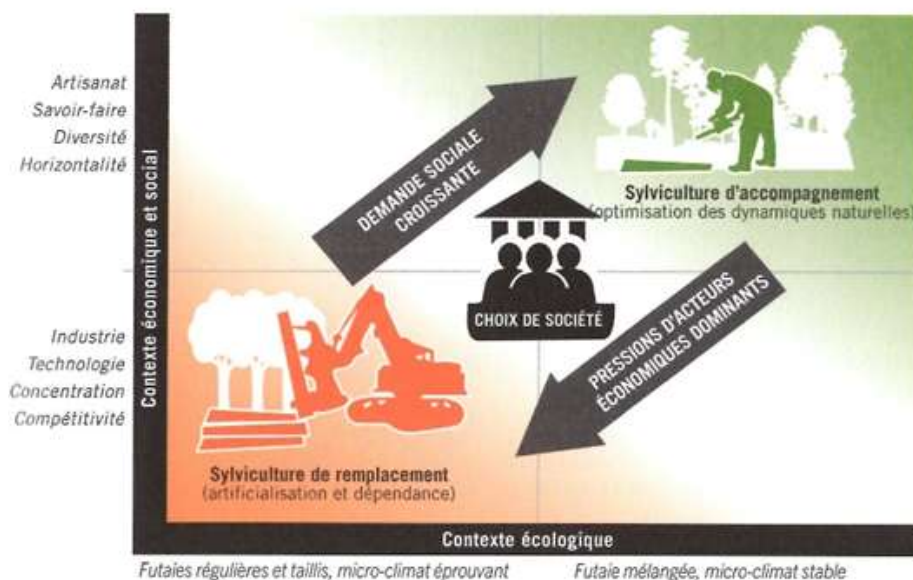


IV.6.1. Axe stratégique 1 - Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire

Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale

Objectif : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs

Démarche : Révéler l'extrême hétérogénéité des forêts en région méditerranéenne en développant des sylvicultures d'accompagnement plus frugale, qui utilisent les dynamiques naturelles et coconstruisent des leviers d'actions pour agir sur le soutien et la diversification de la filière Forêt-bois



« Sylviculture de remplacement ou d'accompagnement ? »

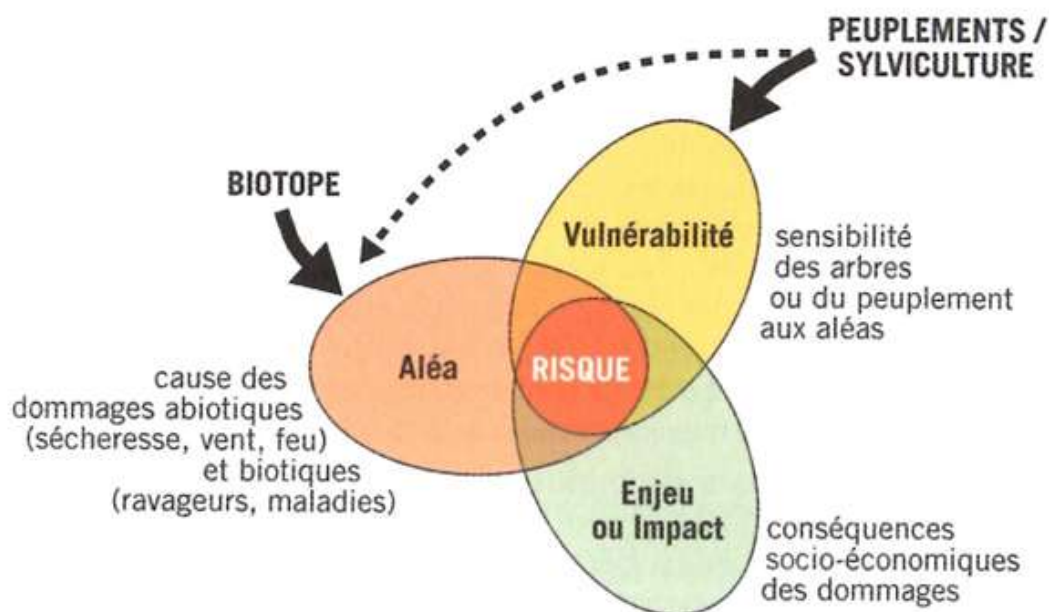
Extrait de l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,
« Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante » p 35, 2023

IV.6.2. Axe stratégique 2 - Gestion des risques conjoints

Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques

Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et des tensions sur la ressource en eau.

Démarche : Identifier et acculturer les publics aux dimensions du risque (aléas, vulnérabilités, enjeux et impacts) afin de coconstruire des leviers d’actions pour agir sur l’adaptation du territoire sur le long terme.



Extrait de l’ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,
 « Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante », 2023

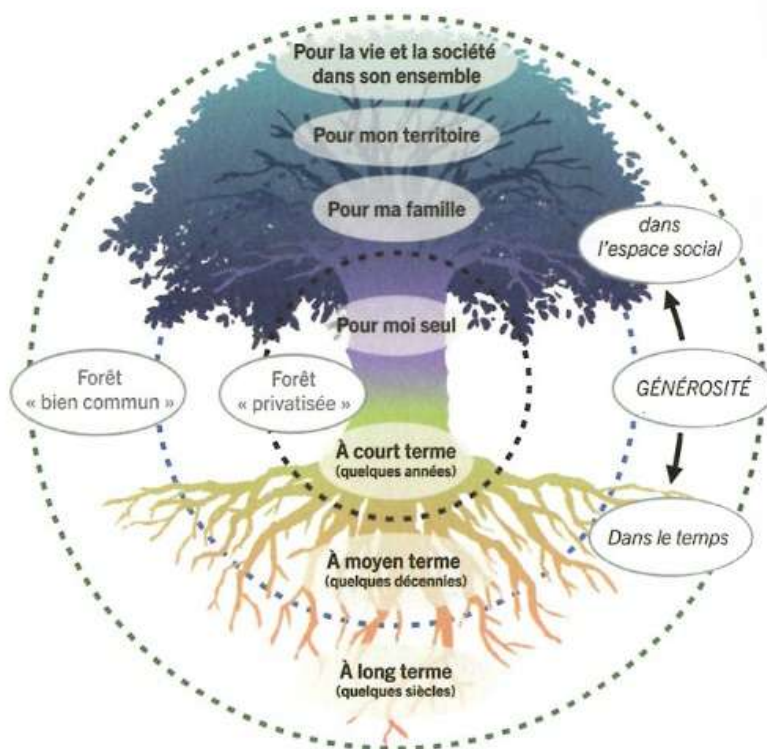
IV.6.3. Axe stratégique 3 - Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale

Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques.

Démarche : Accompagner et composer avec la diversité des propriétaires de façon à concilier les préoccupations des acteurs de la filière forêt-bois avec le projet de territoire tout en défendant l'intérêt général à travers la co-construction de leviers d'actions révélant la diversité du patrimoine naturel et bâti.

Comprendre la démarche du propriétaire forestier, par l'enracinement social et temporel de ses décisions. Une mise en perspective qui fait apparaître un continuum entre forêt « privatisée » et forêt « bien commun »...



Extrait de l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe,
« Pour une gestion écologique des forêts – Récolter du bois dans une forêt vivante », 2023

V. Le plan d'actions la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes

V.1. Rédaction des fiches actions

Sur la base des axes stratégiques, des objectifs retenus ainsi que des actions de préfiguration, plusieurs temps de travail ont eu lieu tout au long de la phase d'élaboration de la CFT, dans l'objectif d'identifier les actions concrètes, finançables et réalisables au cours des 3 années de mise en œuvre du plan d'actions de la Charte Forestière (2024/2027).

Ce travail a ainsi été mené au sein de :

7 évènements grand public avec le lancement de la Charte forestière Sud Cévennes et l'Estival de l'Aigoual, fête de la forêt des Cévennes

+ 200 entretiens, rencontres et visites avec les acteurs de la filière Forêt/bois (38) et avec les élu(e)s des communes du PETR (30)

1 encadrement de stage en BTS gestion forestière sur la valorisation du patrimoine bâti forestier

9 actions de préfiguration

10 comités des élus et techniques CFT Sud Cévennes + 2 inter-charte forestière (CFT Pays Cévennes et CFT Sud Lozère)

7 groupes de travail (25 réunions)

La rédaction des **5 fiches actions de coordination** et des **18 fiches actions opérationnelles** a été assurée et co-écrite par les membres du comité technique ainsi que des groupes de travail. L'animateur de la Charte Forestière a, quant à lui, assuré la co-écriture des fiches pour lesquelles le PETR est positionné comme porteur de l'action ainsi que les actions de coordination.

V.2. Présentation du plan d'action & validation



Depuis le COPIL Transitions du PETR Causses et Cévennes intégrant la CFT du 28 août dernier, en présence de la sous-préfète du Vigan, une esquisse du plan d'action a été présentée et validée avec les élu.es et les partenaires de la CFT. Ce copil a également permis de valider le diagnostic et la formulation de la stratégie issu de la rédaction de la réponse à l'AAP.

Cette esquisse est issue des nombreuses réunions comités des élus et techniques :

(10 comités des élus CFT Sud Cévennes + 2 Inter charte forestière)

- Matinée comité des élus (présentation de l'approche) 19 juin 2023
- Matinée comité des élus + COFOR 9 août 2023
- Matinée comité des élus, 11 septembre 2023
- Matinée comité des élus inter chartes forestières Sud Lozère, Pays des Cévennes, 12 décembre 2023
- Journée comité élus, 12 février 2024
- Comité technique CFT, 26 février 2024
- Matinée comité des élus, 23 avril 2024
- Journée de travail, comité des élus et technique forêt publique, 17 mai 2024
- Matinée comité des élus inter chartes forestière, 28 juin 2024
- Comité technique ONF CNPF, 29 juin 2024
- Comité des élus et technique CFT forêt privée, 7 août 2024
- Comité élus COFOR, 23 septembre 2024

Les échanges et réunions de travail lors des comités techniques/élus de juin et août 2024 avaient permis de réaliser une prévalidation du plan d'action.

Le plan d'action est organisé en 3 axes, 3 ambitions, 3 objectifs, 5 actions de coordinations selon les enjeux prioritaires définis dans le diagnostic de territoire. Les 18 fiches actions ont été validées, par le comité élu/technique COFOR, 23 septembre 2024.

Tableau de synthèse de la mise cohérence du programme d'actions avec la stratégie de la CFT Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes

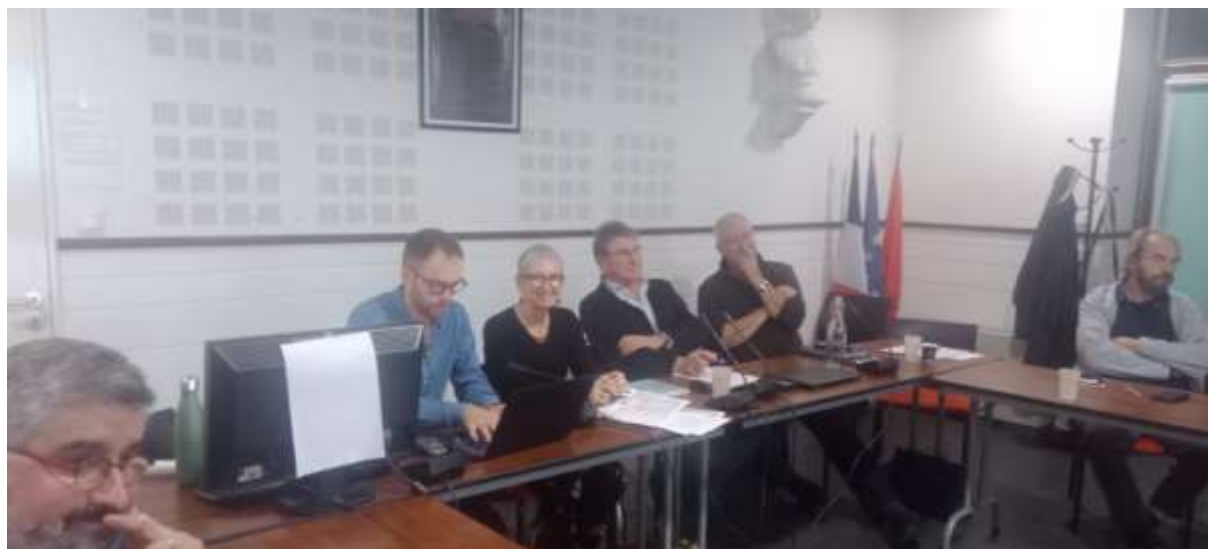
| Axes Stratégiques CFT | Ambitions | Objectifs | Démarches | Actions de coordination |
|--|--|---|---|--|
| Axe stratégique 1 de la charte forestière Sud Cévennes : Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire | Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale | Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs | Démarche 1 : Révéler l'extrême hétérogénéité des forêts en région méditerranéenne en développant des sylvicultures d'accompagnement plus frugale utilisant les dynamiques naturelles et coconstruisant des leviers d'actions pour agir sur le soutien et la diversification de la filière Forêt-bois | Action de coordination : Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes |
| Axe stratégique 2 de la charte forestière Sud Cévennes : Gestion des risques conjoints | Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques | Objectif 2 : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau. | Démarche 2 : Identifier et acculturer les publics aux dimensions du risque (aléas, vulnérabilités, enjeux et impacts) afin de coconstruire des leviers d'actions pour agir sur l'adaptation du territoire sur le long terme | Action de coordination : Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et les tensions sur la ressource en eau. |
| Axe stratégique 3 de la charte forestière Sud Cévennes : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti | Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale | Objectif 3 : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques | Démarche 3 : Accompagner et composer avec la diversité des propriétaires de façon à concilier les préoccupations des acteurs de la filière forêt-bois avec le projet de territoire tout en défendant l'intérêt général à travers la co-construction de leviers d'actions révélant la diversité du patrimoine naturel et bâti | Action de coordination 4 : Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual Action de coordination 5 : Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers |
| VOLET MISE EN ŒUVRE ANIMATION DE LA CFT | | | | |
| Action de coordination 1 : Suivi et animation charte forestière d'octobre 2024 à octobre 2027 | | | | |
| Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Sud Cévennes et évaluation à mi-parcours de la stratégie forestière et mise en place des outils de suivi et d'évaluation de la charte forestière de territoire Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux Veille et diffusion d'information en lien avec la thématique forestière auprès des acteurs locaux Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité | | | | |

V.3. Tableau de synthèse des fiches actions de la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes :

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Action de coordination 1 | Suivi et animation charte forestière d'octobre 2024 à octobre 2027 | Porteur PETR Causses et Cévennes |
| Action de coordination 2 | Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes | Coordination PETR Causses et Cévennes |
| Action 2.1 | Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes Candidater avec un Partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI) | Portage : La petite hache - Potocopo |
| Action 2.2 | Développer des projets publics mobilisant les ressources et les savoir-faire locaux de la filière forêt-bois | Portage : Com-com CACTs, Pays Viganais et communes (Le Vigan, Trèves, etc.) et COFOR |
| Action 2.3 | Étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier | Portage : Parc national des Cévennes Coordination des PETR Sud-Lozère, PETR Causses Cévennes, Pays des Cévennes |
| Action de coordination 3 | Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et les tensions sur la ressource en eau. | Coordination PETR Causses et Cévennes |
| Action 3.1 | Initier un Plan de Massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du PETR Causses et Cévennes | Initier par le PETR Com com et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, Syndicat) |
| Action 3.2 | Coconstruction d'une OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais | Portage : Com-com Pays Viganais (service urbanisme, PAT) et PETR C&C |
| Action 3.3 | Mise à jour des guides de stations sylvicoles cévenols | Coordination : CFT cévenoles (Pays des Cévennes, PETR Causses & Cévennes, PETR Sud-Lozère) ONF, CNPF : portage de financement ? |
| Action 3.4 | Coconstruction d'une OAP thématiques sur la gestion des ripisylves dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais | Portage : Com-com Pays Viganais, Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault, accompagnement PETR C&C |
| Action de coordination 4 | Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual | Portage ONF Coordination ONF et PETR C&C |
| Action 4.1 | Revitalisation du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils | Portage: ONF, PETR CC, CACTs, PnC, ANCT |
| Action 4.2 | Contribuer au GR de Pays sur la gestion adaptative des milieux forestiers pour tenir compte du risque climatique | Portage : PETR CC partenaires ONF, CNPF, PNC, Filature |
| Action 4.3 | Restaurer la maison forestière de Canayère et créer une aire de bivouac | Portage : ONF et commune de Trèves |
| Action 4.4 | Initier un groupe de travail avec les services des routes des départements du Gard et de Lozère | Portage : CACTs, ONF, PNC |
| Action 4.5 | Initier un groupe de travail et expérimenter une gestion pour le brame du cerf | Portage : ONF et PNC |
| Action de coordination 5 | Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers | Coordination PETR Causses et Cévennes |

| | | |
|------------|---|--|
| Action 5.1 | Plan de développement de massif (PDM) sur des secteurs du PETR Causses et Cévennes | Portage : CNPF |
| Action 5.2 | Créer et animer une forêt pédagogique (Programme COFOR) | Portage : COFOR et Le Vigan |
| Action 5.3 | Créer des Forêts de découvertes de proximités (terrains d'aventures, modules de formation, chantiers participatifs, panneauage) | Portage : PETR CC, CNPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard |
| Action 5.4 | Projet CROUS du Campus connecté du Vigan | Portage : Campus connecté du Vigan |
| Action 5.5 | Poursuivre la démarche de territoire Mycologique en Cévennes (Mise en œuvre du Parc Mycologique) | Portage : Centre Mycologique et Forestier en Cévennes, European Mycological Institute : EMI |
| Action 5.6 | Pérenniser la fête de la forêt des Cévennes | Portage : Com-com CACTs, Pays Viganais et CFT(s) Coordination des PETR Sud-Lozère, PETR Causses Cévennes, Pays des Cévennes |

V.4. Fiches actions



| Action 1 Suivi et animation de la Charte forestière Sud Cévennes | |
|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | Mettre en œuvre la charte forestière |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Volet mise en œuvre et animation de la Charte forestière de territoire |
| Objectifs opérationnels | Mettre en œuvre le plan d'action entre octobre 2024 et septembre 2027 <ul style="list-style-type: none"> - Tenir informé les élus et les partenaires de la CFT - Communiquer sur les actions de la CFT - Evaluer la CFT |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire du PETR Causses et Cévennes est boisé à 67%, les enjeux forestiers sont forts et multiples (cf. Diagnostic). Les élus et les partenaires se sont engagés dans une animation forestière territoriale à travers l'élaboration de la CFT Sud Cévennes. En adoptant une approche pragmatique menant de front la co-construction du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions lors de l'élaboration de CFT Sud-Cévennes. Pour les collectivités, cet outil vise à contribuer à la mise en œuvre du Projet de territoire actualisé par le SCOT.</p> <p>Un plan d'actions regroupant, 5 actions de coordinations structurées autour de 17 actions complémentaires a ainsi été coconstruit, 19 structures publiques et privées porteuses d'actions sont engagées dans la CFT. La CFT est portée par le PETR Sud Cévennes avec un emploi à temps plein dédié à son animation.</p> |
| | <p>Ressources valorisées :</p> <p>La mise en synergie d'acteurs au service de la mise en œuvre du projet de territoire</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Réalisation du plan d'action 2024-2027 regroupant, 5 actions de coordinations et 17 actions</p> <p>Organisation des comités élus / techniques / de suivi et de pilotage</p> <p>Communication autour des actions de la CFT</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| <p>Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT</p> <p>Organisation d'un comité de suivi par an pour suivre les travaux, réorienter les actions si besoin, travailler sur l'évaluation de la CFT,</p> <p>Organisation des comités des élus de la CFT fréquence adaptable aux besoins de la CFT (au moins 6 par an). Ils permettent de suivre de près les avancées et de faire le lien avec les autres élus du territoire.</p> | 2024/2027 |
| Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages | 2024/2027 |

| | |
|---|--------------|
| Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Sud Cévennes et évaluation à mi-parcours de la stratégie forestière et mise en place des outils de suivi et d'évaluation de la charte forestière de territoire | 2024/2027 |
| Mise en œuvre des actions de coordinations (1,2,3,4,5) et contribuer à la mise en œuvre des actions avec les porteurs d'action et les partenaires | 2024/2027 |
| Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux Co-animation du groupe de travail communication mutualisé avec le PETR Sud-Lozère et le Pays des Cévennes : pour travailler sur les outils de communication : site internet, émission de radio, événements | 2024/2027 |
| Veille et diffusion d'information en lien avec la thématiques forestière auprès des acteurs locaux | 2024/2027 |
| Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité. Participation au réseau des CFT Occitanie animé par les COFOR : participation aux réunions, partage d'expérience | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteur de l'action : PETR Causses et Cévennes Partenaires techniques : Elus et membres du comité de pilotage Partenaires financiers : Région, Europe et Com-com (s) Facilitateurs potentiels : COFOR Occitanie et CNPF | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel animation + frais : 152 729,28 € TTC | Coût total : |
| Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier | |

| Action 2 Initier une coopération forestière à l'échelle du PETR Causses et Cévennes | | |
|---|--|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 1 : Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire</p> <p>Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale</p> <p>Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs</p> | |
| Objectif opérationnel | Mettre en synergie la mise en œuvre des actions 2.1, 2.2, 2.3 et plus généralement avec l'ensemble de la CFT. Création d'outils permettant de structurer la filière forêt-bois locale | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION DE COORDINATION | | |
| Descriptif/ contexte | <p>Lors de l'élaboration du diagnostic de territoire nous avons identifié trois pôles bois préexistants à consolider à court terme correspondant à une logique de vallée ainsi que deux sites potentiels à investir à moyen terme pour correspondre aux 5 bassins de vie défini par le SCOT</p> <p>Afin d'initier de multiple mise en synergie d'acteurs, l'animation de la CFT lors de la phase d'élaboration a cherché à identifier et à préfigurer des actions potentielles sur l'ensemble du PETR Causses et Cévennes. Ces actions concrètes ont permis de rencontrer les acteurs de la filière à travers des projets mobilisant du bois local pour les collectivités. C'est à partir de ce constat que les objectifs ci-dessous ont été identifiés.</p> | <p>Ressources valorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bois (tous types). Milieux forestiers et agricoles. Savoir-faire et outils |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Travailler sur la mutualisation d'outils, de partages des savoir-faire ainsi que de la transmission afin de répondre au besoin du territoire et de la filière forêt- bois. Pour cela la CFT cherche à travailler sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mutualisation d'outils tels que, des unités de granulation, de hangars à plaquette, des broyeurs • La facilitation à l'accès aux scieries mobiles du territoire ainsi qu'à leurs développements • Les zones de stockages du bois pour répondre aux enjeux des différents acteurs • Le partage des savoir-faire et des sites de formation, • L'accompagnement du développement du bois-énergie (chaufferies bois, bois bûche, etc.) • La consolidation des filières de niches, etc. • L'expérimentation des projets communs valorisant les savoir-faire et les ressources locales <p>Travailler sur la possibilité de répondre à des marchés mobilisant les savoir-faire et les ressources locales. Pour cela, la charte forestière de territoire vise à travailler sur la mutualisation des savoir-faire et la constitution d'équipes aptes à répondre au marché public et/ou accompagner et travailler avec les collectivités territoriales pour répondre aux besoins du territoire en matière d'aménagements.</p> <p>Consolider et structurer les 3 à 5 pôles bois du territoire (Proposer une logique de vallées et de bassins de vie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactiver le potentiel pôle bois en Vallée Borgne (Scierie de Luc Tessonnière aux Plantiers ainsi qu'un projet ancien de hangar à plaquette sur la commune de Saumane ou des plantiers) • Structurer un pôle bois sur le Massif de l'Aigoual (sur le site de la déchèterie / hangar à plaquette de Saint-Sauveur-Camprieu, projet d'unité de granulation) • Accompagner l'installation de l'atelier bois Viganais (Potocopo) • Consolider un pôle bois vers Lasalle avec l'initiative impulsée par SAS La petit hache • Explorer les possibilités sur les Causses (Zone d'activité sur la commune de Campestre et Luc) <p>Valoriser les initiatives locales et les ressources liées aux développements de la filière forêt-bois afin de négocier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des contrats d'approvisionnements avec les com-com et les autres acteurs du territoire et des territoires voisins. • Des contrats de réciprocité avec les métropoles voisines | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |
| Étapes opérationnelles | | Calendrier |
| Identifier, accompagner les acteurs du territoire de façon à faire émerger des potentiels visant à contribuer à l'animation de la filière forêt-bois locale | | 2024/2027 |

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation

Porteur de l'action : PETR Causses et Cévennes

Partenaires techniques : Les acteurs de la filière forêt-bois locale (forêts publiques et forêts privées)

Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique, organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets

Coûts prévisionnels

Coût prévisionnel : Animation CFT

Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier

| Action 2.1 Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes | |
|--|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat. CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 1 Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire</p> <p>Ambition 1 : Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale</p> <p>Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs</p> |
| Objectif opérationnel | <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les acteurs de la filière bois locale de la forêt aux produits finis • Pérenniser cette chaîne de valeur en connectant ressources et savoir-faire • Préfigurer la création d'un label local « Forêt Paysanne des Cévennes » |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>La forêt cévenole actuelle est récente et variée. Son emprise est massive, souvent sur des reliefs escarpés et nécessite un entretien spécifique. Les pratiques et savoir-faire traditionnels permettant de valoriser au mieux son exploitation durable sont abandonnés ou disparaissent. Récemment, des acteurs de toute la filière ont convergé dans leurs valeurs de coopération, visant des objectifs précis et réalistes. Nous ambitionnons de concrétiser puis développer une filière forêt/bois ancrée sur le territoire, apte à relever les défis humains, opérationnels, écologiques et économiques.</p> |
| | <p>Ressources valorisées :</p> <p>Bois (tous types). Milieux forestiers et agricoles. Savoir-faire patrimoniaux.</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Montage et création de deux coopératives (SCIC/SCOP), à l'amont et à l'aval de la filière. Partenaires économiques, elles fédéreront et mutualiseront en outre les ressources et les savoir-faire. • Mise au point et déploiement d'outil de qualification et de traçabilité du bois, de la forêt à l'ouvrage. Cet outil pourra être déployé à l'échelle nationale • Étude de faisabilité de débouché et structuration via la filière de la construction et de l'aménagement écologique intérieur/extérieur. • Création d'outils qualité et marketing : <ul style="list-style-type: none"> ○ Labels professionnels et pratiques locales (Forêt Paysanne des Cévennes) ○ Intégrer la labellisation Bois des Territoires du Massif central (BTMC) ○ Création d'un site internet autour de la démarche (label, acteurs, boutique, fiches pédagogiques) |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Poursuivre la structuration du groupe de travail filière « Forêt Paysanne ». Identifier des outils pour mettre en œuvre cette démarche (PEI agri, autres appels à projets et AMI). | Automne/hiver 2024 |
| Constituer un groupe de travail recherche pour créer un outil de qualification et de traçabilité des bois. | Automne/hiver 2024 |
| Candidater aux différents AAP et AMI | 2025 |
| Mise en place d'une convention entre les partenaires porteurs de la démarche. | Début 2025 |
| Mise en œuvre du groupe opérationnel : développement de la filière et création de l'outil. | Printemps 2025 → durée 3 ans |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |

Porteur de l'action, partenaires

Porteurs de l'action : SAS La Petite Hache, SARL Compcent, Collectif (pré SCOP) Potocopo.

Partenaires techniques : Cabinet Alt R&D, PETR Causses et Cévennes, Master Bois de Montpellier, IUT de Nîmes, ComCom Pays Viganais (PAT).

Partenaires financiers : FEADER, LEADER, La Région Occitanie, ADEME, mécénat privé, fondations.

Facilitateurs potentiels : FIBOIS, CRPF, ONF, PNC, CCI du Gard.

Coûts prévisionnels

Coût Prévisionnel (HT) : 500 K€

Coût total :

Source de financement : mobilisation d'une ingénierie spécifique pour le projet.

| Action 2.2 Développer des projets publics mobilisant les ressources et les savoir-faire locaux de la filière forêt-bois | |
|---|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 1 : Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs |
| Objectif opérationnel | Projets publics de construction bois local |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 80%;"> <ul style="list-style-type: none"> - Ressource en bois présente en qualité construction sur le territoire - Ressource mal utilisée ou sous valorisée - Sous-utilisation du bois construction sur le territoire - Poursuivre la dynamique initié avec les chantiers participatifs valorisant les bois locaux lors de l'élaboration de CFT </div> <div style="width: 15%; background-color: #D9E1F2; padding: 5px;"> Ressources valorisées : Bois (tous types). Milieux forestiers et agricoles. Savoir-faire. </div> </div> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Montrer par des projets concrets qu'une part du bois présent sur le territoire peut trouver sa place dans des projets du territoire</p> <p>Développer l'utilisation du bois local dans les projets de construction / rénovation sur le territoire</p> <p>Apporter des solutions aux élus maitres d'ouvrage pour valoriser le bois local dans leurs projets</p> <p>Développer la filière bois local</p> <p>Générer et accroître les retombées économiques sur le territoire (quantifiable avec l'outil ART)</p> <p>Permettre aux élus de monter en compétence sur le sujet bois construction</p> <p>Nombre de projets réalisés</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Poursuivre la dynamique initiée avec les chantiers participatifs valorisant les bois locaux lors de l'élaboration de CFT (co-conception, bûcheronnage, débardage, transformations, mise en œuvre) | 2024/2027 |
| Prévoir des présentations et la valorisation des outils/formations proposés par les COFOR (BTMC, PACTE, etc.) notamment auprès des élus | 2024/2027 |
| Identifier des projets potentiels des communes et collectivités du territoire et transmettre l'information qu'ils peuvent être accompagnés par les Communes Forestières | 2024/2027 |
| Encourager l'usage de la marque de certification BTMC pour apporter des garanties sur l'origine et la traçabilité des bois | 2024/2027 |
| Valoriser les projets en bois local avec une estampe (BTMC ou autre) par des actions dédiées (visites, formations...) et autres documents de communication et événements | 2024/2027 |
| Faire du lien avec les ABPS et les carrières locales pour développer des projets pierres/ bois locaux | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteurs de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteurs de l'action : Com-com CACts, Pays Viganais et communes Partenaires techniques : COFOR Occitanie, PETR CC, Chambre des métiers, interprofession Fibois, Architectes DPLG, Paysagistes Concepteurs, Urbanistes, Cabinets de maîtrise d'œuvre, CAUE 30 Partenaires financiers : Région, Europe, Com-com(s), Département | |

Facilitateurs potentiels : CNPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard
Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique lors de l'initiation de projet publics et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des projets

Coûts prévisionnels

Coût Prévisionnel :

Coût total :

Source de financement : S'appuyer sur les financements LEADER pour financer les projets (AAP dédiés)

| Action 2.3 Etude pour le développement d'une filière de piquet de châtaignier | |
|---|--|
| Objectifs du territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes stratégiques CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 1 : Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire Ambition 1 - Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale Objectif 1 : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs |
| Objectif opérationnel | Réalisation de l'étude et production des livrables (fiches technicoéconomique) |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le châtaignier est l'essence la plus préoccupante d'un point de vue sanitaire en Cévennes. Elle connaît un fort dépérissement (Cf. Données des DSF Lozère, Gard, Massif-Central et La châtaigneraie Bois en Cévennes : Un constat alarmant, CRPF, 2014) en-deçà de 600 m d'altitude désormais et, sans aides publiques, il y a un manque de levier financier pour la renouveler.</p> <p>Les peuplements de châtaigniers dans les Cévennes peinent à être valorisés. Les bois de qualité intermédiaire (et les bois dépérissants) sont souvent sous-exploités faute d'acheteur.</p> <p>Le manque de débouchés limite la gestion forestière durable sur ces peuplements. Le Parc national des Cévennes anime depuis 2020 un comité de pilotage autour de la châtaigneraie cévenole, pour la mise en place d'un plan d'actions multithématiques. Suite à la concertation de ses membres, la valorisation des bois intermédiaires de châtaignier a été identifiée comme un levier pour développer la filière châtaignier bois dans les Cévennes, tant par les partenaires de la forêt publique, que de la forêt privée.</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Apporter de la valeur aux peuplements de châtaignier afin de dynamiser la gestion forestière pour produire du bois d'œuvre et adapter les peuplements face au changement climatique</p> <p>Développer des débouchés pour les bois intermédiaires et les bois dépérissants de châtaigniers</p> <p>Développer une filière permettant de diversifier les activités économiques des agriculteurs (piquets, ganivelles, treilles)</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Pré-étude bibliographique pour étudier les filières similaires dans d'autres territoires, recueil d'expérience des producteurs de piquets sur le territoire déjà connu | |
| Réalisation d'une étude économique pour vérifier la faisabilité du développement et les conditions d'émergence de la filière : <ul style="list-style-type: none"> o Etat des lieux techno-économiques sur le territoire des Cévennes : Qui produit des piquets ? Avec quel matériel ? Quelle organisation ? o Etude de marché : identification du marché potentiel à différentes échelles (locale, régionale, nationale) : Qui sont les producteurs, quels sont les volumes produits, quelle est l'origine des bois ? Quels sont les marchés à haute valeur ajoutée ? Quelles valorisations possibles pour les coproduits et la ressource non adaptée à la production ? o Chiffrage du coût de production sur le territoire et identification des modèles d'organisation de filière possibles : de l'exploitation au produit fini, détermination de la marge pour les propriétaires forestiers, exploitants et transformateurs | |
| Poursuite des réflexions si l'étude aboutit à des perspectives positives (lien à faire avec les CUMA) | |

| | |
|---|--------------|
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires | |
| Porteur : Parc national des Cévennes (sous réserve de financements obtenus) | |
| Partenaires : CNPF, PETR Sud-Lozère et PETR Sud-Cévennes | |
| Partenaires financiers : | |
| Facilitateurs potentiels : FIBOIS, CRPF, ONF, PNC. | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel (HT) : étude économique 50 000€ | Coût total : |
| Piste de financement : LEADER, FNADT, FNADT Massif-Central, ADEVBOIS | |

| Action 3 Travailler sur la gestion des risques conjoints (sécheresse, feux, inondation) et des tensions sur la ressource en eau. | | |
|---|--|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques associés • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Renforcer le stockage de l'eau • Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • Mettre en œuvre la charte forestière | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 2 Gestion des risques conjoints Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et des tensions sur la ressource en eau. | |
| Objectif opérationnel | Mettre en synergie la mise en œuvre des actions 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et plus généralement avec l'ensemble de la CFT Sud Cévennes. Coconstruction d'outils permettant de contribuer à la planification territoriale de la gestion des risques conjoints à différentes échelles et sensibiliser les publics aux dimensions du risque | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION DE COORDINATION | | |
| Descriptif/ contexte | Identifier et acculturer les publics aux dimensions du risque (aléas, vulnérabilités, enjeux et impacts) afin de coconstruire des leviers d'actions pour agir sur l'adaptation du territoire sur le long terme. Le risque incendie est en augmentation sur le territoire du PETR et il continuera d'augmenter dans le cadre du changement climatique (sur le territoire du Parc national des Cévennes, le nombre de jours par an présentant des indices de danger élevés devrait doubler dans le cas du scénario RCP 4.5 (GIEC) et tripler dans le cas du scénario RCP 8.5 d'ici la fin du XXIème siècle) <ul style="list-style-type: none"> • Les élus sont démunis face aux risques conjoints nouveaux et les habitants sont peu sensibilisés • Des obligations réglementaires sont efficaces pour protéger les biens et les personnes, mais sont difficiles à mettre en place sur certaines communes • Les structures porteuses de la compétence DFCI sont des ASA qui sont aujourd'hui peu opérationnelles • Des réflexions sont en cours sur la mise à jour des PMPFCI des deux com-com | Ressources valorisées : Milieux forestiers et agricoles. Savoir-faire et outils |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des équipements prioritaires pour l'adaptabilité du territoire • Expérimentation de mutualisation de stockage d'eau brute • Soutenir et adapter les brulages dirigés aux milieux écologiques soumis aux bouleversements climatiques • Sensibilisations et accompagnements, normalisations et caractérisations des aléas • Accompagnement des communes dans le respect des Obligations Légales de Débroussaillage • Mettre en œuvre des mesures telles que la création de coupe-feux, l'entretien des massifs forestiers et des ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et la facilitation de l'accès aux hydrants, notamment aux services de secours • Faire le lien entre opérationnalité et l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme • Mobiliser la recherche pour travailler sur des outils opérationnels visant à agir sur l'adaptabilité du territoire sur le long terme • Expérimentations d'accompagnements des milieux forestiers et diversifications des pratiques sylvicoles • Accompagner et soutenir des actions d'acculturation aux risques conjoints (Plans Communaux de Sauvegarde, jeux sérieux, plan de mise en sureté | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |
| Étapes opérationnelles | | Calendrier |
| Identifier, accompagner les acteurs du territoire de façon à faire émerger des potentiels d'adaptation visant à contribuer à la gestion des risques conjoints | | 2024/2027 |

| |
|--|
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation |
| Porteurs de l'action : PETR Causses et Cévennes avec le soutien des COFOR Occitanie Partenaires techniques : Communauté de Communes et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, PNC, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets |
| Coûts prévisionnels |
| Coût prévisionnel : Animation CFT Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier |

| Action 3.1 | | Initier un plan de massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du PETR Causses et Cévennes |
|---|---|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Renforcer le stockage de l'eau • Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • Mettre en œuvre la charte forestière | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 2 Gestion des risques conjoints Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau. | |
| Objectif opérationnel | Parvenir à une décision politique permettant de réviser les PMPFCI de manière globale à l'échelle du PETR Causses et Cévennes Développer la culture du feu en sensibilisant les élus et les habitants au risque incendie et ainsi préserver les personnes, les biens et les forêts | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | |
| Descriptif/ contexte | Identifier et acculturer les publics aux dimensions du risque (aléas, vulnérabilités, enjeux et impacts) afin de coconstruire des leviers d'actions pour agir sur l'adaptation du territoire sur le long terme. Le risque incendie est en augmentation sur le territoire du PETR et il continuera d'augmenter dans le cadre du changement climatique (sur le territoire du Parc national des Cévennes, le nombre de jours par an présentant des indices de danger élevés devrait doubler dans le cas du scénario RCP 4.5 (GIEC) et tripler dans le cas du scénario RCP 8.5 d'ici la fin du XXIème siècle) <ul style="list-style-type: none"> • Les élus sont démunis face à aux risques conjoints nouveaux et les habitants peu sensibilisés • Des obligations réglementaires sont efficaces pour protéger les biens et les personnes, mais sont difficiles à mettre en place sur certaines communes • Les structures porteuses de la compétence DFCL sont des ASA qui sont aujourd'hui peu opérationnelles • Des réflexions sont en cours sur la mise à jour des PMPFCI des deux com-com | Ressources valorisées : Milieux forestiers et agricoles. Savoir-faire et outils |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des équipements prioritaires pour l'adaptabilité du territoire • Expérimentation de mutualisation de stockage d'eau brute • Soutenir et adapter les brulages dirigés aux milieux écologiques soumis aux bouleversements climatiques • Sensibilisations et accompagnements normalisations et caractérisations des aléas • Accompagnement des communes dans le respect des Obligations Légales de Débroussaillage • Mettre en œuvre des mesures telles que la création de coupe-feux, l'entretien des massifs forestiers et des ouvrages de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et la facilitation de l'accès aux hydrants, notamment aux services de secours • Faire le lien entre opérationnalité et l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme • Mobiliser la recherche pour travailler sur des outils opérationnels visant à agir sur l'adaptabilité du territoire sur le long terme • Expérimentations d'accompagnements des milieux forestiers et diversifications des pratiques sylvicoles • Accompagner et soutenir des actions d'acculturation aux risques conjoints (Plans Communaux de Sauvegarde, jeux sérieux, plan de mise en sureté | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |

| Étapes opérationnelles | Calendrier |
|--|------------|
| Identifier, monter un groupe de travail et accompagner les acteurs du territoire de façon à préfigurer un plan de massif pour la Protection des Forêts Contre les Incendies (PMPFCI) global à l'échelle du PETR CC | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteurs de l'action : Initier par le PETR Causses et Cévennes Partenaires techniques : COFOR, Communauté de Communes et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, PNC, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût prévisionnel : Animation CFT Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier | |

| Coconstruction d'une OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais | | |
|---|---|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCOT | <ul style="list-style-type: none"> S'adapter aux changements climatiques et aux risques Valoriser les paysages Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité Renforcer le stockage de l'eau Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels Réinvestir les ressources spécifiques du territoire Mettre en œuvre la charte forestière | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 2 Gestion des risques conjoints</p> <p>Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques</p> <p>Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau.</p> | |
| Objectif opérationnel | <p>Réalisation d'une OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais</p> <p>Valorisation de l'interface habitat-forêt en expérimentant des lisières structurées par l'hybridation du gradient mêlant agriculture-pastoralisme-sylvopastoralisme-forêt</p> | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | |
| Descriptif/ contexte | <p>Suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes du Pays Viganais en matière de Plan Local d'urbanisme en 2017, le conseil de Communauté s'est engagé dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 21 communes de la Communauté. Le PLUi du Pays Viganais se substituera aux documents d'urbanisme existants au niveau des communes.</p> <p>En compatibilité avec le SCOT, le PLU(i) doit prendre en compte la gestion des risques afin de coconstruire des leviers d'actions pour agir sur l'adaptation du territoire sur le long terme.)</p> <p>Un groupe de travail dédié à la préfiguration de cette OAP a été initié durant l'élaboration de la charte forestier Sud Cévennes</p> | <p>Ressources valorisées :</p> <p>Milieus forestiers et agricoles. Savoir-faire et outils</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Faire le lien entre les préoccupations agricoles, forestières et urbanistiques par le prisme de la gestion des risques conjoints (Service urbanisme et plan alimentaire territorial du Pays viganais, CFT Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes</p> <p>Coconstruction d'une orientation d'aménagements thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt permettant de faire le lien entre DECI et DFCI à partir du gradient des milieux (urbains, jardins d'agrément, espaces agricoles, pastoraux et forestier)</p> <p>Recommander la mise en place de culture adaptée aux bouleversements climatiques (cultures sèches, olivier, murier, chêne truffier, sorbier, alisier) (lien avec le PAT Pays Viganais ainsi que le Pacte Pastoral de CACTs), prises en charge des OLD, Expérimenter et développer des forêts paysannes (agroforesterie)</p> | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |
| Étapes opérationnelles | | Calendrier |
| Consolider le groupe de travail pour co-construire l'OAP thématique et sectorielle sur les interfaces habitat-forêt (visites de terrain pour appréhender les problématiques spécifiques des interfaces du territoire) | | 2024 |
| Réalisation de documents graphiques mobilisant l'approche cartographie (SIG) et l'approche paysagère pour réaliser une typologie géomorphologique des situations paysagères qui serviront de support pour l'OAP | | Fin 2024 début 2025 |
| Identification des freins et leviers rencontrés par le groupe de travail à partir de cas concrets sur le territoire du Pays Viganais afin d'identifier des problématiques communes (Choix de trois secteurs pour l'OAP sectorielle) | | Début 2025 |
| Elaboration de recommandations et des orientations d'aménagements spécifiques pour les OAP sectorielles et génériques pour l'OAP thématique | | 2025 |

| | |
|---|-----------|
| Finalisation des OAP sectorielles et thématiques ainsi que l'inscription au sein du PLU(i) du Pays Viganais | 2026 |
| Communications et formations autour de la démarche des OAP sur les interfaces habitat-forêt | 2026-2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteurs de l'action : Com-com Pays Viganais (service urbanisme, PAT) et PETR C&C Partenaires techniques : COFOR Occitanie et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, PNC, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût prévisionnel : Temps agent com-com Pays Viganais (service urbanisme, PAT) et animateur CFT et des COFOR Source de financement : | |

| Action 3.3 Mise à jour des guides de stations forestières cévenoles | |
|--|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Renforcer le stockage de l'eau • Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels |
| Axes strat. CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 2 : Gestion des risques conjoints</p> <p>Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques</p> <p>Objectif 2 : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau.</p> |
| Objectif opérationnel | <p>Mettre à jour les guides des stations forestières cévenoles pour proposer aux gestionnaires et aux propriétaires forestiers des outils d'aide à la décision dans le contexte du changement climatique notamment en intégrant la dimension climatique dans le choix des essences et en définissant des niveaux de risque pour les essences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau de forestiers en Cévennes autour de l'adaptation des forêts au changement climatique • Rechercher des outils appropriés de vulgarisation des guides • Communiquer auprès des gestionnaires forestiers sur l'utilisation de ces outils techniques |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 70%;"> <p>Des documents décrivant les espaces forestiers existent dans les Cévennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Typologie forestière des Basses Cévennes à pin maritime (1988) • Guide des stations forestières des Basses-Cévennes à pin maritime (1997) • Hautes Cévennes siliceuses - Catalogue des stations forestières et para-forestières (2002) • Guide des stations forestières des Hautes-Cévennes (2007); • Guide des stations forestières des Basses Cévennes à Châtaignier (2012). <p>Ces documents ne sont pas homogènes en ce qui concerne la prise en compte du climat dans les recommandations de gestion notamment. Par ailleurs, le climat ayant évolué depuis l'édition de ces documents, ils sont obsolètes.</p> <p>Ces documents sont encore utilisés par les acteurs locaux. Il existe aujourd'hui peu d'espaces d'échanges sur les thématiques de l'adaptation des peuplements face au changement climatique dans les Cévennes</p> </div> <div style="width: 25%; background-color: #D9E1F2; padding: 5px;"> <p>Ressources valorisées :</p> <p>Bois (tous types). Milieux forestiers et agricoles. Savoir-faire.</p> </div> </div> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Guides des stations mis à jour</p> <p>Formations organisées (nombre, nombre de participants)</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Créer et animer un groupe de travail d'acteurs locaux et d'experts sur le sujet | |
| Missionner un/des experts pour analyser les données climatiques actuelles et futures, croiser ces données aux caractéristiques stationnelles et de l'autécologie des essences pour déterminer le niveau d'adaptation actuel et le risque futur | |
| Réaliser des expertises collaboratives avec un groupe de forestiers | |
| Réfléchir à la mise à jour la liste des essences recommandées pour chaque station (ou stations prioritaires) | |
| Effectuer un benchmark des outils de vulgarisation pour adapter l'outil guide des stations et le faire vivre | |
| Réaliser des formations pour le déploiement des outils vers les forestiers de terrain | |

| | |
|---|--------------|
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires | |
| Porteurs de l'action : ONF - CNPF Coordinateur de l'action : CFT cévenoles (Pays des Cévennes, PETR Causses & Cévennes, PETR Sud-Lozère) Partenaires financiers (si besoin): ADEVBOIS, PNC, FEADER – PEI, FEDER Massif-Central, ADEME Partenaires techniques : Parc national des Cévennes, gestionnaires privés, syndicats propriétaires forestiers privés | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel (HT) : | Coût total : |
| Source de financement : | |

| Action 3.4 Coconstruction d'une OAP thématique sur la gestion des ripisylves dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais | |
|--|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Renforcer le stockage de l'eau • Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • Mettre en œuvre la charte forestière |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 2 Gestion des risques conjoints Ambition 2 - Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau. |
| Objectif opérationnel | Réalisation d'une OAP thématique sur la gestion des ripisylves dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays Viganais Préservation, entretien et valorisation des forêts rivulaires |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>À la suite de la prise de compétence de la Communauté de Communes du Pays Viganais en matière de documents de planification d'urbanisme en 2017, la Communauté de communes du Pays Viganais s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 21 communes de la Communauté. Le PLUi du Pays Viganais se substituera aux documents d'urbanisme existants au niveau des communes.</p> <p>En compatibilité avec le SCOT, le PLU(i) doit prendre en compte la gestion des risques afin de coconstruire des leviers d'actions pour agir sur l'adaptation du territoire sur le long terme.</p> <p>Les forêts rivulaires sont un ensemble du cortège végétal bordant les cours d'eau. Cette zone à l'interface entre le milieu aquatique et terrestre est riche en biodiversité. Également appelée ripisylve, cet écotone est essentiel au fonctionnement des rivières néanmoins l'anthropisation des paysages cévenols et la domestication de certains cours d'eau engendre des modes de gestion spécifique pour limiter le risque d'embâcle lors d'inondation.</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Faire le lien entre les préoccupations agricoles, forestières et urbanistiques par le prisme de la gestion des risques conjoints entre les Services urbanismes, le Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault (SRHBH) dans le cadre de la gestion des risques (EPTB Fleuve Hérault) et la CFT Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes.</p> <p>Co-construction d'une orientation d'aménagement thématique sur la gestion de la ripisylve afin de préserver les fonctions naturelles des milieux aquatiques et le patrimoine écologique (trame verte et bleue)</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Initier un groupe de travail pour co-construire l'OAP thématique sur la gestion de ripisylve (visites de terrain pour appréhender les problématiques spécifiques des ripisylves du territoire) et réalisation d'un document qui servira d'appui aux riverains. | 2024 |
| Réalisation de documents graphiques mobilisant l'approche cartographie (SIG) et l'approche paysagère pour réaliser une typologie géomorphologique des situations paysagères qui serviront de support pour l'OAP | Fin 2024 début 2025 |
| Identification des freins et leviers rencontrés par le groupe de travail à partir de cas concrets sur le territoire du Pays Viganais afin d'identifier des problématiques communes | Début 2025 |
| Elaboration de recommandations et des orientations d'aménagements spécifiques pour l'OAP thématique | 2025 |
| Finalisations de l'OAP thématiques et inscription au sein du PLU(i) du Pays Viganais | 2026 |

| | |
|--|-----------|
| Communications et formations autour de la gestion des forêts rivulaires (présentation à la CACts) | 2026-2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| <p>Porteurs de l'action : Com-com Pays Viganais (service urbanisme, PAT) et Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault Partenaires techniques : PETR C&C, COFOR Occitanie et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, PNC, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets</p> | |
| Coûts prévisionnels | |
| <p>Coût prévisionnel : Temps agent com-com Pays Viganais (service urbanisme, PAT) et animateur CFT, Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault Source de financement documents de communication : Syndicat de Rivières du Haut Bassin de l'Hérault</p> | |

| Action 4 Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual | |
|--|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Accompagner les citoyens et acteurs du territoire dans la transition énergétique • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | <p>Mettre en synergie la mise en œuvre des actions 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et plus généralement avec l'ensemble de la CFT Sud Cévennes.</p> <p>Coconcevoir et participer au renouvellement des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual</p> |
| DESCRIPTION DE L'ACTION DE COORDINATION | |
| Descriptif/ contexte | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 70%;"> <p>L'Office National des Forêts et le Parc national des Cévennes travaillent au quotidien, aux côtés des autres acteurs du territoire, à maintenir cet équilibre entre l'homme et la nature. Le label consacre à la fois la qualité d'un massif forestier - en termes de biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social - et l'exemplarité des actions menées par les partenaires engagés.</p> <p>Nature et culture ne sont jamais opposées dans ces forêts, elles forment une même communauté de destin. Aujourd'hui le territoire se réinvente par l'accueil, le tourisme, la gastronomie, l'éducation environnementale et la bonne gestion des ressources en bois.</p> <p>La reconnaissance par ce label pour la forêt de l'Aigoual agit également comme une invitation à penser les forêts non labélisées autrement : éviter les coupes rases, garder et entretenir les vieux arbres, planter des espèces plurispécifiques participant autant à la restauration de la biodiversité des forêts qu'à la résilience économique des filières du bois (les forêts plurispécifiques étant plus résistantes aux maladies ou aux feux de forêt par exemple)</p> <p>Au fond, depuis plus d'un siècle la forêt d'exception de l'Aigoual montre un chemin : celui que le haut grade écologique n'est pas contradictoire avec une trajectoire économique désirable pour les territoires !</p> </div> <div style="width: 25%; background-color: #e0e0e0; padding: 5px;"> <p>Ressources valorisées :</p> <p>Patrimoine bâti</p> <p>Forêt</p> <p>Gestion de l'eau</p> <p>Biodiversité</p> </div> </div> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | Participer et contribuer à la mise en œuvre des actions du Label forêt d'exception de la forêt domaniale de l'Aigoual |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |

| Porteur de l'action, partenaires | |
|---|--------------|
| Porteur de l'action : ONF | |
| Partenaires techniques : PETR Causses et Cévennes, Communauté de Communes et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, PNC, etc. | |
| Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel (HT) : Animation CFT | Coût total : |
| Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier | |

| Action 4.1 Revitalisation du hameau de Saint-Sauveur-des-Pourcils | |
|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Accompagner les citoyens et acteurs du territoire dans la transition énergétique • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | Revitalisation du patrimoine bâti d'un hameau dans un objectif de développement d'activités économiques, qu'elles soient de nature forestières, agricoles (maraîchage, pépinière, etc.) et/ou touristiques (hébergement, restauration, activités de pleine nature...) en tenant compte des ambitions sociales et environnementales. |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le hameau de St Sauveur des Pourcils est situé et sur la commune de St Sauveur Camprieu, en Forêt Domaniale de l'Aigoual, et en zone cœur du Parc national des Cévennes.</p> <p>Le hameau et les parcelles forestières attenantes constituent un ensemble de 50 hectares, dont l'Etat est propriétaire et l'ONF gestionnaire (<i>exit la chapelle et son cimetière qui appartient à la commune de St Sauveur Camprieu</i>).</p> <p>Dans le cadre de la démarche Aigoual, Forêt d'Exception®, du programme Avenir Montagnes et de la Charte Forestière de Territoire Sud Cévennes, l'ONF, le PETR Causses et Cévennes et la CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires réfléchissent à un projet de revitalisation du hameau en concertation avec les enjeux de biodiversité du PnC.</p> |
| | <p>Ressources valorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrimoine bâti Forêt Gestion en eau Energie Biodiversité |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Projet démonstrateur de nouvelles formes d'habiter avec prise en compte du ZAN en milieu rural et montagnard (réhabilitation d'un hameau historique isolé en zone cœur PnC) • Projet exemplaire sur la gestion des eaux et de l'énergie • Projet exemplaire sur la gestion des interfaces habitat-forêt avec une gestion des habitats écologiques • Potentiel projet vitrine pour les partenaires /dont PNC (premier parc national habité) • Initier une ingénierie technique et financière |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Initier une réflexion collective autour du devenir de patrimoine naturel et bâti afin de constituer une cohorte d'acteurs (PNC, ONF, ANCT, élus, PETR, CC, communes...) dans le but de réaliser un cahier des charges et de co-rédiger un Appel à Manifestation d'Intérêt. Visite de site | Mai à sept 2024 |
| Mettre en place une gouvernance (CoTech CoPil) et un comité de sélection | Octobre 2024 |
| Créer un Comité de sélection pour examiner les candidatures des porteurs de projets à venir | Décembre 2024 |
| Mettre en place une convention entre les partenaires porteurs du projet de revitalisation | Décembre 2024 |
| Lancer l'AMI, afin de jauger l'intérêt pour cette démarche, d'identifier des compétences et des expertises susceptibles de répondre à ses besoins et affiner le projet en tenant compte des retours des candidats | Janvier 2025 |
| Accompagner les porteurs de projets sélectionnés | Janv à juin 2025 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |

| | |
|--|--------------|
| Porteur de l'action, partenaires | |
| Collectif de partenaires : ONF PETR CC CAC TS PnC ANCT, commune Propriétaire foncier : ONF Partenaires financiers : AREC Banque des territoires Facilitateurs potentiels : <i>Terres de liens (fédération) -Villages vivants (SCIC)</i> | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel (HT) : | Coût total : |
| Source de financement : mobilisation d'une ingénierie spécifique pour le projet | |



Prise de vue de drone par l'ONF

| Action 4.2 Contribuer au GR de Pays sur la gestion adaptative des milieux forestiers pour tenir compte du risque climatique | |
|--|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | Coconcevoir une itinérance de 3 jours accessible en transport en commun valorisant l'ensemble des sentiers d'interprétation existants avec, comme fil rouge les reboisements de l'Aigoual et la gestion forestière actuelle |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 80%;"> <p>L'Office National des Forêts et le Parc national des Cévennes travaillent au quotidien, aux côtés des autres acteurs du territoire, à maintenir cet équilibre entre l'homme et la nature. Le label consacre à la fois la qualité d'un massif forestier - en termes de biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social - et l'exemplarité des actions menées par les partenaires engagés.</p> <p>Le PETR via le programme avenir montagne travaille sur un projet pilote qui vise à créer un GR de Pays pour valoriser le territoire en transition du PETR. Il s'agit d'élaborer avec les acteurs du territoire une connexion « physique », mais aussi « symbolique » entre les 2 communautés de communes. Le territoire du PETR Causses et Cévennes est boisé à 67%. Il semble donc indispensable de mettre l'accent sur la communication et la médiation sur les thématiques de gestion forestière (et d'adaptation permanente de cette gestion vis-à-vis des changements climatiques et des attentes de la société) et sur les thématiques de transition écologique.</p> </div> <div style="width: 15%; background-color: #d9e1f2; padding: 5px;"> <p>Ressources valorisées :</p> <p>Patrimoine bâti Forêt Gestion en eau Biodiversité</p> </div> </div> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Partager une stratégie touristique entre la CACTs, le PNC et le PETR</p> <p>Contribuer au projet pilote du PETR visant à mettre en œuvre une animation mobilisant un large public afin de valoriser les initiatives et les savoir-faire locaux en matière de transition</p> <p>Valorisation du patrimoine bâti en forêt domaniale</p> <p>Valoriser les pratiques de gestion forestière adaptative</p> <p>Communiquer les problématiques et les enjeux forestiers au grand public</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Initier une réflexion collective autour de la gestion adaptative des milieux forestiers pour tenir compte du risque climatique à partir du tracé du GR de Pays. Visite de site | 2024/2025 |
| Intégrer la gouvernance (CoTech CoPil) du projet de GR de Pays pour défendre la prise en compte des enjeux forestiers | 2024/2027 |
| Initier des projets et des dispositifs de sensibilisation et d'accueil du public en forêt domaniale | 2024/2027 |
| Action projet Art-science : projet IMAGO exposition de photo pour valoriser le projet Art-science de l'ONF/ du Parc National des Cévennes / de la Filature du Mazel dans le cadre du | 2024/2027 |

| | |
|---|--------------|
| renouvellement du label forêt d'exception : actions de valorisation et de médiation de la forêt, approche art-science, du rôle social et des usages de la forêt : transmission des connaissances puis temps d'enchantement o Balcons de l'Aigoual (parcours Land-Art – Prat Peyrot). | |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires | |
| Porteurs de l'action : ONF et PETR Causses et Cévennes Partenaires techniques : Communauté de Communes et communes, SDIS, DDTM, ONF, Conseil départemental, CNPF, PNC, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel (HT) : Animation CFT | Coût total : |
| Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier | |



Carte réalisée dans le cadre de l'élaboration de la CFT Sud Cévennes

| Action 4.3 Restaurer la maison forestière de Canayères et créer une aire de bivouac | |
|--|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | Restaurer la maison forestière de Canayères en y créant un refuge et une aire de bivouac aménagée |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire hérite d'un riche patrimoine bâti présent en forêt domaniale de l'Aigoual, mis en lumière par un diagnostic réalisé par l'ONF en 2023-2024, et par une volonté commune des acteurs de préserver et de mettre en valeur ce patrimoine, en retrouvant à certains bâtiments un usage, par exemple l'accueil de randonneurs itinérants, palliant ainsi le manque d'équipements sur certains secteurs des sentiers GR et GRP. Canayères constituerait à ce titre un site test, par la réalisation d'aménagements simples d'accueil de randonneurs (lits repliables, poêle, table, coin cuisine, etc.) dans le bâtiment (en mode « cabane ») et l'aménagement, simple là aussi, d'un espace de bivouac à l'extérieur.</p> <p>Le PETR via le programme avenir montagne travaille sur un projet pilote qui vise à créer un GR de Pays pour valoriser le territoire en transition du PETR. L'ONF et le PNC avec le PETR et la CACTs souhaitent expérimenter des aires de bivouac sur le territoire et valoriser les anciennes maisons forestières.</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Contribuer à la mise en œuvre de l'itinérance du GR de pays accessible en transport en commun valorisant l'ensemble des sentiers d'interprétation existants avec, comme fil rouge les reboisements de l'Aigoual et la gestion forestière actuelle</p> <p>Montrer par ce projet concret qu'une part du bois présent sur le territoire peut trouver sa place dans des projets du territoire</p> <p>Développer l'utilisation du bois local dans les projets de construction / rénovation sur le territoire</p> <p>Apporter des solutions aux élus maitres d'ouvrage pour valoriser le bois local dans leurs projets</p> <p>Développer la filière bois local</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Mobilisation d'un groupe de travail pour co-concevoir le projet de restauration de Canayères | 2024/2025 |
| Recherche de financement | 2024/2025 |
| Coécriture du cahier des charges (CCTP) | 2025 |
| Réalisation du projet (chantiers participatifs) | 2025/2026 |

| |
|--|
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE |
| Porteur de l'action, partenaires |
| Porteurs de l'action : ONF et mairie de Trèves Partenaires techniques : PETR Causses et Cévennes, Communauté de Communes et communes, ONF, PNC, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets |
| Coûts prévisionnels |
| Coût Prévisionnel (HT) : 10 000 à 20 000 euros Coût total : Source de financement : Financement Leader, ANCT, Commune de Trèves, ONF |

| Action 4.4 Initier un groupe de travail avec les services des routes des départements du Gard et de Lozère | |
|---|--|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | Initier un partenariat et des échanges réguliers avec le département du Gard afin de coconstruire des projets stratégiques contribuant à la sécurisation et mise en valeur du territoire |
| DESCRIPTION DE L'ACTION DE COORDINATION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Depuis de nombreuses années plusieurs projets stratégiques situés en partie sur du foncier départemental émergent à l'issue des échanges entre acteurs du territoire. Il s'agit souvent de projets complexes nécessitant le partage de la maîtrise d'ouvrage. Néanmoins, la sécurisation d'aménagement stratégique doit être initiée pour répondre à l'intérêt général défendu par le projet de territoire.</p> <p>Exemple de projets stratégiques à court moyen et long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du belvédère de l'abîme de Bramabiau - Aménagement des parkings de Prat Peyrot - Aménagement des parkings du Climatographe |
| | <p>Ressources valorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrimoine bâti Forêt Gestion en eau Biodiversité |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | Initier des réflexions sur des aménagements stratégiques autour de la sécurisation des visiteurs et la mise en valeur des paysages et de milieux forestiers |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Mobilisation d'un groupe de travail initié par la CACTs (Département du Gard et de Lozère, ONF, PETR Causses et Cévennes, PNC) | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires | |
| <p>Porteurs de l'action : Communauté de Communes CACTs et communes,</p> <p>Partenaires techniques : PETR Causses et Cévennes, ONF, PNC, etc.</p> <p>Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets</p> | |
| Coûts prévisionnels | |
| <p>Coût Prévisionnel (HT) :</p> <p>Source de financement :</p> | |

| Action 4.5 Initier un groupe de travail et expérimenter une gestion pour le brame du cerf | |
|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | Expérimenter une gestion pour le brame du cerf à travers des dispositifs de coopération entre acteurs du territoire |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <ul style="list-style-type: none"> Communication grand public en amont de la saison de brame (conseils pour une écoute en sécurité et sans dérangement). Réflexion sur des aires d'observation aménagées en quelques points du massif, pour canaliser la fréquentation et limiter le dérangement. En fonction des sites retenus, ces aménagements pourront s'accompagner de restrictions d'accès et d'opérations de police (respect des mesures de limitation du dérangement), mais également de « permanences » assurées par des personnels de terrain des différentes structures – OFB, PNC, FDC, ONF (informations sur la biologie de l'espèce et explications sur les règles mises en place). Formation sur la biologie du cerf et sur le brame, à destination des professionnels du tourisme (AMM, OT, hébergeurs), par des techniciens des différentes structures – OFB, PNC, FDC, ONF.. |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Initier des réflexions sur des aménagements stratégiques autour de la sécurisation des visiteurs et la mise en valeur des paysages et de milieux forestiers</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Mobilisation d'un groupe de travail initié par l'ONF | 2024/2027 |
| Initier une planification visant à gérer les externalités négatives induites par l'écoute du brame Identification de dispositif de gestion (barrières, fermetures de route, verbalisations, plateformes d'observations) Identification de lieux ou points d'écoute du brame avec information du public (panneaux + animations) | 2025/2027 |
| Proposer des formations aux guides de moyenne montagne et autres acteurs | 2025/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires | |
| <p>Porteurs de l'action : ONF et PNC</p> <p>Partenaires techniques : PNC, Fédération de chasse du Gard et de Lozère, Guide de moyenne montagne, Communauté de Communes CACTs, communes, PETR Causses et Cévennes, etc.</p> <p>Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des initiatives et des projets</p> | |
| Coûts prévisionnels | |
| <p>Coût Prévisionnel (HT) :</p> <p>Source de financement :</p> | |

| Action 5 Créer et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers | |
|--|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • S'adapter aux changements climatiques et aux risques • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Accompagner les citoyens et acteurs du territoire dans la transition énergétique • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | <p>Mettre en synergie la mise en œuvre des actions 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 et plus généralement avec l'ensemble de la CFT Sud Cévennes.</p> <p>Coconcevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers</p> |
| DESCRIPTION DE L'ACTION DE COORDINATION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire du PETR Causses et Cévennes est majoritairement forestier (67 % de taux de boisement), mais l'espace forestier et ses enjeux sont peu connus des habitants. La forêt est souvent perçue négativement par une partie de la population. Ceci est notamment lié au fait que le territoire cévenol est un territoire nouvellement forestier. La surface forestière est en constante augmentation depuis la déprise agricole</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Sensibiliser les habitants aux enjeux forestiers locaux et à la gestion durable des forêts</p> <p>Sensibiliser le jeune public (forêts pédagogiques et de découvertes)</p> <p>Sensibiliser à la gestion forestière (Marteloscope ONF/PNC)</p> <p>Créer du lien entre les habitants et la forêt</p> <p>Faire connaître la filière forêt bois locale</p> <p>Pérenniser des évènements</p> |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Suivre et accompagner la mise en œuvre des actions 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires | |
| <p>Porteurs de l'action : PETR Causses et Cévennes CFT</p> <p>Partenaires techniques : PNC, CNPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, COFOR Occitanie, Associations,</p> <p>Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique et appui logistique organisation des rencontre, communication et documents de valorisation des initiatives et des projets</p> | |

| Coûts prévisionnels | |
|--|--------------|
| Coût Prévisionnel (HT) : Animation CFT | Coût total : |
| Source de financement : Appel à projet Stratégies Locales de Développement Forestier | |

Carte réalisée dans le cadre de l'élaboration de la CFT Sud Cévennes



| Action 5.1 Plan de développement de massif (PDM) sur des secteurs du PETR Causses et Cévennes | |
|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels Réinvestir les ressources spécifiques du territoire S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire Diversifier la filière forêt-bois Mettre en œuvre la charte forestière Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectif opérationnel | <p>Mettre en œuvre un projet de dynamisation de la gestion forestière sur des secteurs du PETR Causses et Cévennes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux connaître les potentialités multifonctionnelles de la forêt privée du territoire, ✓ Sensibiliser les élus à la richesse forestière privée pour leur territoire, ✓ Informer et former les propriétaires forestiers privés à la gestion forestière durable et à la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique, ✓ Accompagner les propriétaires dans leurs projets forestiers en les encourageant à se regrouper et en les aidants pour la mobilisation de leur bois. ✓ Trouver des synergies territoriales de mobilisation des acteurs et des bois entre les forêts privées et publiques (forêts domaniales et communales), mais aussi entre les forêts privées et des actions de gestion des risques incendies pouvant être entreprises sur le territoire <p>Pour atteindre ces objectifs, des actions opérationnelles seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics forestiers, - Formation des propriétaires et des élus volontaires, - Création de panneaux d'information, - Création d'une vidéo pédagogique. |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire du PETR Causses et Cévennes est majoritairement forestier (67 % de taux de boisement). Il est caractérisé par une ressource forestière diversifiée, importante, de qualité inégale, mais sous-valorisée. Les conditions stationnelles sont favorables à la production forestière pour plusieurs secteurs de la CFT, mais le manque de « culture forestière » et le morcellement foncier sont des freins importants à sa gestion. Toutefois l'espace forestier et ses enjeux sont peu connus des habitants. La forêt est souvent perçue négativement par une partie de la population. Ceci est notamment lié au fait que le territoire cévenol est un territoire nouvellement forestier. La surface forestière est en constante augmentation depuis la déprise agricole.</p> <p>La forêt du territoire de la CFT est parfois peu connue des propriétaires eux-mêmes, mais aussi de ceux qui y vivent à proximité ou qui la fréquentent. Un des enjeux de ce territoire est donc de faire connaître les différentes facettes forestières auprès de ces différents publics.</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Faire prendre conscience aux propriétaires forestiers du territoire des différentes facettes de leurs espaces naturels qu'ils ne considèrent pas toujours comme une forêt à part entière. La connaissance de ce milieu spécifique et de la gestion durable qui peuvent y être menées est la clé d'une gestion</p> |
| | <p>Ressources valorisées :</p> <p>La diversité des forêts privées</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>forestière intégrée aux spécificités territoriales : développement d'une filière économique, préservation des richesses environnementales, gestion des espaces en tenant compte des autres activités territoriales (activités agricoles et sociétales).</p> <p>Pour atteindre cet objectif prioritaire, il convient de pouvoir mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une sensibilisation des propriétaires forestiers, - un accompagnement pour une meilleure connaissance de leur forêt et de leur gestion durable, - une sensibilisation des usagers à la forêt et notamment à la forêt privée, - une information auprès des élus locaux qui accompagnent ce développement territorial, - développer les synergies nécessaires à des gestions forestières privées/publiques. |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| <p>Le projet de dynamisation de la gestion forestière s'appuiera sur les outils existants de mise en œuvre des animations forestières en fonction des territoires d'animation qui devront être affinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des propriétaires forestiers à travers un Plan de Développement de Massif Forestier (diagnostic ressource du massif, animation et propositions d'actions, accompagnement à la mise en œuvre des opérations) - Animation auprès du grand public avec des supports de communication adaptés <p>Ce projet de dynamisation se construira avec les élus du territoire tout en s'articulant avec les dynamiques partenariales et de développements portées par la CFT.</p> | |
| <p>Auprès des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des problématiques forestières locales aux élus des 2 communautés de communes. Une réunion par communauté de communes afin de rencontrer les élus territoriaux et répondre à leurs interrogations concernant la forêt privée. - Implication des élus demandeurs pour contribuer aux actions à destination des propriétaires et des usagers. - Proposer si possible des synergies de gestion entre les forêts publiques et les forêts privées pour développer la filière sur le territoire. | 2025/2027 |
| <p>Auprès des propriétaires forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement et mise en œuvre d'un plan de communication en impliquant les élus volontaires des communautés de communes. - Réalisation de visites-conseils et de diagnostics individuels auprès des propriétaires forestiers pour préciser les actions sylvicoles et les modalités de gestion et de mises en valeur de leurs bois. - Accompagnement des propriétaires volontaires ayant bénéficié d'un diagnostic pour l'établissement d'un document de gestion de durable adapté à la taille de la propriété, - Mise en relation des propriétaires avec les acteurs économiques et professionnels de la filière locale bois ou autres produits de la forêt, pour la réalisation de leurs travaux, la commercialisation de leurs produits, l'établissement de leurs documents de gestion, - Animation de réunions d'informations ou de cycles de formation à destination des propriétaires forestiers afin de répondre collectivement à leurs interrogations et leur montrer des réalisations effectuées sur le territoire. | 2025/2027 |
| <p>Auprès des usagers/habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement et mise en œuvre d'un plan de communication, réunions d'information en impliquant les élus volontaires des communautés de communes. - Réunions de découverte du milieu forestier sous forme de « balade » découverte : les essences forestières, les enjeux forestiers. - Création de supports adaptés à la communication vers ce public (panneaux, vidéo, autre ?) | 2025/2027 |

| |
|--|
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation |
| Porteurs de l'action : CNPF Partenaires techniques : ONF, Fransylva Gard, Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique lors de l'initiation de projet publics et appui logistique organisation des rencontre, communication et documents de valorisation des projets |
| Coûts prévisionnels |
| Coût Prévisionnel : si outil PDM (éligible FEADER), coût total animation sur 3 ans = 97k€ (hors éléments de communication à créer) Source de financement : FEADER ou LEADER |

| Action 5.2 Créer et animer une forêt pédagogique (Programme COFOR) | | |
|--|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels Réinvestir les ressources spécifiques du territoire S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire Diversifier la filière forêt-bois Mettre en œuvre la charte forestière Valoriser les produits bois | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques | |
| Objectif opérationnel | Création et mise en œuvre d'une forêt pédagogique | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire du PETR Causses et Cévennes est majoritairement forestier (67 % de taux de boisement), mais l'espace forestier et ses enjeux sont peu connus des habitants. La forêt est souvent perçue négativement par une partie de la population. Ceci est notamment lié au fait que le territoire cévenol est un territoire nouvellement forestier. La surface forestière est en constante augmentation depuis la déprise agricole.</p> <p>La forêt du territoire de la CFT est parfois peu connue des propriétaires eux-mêmes, mais aussi de ceux qui y vivent à proximité ou qui la fréquentent. Un des enjeux de ce territoire est donc de faire connaître les différentes facettes forestières auprès de ces différents publics.</p> <p>Lors des différents comités de la CFT, l'importance de travailler sur une sensibilisation à destination de la nouvelle génération est apparue comme prioritaire.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu que l'on retrouve à l'échelle nationale, la Fédération nationale des Communes forestières a développé une méthodologie d'animation de forêts pédagogiques inscrite dans le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Afin de sensibiliser les plus jeunes aux rôles essentiels de la forêt dans les territoires, la FNCOFOR a initié ce programme qui propose à des classes de gérer une parcelle de la forêt de leur commune.</p> | Ressources valorisées : |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les élèves sur le long terme et les responsabiliser à la gestion durable du patrimoine forestier de la commune - Renforcer la culture forestière et environnementale des jeunes - Créer et contribuer à un réseau d'élus et d'écoles à l'échelle régionale, nationale voire internationale en fonction des financements (ex : partenariat avec le Québec) autour de pratiques pédagogiques innovantes et exemplaires pour promouvoir la gestion durable des forêts, les métiers et les usages du bois | Les socio-écosystèmes forestiers Les lieux de formations |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |
| Étapes opérationnelles | | Calendrier |
| Candidature de la commune et évaluation des critères d'admission par les COFOR | | 2024/2027 |
| <u>Réunions de lancement :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1- Première rencontre avec le maire, l' élu référent et COFOR 2- Rencontre avec l' élu référent, l'enseignant, la direction de l'école et COFOR 3- Identification des axes de travail 4- Présentation des parcelles envisagées | | 2024/2027 |
| <u>Formalisation du projet :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1- Rédaction de la feuille de route des actions en forêt pédagogique | | 2024/2027 |

| | |
|--|-----------|
| 2- Choix de la parcelle avec l'élu, l'école et les COFOR 3- Délibération du Conseil Municipal | |
| Inauguration officielle de la Forêt Pédagogique (signature de la Charte d'engagement tripartite) | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteurs de l'action : COFOR Partenaires techniques : ONF, PNC, Association, Crèches, écoles, Cité scolaire du Vigan, Pôle d'enseignement Supérieur, Campus Connecté, associations naturalistes, CPIE, CFPPA, Fédération de Chasse, etc. Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique lors de l'initiation de projet publics et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des projets | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel : Source de financement : | |

| Action 5.3 Créer des Forêts de découvertes de proximités | | |
|--|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels Réinvestir les ressources spécifiques du territoire S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire Diversifier la filière forêt-bois Mettre en œuvre la charte forestière Valoriser les produits bois | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques | |
| Objectif opérationnel | Créer 1 à 3 Forêts de découvertes de proximités (terrains d'aventures, modules de formation, chantiers participatifs, panneautage, aménagements pédagogiques) Outils d'animation forestier mutualisés | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire du PETR Causses et Cévennes est majoritairement forestier (67 % de taux de boisement), mais l'espace forestier et ses enjeux sont peu connus des habitants. La forêt est souvent perçue négativement par une partie de la population. Ceci est notamment lié au fait que le territoire cévenol est un territoire nouvellement forestier. La surface forestière est en constante augmentation depuis la déprise agricole.</p> <p>La forêt du territoire de la CFT est parfois peu connue des propriétaires eux-mêmes, mais aussi de ceux qui y vivent à proximité ou qui la fréquentent. Un des enjeux de ce territoire est donc de faire connaître les différentes facettes forestières auprès de ces différents publics.</p> <p>Lors des différents comités de la CFT, l'importance de travailler sur une sensibilisation à destination de la nouvelle génération est apparue comme prioritaire. Avec le coût des transports, les lieux d'enseignement n'ont pas la possibilité de faire des sorties régulièrement. Encore moins d'enseigner directement dehors en forêt.</p> | Ressources valorisées : Les socio-écosystèmes forestiers Les lieux de formations |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | Sensibiliser les plus jeunes aux rôles essentiels de la forêt dans les territoires Initier une culture forestière dès le plus jeune âge. Développer des enseignements en extérieur prenant appui sur le dispositif forêt de découverte trois types de publics cibles <ul style="list-style-type: none"> Pour les enfants et les familles Pour les professionnels forestiers Pour les forestiers privés Processus pédagogique des forêts de découvertes | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |
| Étapes opérationnelles | | Calendrier |
| Identification des sites forestiers <ul style="list-style-type: none"> Pertinences pédagogiques des dynamiques forestières Sécurisation du foncier public/privé | | 2024/2027 |
| Identification des personnes-ressources (association, professionnels, citoyens, etc) | | 2024/2027 |
| Co-conception d'une forêt de découvertes <ul style="list-style-type: none"> o Constitution d'une équipe de projet (élu, enseignants, techniciens forestiers, animateurs, enfants) <ul style="list-style-type: none"> • Matinée sur site et pique-nique avec les enfants o Élaboration de parcours sensoriel type en étape avec une mise en récit o Proposition de modules d'animation (autoportant) et dispositifs d'aménagements du site à concevoir en fonction du site : | | 2024/2027 |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Chasse au trésor • Clairière de grimpe d'arbres • Fosses pédologiques pédagogiques • Dispositifs Enclos Exclos en bois local (3m par 3m) • Invitation de techniciens forestiers • Terrasse polyvalente en bois surélevée • Mini gradins / kiosques forestiers / cabanes • Clôtures pour gérer l'ouverture du site <p>o Support à l'animation du site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livret jeux pédagogiques • Panneautage (plan illustré du site et panneaux par étapes) <p>Journées de formation à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Association, office du tourisme, accompagnateur de moyennes montagnes, offices de tourisme • Enseignants • Élus et citoyens | |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| <p>Porteurs de l'action : PETR Causses et Cévennes co portage ONF et CNPF (COFOR ?)</p> <p>Partenaires techniques :PNC, Associations, Crèches, écoles, Cité scolaire du Vigan, Pôle d'enseignement Supérieur, Campus Connecté,</p> | |
| Coûts prévisionnels | |
| <p>Coût Prévisionnel :</p> <p>Source de financement :</p> | |

| Action 5.4 | | Projet CROUS du Campus connecté du Vigan | |
|---|---|--|------------------------|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels Réinvestir les ressources spécifiques du territoire S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire Diversifier la filière forêt-bois Mettre en œuvre la charte forestière Valoriser les produits bois | | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> | | |
| Objectif opérationnel | Chantier participatif : aménagement de l'espace de vie commune Campus connecté du Vigan/ commune du Vigan | | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le Campus Connecté du Vigan</p> <p>Tiers lieu de l'enseignement supérieur (depuis 2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> accompagnement des étudiants inscrits en distanciel/ ateliers méthodologiques vie étudiante 20 à 30 étudiants par an (70% - enseignement supérieur; 37% - CVEC 2023/2024) Formations : DAEU, Bac+1 à Bac+5 <p>Projets réalisés grâce au partenariat avec le CROUS de Montpellier</p> <ul style="list-style-type: none"> 2022/2023: Le bien-être au Campus : sport, nature et sophrologie 2023/2024: Soutenir et accompagner l'engagement des étudiants <p>Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault</p> <ul style="list-style-type: none"> Depuis rentrée 2024 : Licence Pro EDEN (20 étudiants) / IFSI – IFAS (120/130 ét.)/Campus connecté Espaces mutualisés: CDI, réfectoire, salle de repos | Ressources valorisées : | |
| | Bois locaux Savoir-faire Les lieux de formations | | |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> Créer un espace convivial répondant aux besoins des étudiants Impliquer les étudiants dans toutes les phases du projet Utiliser des matériaux locaux et en intégrant les savoir-faire de la filière forêt-bois Créer du lien entre les étudiants du Pôle d'enseignement Supérieur Charle Flahault Organisation de la communication : <ul style="list-style-type: none"> réunions avec les étudiants au sein du pôle affichage dans les locaux du campus envoi de messages ciblés aux étudiants (courriel, textos...) réseaux sociaux du campus et des partenaires (facebook, instagram) site internet du campus connecté | | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | | |
| Étapes opérationnelles | | | Calendrier |
| Préparation et conception sous forme de plusieurs ateliers au Campus | | | Octobre à janvier 2024 |
| Finalisation de la co-conception (dessins, calendrier chantier et budget matériaux) | | | Janvier/février 2024 |
| Réalisation chantier participatif | | | Avril/mai 2024 |

| | |
|--|----------|
| Inauguration avec évènement festif partagé | Mai 2024 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteurs de l'action : Campus connecté du Vigan Partenaires techniques : PETR Causses et Cévennes et POTOCOPO (via M. Chaput, charpentier et étudiant) Modalité d'animation CFT Sud-Cévennes : Appui technique lors de l'initiation de projet publics et appui logistique organisation des rencontres, communications et documents de valorisation des projets | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût : 3000 euros pour initier le projet Source de financement : CROUS pour l'initiation projet et mairie du Vigan pour la suite avec recherche de financement | |

| Action 5.5 Poursuivre la démarche de territoire Mycologique en Cévennes | |
|---|---|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels Réinvestir les ressources spécifiques du territoire S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire Diversifier la filière forêt-bois Mettre en œuvre la charte forestière Valoriser les produits bois |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | <p>Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti</p> <p>Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale</p> <p>Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques</p> |
| Objectifs opérationnels | <p>Créer 1 à 3 Forêts de découvertes de proximités (terrains d'aventures, modules de formation, chantiers participatifs, panneautage, aménagements pédagogiques)</p> <p>Outils d'animation forestier mutualisés</p> |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | |
| Descriptif/ contexte | <p>Dans le sud de la France, au cœur des Cévennes, au pied de l'Aigoual, est née une démarche de territoire mycologique. En germe depuis 40 ans, incubée par les Journées Mycologiques du Vigan (JMV), elle a sporé sur les territoires des communautés de communes du PAYS VIGANAIS et de CAUSSES AIGOUAL CEVENNES – Terres Solidaires. Progressivement, ce territoire est devenu une terre d'accueil des initiatives mycologiques.</p> <p>La démarche de territoire mycologique bénéficie d'une conjoncture favorable : Face au défi climatique et à l'effondrement de la biodiversité, le règne fongique apparaît comme une clé de voûte pour construire des initiatives résilientes pour envisager l'avenir de nos territoires et mettre en œuvre les transformations écologiques et sociales.</p> <p>Co-construite avec les acteurs du territoire tels que la mairie du Vigan, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes, l'ONF (Office National des Forêts), le Parc national des Cévennes, le CRPF, les chercheurs du CEFÉ-CNRS de Montpellier, l'EMI (Institut Mycologique Européen), la Région Occitanie et le Climatographe du Mont Aigoual, cette démarche devient pertinente et moteur de développement territorial, tant dans les sciences que dans l'innovation, l'aménagement du territoire que la valorisation des savoir-faire locaux.</p> <p>À travers l'élaboration de la Charte forestière de territoire Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes les acteurs mobilisés travaillent sur la mise en cohérence des initiatives mycologiques et forestières afin de répondre à des appels à projet européens pour l'élaboration de dispositifs à différentes échelles :</p> |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <p>Par le prisme du champignon, les acteurs et les habitants contribuent à mettre en œuvre une partie des projets du territoire à travers différents procédés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en relation intergénérationnelle par le champignon Création de dispositifs permettant de gérer les flux engendrant de la surfréquentation touristique Structuration et valorisation de filières mycologiques Contribution à la recherche mycologique et forestière Création et mise en réseau de formations mycologiques et forestières <p>À moyen terme cette démarche vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en réseau les acteurs et les initiatives mycologiques des 3 chartes forestières de territoire cévenol voisines (Chartes forestières Pays Cévennes et Sud Lozère) Intégrer le réseau européen afin de bénéficier du rayonnement international de la mise en réseau développé par l'EMI (Institut Mycologique Européen) pour fédérer les parcs mycologiques méditerranéens, européens et à l'échelle mondiale. |
| | <p>Ressources valorisées :</p> <p>Règne Fongique Mycologique</p> |

| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | |
|--|------------|
| Étapes opérationnelles | Calendrier |
| Initier un parc mycologique sur la forêt d'Exception domaniale de l'Aigoual et les forêts privées limitrophes (signalétique, sentier d'interprétation, guide d'accueil du public, expérimentation, recherche, étude des ressources mycologiques) | 2024/2027 |
| Créer un centre mycologique et forestier au sein du Pôle d'Enseignement Supérieur - Charles Flahault (créer les conditions pour accueillir un diplôme universitaire de mycologie, développer des formations professionnelles) | 2024/2027 |
| Développer une sensibilisation à destination du jeune public (forêts pédagogiques et dispositifs artistiques) | 2024/2027 |
| Développer du Mycotourisme (truffitourisme, voyages apprenant) | |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | |
| Porteurs de l'action : Mairie du Vigan, Centre Mycologique et Forestier en Cévennes, European Mycological Institute : EMI Partenaires techniques : CNPF, ONF, PNC, CNRS, Associations, guides de moyenne montagne, CIVAM, etc | |
| Coûts prévisionnels | |
| Coût Prévisionnel : | |
| Source de financement : | |

| Action 5.6 Pérenniser la fête de la forêt des Cévennes | | |
|--|---|-------------------------|
| Objectifs du projet de territoire du SCoT | <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les paysages • Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine • Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité • Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels • Réinvestir les ressources spécifiques du territoire • S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire • Diversifier la filière forêt-bois • Mettre en œuvre la charte forestière • Valoriser les produits bois | |
| Axes strat CFT Sud Cévennes | Axe stratégique 3 : Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti Ambition 3 - Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques | |
| Objectif opérationnel | Organisation des événements Autonomisation des événements | |
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | |
| Descriptif/ contexte | <p>Le territoire du PETR Causses et Cévennes est majoritairement forestier (67 % de taux de boisement), mais l'espace forestier et ses enjeux sont peu connus des habitants. La forêt est souvent perçue négativement par une partie de la population. Ceci est notamment lié au fait que le territoire cévenol est un territoire nouvellement forestier. La surface forestière est en constante augmentation depuis la déprise agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création en 2023 de l'évènement Fête de la forêt des Cévennes en collaboration entre le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère. - Investissement du PETR Causses & Cévennes pour la seconde édition en 2024. - Un événement évalué comme positif lors des phases de bilan - Une organisation chronophage pour les animateu/trices des CFT malgré l'embauche d'un service civique pour appuyer l'organisation de l'évènement 2024. | Ressources valorisées : |
| Objectifs visés/ Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants aux enjeux forestiers locaux et à la gestion durable des forêts - Créer du lien entre les habitants et la forêt - Faire connaître la filière forêt bois locale - Pérenniser l'évènement en réinterrogeant son format et son portage | |
| MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION | | |
| Étapes opérationnelles | | Calendrier |
| Mobiliser le groupe de travail communication (acteurs forestiers et élu.es) qui œuvre à l'organisation de l'évènement pour faire le bilan de l'édition 2024 et réinterroger le format et le portage de l'évènement | | 2024/2027 |
| Organisation en 2025 sur le PETR Causses & Cévennes et appui à l'organisation des éditions 2026 et 2027 sur le PETR Sud-Lozère et le Pays des Cévennes | | 2024/2027 |
| Réaliser une recherche de mécènes s'engageant sur la durée pour autonomiser l'évènement | | 2024/2027 |
| Développer la mutualisation de matériel pour faciliter la mise en œuvre de l'évènement | | 2024/2027 |
| ORGANISATION OPÉRATIONNELLE | | |
| Porteur de l'action, partenaires, modalité d'animation | | |
| Porteurs de l'action : Collectivités, Pays des Cévennes, PETR Causses & Cévennes, PETR Sud-Lozère Partenaires techniques : CNPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, COFOR Occitanie, BTMC, Associations, Groupe de travail communication mutualisé des CFT, chambre des métiers, chambre d'agriculture, CCI | | |

Modalité d'animation des CFT : Temps agents des structures CFT Pays des Cévennes, Sud-Lozère, Sud-Cévennes : co-organisation de l'événement (si portage par CFT) ou appui à l'organisation (si d'autres acteurs prennent en charge l'organisation)

Coûts prévisionnels

Coût Prévisionnel : Budget : entre 10 000 et 30 000€ selon l'orientation donnée à l'événement

Source de financement : Région, leader Europe, Com-com(s), Département, métropoles, mécénat



Photo de l'édition 2024, de la fête de la forêt des Cévennes coorganisée par les CFT du Pays des Cévennes, du PETR Sud-Lozère et du PETR Causses & Cévennes

VI. Annexes

Synthèse des COFOR Occitanie des enjeux forestiers

VI.1.1. Synthèse des COFOR Occitanie des enjeux forestiers sur la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires

Communauté de Communes CAUSSES AIGOUAL CEVENNES



En Occitanie, près de 9 communes sur 10 ont de la forêt sur le territoire ! Supports de nos paysages, réserve de biodiversité, ancrage économique et ressource renouvelable, cette filière peut devenir un formidable atout pour nos territoires !

Afin de lui redonner sa juste place, et parce que nous souhaitons donner l'impulsion de l'action publique à chaque territoire d'Occitanie, nous publions ces fiches avec la volonté de mettre en valeur les spécificités locales.

S'engager pour la filière forêt bois, c'est préserver et mettre en valeur nos territoires et leurs richesses sociales, économiques et environnementales ! S'engager pour la filière forêt bois, c'est aussi leur permettre d'accroître leur résilience face aux enjeux climatiques !

Le développement de la filière forêt-bois comme atout de tous les territoires, c'est possible ! Sa prise en compte par l'ensemble des démarches territoriales est notre priorité.

La multifonctionnalité de la forêt, conjuguée à l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement du territoire légitime son intégration dans les politiques publiques actuelles. Propriétaire ou non, grande métropole ou petit village, commune de littoral ou de haute montagne, vous êtes élus et à ce titre, responsable de l'aménagement et du développement de votre commune.



Légende

-  Climat forestier
-  Zone sensible
- TOURNAI**  Communes les plus peuplées
-  Réseau routier
-  Réseau hydrographique

| | |
|--------------|-------------------------------|
| 15 | communes |
| 5 592 | habitants |
| 479 | km ² de superficie |
| 12 | hab/km ² |

(moyenne en Occitanie de 80 hab/km²)



67%
du territoire
couverts par
une CFT

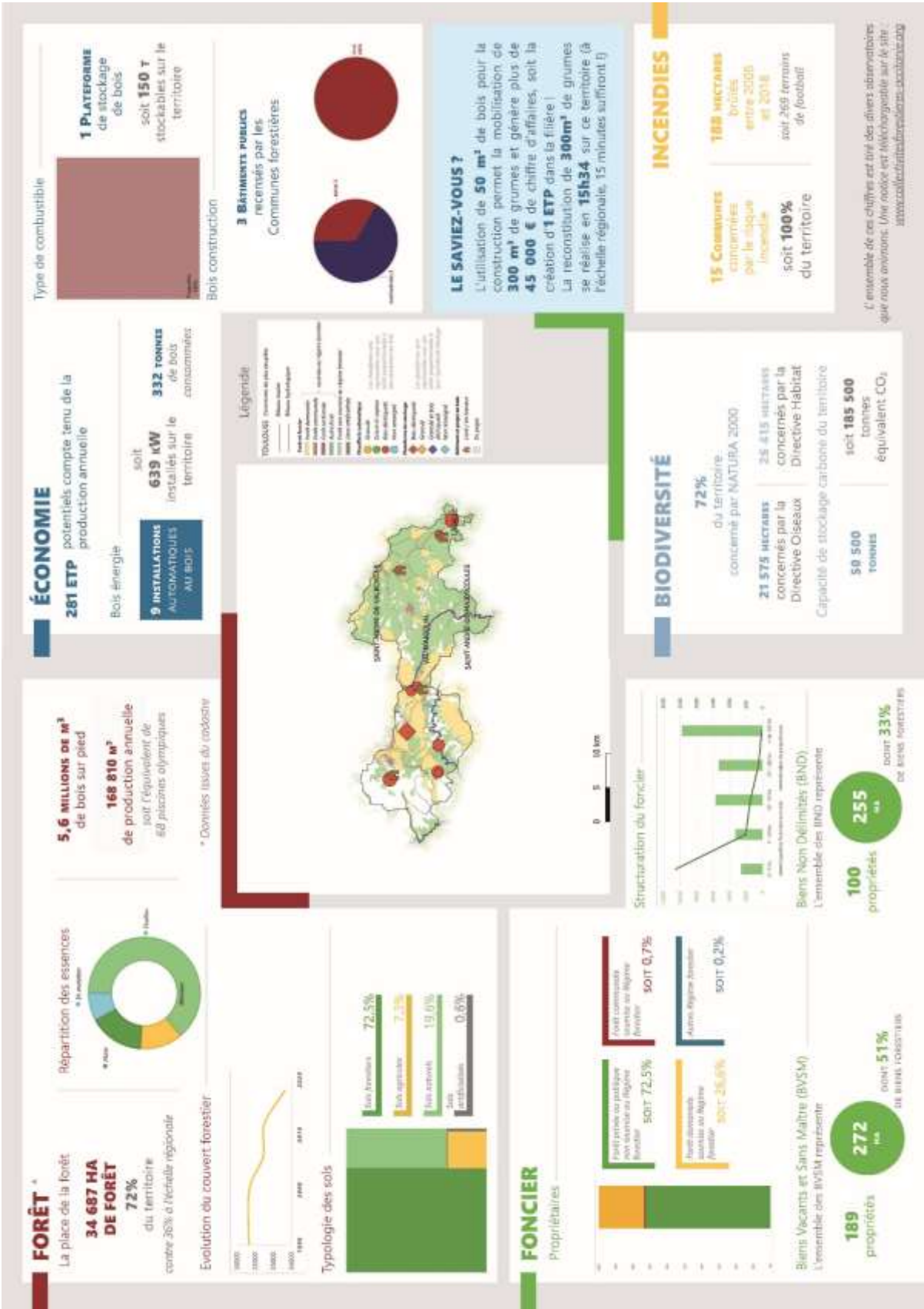
CFT
CFT du Mont
Aigoual
(Charte Forestière
de Territoire)

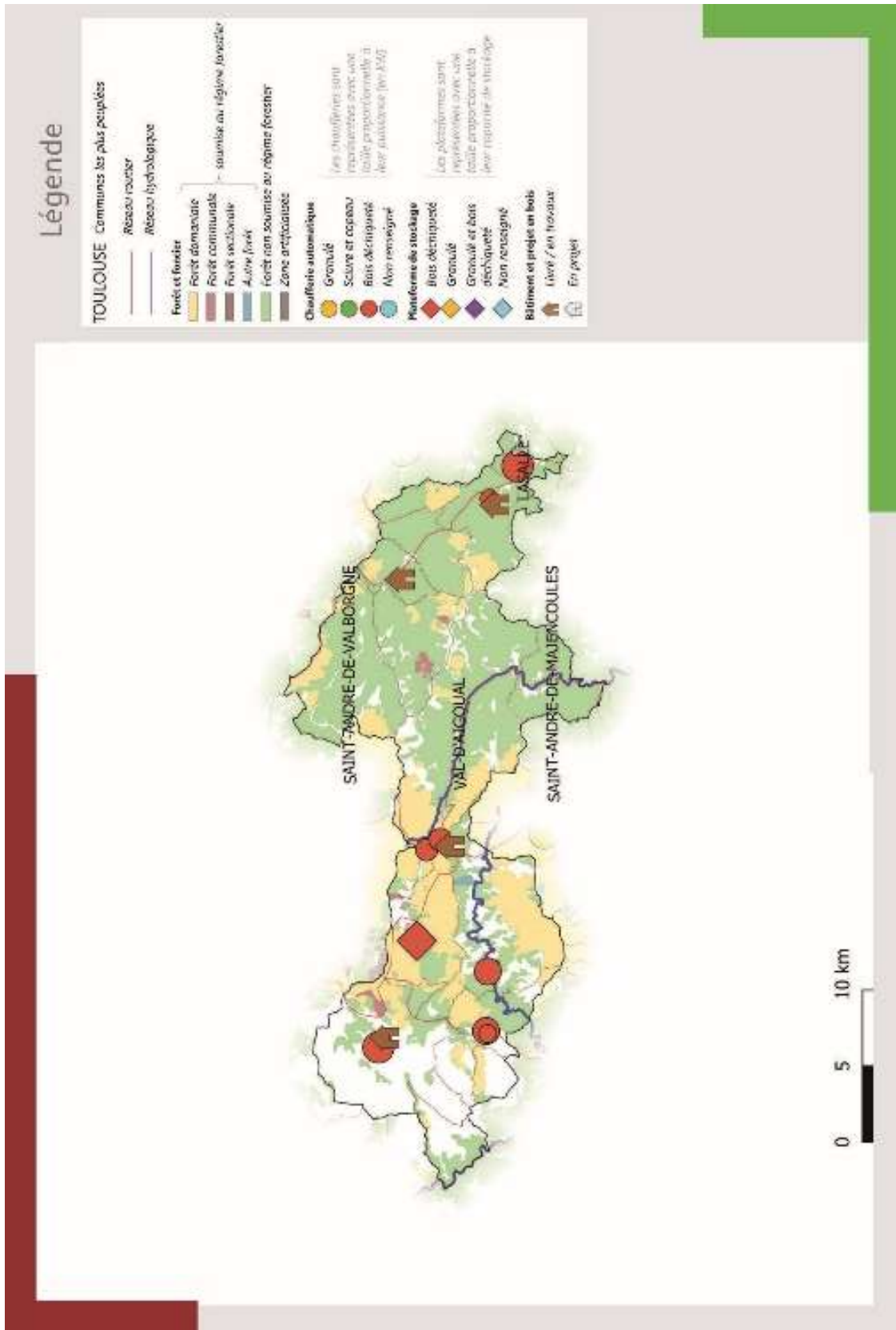
72%
du territoire
couverts par un
Parc national

Parc National des
Cévennes
(Parc national)

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Un réseau d'élus au service des élus





PROFIL SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE



La transition écologique sur le territoire

La forêt est le support des paysages, du tourisme et de l'économie locale. Les élus sont les acteurs qui, par leurs politiques locales permettront aux forêts de continuer à remplir leurs fonctions de réservoir de biodiversité, de production de bois et d'accueil du public. Les forêts et leurs produits interviennent sur 3 leviers du cycle du carbone : la séquestration (grâce à la photosynthèse), le stockage (que ce soit un arbre sur pied ou transformé) ainsi que la substitution (le bois, qui plus est local, peut remplacer des matériaux ou sources d'énergies non renouvelables).

En favorisant une gestion durable et adaptée liant séquestration du carbone et production de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie et d'énergie), les écosystèmes forestiers et les filières bois ont un rôle majeur à jouer dans l'atténuation du changement climatique.

Très présente sur le territoire, la forêt est un atout indéniable de développement pour la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes dont une grande partie s'insère dans le périmètre de la CFT du Mont Aigoual et dans le Parc national des Cévennes. La forêt de ce territoire doit trouver sa place dans les politiques d'aménagement et de planification territoriales (PLU, PCAET...) afin d'en garantir durablement la multifonctionnalité.

Sa localisation dans le Parc national des Cévennes permettra aux élus locaux de bénéficier d'aides pour préserver le patrimoine environnemental de ce milieu, et l'ouvrir aux loisirs pour permettre sa valorisation économique. Un autre enjeu est de le mettre hors de danger du risque incendie.

Le levier de développement et de valorisation des bois locaux pour se chauffer ou aménager les espaces est un formidable moyen de relocaliser les économies de proximité et créer des emplois non délocalisables. Située à 100 % dans le périmètre de ressource et de transformation de Bois des territoires du Massif central TM, cette intercommunalité pourra se saisir de cette opportunité pour impulser la création d'une nouvelle valeur ajoutée économique à la filière forêt-bois locale.



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.

Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



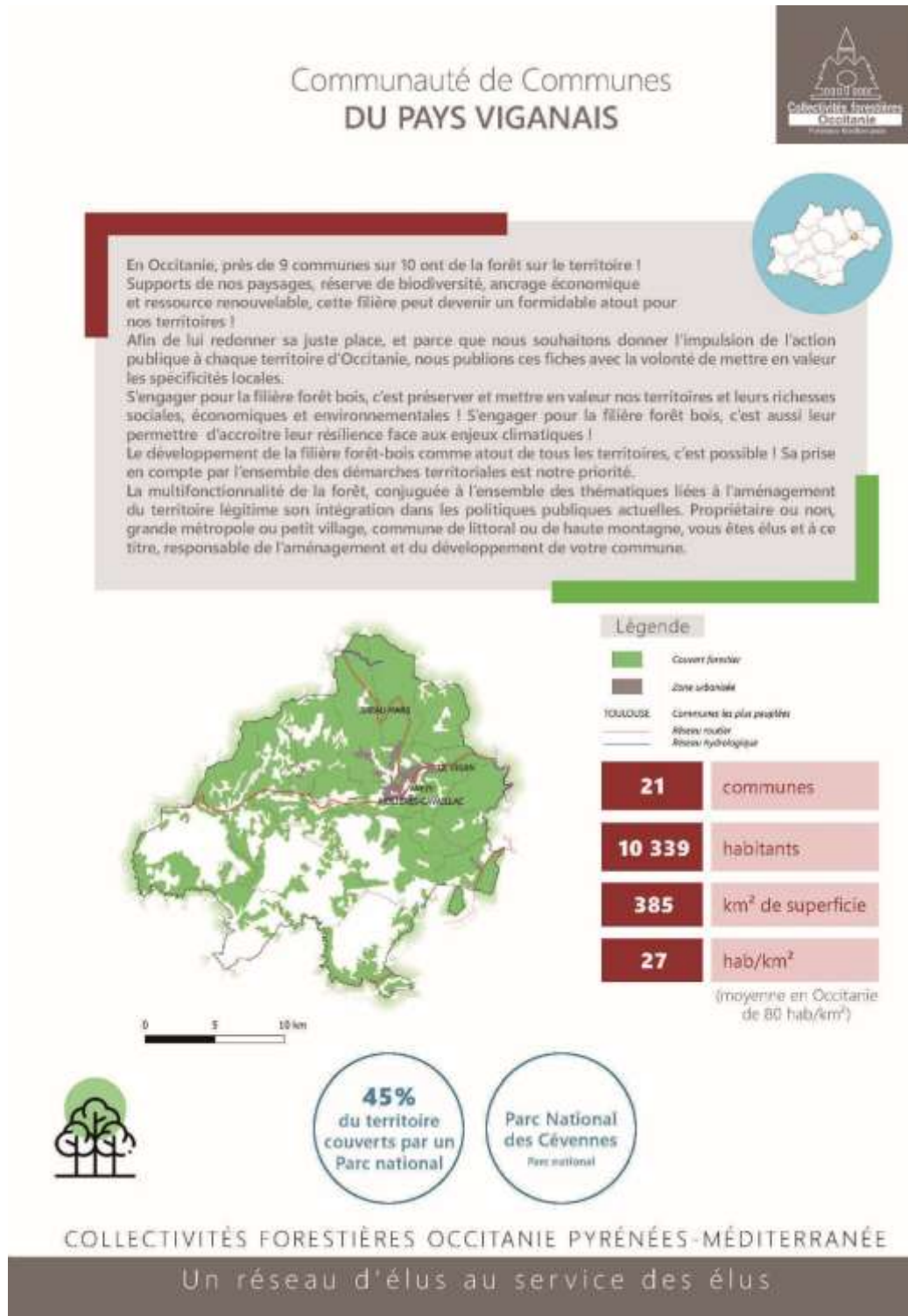
CONTACTEZ-NOUS
Collectivités forestières Occitanie
Pyrénées Méditerranée
 04.11.75.85.17
occitanie@communesforestieres.org
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

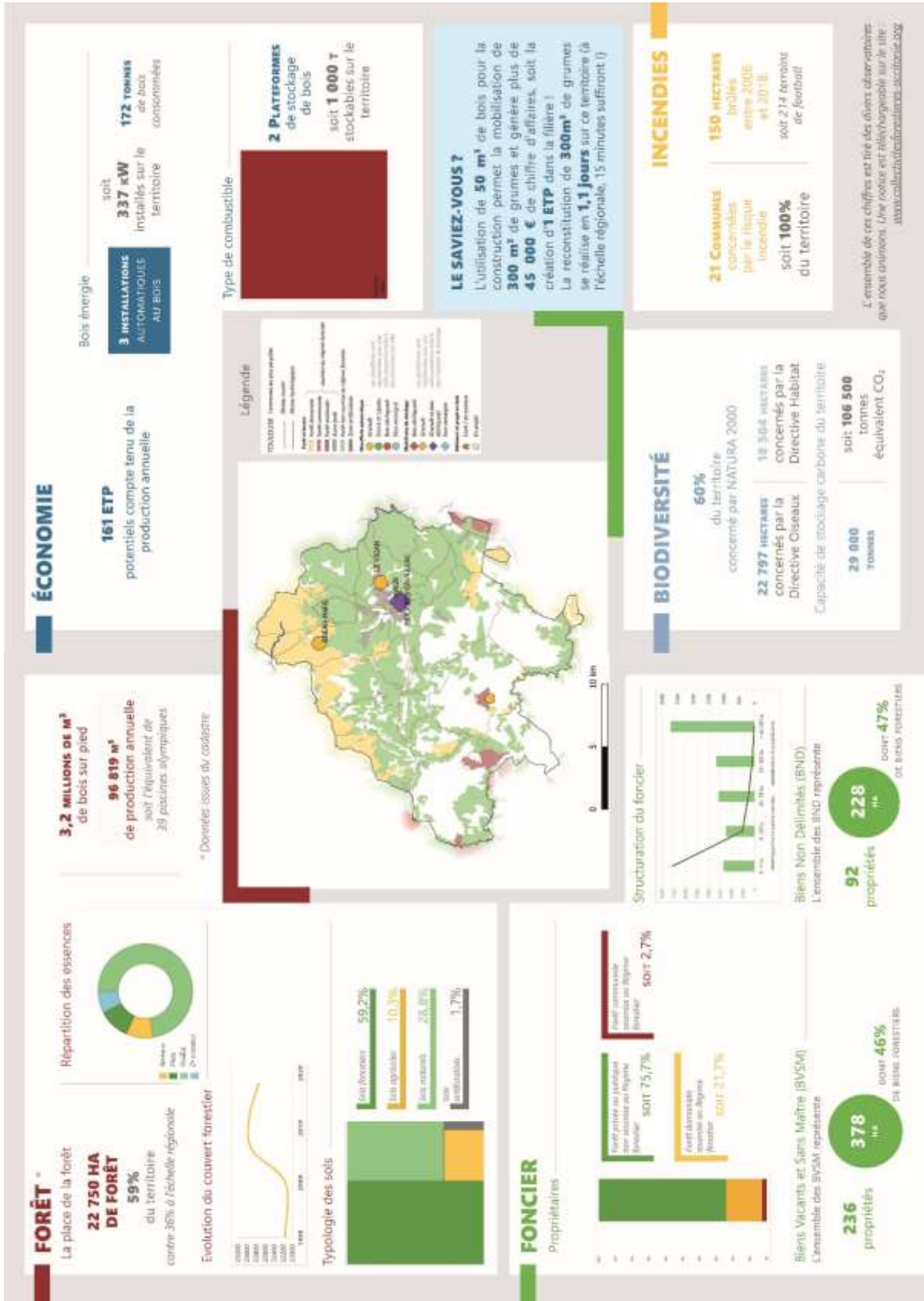
Une action co-financée par :

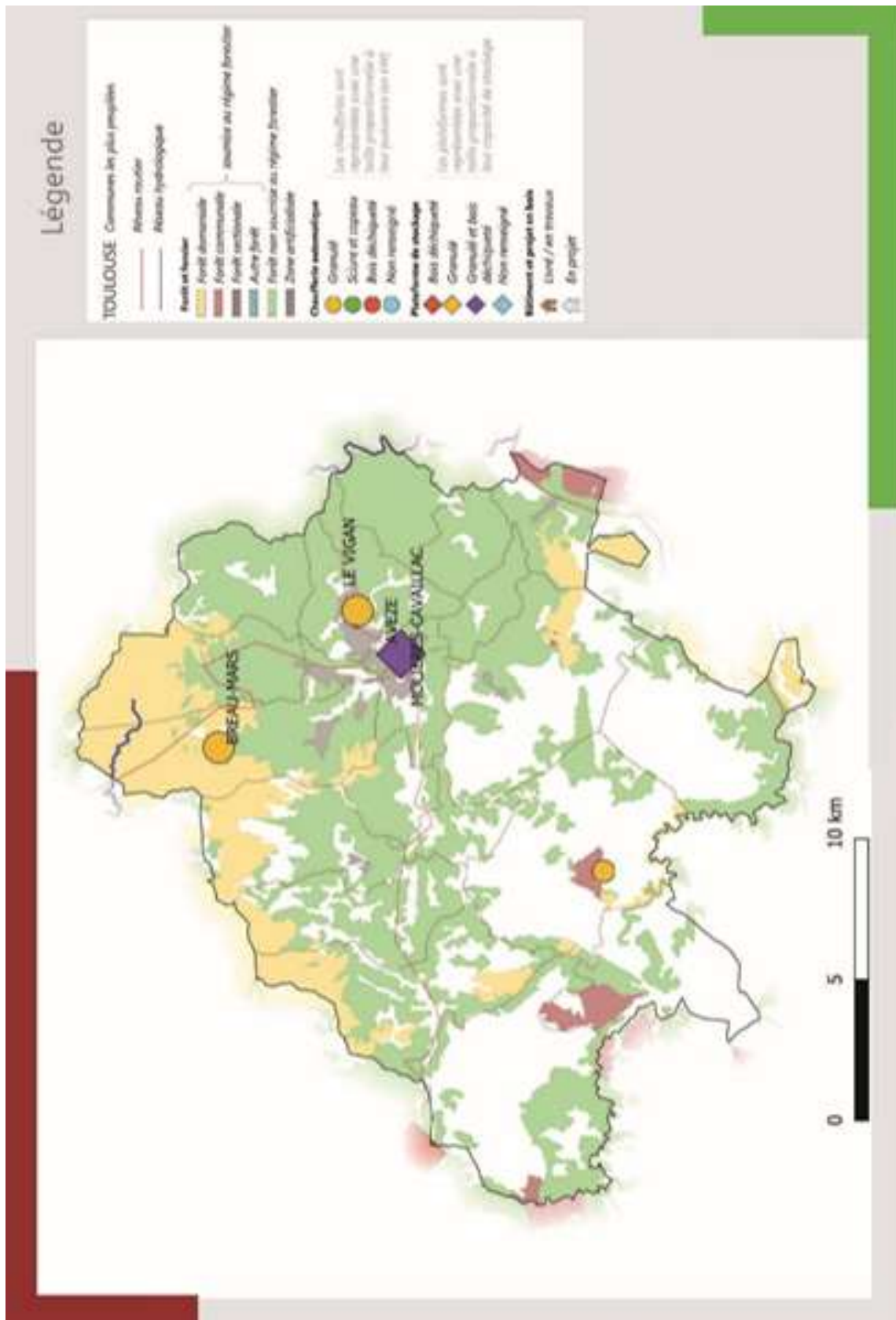


Document réalisé par les Collectivités forestières Occitanie Pyrénées Méditerranée 1Q/2021

VI.1.2. Synthèse COFOR Occitanie des enjeux forestiers sur la Communauté de Communes du Pays Vignais







PROFIL SYNTHÉTIQUE DU TERRITOIRE



La transition écologique sur le territoire

La forêt est le support des paysages, du tourisme et de l'économie locale. Les élus sont les acteurs qui, par leurs politiques locales permettront aux forêts de continuer à remplir leurs fonctions de réservoir de biodiversité, de production de bois et d'accueil du public. Les forêts et leurs produits interviennent sur 3 leviers du cycle du carbone : la séquestration (grâce à la photosynthèse), le stockage (que ce soit un arbre sur pied ou transformé) ainsi que la substitution (le bois, qui plus est local, peut remplacer des matériaux ou sources d'énergies non renouvelables).

En favorisant une gestion durable et adaptée liant séquestration du carbone et production de bois (bois d'œuvre, bois d'industrie et d'énergie), les écosystèmes forestiers et les filières bois ont un rôle majeur à jouer dans l'atténuation du changement climatique.

Très présente sur le territoire, la forêt est un réel atout de développement pour la Communauté de communes du Pays Viganais partiellement incluse dans le périmètre du Parc national des Cévennes. Enveloppant l'agglomération viganaise, mais également à proximité directe des agglomérations du littoral méditerranéen, le milieu naturel local revêt un caractère périurbain certain et doit, à ce titre, fait l'objet d'une attention toute particulière.

La forêt de ce territoire doit ainsi trouver pleinement sa place dans les politiques d'aménagement et de planification territoriales (PLU, PCAET...). Les élus locaux pourront se faire aider pour trouver le meilleur équilibre entre préservation environnementale, ouverture aux loisirs, valorisation économique et gestion des risques (dont risque incendie mais aussi mouvements de terrains).

Le levier de développement et de valorisation des bois locaux pour construire, se chauffer ou aménager les espaces constituera aussi un formidable moyen de relocaliser les économies de proximité et créer des emplois non délocalisables ; tout à la fois pour les besoins propres du territoire mais aussi pour territoires consommateurs voisins. Située dans le périmètre de la certification Bois des territoires du Massif central TM, cette intercommunalité pourra se saisir de cette opportunité pour renforcer la création de valeur ajoutée économique pour la filière forêt-bois locale.



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.

Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



CONTACTEZ-NOUS
Collectivités forestières Occitanie
Pyrénées - Méditerranée
 04.11.75.85.17
occitanie@communesforestieres.org
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

Une action co-financée par :



Document réalisé par les Collectivités forestières Occitanie Pyrénées - Méditerranée 10/2021

VI.2. Synthèse des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt

VI.2.1. Synthèse des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt sur la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires



Quels sont les enjeux ?

La forêt est multifonctionnelle. Elle participe à de nombreux enjeux que la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes porte au travers de sa politique de territoire. Cette forêt structure notamment les paysages, fait vivre une économie autour du bois et du tourisme, abrite une biodiversité variée et permet de lutter contre le réchauffement climatique.



LE FEU EST UNE MENACE DIRECTE HUMAINE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE !



Pourquoi agir ?



1 ha brûlé
=
10 000 €
de dégâts
occasionnés

Le risque incendie est très important dans notre département. Le Gard est un des départements les plus à risque de l'arc méditerranéen et cette tendance se renforce chaque année. En tant que structure intercommunale, vous avez pris la compétence DFCL. Vous avez un rôle à jouer car la forêt fait partie du développement de votre territoire.

Si un incendie se développait sur votre territoire :

1 ha brûlé
=
46 t de CO₂
rejeté dans
l'atmosphère

- Les paysages ne seraient plus les mêmes, cela impacterait potentiellement le tourisme et l'activité économique, sociale et forestière.
- Beaucoup d'infrastructures publiques seraient endommagées, ce qui occasionnerait une dépense importante pour votre collectivité.
- Plusieurs autres risques seraient amplifiés (inondations, embacles, glissements de terrains, etc.)

AGISSEZ MAINTENANT, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU GARD

Un réseau d'élus au service des élus

Quel est le risque sur la Communauté de Communes Causes Cévennes ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 grands types d'incendie :

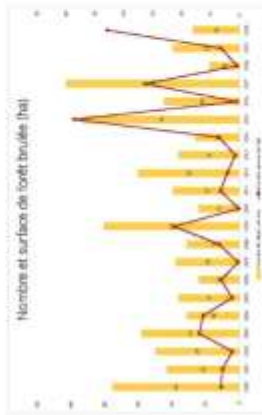
Les feux de forêts : feux situés dans les espaces forestiers ou à moins de 200 m des espaces forestiers.

Les AFEPRU (Autres Feux de l'Espace Rural et Peri-Urbain) : tous les autres feux de végétaux n'étant pas situés en forêt.

Le nombre total de feux (AFEPRU et Feux de Forêts) sur une période de 20 ans, est **globalement en légère baisse** (569 feux sur la période), **tout en restant à un niveau élevé** (27 feux en moyenne par an).

Cependant, **le nombre de feux de forêt, lui, est en hausse.**

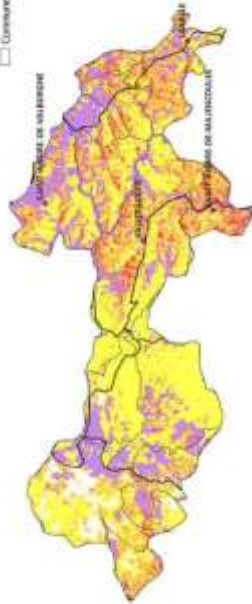
La **surface de forêt brûlée** est, en moyenne de 20 ha/an (248 ha/an dans le département) avec quelques feux de forte plus importante.



Une année noire en 1976 avec 638 ha de forêt brûlés

1 départ de feu tous les 13,5 jours depuis 20 ans

106 feux de forêts les 20 dernières années (656 feux en 50 ans)



0 5 10 km

414 ha de forêt ont brûlé les 20 dernières années (3 500 ha en 50 ans)

Votre territoire est rural et très boisé. Les autres feux de l'espace rural (et périurbain courants : Ceux-ci) peuvent dégrader en atteignant des forêts et en prenant une ampleur très importante.

Il est important de communiquer sur l'interdiction de faire du feu. Le brêlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Pour rappel, en forêt et à proximité des massifs forestiers, par **arrêté préfectoral du 31/08/2012, tout emploi de feu est strictement interdit** chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.

10 % de la surface forestière du territoire a brûlé en 50 ans

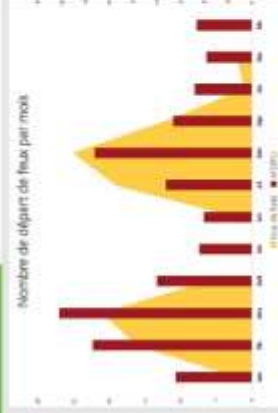
106 feux de forêts les 20 dernières années (656 feux en 50 ans)

463 AFEPRU les 20 dernières années (353 feux en 50 ans)

Un risque présent toute l'année

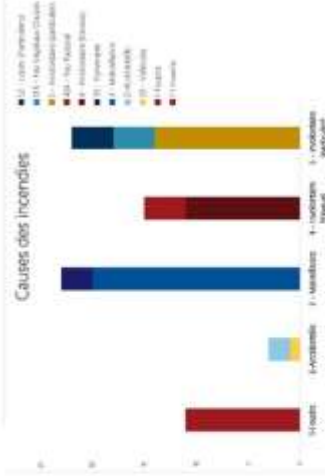
De manière générale, dans le Gard, les feux de forêts se déclarent majoritairement en période estivale. **Sur le territoire, les feux se répartissent en 2 périodes (hiver et été). C'est assez atypique.**

Les feux péri-urbains sont également très présents en février et mars avec les périodes d'écobuage.



Informations sur les chiffres ont été de la base de données incendies : www.gardcc.com

Causes des incendies



1 feu sur 2 est involontaire (50%)
1 tiers des feux sont de la malveillance (31%)

VI.2.2. Synthèse des COFOR Occitanie sur le risque feu de forêt sur la Communauté de Communes du Pays Viganais



Quels sont les enjeux ?

La forêt est multifonctionnelle. Elle participe à de nombreux enjeux que la Communauté de communes du Pays Viganais porte au travers de sa politique de territoire. Cette forêt structure notamment les paysages, fait vivre une économie autour du bois et du tourisme, abrite une biodiversité variée et permet de lutter contre le réchauffement climatique.



LE FEU EST UNE MENACE DIRECTE HUMAINE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE !



Pourquoi agir ?



1 ha brûlé
= **10 000 €**
de dégâts
occasionnés

Le risque incendie est très important dans notre département. Le Gard est un des départements les plus à risque de l'arc méditerranéen et cette tendance se renforce chaque année. En tant que structure intercommunale, vous avez pris la compétence DFCI. Vous avez un rôle à jouer car la forêt fait partie du développement de votre territoire.

Si un incendie se développait sur votre territoire :

1 ha brûlé
= **46 t de CO₂**
rejeté dans
l'atmosphère

- Les paysages ne seraient plus les mêmes, cela impacterait potentiellement le tourisme et l'activité économique, sociale et forestière.
- Beaucoup d'infrastructures publiques seraient endommagées, ce qui occasionnerait une dépense importante pour votre collectivité.
- Plusieurs autres risques seraient amplifiés (inondations, embacles, glissements de terrains, etc.)

AGISSEZ MAINTENANT, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU GARD

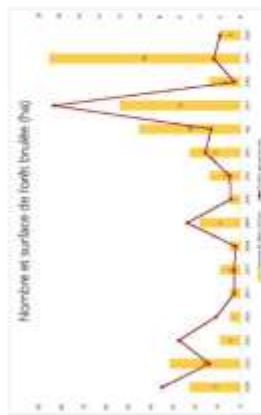
Un réseau d'élus au service des élus

Quel est le risque sur la Communauté de Communes du Pays Viganais ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 grands types d'incendie :
Les feux de forêts : feux situés dans les espaces forestiers ou à moins de 200 m des espaces forestiers.
Les AFEURU (Autres Feux de l'Espace Rural et Peri Urbain) : tous les autres feux de végétaux n'étant pas situés en forêt.

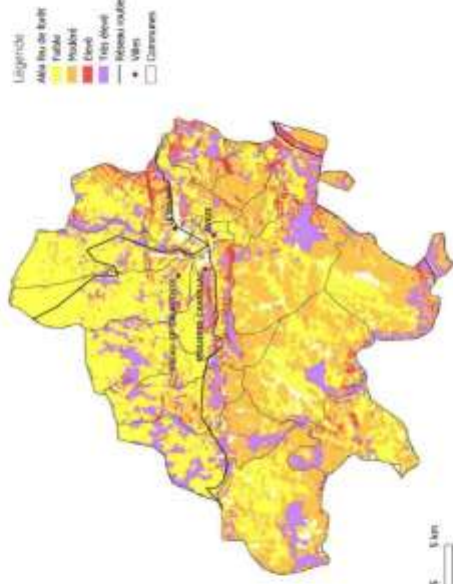
Le nombre total de feux (AFEURU et feux de forêts) sur une période de 20 ans, est en **légère baisse** (504 feux sur la période), **tout en restant à un niveau élevé** (24 feux en moyenne par an).
 Le nombre de feux de forêt est globalement en baisse.

La **surface de forêt brûlée** est en moyenne de 16 ha/an (248 ha) dans le département avec un feu de taille plus importante en 2017.



2 grands feux en 1976 et 1989 qui ont parcouru environ 300 ha

1 départ de feu tous les 15 jours depuis 20 ans



10 % de la surface forestière du territoire a brûlé en 20 ans

78 feux de forêts les 20 dernières années (451 feux en 50 ans)

426 AFEURU les 20 dernières années (2629 feux en 50 ans)

262 ha de forêt ont brûlé les 20 dernières années (2 374 ha en 50 ans).
 Votre territoire est très boisé. Les autres feux de forêts, ruraux et périurbains sont courants. Ceux-ci peuvent dégrader en altérant des forêts et en prenant une ampleur très importante.

Il est important de communiquer sur l'interdiction de faire du feu. Le brulage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 64 du Règlement Sanitaire Départemental (RSSD).

Pour rappel, en forêt et à proximité des habitats forestiers, par **arrêté préfectoral du 31/08/2012, tout emploi de feu est strictement interdit chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.**

Un risque présent toute l'année

De manière générale, dans le Gant, les feux de forêts se déclarent majoritairement en période estivale. Sur votre territoire, quelques feux de forêts sont également présents en hiver.

Les feux péri-urbains sont également très présents en finiver et man avec les périodes d'éclaircie.

Nombre de départ de feux par mois

2/3 des feux sont involontaires (69%)

1/5 sont de la malveillance (20%)

Causes des incendies

VI.2.3. Risque feu de forêt / Comment agir ?



Comment agir ?

Le nombre de feux de forêt est faible mais peut impacter de grandes surfaces

La forêt très présente. Peu de feux se déclarent, mais certains peuvent brûler de grandes surfaces. Il faut inculquer la culture du risque et prévenir les négligences !

- ▶ **Lancez une campagne de communication dans le journal de l'intercommunalité et dans vos offices de tourisme pourrait être bénéfique.**
- ▶ **Communiquez auprès des administrés sur l'intérêt de réaliser les Obligations Légales de Débroussaillage pour se protéger du feu et protéger la forêt.**

Le nombre de feux périurbains est important

La particularité du territoire est la présence de feux de forêts en plein cœur de l'hiver. Plusieurs arrêtés encadrent déjà les feux. Il est important de les faire connaître et respecter.

- ▶ **Installez des panneaux et des affiches dans les secteurs les plus touristiques et les plus à risque.**
- ▶ **L'encadrement et la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire font partie des leviers d'action.**
- ▶ **Intégrez les préconisations du Porter à Connaissance départemental sur le risque feu de forêt dans vos documents d'urbanisme et de planification. Évaluez le risque feu de forêt avant l'autorisation de nouveaux permis de construire.**

L'imprudence représente la grande majorité des feux

Il est essentiel d'indiquer aux administrés que l'imprudence est responsable de deux tiers des départs de feux.

- ▶ **Dans les périodes à risque, rappelez que les travaux doivent être proscrits suivant les horaires (arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0071).**
- ▶ **Le brûlage des végétaux est formellement interdit, sauf dérogation spéciale. La gestion des déchets est un enjeu pour limiter les combustibles à proximité des lieux de vie et d'activités.**
- ▶ **Communiquez sur les horaires des déchetteries. Proposez des solutions supplémentaires de stockage et de ramassage des déchets verts dans les périodes propices au débroussaillage.**

CONTACTEZ-NOUS, NOUS AVONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PRÊTS À L'EMPLOI !

Retrouvez tous nos outils dédiés aux élus sur notre site internet
www.collectivitesforestieres-occitanie.org



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunales et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien et espérons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



CONTACTEZ-NOUS
Communes et Collectivités forestières du Gard
 04.11.75.85.17
gard@communesforestieres.org
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

Avec le soutien financier de :



Document réalisé par les Collectivités forestières

VI.2.4. Comment prévenir et agir contre le risque de mégafeux

Acteurs rencontrés pour comprendre la problématique :

- Deux entretiens réalisés avec des pompiers :

- Lieutenant-Colonel Eric GUIBOUD-RIBAUD
Service Départemental d'Incendie et de Secours
Chef de Groupement Prévision
- Doriane Morata, Pompier et doctorante sur la ressource en eau et le risque feu de forêt

Échange avec Nicolas Coste, (Lieutenant-Colonel au Vigan)

Réunion DFCI CACTs, 24 janvier 2024

- Diffuser et transmettre les fiches COFOR sur le risque feux par communautés de communes.

- Prise de contact en cours avec Alexandre Pissas, président du service départemental d'incendie et de secours du Gard (Sdis 30)

Synthèse des enjeux et problématiques :

- Gérer l'héritage des pistes DFCI ?
- Multiplier les réserves d'eau pour les hélicoptères
- Sensibiliser la population sur les OLD (comment gérer les éventuelles donations de terrain ?)
- Renouer et valoriser les savoir-faire de l'écobuage et le "jardinage" par le feu.
- Cultiver les lisières autour des hameaux et villages
- Favoriser des bandes coupe-feu de feuillus de 300m
- Développer l'agro-sylvo-pastoralisme

VI.3. Rapport Foncier et biens vacants et sans maitres potentiels du PETR Causse et Cévennes

L'ensemble de cette partie est issu du rapport foncier produit par l'offre observation du foncier forestier régional pour les élus des collectivités forestières Occitanie Pyrénées – Méditerranée. Ce rapport a été commandé dans le cadre du travail de l'animateur de la charte forestière de territoire portée par le PETR Causse et Cévennes en cours d'élaboration et de collecte des données afin de constituer le diagnostic de territoire.

Le rapport ci-dessous a été produit le 27 novembre 2023 par l'observatoire du foncier forestier régional pour les élus des COFOR Occitanie.

1 Mise en garde

1.1 Généralités :

Les analyses et les données exposées dans ce rapport sont issues des fichiers cadastraux bruts de la DGFIP millésime 2022.

Les fichiers cadastraux bruts contiennent des données déclaratives à but fiscal :

- Tout ce qui n'est pas déclaré n'existe pas dans la base.
- Tout ce qui n'a pas un impact important sur l'impôt n'est pas forcément mis à jour.

Ils sont actualisés prioritairement pour les parcelles ayant enregistré une construction. Pour les surfaces non bâties, l'actualisation est moins importante (sauf vigne, exonérations TFNB ... et autres changements à fort impact fiscal).

L'ensemble de ces facteurs explique qu'il peut y avoir un décalage entre la réalité observée sur votre territoire et les données cadastrales.

Nous vous rappelons aussi que vous êtes soumis aux mêmes conditions de confidentialité que pour l'utilisation des données cadastrales dans votre collectivité.

1.2 Biens vacants et sans maitres

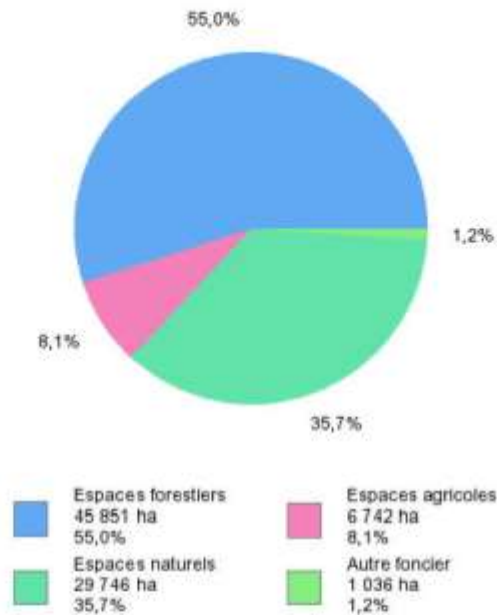
En plus des généralités précédemment abordées, il faut noter que les biens vacants et sans maitres identifiés à partir des données cadastrales sont des parcelles qui sont « susceptibles » d'être vacantes ou sans maîtres. Aucune parcelle n'apparaît comme « bien vacant et sans maître » dans les bases cadastrales. Cependant, celles que nous identifions pourraient être classées comme telles. Il s'agit de parcelles pré-identifiées selon plusieurs critères (pris individuellement ou cumulativement selon les cas) :

- Elles n'ont pas fait l'objet de succession depuis plus de 30 ans,
- Leur propriétaire est né depuis plus de 100 ans,
- Elles n'ont fait l'objet d'aucun acte depuis plus de 30 ans.
- ... jusqu'à 14 critères de sélection possibles.

La liste fournie sera donc une première base de travail qui demande impérativement à être précisée.

2 Le foncier forestier sur le territoire

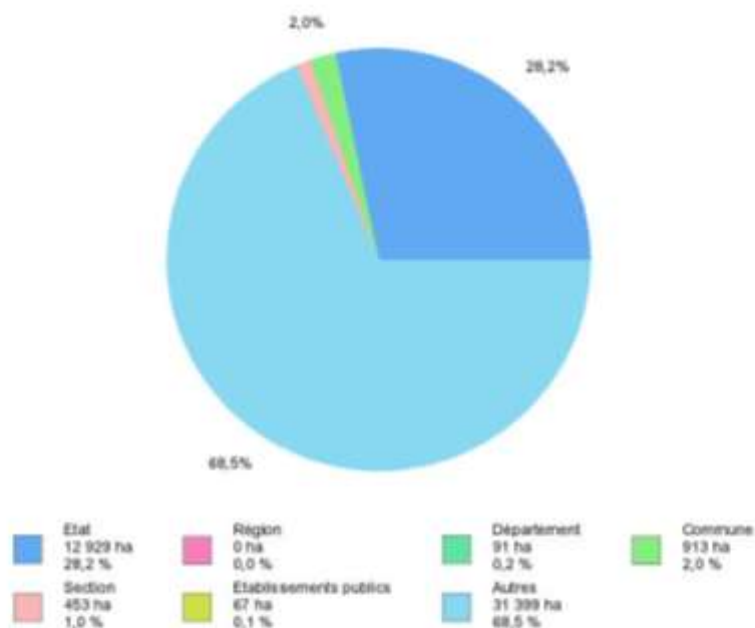
2.1 Différents types de foncier



| | Surface totale des parcelles | Nombre de parcelles | Surface moyenne des parcelles |
|--------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Total | 83 375 ha | 106 352 | 7 840 m ² |
| Espaces forestiers | 45 858 ha | 29 839 | 15 368 m ² |
| Espaces agricoles | 6 516 ha | 22 809 | 2 857 m ² |
| Espaces naturels | 30 056 ha | 30 507 | 9 852 m ² |
| Autre foncier | 946 ha | 23 197 | 408 m ² |

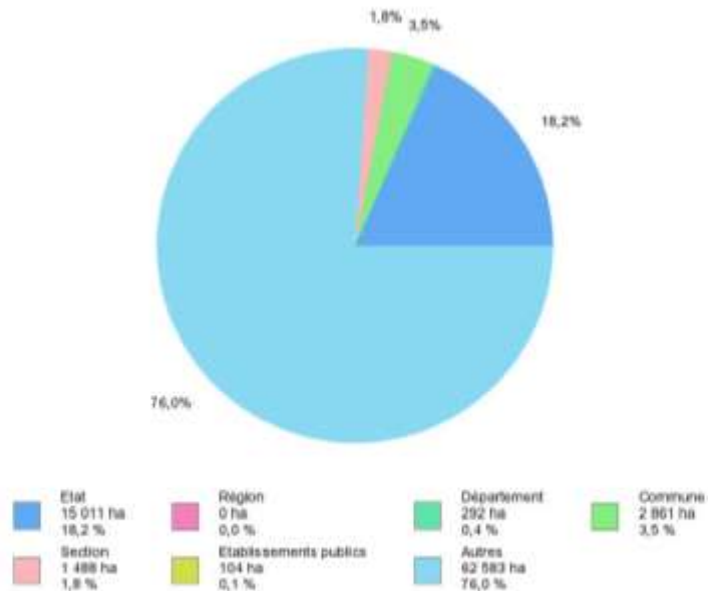
2.2 Structure de la propriété

2.2.1 Dont la nature de culture cadastrale est de la forêt



| | de 0 ha à 4 ha | de 4 ha à 10 ha | de 10 ha à 25 ha | de 25 ha à 100 ha | 100 ha et plus | Total |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| Tous propriétaires confondus | 5 332 ha 5 311 prop. | 5 786 ha 904 prop. | 8 843 ha 575 prop. | 8 919 ha 210 prop. | 16 970 ha 45 prop. | 45 851 ha 7 045 prop. |
| Etat | 11 ha 15 prop. | 0 ha 0 prop. | 32 ha 2 prop. | 234 ha 4 prop. | 12 651 ha 19 prop. | 12 929 ha 40 prop. |
| Région | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. |
| Département | 23 ha 31 prop. | 9 ha 2 prop. | 20 ha 1 prop. | 39 ha 1 prop. | 0 ha 0 prop. | 91 ha 35 prop. |
| Commune | 23 ha 26 prop. | 35 ha 5 prop. | 140 ha 9 prop. | 368 ha 9 prop. | 347 ha 2 prop. | 913 ha 51 prop. |
| Section | 17 ha 10 prop. | 5 ha 1 prop. | 12 ha 1 prop. | 231 ha 4 prop. | 187 ha 1 prop. | 453 ha 17 prop. |
| Etablissements publics | 7 ha 7 prop. | 0 ha 0 prop. | 32 ha 2 prop. | 28 ha 1 prop. | 0 ha 0 prop. | 67 ha 10 prop. |
| Autres | 5 250 ha 5 222 prop. | 5 738 ha 896 prop. | 8 606 ha 560 prop. | 8 019 ha 191 prop. | 3 785 ha 23 prop. | 31 399 ha 6 892 prop. |

2.2.2 Dont la nature de culture cadastrale est de la forêt – des espaces naturels – des espaces agricoles



| | de 0 ha à 4 ha | de 4 ha à 10 ha | de 10 ha à 25 ha | de 25 ha à 100 ha | 100 ha et plus | Total |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------|
| Tous propriétaires confondus | 7 999 ha 11 752 prop. | 7 841 ha 1 229 prop. | 12 903 ha 828 prop. | 18 917 ha 426 prop. | 34 679 ha 121 prop. | 82 339 ha 14 356 prop. |
| Etat | 19 ha 25 prop. | 4 ha 1 prop. | 16 ha 1 prop. | 142 ha 3 prop. | 14 830 ha 21 prop. | 15 011 ha 51 prop. |
| Région | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. | 0 ha 0 prop. |
| Département | 23 ha 30 prop. | 66 ha 10 prop. | 11 ha 1 prop. | 192 ha 3 prop. | 0 ha 0 prop. | 292 ha 44 prop. |
| Commune | 27 ha 43 prop. | 70 ha 10 prop. | 154 ha 9 prop. | 490 ha 10 prop. | 2 119 ha 9 prop. | 2 861 ha 81 prop. |
| Section | 30 ha 40 prop. | 22 ha 4 prop. | 45 ha 2 prop. | 327 ha 7 prop. | 1 064 ha 5 prop. | 1 488 ha 58 prop. |
| Etablissements publics | 12 ha 11 prop. | 5 ha 1 prop. | 20 ha 1 prop. | 67 ha 2 prop. | 0 ha 0 prop. | 104 ha 15 prop. |
| Autres | 7 889 ha 11 603 prop. | 7 674 ha 1 203 prop. | 12 656 ha 814 prop. | 17 698 ha 401 prop. | 16 665 ha 86 prop. | 62 583 ha 14 107 prop. |

2.3 Focus sur les biens vacants et sans maîtres

| | Nbre de parcelles | Surface totale des parcelles | Surface moyenne des parcelles | Nbre de comptes de propriété |
|---|-------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| BVSM Espaces forestiers uniquement | 994 | 646 ha | 0,7 ha | 506 |
| BND Espaces forestiers uniquement | 86 | 203 ha | 2,4 ha | 86 |
| BVSM Espaces forestiers + agricoles + naturels | 2 529 | 1 203 ha | 0,5 ha | 991 |
| BND Espaces forestiers + agricoles + naturels | 192 | 483 ha | 2,5 ha | 192 |

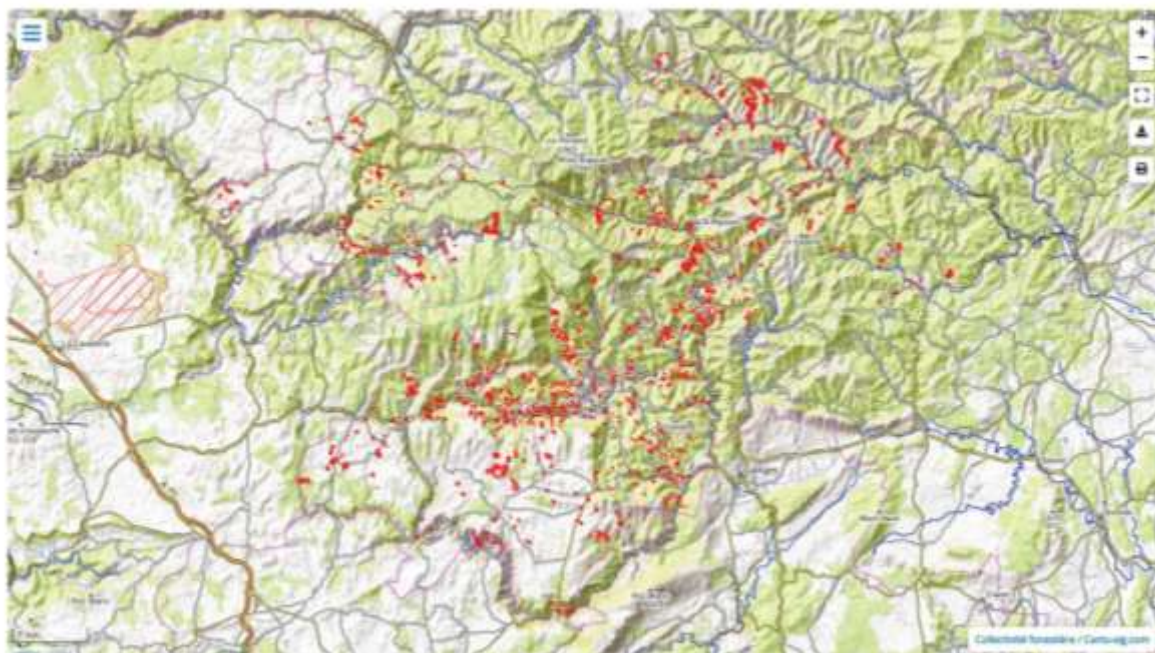
3 Les potentiels biens vacants et sans maitres BVSM

3.1 Liste

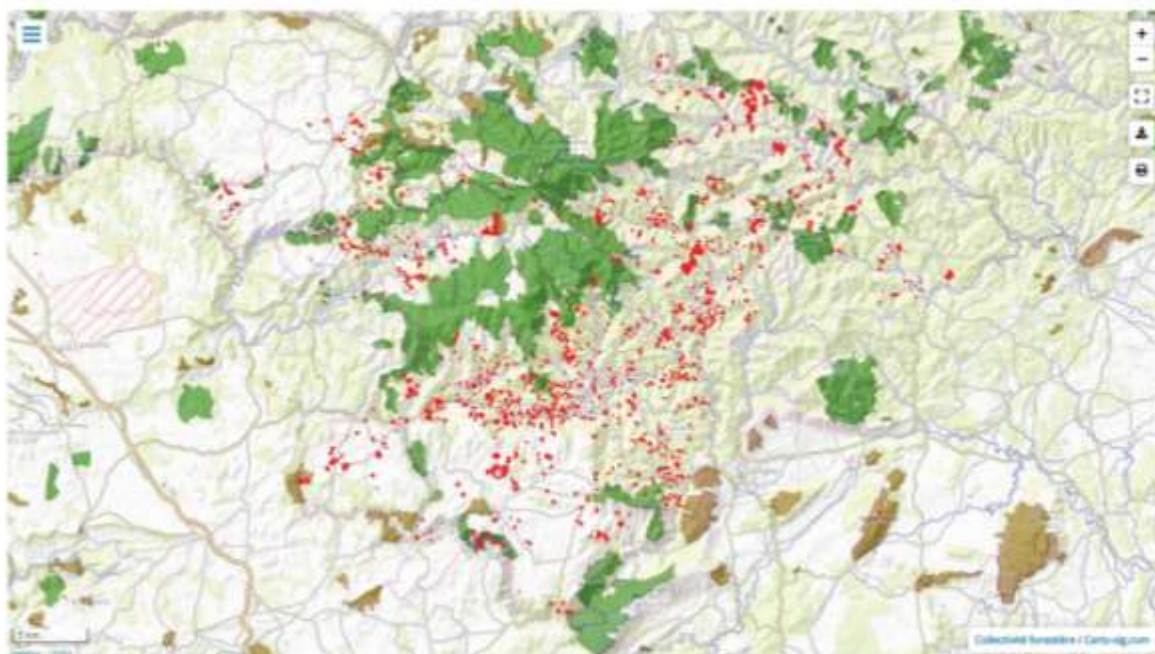
2925 parcelles trouvées (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés), somme des surfaces : 1211.407 ha.

3.2 Cartographie

Les parcelles cadastrales concernées sont tracées en rouge.

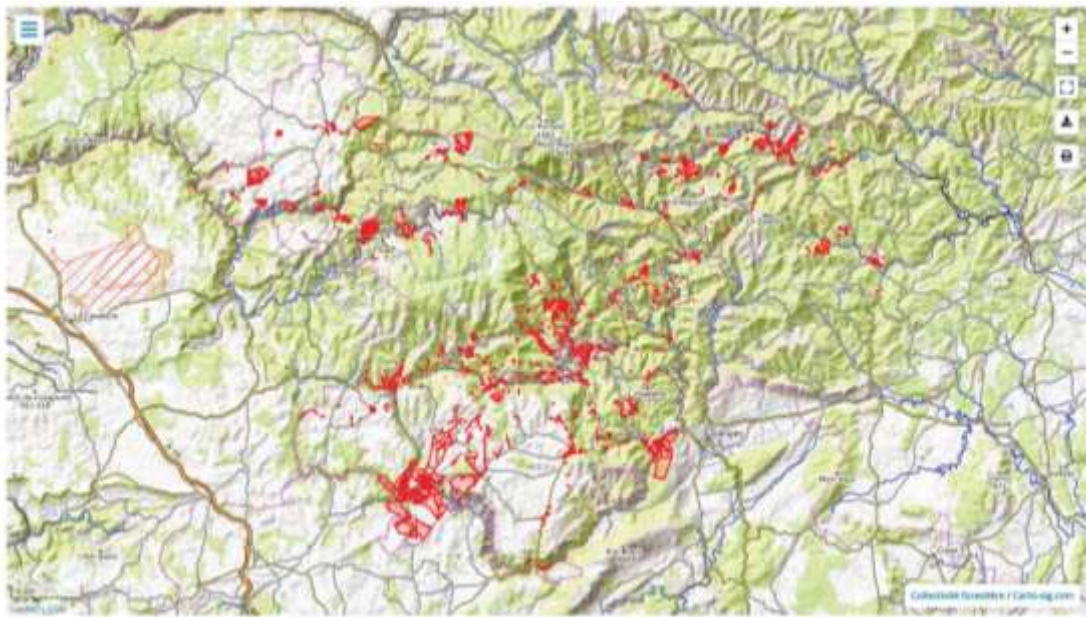


Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).

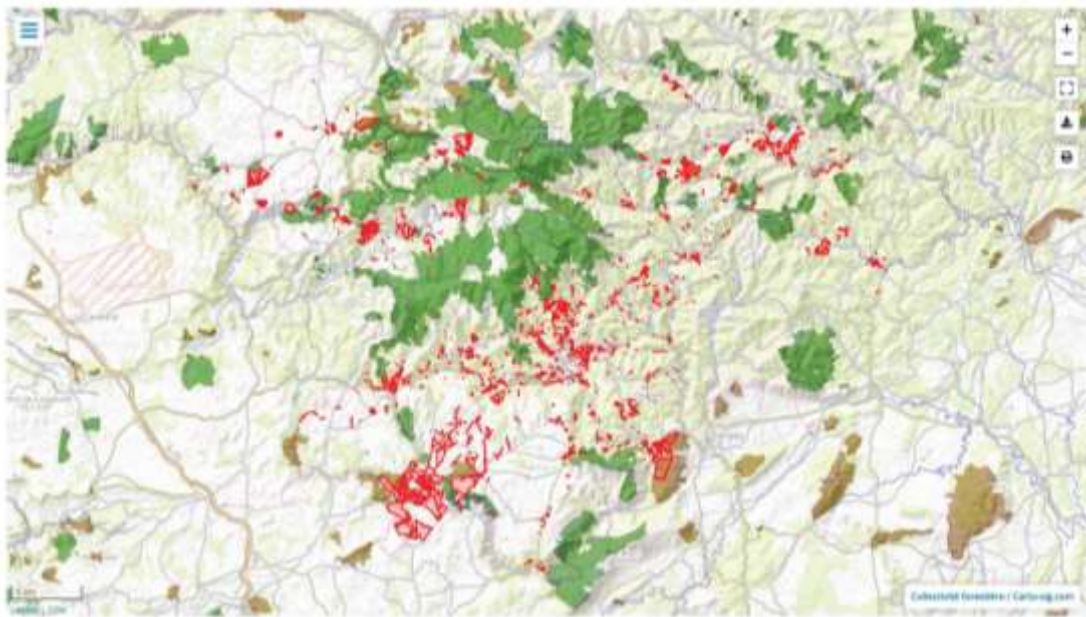


4 Le patrimoine communal

4633 parcelles trouvées, somme des surfaces : 2922.4149 ha (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés). Un écart avec les chiffres des tableaux peut apparaître lorsque les communes sont propriétaires sur des communes voisines ou lorsqu'elles possèdent du foncier autre que de la forêt, des espaces naturels ou des espaces agricoles. Les parcelles cadastrales concernées sont tracées en rouge.



Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).



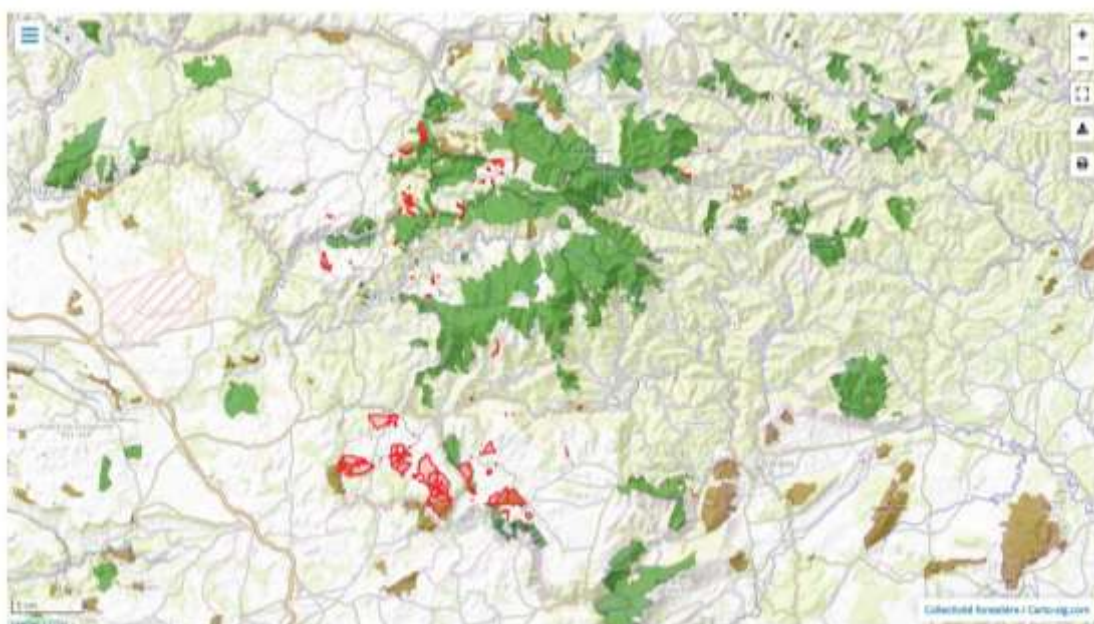
5 Le patrimoine sectional

330 parcelles trouvées, somme des surfaces : 1512.2164 ha (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés).

Les parcelles cadastrales concernées sont tracées en rouge.



Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).

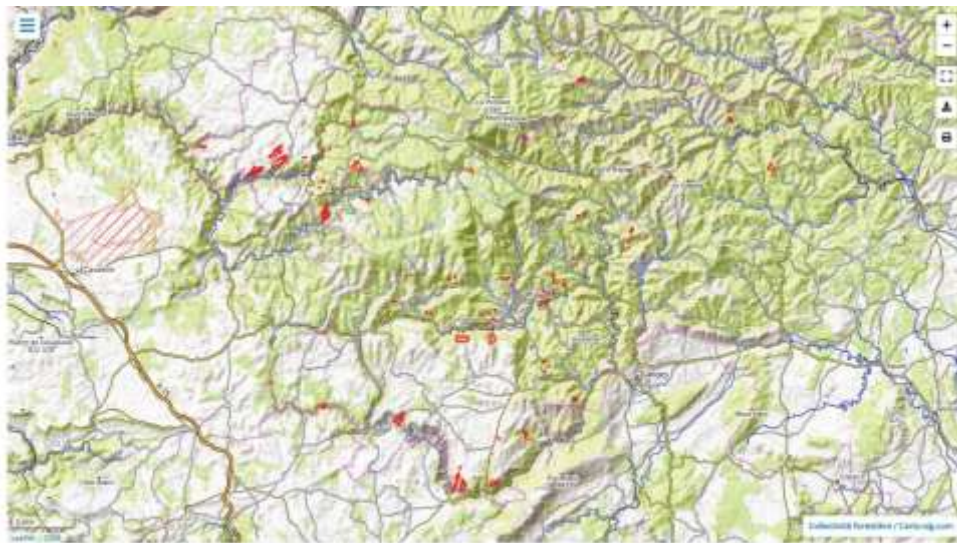


6 Les biens non délimité (BND)

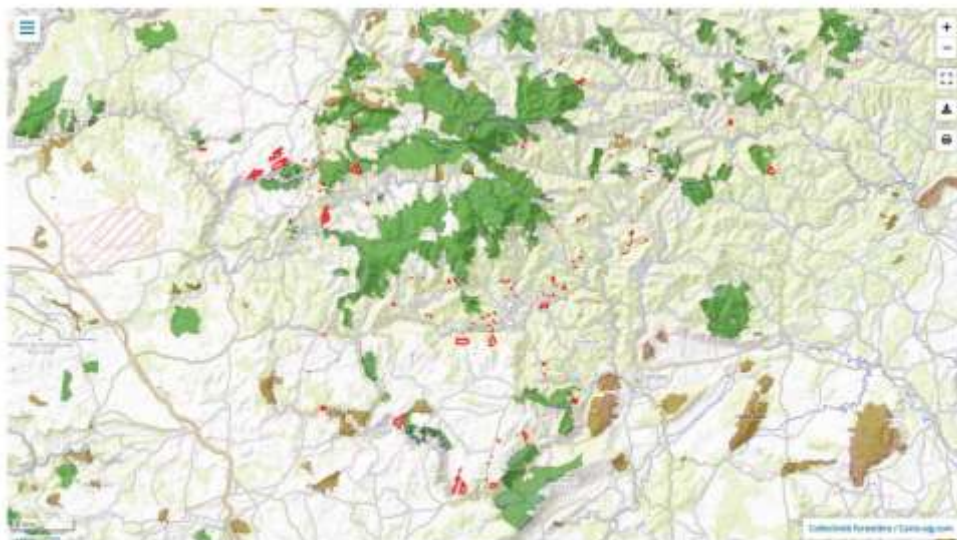
219 parcelles trouvées, somme des surfaces : 483.5442 ha (toute nature de culture cadastrale et terrains urbanisés).

Les parcelles cadastrales constituant les BND sont tracées en rouge sur la carte ci dessous.

NB : Les collectivités peuvent être propriétaires à l'intérieur d'un ou plusieurs BND. Des potentiels BVSM peuvent aussi être dans les BND et à terme devenir la propriété d'une commune.



Mise en perspective avec les forêts communales et domaniales gérées par l'ONF (Vert = forêts Domaniales, Marron = forêts des collectivités).



Territoire communal dans les BND : Nbre de lots = 18 surface = 57 89 ha.

BVSM potentiels dans les BND : Nbre de lots = 0 surface = 0 ha.

VI.4. Analyse du marché foncier forestier 2018/2022 par la SAFER Occitanie

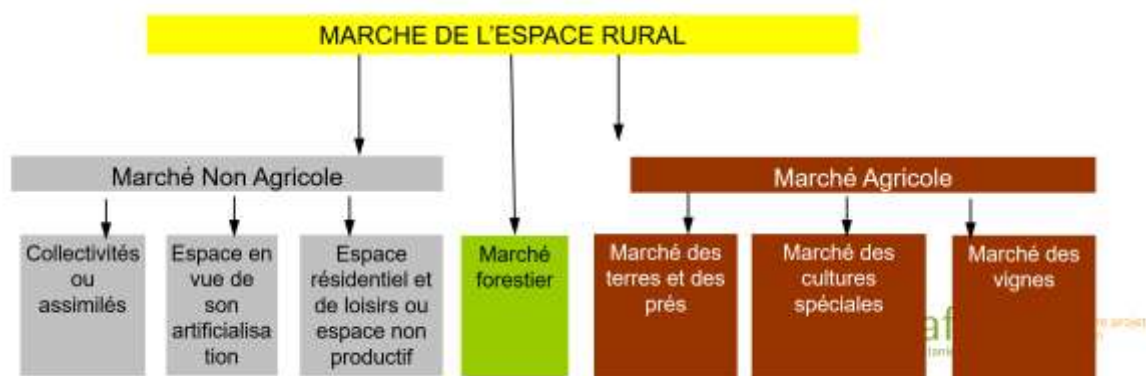
L'ensemble de cette analyse sont issu du DIA et de la rétrocessions Safer.



VI.4.1. Marché foncier de l'espace rural (MER)

Définition : Le Marché de l'Espace Rural est constitué de l'ensemble des projets de vente (Déclarations d'Intention d'Aliéner transmis par les notaires) et des ventes réalisées par la Safer Occitanie

Segmentation :

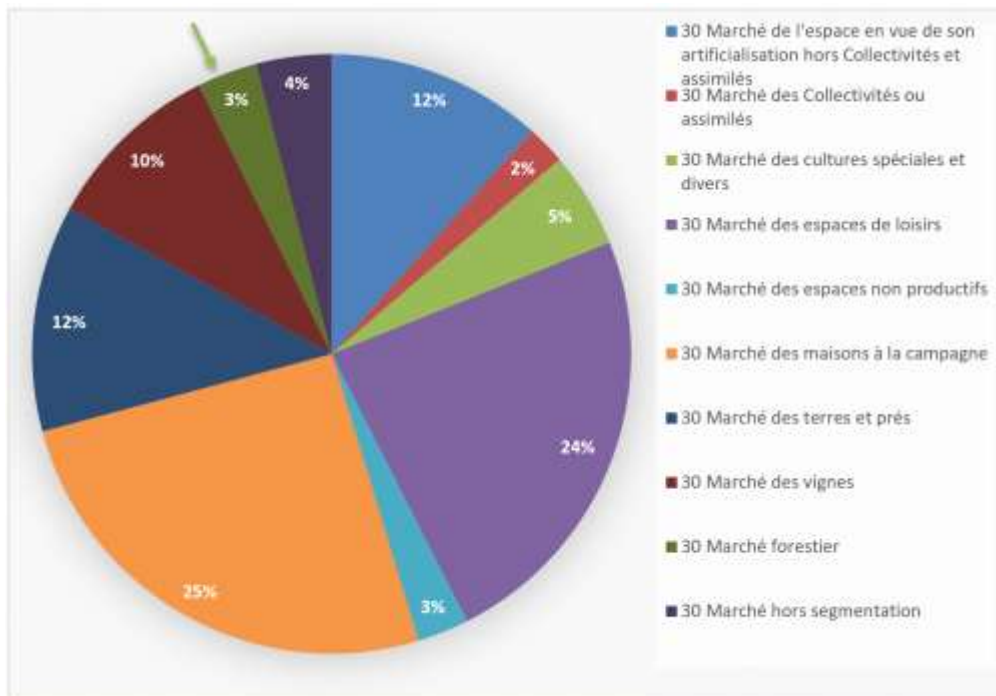


VI.4.2. Le Marché Forestier

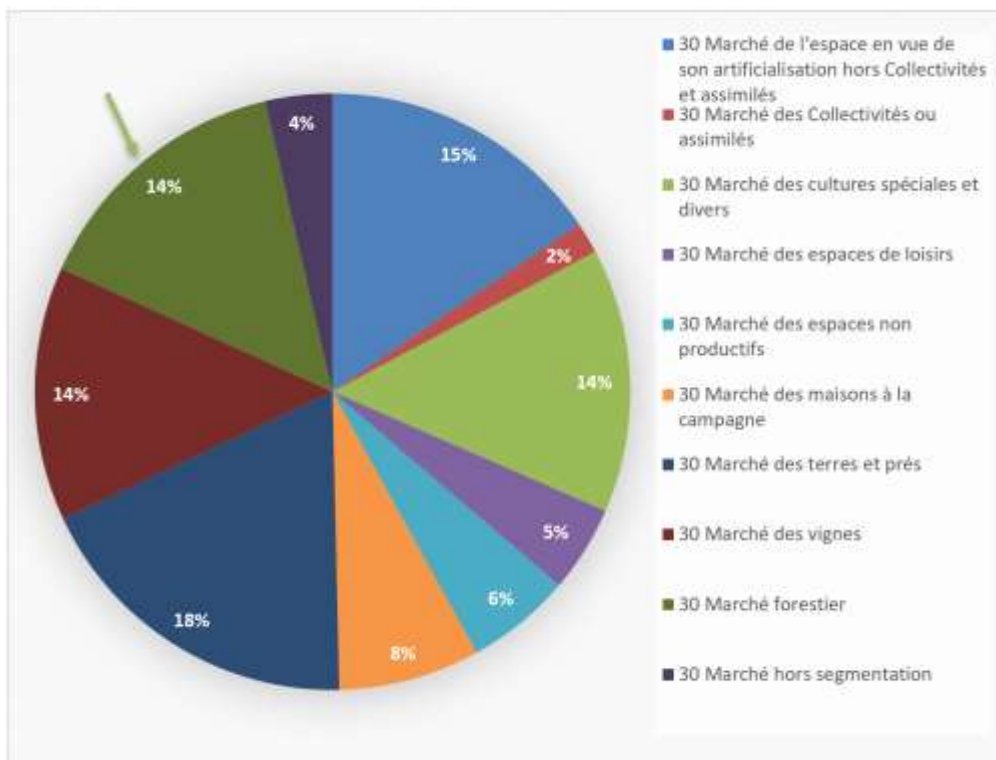
Ce marché est constitué des forêts acquises dans un objectif d'exploitation forestière ainsi que pour d'autres usages, lucratifs ou non (chasse, bois de chauffage, agrément). Il comprend les ventes comportant au moins 50 % de surfaces en natures cadastrales de bois, taillis, futaies et résineux, (« biens forestiers»). Il intègre aussi les surfaces boisées de transactions mêlant bois, terre, prés et/ou vignes (« biens mixtes »). Ces deux types de biens peuvent comporter du bâti.

L'analyse du marché forestier porte sur l'ensemble des biens forestier et mixte

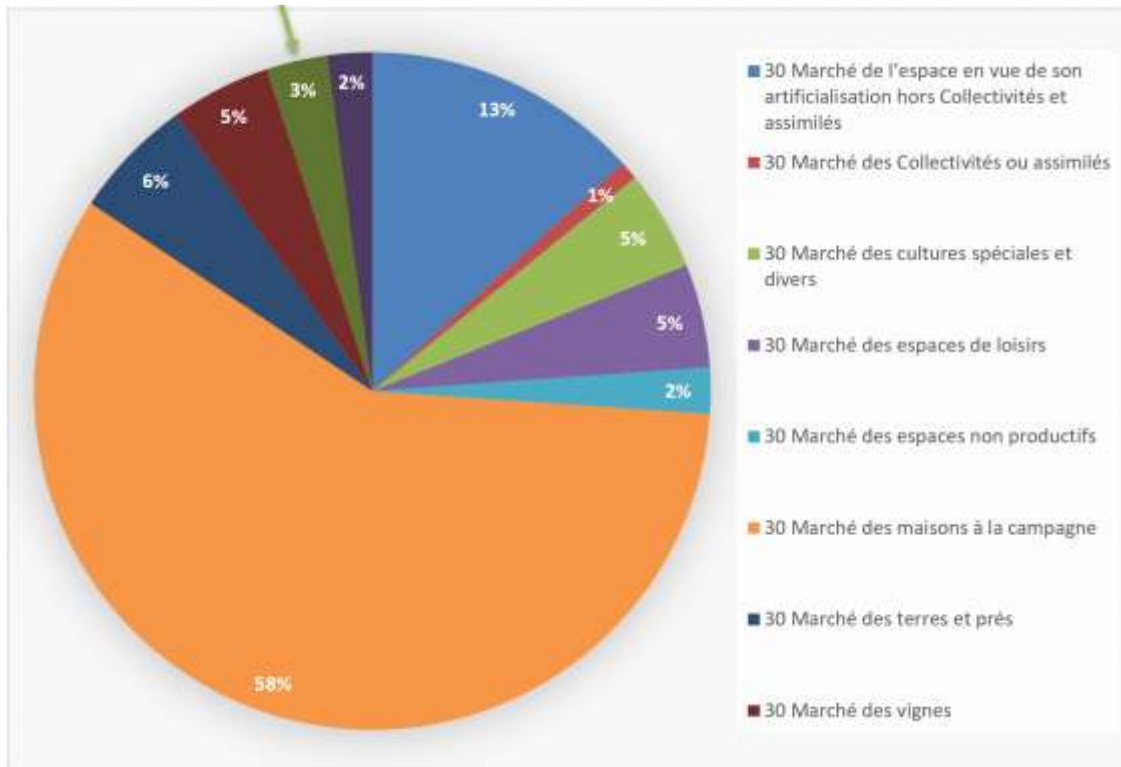
Dans le Gard le marché forestier représente 3 % du nombre de transaction du MER



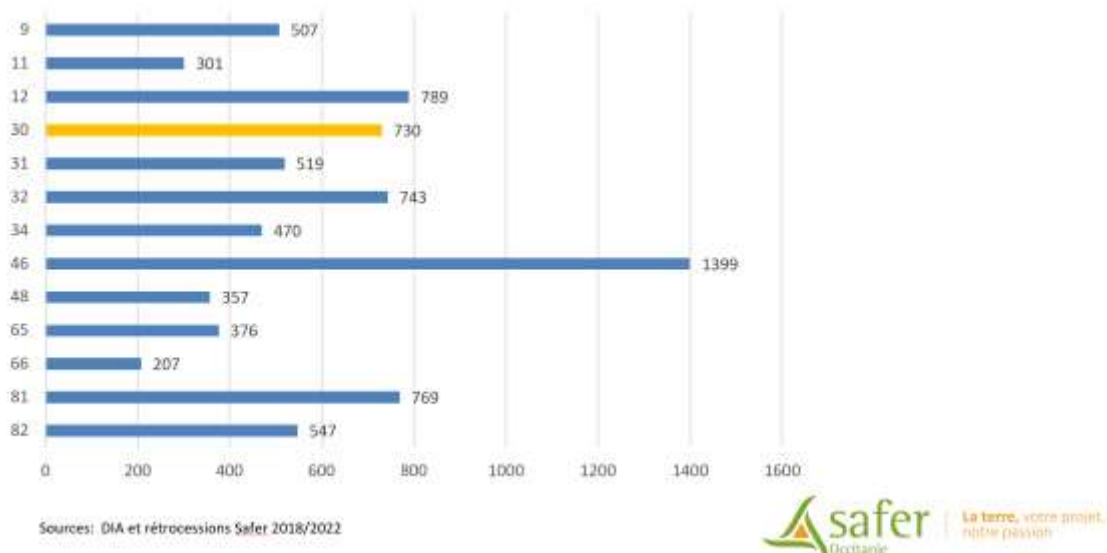
Dans le Gard le marché forestier représente 14 % des surfaces des transactions du MER



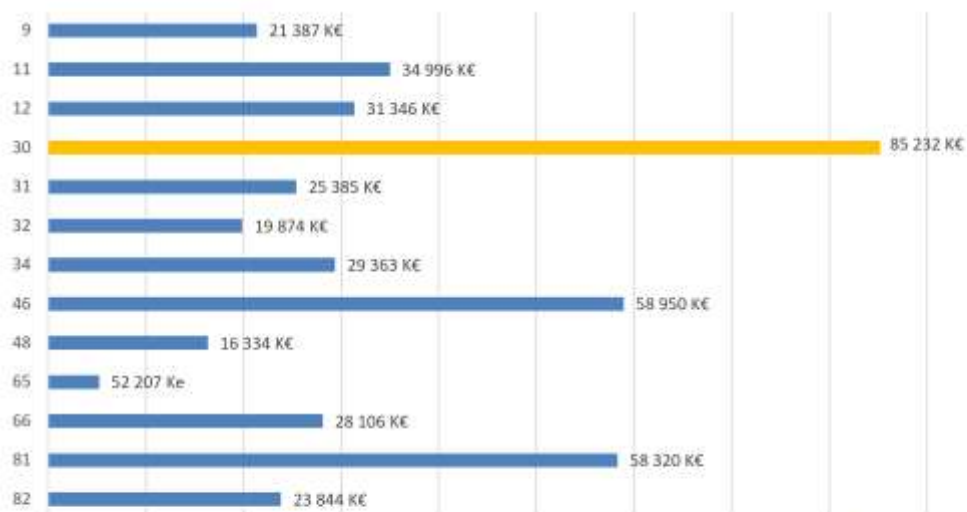
Dans le Gard le marché forestier représente 3 % du montant des transactions du MER



Comparaison du marché forestier Gardois par rapport aux autres départements d'Occitanie en nombre de dossier



Comparaison du marché forestier Gardois par rapport aux autres départements d'Occitanie en surface (ha)

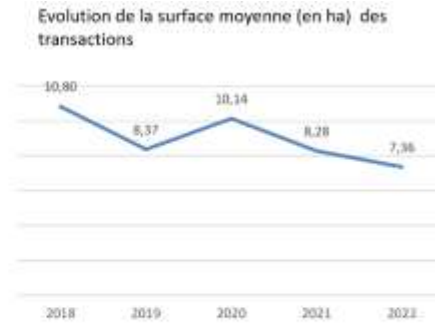
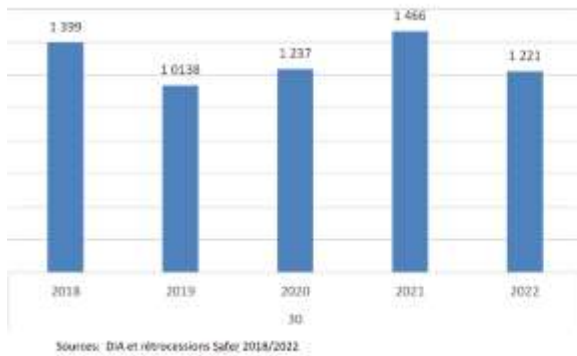


Sources: DIA et rétrocessions Safer 2018/2022

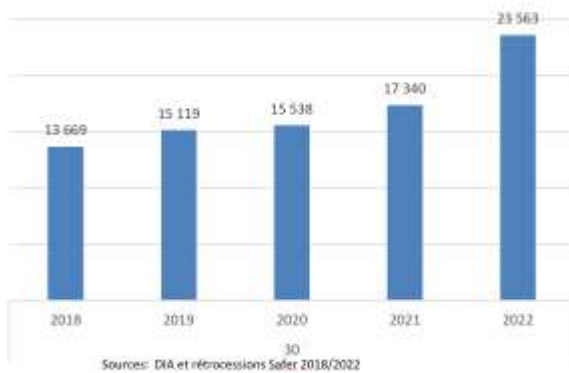


VI.4.3. Evolution du marché forestier Gardois 2018/2022

Evolution du marché forestier Gardois entre 2018 et 2022 en surface (ha)

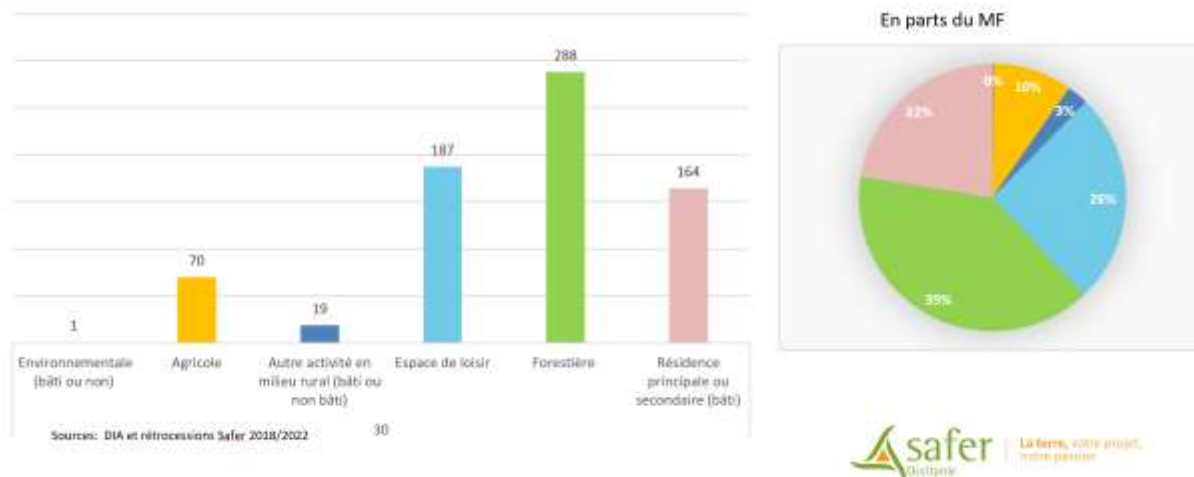


Evolution du marché forestier Gardois entre 2018 et 2022 en valeur (K€)

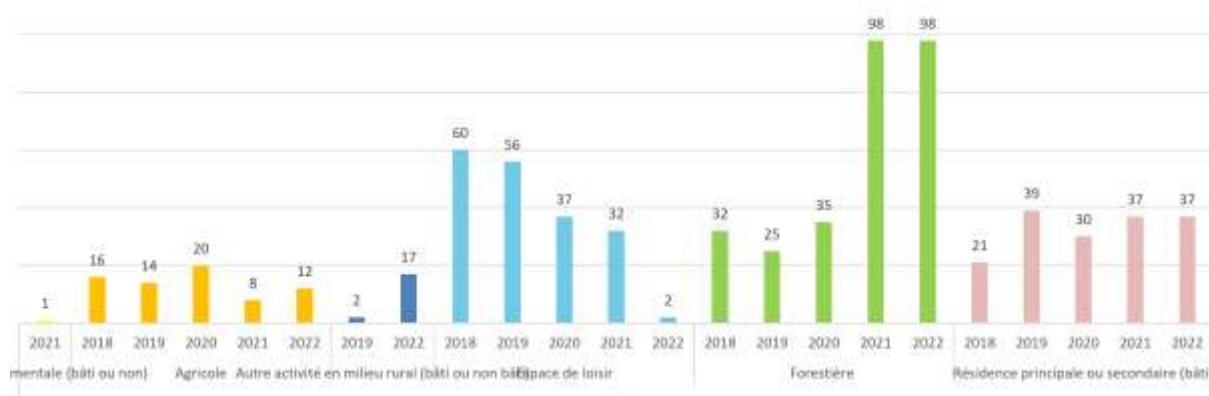


Analyse de la destination principale du marché forestier Gardois 2018/2022

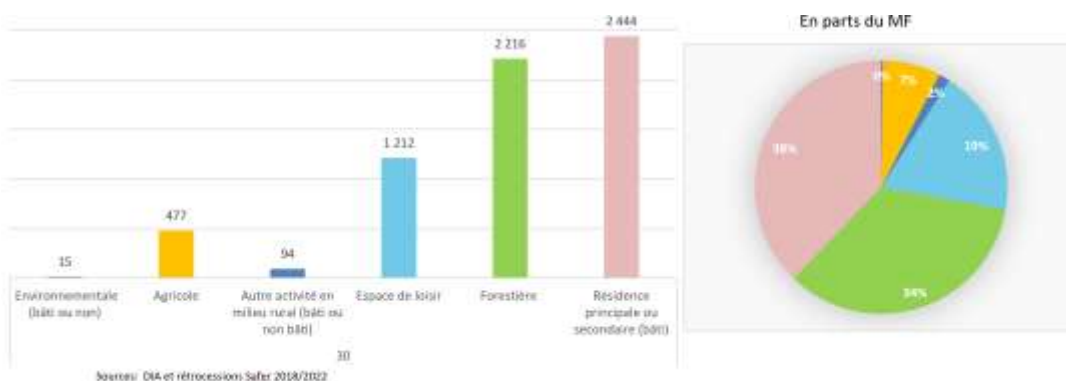
Analyse de la destination principale des transactions forestières en nombre de transaction



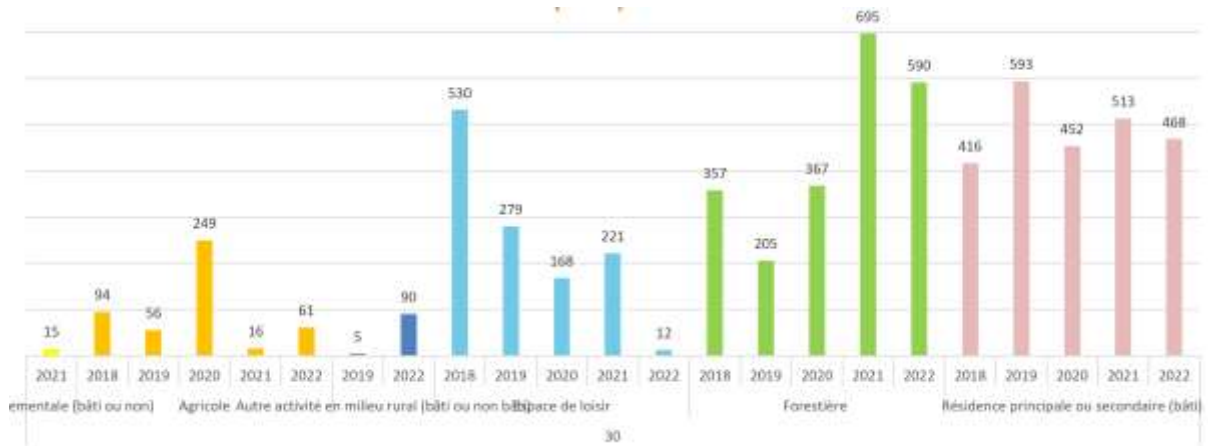
Evolution de la destination principale des transactions forestières en nombre



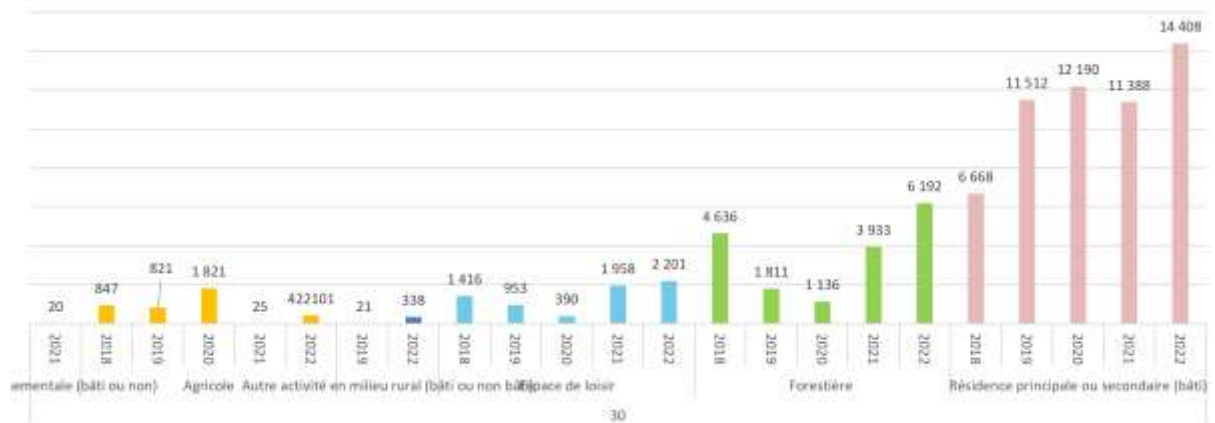
Analyse de la destination principale des transactions forestières en surface (ha)



Evolution de la destination principale des transactions forestières en surface (ha)



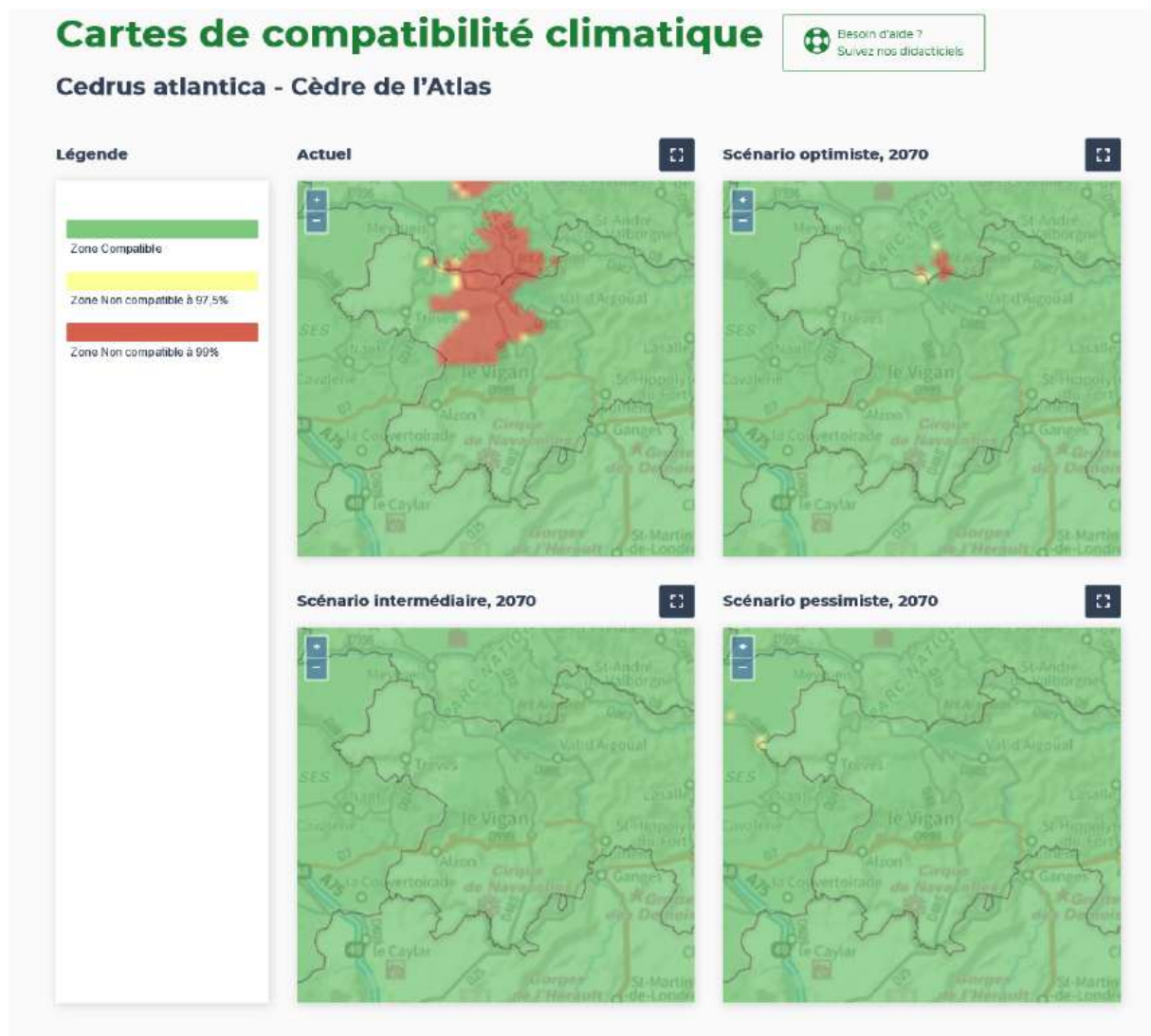
Analyse de la destination principale des transactions forestières en valeur (K€)



VI.5. Cartes de compatibilité climatique via Clim essences produites par l'ONF



VI.5.1. Cèdre de l'Atlas



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

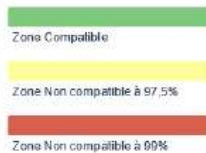
VI.5.2. Châtaignier commun

Cartes de compatibilité climatique

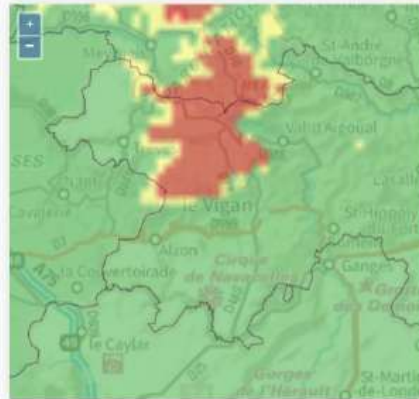
 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Castanea sativa - Châtaignier commun

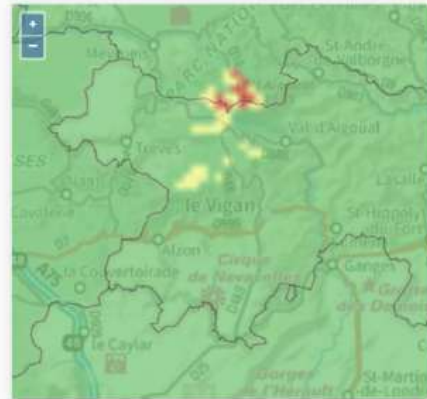
Légende



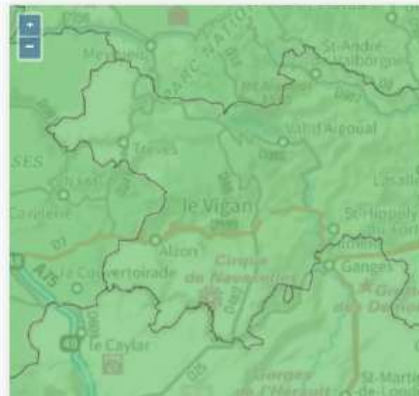
Actuel



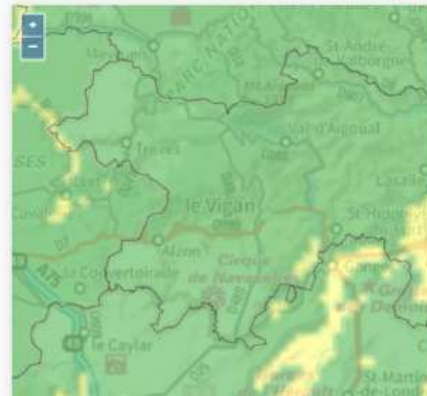
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

VI.5.3. Chêne pubescent

Cartes de compatibilité climatique

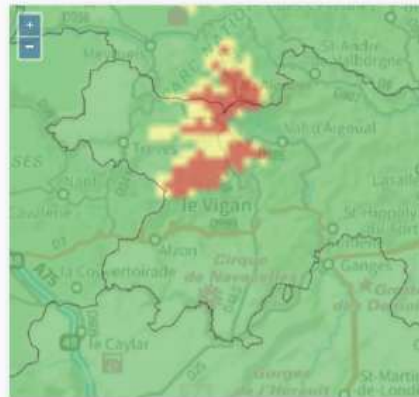
 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Quercus pubescens - Chêne pubescent

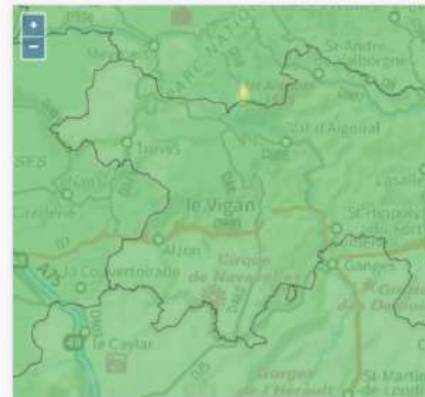
Légende



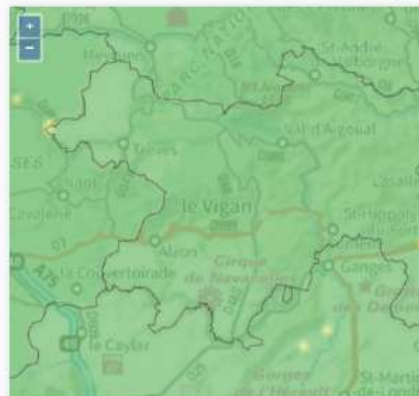
Actuel



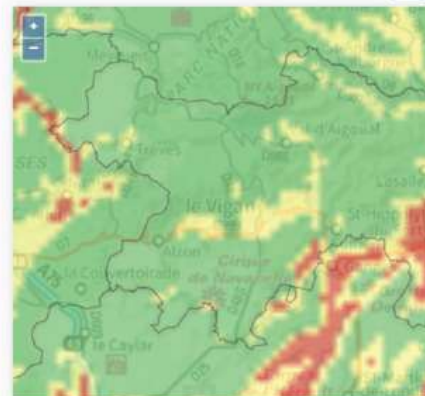
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

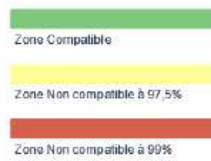
VI.5.4. Chêne vert

Cartes de compatibilité climatique

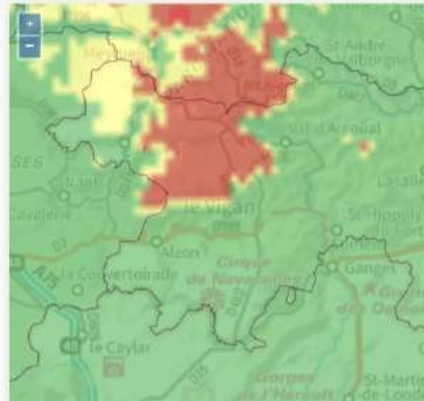

 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Quercus ilex - Chêne vert

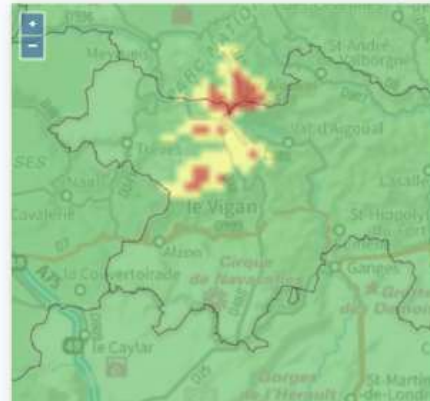
Légende



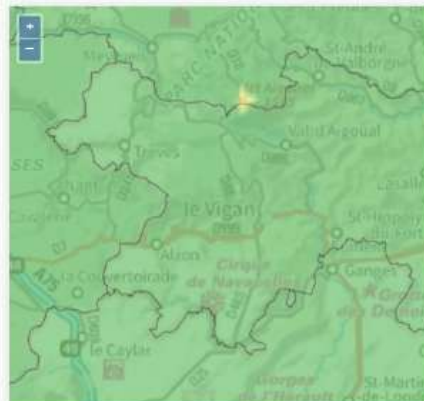
Actuel



Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070

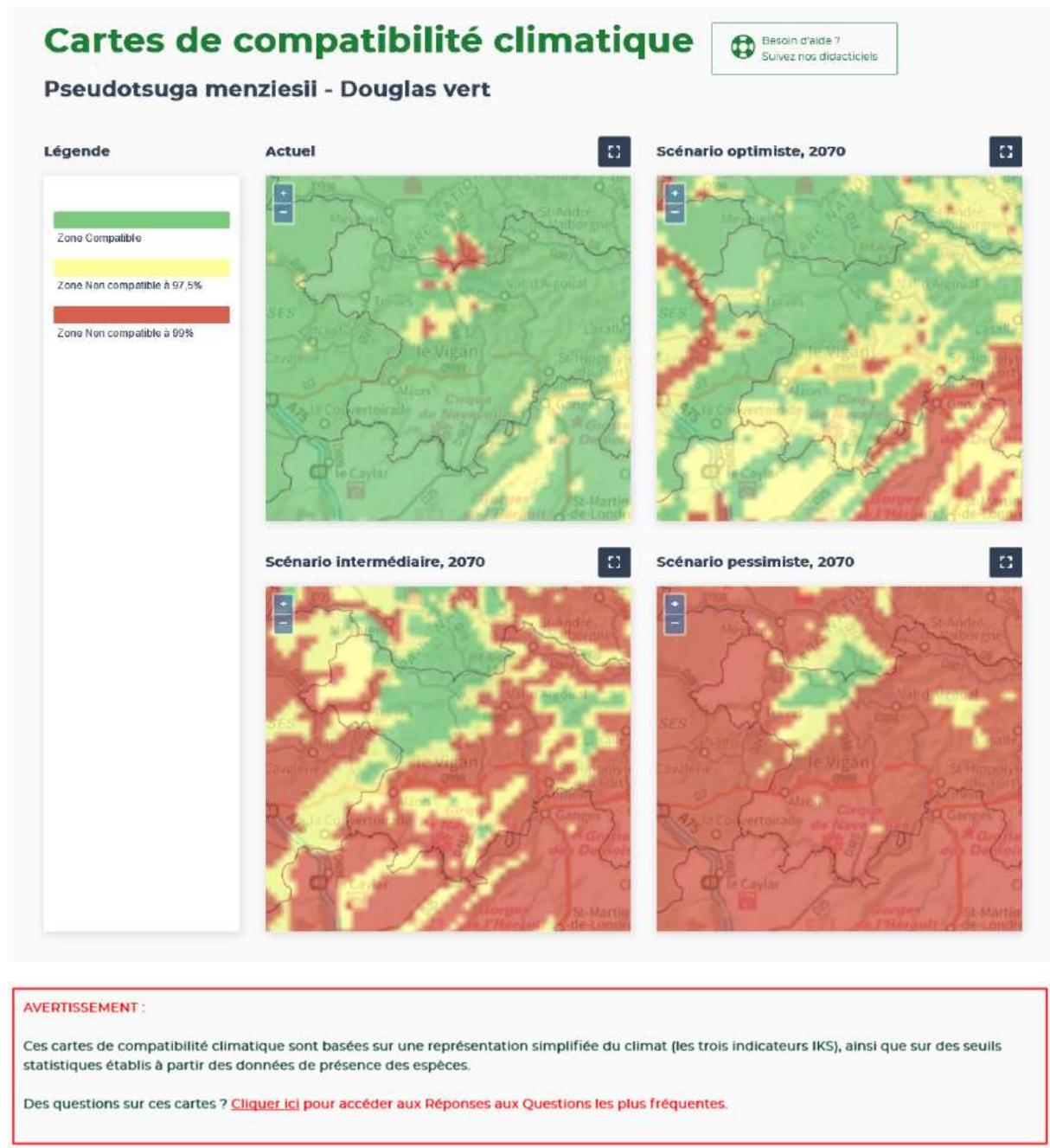


AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

VI.5.5. Douglas vert






VI.5.6. Epicéa commun

Cartes de compatibilité climatique

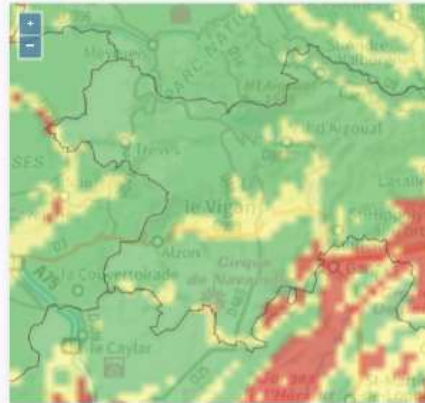
 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Picea abies - Epicéa commun

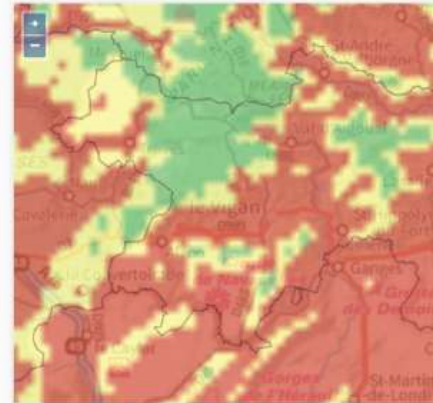
Légende

-  Zone Compatible
-  Zone Non compatible à 97,5%
-  Zone Non compatible à 99%

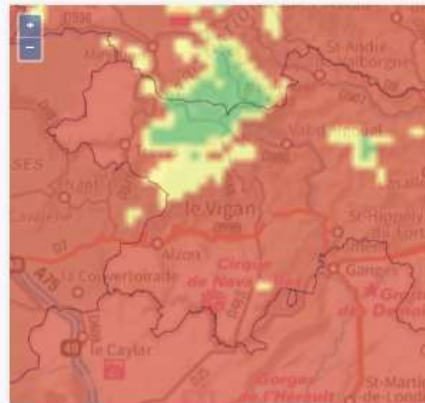
Actuel



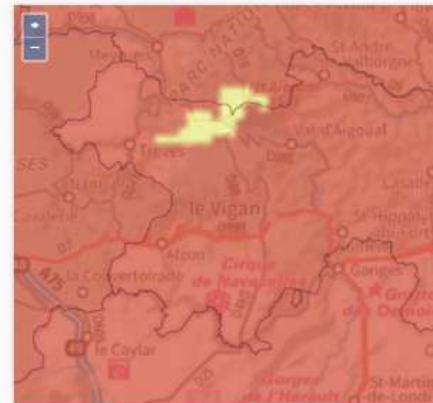
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070




AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

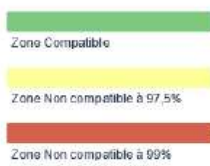
VI.5.7. Hêtre commun

Cartes de compatibilité climatique

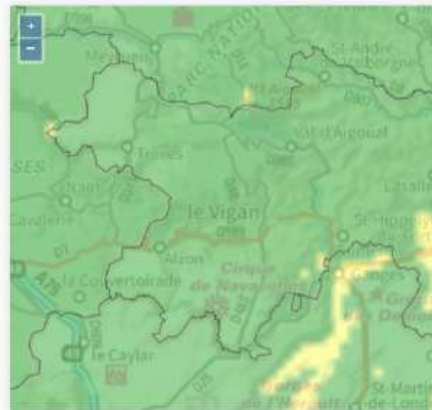
 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Fagus sylvatica - Hêtre commun

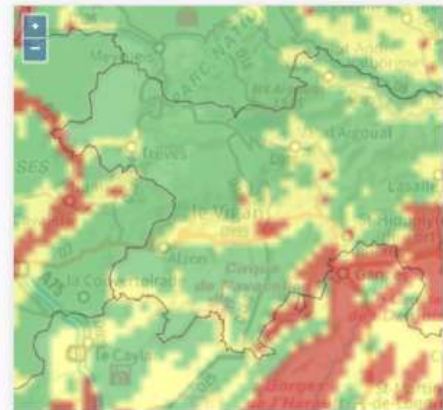
Légende



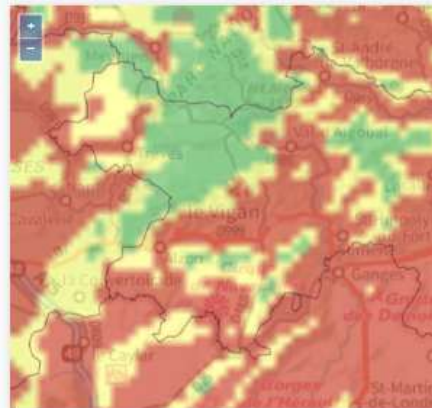
Actuel



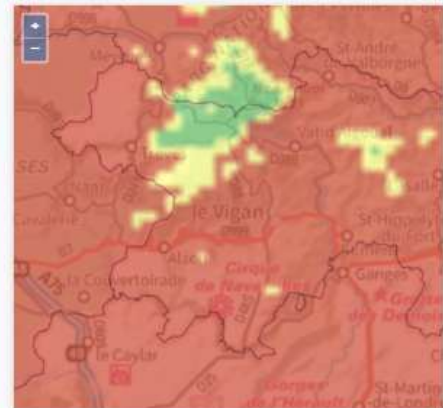
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquez ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

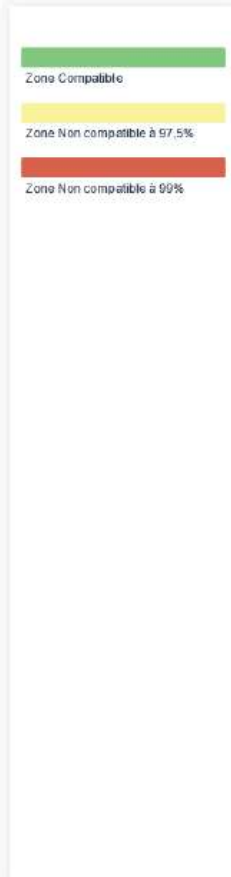
VI.5.8. Pin de Salzmann

Cartes de compatibilité climatique

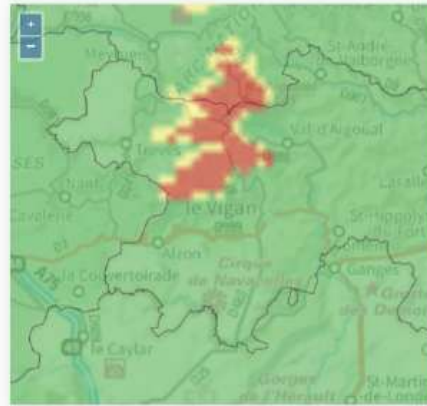
 Besoin d'aide ?
 Suivez nos diacriticiens

Pinus nigra salzmannii - Pin de Salzmann

Légende



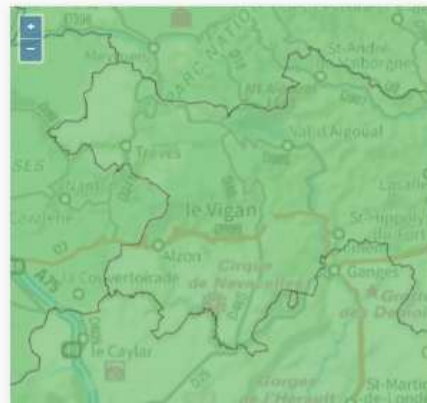
Actuel



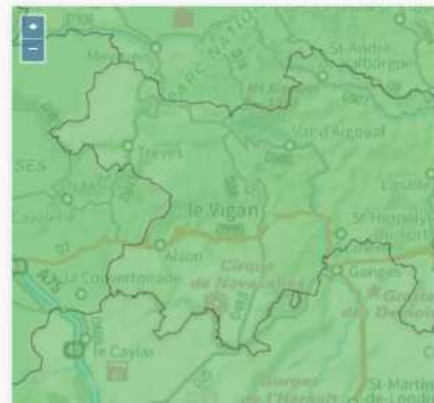
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

VI.5.9. Pin laricio de Corse

Cartes de compatibilité climatique

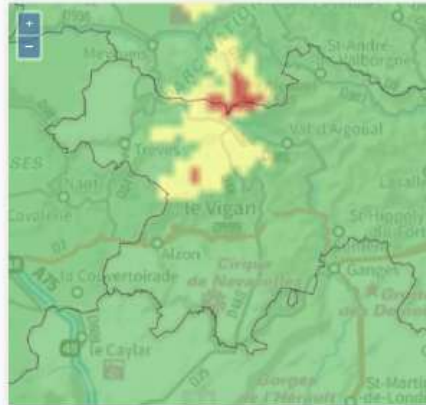

 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Pinus nigra corsicana - Pin laricio de Corse

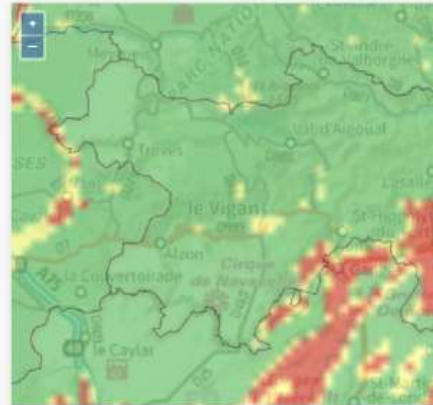
Légende

- Zone Compatible
- Zone Non compatible à 97,5%
- Zone Non compatible à 99%

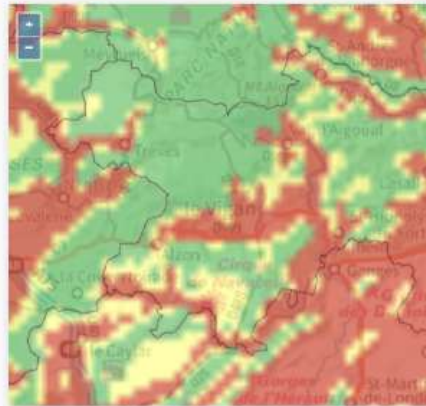
Actuel



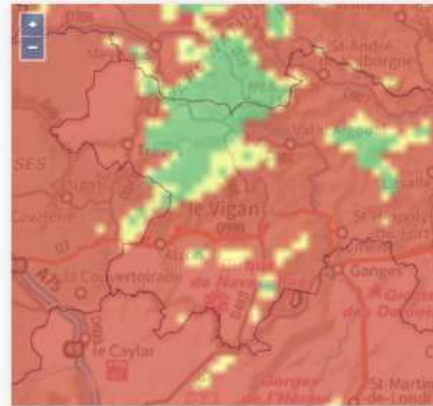
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070

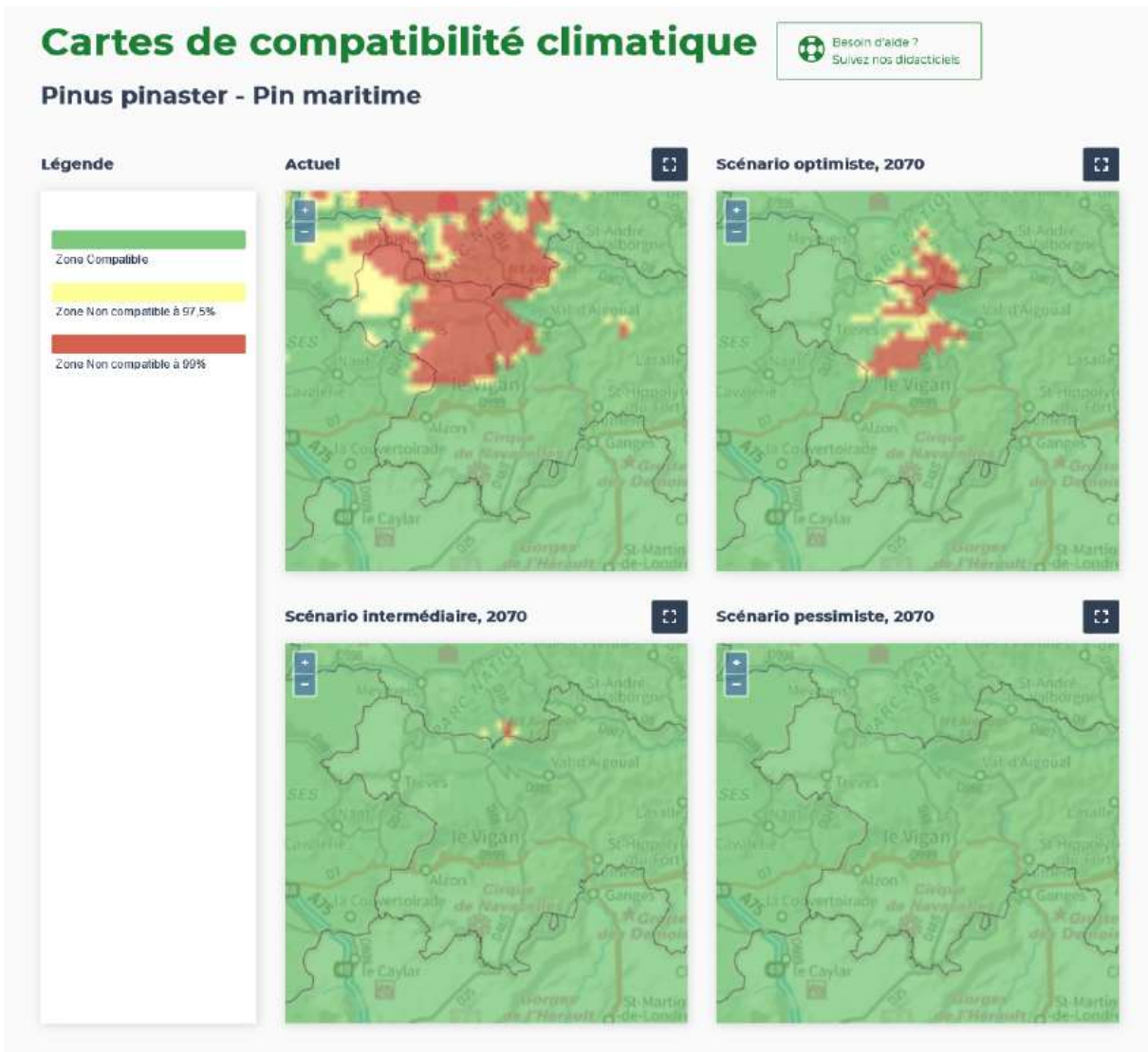


AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

VI.5.10. Pin maritime



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquez ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

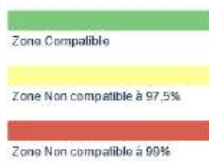
VI.5.11. Pin noir d'Autriche

Cartes de compatibilité climatique

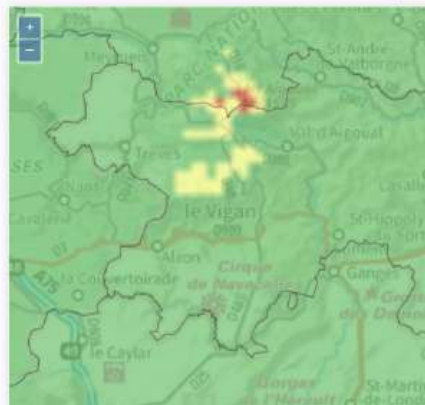

 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Pinus nigra nigra - Pin noir d'Autriche

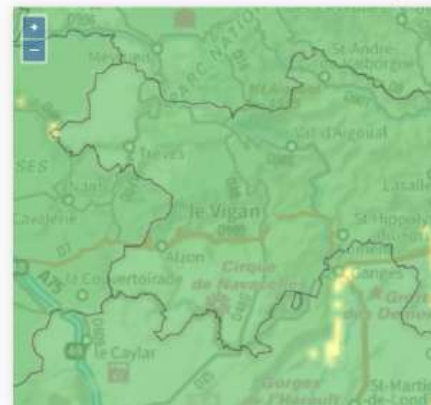
Légende



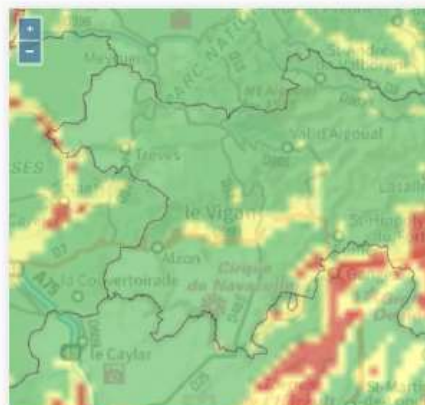
Actuel



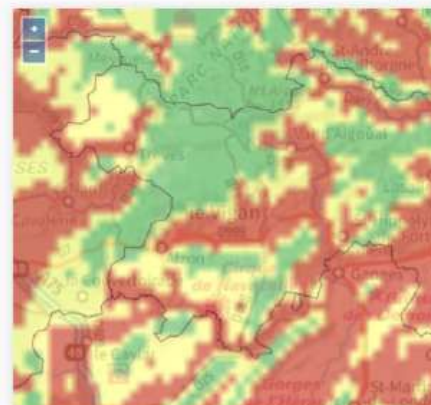
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquez ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

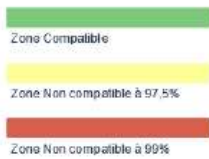
VI.5.12. Pin sylvestre

Cartes de compatibilité climatique

 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Pinus sylvestris - Pin sylvestre

Légende



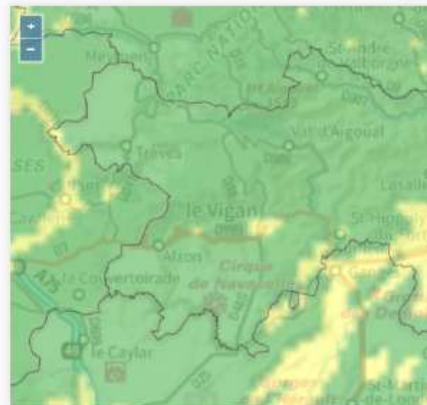
Actuel



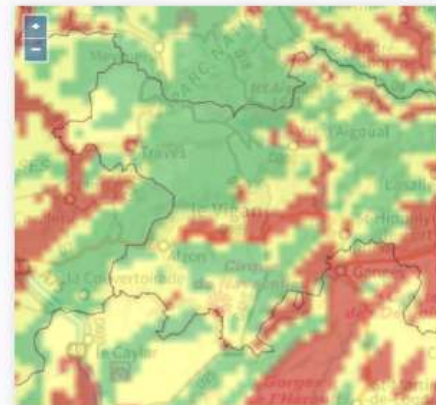
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

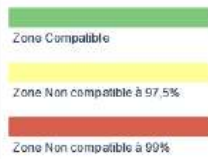
VI.5.13. Sapin pectiné

Cartes de compatibilité climatique

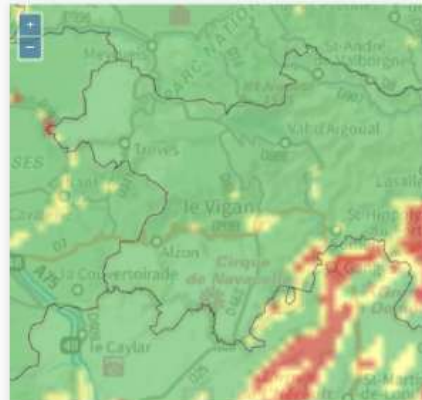
 Besoin d'aide ?
 Suivez nos didacticiels

Abies alba - Sapin pectiné

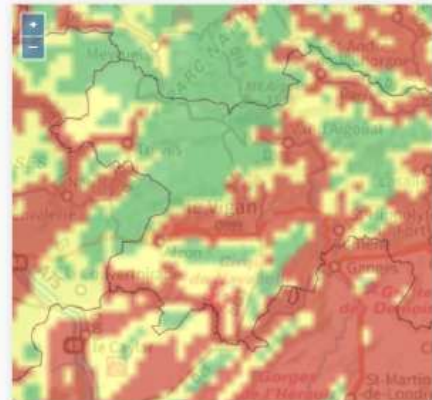
Légende



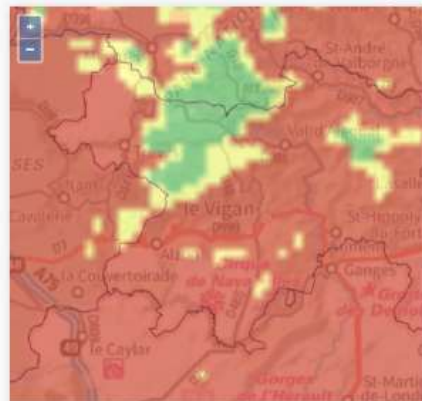
Actuel



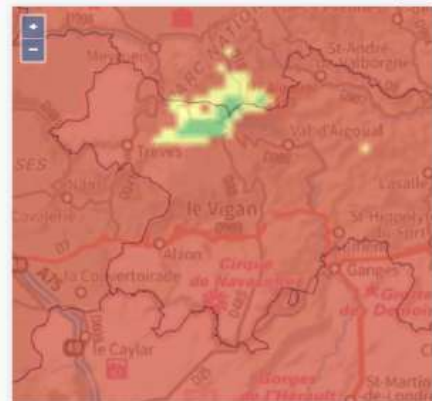
Scénario optimiste, 2070



Scénario intermédiaire, 2070



Scénario pessimiste, 2070



AVERTISSEMENT :

Ces cartes de compatibilité climatique sont basées sur une représentation simplifiée du climat (les trois indicateurs IKS), ainsi que sur des seuils statistiques établis à partir des données de présence des espèces.

Des questions sur ces cartes ? [Cliquer ici](#) pour accéder aux Réponses aux Questions les plus fréquentes.

VI.6. Démarche de territoire Mycologique et projet de diagnostic des ressources mycologiques

Note démarche de territoire Mycologique en Cévennes

03 juillet 2024

Dans le sud de la France, au cœur des Cévennes, au pied de l'Aigoual, est née une démarche de territoire mycologique. En germe depuis 40 ans, incubée par les Journées Mycologiques du Vigan (JMV), elle a sporé sur les territoires des communautés de communes du PAYS VIGANAIS et de CAUSSES AIGOUAL CEVENNES – Terres Solidaires. Progressivement, ce territoire est devenu une terre d'accueil des initiatives mycologiques.

La démarche de territoire mycologique bénéficie d'une conjoncture favorable :

Face au défi climatique et à l'effondrement de la biodiversité, le règne fongique apparaît comme une clé de voûte pour construire des initiatives résilientes pour envisager l'avenir de nos territoires et mettre en œuvre les transformations écologiques et sociales.

Co-construite avec les acteurs du territoire tels que la mairie du Vigan, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes, l'ONF (Office National des Forêts), le Parc national des Cévennes, le CRPF, les chercheurs du CEFE-CNRS de Montpellier, l'EMI (Institut Mycologique Européen), la Région Occitanie et le Climatographe du Mont Aigoual, cette démarche devient pertinente et moteur de développement territorial, tant dans les sciences que dans l'innovation, l'aménagement du territoire que la valorisation des savoir-faire locaux.

À travers l'élaboration de la Charte forestière de territoire Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes les acteurs mobilisés travaillent sur la mise en cohérence des initiatives mycologiques et forestières afin de répondre à des appels à projet européens pour l'élaboration de dispositifs à différentes échelles :

- Un parc mycologique sur la forêt d'Exception domaniale de l'Aigoual
 - Signalétique
 - Sentier d'interprétation
 - Guide d'accueil du public
 - Expérimentation, recherche, étude des ressources mycologiques
- Le centre mycologique et forestier au sein du Pôle d'Enseignement Supérieur - Charles Flahault
 - Diplôme universitaire de mycologie
 - Formations professionnelles
- Une sensibilisation à destination du jeune public (forêts pédagogiques et dispositifs artistiques)
- Développement du Mycotourisme (truffitourisme, voyages apprenant)

- Des actions des forêts privées

Par le prisme du champignon, les acteurs et les habitants contribuent à mettre en œuvre une partie des projets du territoire à travers différents procédés :

- Mise en relation intergénérationnelle par le champignon
- Création de dispositifs permettant de gérer les flux engendrant de la surfréquentation touristique
- Structuration et valorisation de filières mycologiques
- Contribution à la recherche mycologique et forestière
- Création et mise en réseau de formations mycologiques et forestières

À moyen terme cette démarche vise à :

- Mettre en réseau les acteurs et les initiatives mycologiques des 3 chartes forestières de territoire cévenol voisines (Chartes forestières Pays Cévennes et Sud Lozère)
- Intégrer le réseau européen afin de bénéficier du rayonnement international de la mise en réseau développé par l'EMI (Institut Mycologique Européen) pour fédérer les parcs mycologiques méditerranéens, européen et à l'échelle mondiale.

Actuellement cette démarche bénéficie de l'appui de la Région Occitanie, avec une animation liée à l'appel à projets « châtaigneraies et champignons : une alliance cévenole », porté par la municipalité du Vigan ainsi qu'une animation liée à l'élaboration de la charte forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes.

Afin de poursuivre le travail d'animation et de réalisation des dispositifs engendrés par cette démarche de territoire Mycologique, les élus et acteurs souhaitent s'appuyer sur la phase de mise en œuvre de la charte forestière soumise à l'AAP Stratégies Locales de Développement Forestier de la période 2023-2027 en cours d'instruction par les services de la Région Occitanie.

En matière d'investissement, cette démarche coconstruite avec l'EMI (Institut Mycologique Européen) pourrait se mettre en œuvre via des projets européens avec le soutien de la Région Occitanie. Concernant les équipements spécifiques à la sensibilisation et à la gestion des flux, il serait possible de solliciter des dispositifs comme l'appel à projets « tourisme durable, responsable et solidaire » afin de mobiliser un large public et faire des habitants, les ambassadeurs de ce territoire mycologique.

Grâce à l'implication de la Région Occitanie dans l'accompagnement de ce territoire mycologique nous pouvons faire du Vigan, le camp de base de cette démarche et du massif de l'Aigoual, l'observatoire des réactions biologiques face aux perturbations actuelles. Ainsi, en

cherchant à comprendre et à valoriser les spécificités de notre territoire, nous sommes en capacité de devenir l'avant-garde de la mycologie française voir européenne.

Enfin l'Occitanie conforterait sa position de région pionnière, porteuse d'innovation tout en répondant à des enjeux cruciaux de compréhension du fonctionnement des écosystèmes de demain.

VI.7. Plaquette formations CIVAM



CIVAM
FÉDÉRATION
du GARD

**Formez-vous
avec les CIVAM du Gard !**

Formations à destination des agricultrices, agriculteurs
porteuses et porteurs de projet

**2024
2025**

**Spécial
Forêt**

Valorisez vos parcelles de forêt !



Reconnaissance des **champignons** sylvestres
et fonctionnement du **sol** - **13 et 14 Nov.**
Comprendre son **écosystème forestier**
et valoriser ses **rondins de châtaignier** - **25 et 26 Nov.**



vivea **GARD** **CIVAM** **Causses & Cévennes** **PETR**

www.civamgard.fr

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural



Valorisez vos parcelles de forêt !


Ce cycle sur la forêt a été élaboré en partenariat avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes, qui a lancé en juin 2023 l'élaboration de sa première Charte Forestière Sud Cévennes. Cet outil vise à mettre en œuvre, en fonction des spécificités du territoire, une politique forestière au travers d'un programme d'actions pluriannuel cherchant à concilier les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux.

Au cours de ces deux formations, venez découvrir quelques-unes des multiples facettes de votre propriété boisée, des arbres et des champignons qui la composent !

Des rencontres, des visites, des observations de terrain et des exercices pratiques vous permettront de découvrir la vie d'un arbre forestier : de sa naissance à son utilisation finale, mais aussi de reconnaître les différents champignons sylvestres et comprendre leurs fonctions et rôles dans le fonctionnement du sol. Redécouvrez aussi les usages du bois de châtaigner et les pistes de transformation simples qui permettent de passer du rondin brut au produit commercialisable, pour un complément d'activité substantiel !



 **Forêt** 

A45 • **Reconnaissance des champignons sylvestres et fonctionnement du sol** 




Durée 2 jours
DATE 13, 14 Nov. 2024
Lieu Le Vigan
Intervenant
Jean-Michel Bellanger et Franck Richard,
 enseignants-chercheurs au CNRS - CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)

Programme
Jour 1 :
 • Généralités et introduction aux bases de la taxinomie fongique, critères morphologiques macroscopiques.
 • Présentation des principales espèces comestibles des châtaigneraies viganaises, ainsi que des risques de confusion associés.
 • Collecte sur le terrain et travail en salle sur spécimens apportés par les participants.

Jour 2 :
 • Les trois grandes catégories de champignons («guilde fongique») et leurs rôles et fonctions : mutualistes / décomposeurs / parasites.
 • Observations de terrain et collecte d'échantillons.
 • Observations en salle, aux échelles macro et microscopiques.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

A46 • **Comprendre son écosystème forestier et valoriser ses rondins de châtaignier** 



Durée 2 jours
DATE 25, 26 Nov. 2024
Lieu Le Vigan
Intervenants
 Le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie. **Arnaud Mainardi**, atelier CHATERSEN
Joris Masafont, animateur de la Charte Forestière Sud Cévennes:

Programme
Jour 1 :
 • Initiation à la compréhension des écosystèmes forestiers.
 • Les enjeux forestiers, aux différentes échelles du territoire.
 • L'importance des usages agricoles et forestiers pour :
 • S'adapter aux bouleversements climatiques (gestion des milieux forestiers).
 • Gérer et aménager les interfaces habitat-forêt (le rôle des ceintures agricoles).
 • Développer les filières forêt-bois locales en complémentarité avec les activités agricoles.

Jour 2 :
 • Le bois de châtaignier, une matière première foisonnante aux caractéristiques rares.
 • Les peuplements et leur potentiel (rénovation de vergers, greffage, cerçières, sylviculture).
 • Des usages multiples (piquets, tuteurs, clôtures, treilles...)
 • Travaux pratiques en forêt et à l'atelier CHATERSEN : transformation du rondin brut en produits commercialisables.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

Comment m'inscrire ?



L'inscription à toutes nos formations s'effectue en ligne !

→ Conditions d'accès aux formations

Agriculteurs :
prise en charge à 100 % avec VIVEA

Autres situations :
des financements sont possibles,
consultez nos conditions générales
en pages 5, 6, 7.

Consultez également Stéphanie HOSFORD,
06 33 29 91 44 formation@civamgard.fr

→ **Inscrivez-vous le plus tôt possible** et jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.

Au delà, informez-nous de votre inscription
au 06 33 29 91 44, une fois le formulaire complété.

Utilisez le QR code ou le lien vers le

formulaire d'inscription CIVAM 2024-2025, cliquez ici.



2 Nous vous invitons à adhérer à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard

Je me connecte sur le site Internet d'HelloAsso (www.helloasso.com) pour accéder au bulletin d'adhésion en ligne : taper "FD CIVAM du Gard" dans la barre de recherche à côté du logo d'Helloasso.

...pour soutenir le développement de l'**agroécologie** et de l'**agriculture biologique (AB)**.

...et bénéficier de nos services.

Voir les conditions d'adhésion en page 87.



Découvrez l'ensemble de nos formations !

89 formations saison 2024 - 2025

- 61 formations en agroécologie (dont agroforesterie) et Bio
- 9 formations pour diversifier ses cultures
- 2 formations en apiculture
- 3 formations « gestion et communication »
- 8 formations « valorisation et transformation »
- 6 formations sur l'accueil à la ferme et l'agritourisme

Téléchargez le catalogue

Formations FD CIVAM du Gard 2024-2025

Conditions générales

Nouveau



L'organisme régional CORAL assure le portage administratif de nos formations.

Une fois votre inscription réalisée (mode d'emploi en page 4) et les possibilités de prise en charge étudiées avec nous, c'est CORAL qui se charge des formalités administratives (vérification de l'éligibilité VIVEA, édition des devis et conventions, etc...).

Une à deux semaines avant le début d'une formation, vous recevrez par mails de CORAL : les conditions générales de vente (CGV), le programme, la convention de formation à signer électroniquement et éventuellement la facture.

Contact CORAL : formation@coral-occitanie.org Tél. 06 58 40 55 03

Contact FD CIVAM 30 : formation@civamgard.fr Tél. 06 33 29 91 44

1 Public cible

Priorité aux exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et porteurs de projet en cours d'installation

Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits seront les premiers servis !

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles

Pour les autres personnes, contactez-nous afin de vérifier les possibilités de participation.

• Vous êtes bénévole d'une association et certaines de nos formations vous intéressent ? Contactez-nous, nous sommes susceptibles de vous y accueillir !

2 Coût et prise en charge des formations

→ Contributeur VIVEA

Contributeurs VIVEA
 agricultrice ou agriculteur chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial, associé d'exploitation

+

Porteurs de projet en PPP
 (Plan de Professionnalisation Personnalisé)

=

Formation prise en charge par VIVEA
 dans la limite du plafond annuel de prise en charge par VIVEA, -3 000 € pour 2024-

Reportez-vous pages 72 et 73 pour connaître, selon les formations choisies, le montant qui sera déduit de votre crédit annuel.



• IMPORTANT

• Consentement électronique :

peu de temps avant la formation, vous recevrez un mail de VIVEA vous demandant de donner votre accord pour la prise en charge de votre formation.

Il est impératif de cliquer sur « Je valide » avant de venir en formation.

• Pour plus de détails et pour connaître en cours d'année votre crédit disponible, consultez le tutoriel sur le site web de VIVEA.

• Pour être pris en charge par VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations MSA : une attestation pourra vous être demandée.

• Si vous êtes en parcours PPP, votre PPP doit mentionner la thématique de la formation.

La prise en charge par VIVEA est conditionnée à l'impossibilité de mobiliser un autre financement (CPF, Pôle emploi...). Certaines thématiques de formation ne sont pas couvertes pour les parcours PPP, renseignez-vous auprès de votre conseiller PPP ou contactez-nous.

Formations FD CIVAM du Gard 2024-2025

Conditions générales

→ Salariés

Votre fonds de formation (ou OPCO, Opérateur de Compétences) peut prendre en charge tout ou partie de votre formation : contactez votre employeur.

Nouveau

Pour les salariés du secteur agricole, votre OPCO, OCAPIAT, au travers de son dispositif "Boost' Compétences", peut prendre en charge 50 % du coût pédagogique de la formation.

A titre d'ordre de grandeur, pour un coût journalier de 220 €, le reste à charge pour l'employeur est de 110 €.

La demande de prise en charge doit être introduite au plus tard la veille de la formation.

• **Plus d'infos sur :**

<https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-BOOST-COMPETENCES-OCAPIAT.pdf>

et par mail : julie.benoit@ocapiat.fr

Nous nous chargeons, avec CORAL, de fournir toutes les pièces du dossier (devis, convention, programme). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions !

De 2024 à 2028, quatre de nos formations sont prises en charge à 100 % par OCAPIAT pour les salariés agricoles.

A retrouver sur le catalogue TPE-PME d'OCAPIAT (choisir la ville et la date pour accéder à l'inscription). Cliquez s

A58 - Couverts végétaux et optimisation des intrants en viticulture bio

A20 - Itinéraires techniques en maraîchage sur sol vivant

A28 - Agroforesterie et PPAM, maraîchage

A27 - Auxiliaires et ravageurs en maraîchage bio (session à Lattes (34) - 17 et 18/09/24)

→ Demandeurs d'emploi

Si vos besoins en formation s'inscrivent dans un projet d'installation agricole, vous pouvez demander à France Travail (même si vous n'êtes pas indemnisé) de mobiliser l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) pour financer vos formations.

Pour donner le maximum de chances à votre projet et à votre demande de formation :

• faites-vous accompagner sur l'émergence et la structuration de votre projet par les organismes de développement agricole habilités (ADDEARG - voir page 77-), Chambre d'agriculture,

• mais aussi réalisez des stages, des immersions professionnelles, des emplois salariés etc.

Vous pouvez par ailleurs mobiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation) sur la formation certifiante de l'ADDEARG «Chiffrer son projet de création» (durée totale de 5 jours – 5 sessions programmées par an).

Dans tous les cas, pour un projet de financement de formations par France Travail, nous vous proposons un rendez-vous téléphonique pour bien cadrer la démarche.

Mode d'emploi

• **Inscrivez-vous en ligne (voir page 4)** aux formations souhaitées, au moins 1 mois avant la première formation souhaitée, en cochant France Travail comme mode de financement prévisionnel, et nous vous recontacterons.

• **Si vous souhaitez réaliser plusieurs formations, il est préférable d'éditer un devis unique**, correspondant à un parcours de formation adapté à votre situation. La procédure peut être plus longue, contactez-nous le plus tôt possible.

→ Indépendants

• Vous cotisez à l'URSSAF ?

Vous vous acquittez donc de la contribution à la formation professionnelle (CFP) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23459>

Vous pouvez en contrepartie obtenir une prise en charge de vos frais de formation.

Pour plus d'information et pour savoir où vous adresser en fonction de votre secteur d'activité (libéral, commerce, artisanat, artiste...) :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148>

→ Autofinancement

Vous allez financer vous-même votre formation ?

Contactez-nous pour établir un devis (un tarif journalier préférentiel vous sera proposé) !

→ CPF

Aucunes de nos formations ne sont éligibles au CPF.

3 Annulation

De notre part

En cas de non-financement de la formation par VIVEA ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée. Vous en serez informés dans les plus brefs délais.

De votre part

Afin de ne pas mettre en difficulté la formation, toute annulation doit être communiquée au CIVAM au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Passé ce délai, en cas d'annulation sans justification, des frais de gestion pourront vous être facturés par CORAL (voir leurs Conditions Générales de Vente).

4 Attestation

Une attestation de participation à la formation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

5 Aspects pratiques

La FD CIVAM vous enverra un email précisant les modalités logistiques de la formation (lieu, horaires de 9h à 17h, infos pratiques) au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Le repas (pique nique pris sur place) et les frais de déplacement sont à la charge des participants.

→ Les aides complémentaires à la formation : pensez-y !

Deux types d'aides peuvent être sollicités dans le cadre d'une formation :

• le CREDIT D'IMPÔT :

tout chef d'exploitation agricole au régime réel peut avoir recours au crédit d'impôt formation lorsqu'il participe à des formations professionnelles (nombre d'heures passées en formation multiplié par le SMIC horaire). Le crédit d'impôt est plafonné à 40 h/an.

En savoir plus sur [entreprendre.service-public.fr](https://service-public.fr) en cliquant ici

• le SERVICE DE REMPLACEMENT :

Vous souhaitez monter en compétences ? Des aides financières existent pour vous faire remplacer et profiter ainsi du Service de Remplacement. Retrouvez les informations sur <https://servicederemplacement.fr/fr/>

ou Contactez les services de remplacement du Gard au 04 66 04 51 04 ou de l'Hérault au 04 67 92 18 11

Fédération Départementale des CIVAM du Gard

Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural



▪ Missions *Animer - Former - Accompagner - Sensibiliser - Défricher -*

- Accompagner la transition agricole vers l'Agriculture Biologique et l'agroécologie.
- Faire le lien entre agriculture et société.
- Rendre accessible une alimentation bio et locale.

Une ASSOCIATION
60 ans
d'actions
& de
convictions !

▪ Champs d'intervention

- Agriculture Biologique
- Agroécologie
- Formation
- Création d'activités - Emploi
- Education & Sensibilisation
- Circuits courts & Alimentation
- Agritourisme - De Ferme en Ferme
- Projet création d'un Tiers Lieu



Quelques actions phares

- Formations et journées techniques
- Compostage collectif à la ferme
- Accompagnement des jardins collectifs
- Défis Alimentation
- «Le Gard de Ferme en Ferme»
- Ateliers grand public jardin, cuisine bio...
- Expositions et éditions de livrets...

▪ Moyens pour agir

- Une fédération départementale
- Des groupes CIVAM locaux et/ou thématiques
- Une équipe de salariés et d'administrateurs
- Des partenaires techniques et financiers
- Un réseau national et régional



FD CIVAM du Gard
216 Chemin de Campagne 30250 SOMMIÈRES
Pôle Formation tél.06 33 29 91 44
formation@civamgard.fr
www.civamgard.fr
Organisme de formation déclaré en Préfecture

 Suivez l'actualité
de nos formations
et de nos actions
sur Facebook
 Instagram



VI.8. Organisation de l'événement « La forêt dans tous ses états »

Cet évènement, a été coorganisé à l'initiative du PETR Causses et Cévennes avec la filature du Mazel, l'ONF, l'association l'Arborelia, le PNC. Pour cause d'intempérie et d'élection imprévue, cet évènement a été reporté deux fois.



Dimanche 28 Avril

« La forêt dans tous ses états »

Matinée
À l'Arboretum de l'Hort de Dieu

Après-midi
Au Climatographe Observatoire du mont Aigoual

Programmation détaillée et actualités de l'évènement :

<https://petr-causses-cevennes.fr/>

Animations et projection gratuites

Journée proposée dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes.

Organisée par :  Charte forestière sud cévennes

Avec le soutien :    

Partenaires de l'évènement :          

Dimanche 28 avril 2024

« La forêt dans tous ses états »

Animations et projection gratuites du film « L'Arbre qui cache la forêt »

Journée proposée dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes.

Matinée | Arboretum de l'Hort de Dieu

9h-12h | Animations à l'Arboretum de l'Hort de Dieu

Covoiturage organisé depuis le parking de la Station de Prat Peyrot
Départ à 9h30 pour les animations (entrée libre et gratuite).

- **Animation ONF** : Visite de l'arboretum de l'Hort de Dieu, présentation de l'histoire du site, lecture de paysage, gestion forestière, présentation des projets art-science
- **Animation L'Arborélia** : Balade immersive animée à la rencontre des arbres. Respiration de la forêt et du voyage de la graine
- **Animation CNRS** : Balade mycologique à la recherche des champignons printaniers avec Jean Michel Bellanger, chercheur au Centre d'écologie fonctionnelle & évolutive au CNRS Montpellier

Après-midi | Le Climatographe

Observatoire du mont Aigoual

12h30-13h30 | Possibilité de déjeuner au restaurant

Alti-Aigoual du Climatographe

Menu unique (18 euros par personne), sur réservation (06 87 38 65 99)
Date limite pour les réservations le vendredi 19 avril.

14h-15h30 | Visite de l'exposition du Climatographe

animée par la médiatrice scientifique

Pour obtenir le tarif groupe (7 euros par personne) veuillez mentionner « Journée forêt » avant de prendre votre ticket
Départ de la visite à l'entrée de l'exposition.

16h-18h | Projection gratuite du film « L'Arbre qui cache la forêt » au Climatographe. Proposée par Doc Cévennes en partenariat avec la Filature du Mazel, suivie d'une table ronde et débat avec les acteurs locaux de la forêt. Apéritif offert par la Filature du Mazel après le débat.



Dimanche 28 avril 2024
« La forêt dans tous ses états »

16h-18h | Projection gratuite du film
« L'Arbre qui cache la forêt » au Climatographe.

Projection proposée par Doc Cévennes en partenariat avec la Filature du Mazel, suivie d'une table ronde et d'un gîte avec les acteurs locaux de la forêt proposée dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière Sud Cévennes portée par le PETR Causses et Cévennes.

Liste des participants de la table ronde :

Baptiste ALGOËT, Responsable du pôle Forêt-Chasse du Parc national des Cévennes



Christine BOYER, Technicienne Forestière Territoriale Gard du Centre Régional de la Propriété Forestière OCCITANE



Darlane MORATA, Chargée de projet mycosylviculture à la mairie du Vigan, sapeur pompier du Gard



Valère MARSAUDON, Ingénieur forestier de l'ONF et responsable de l'unité territoriale Aigoual



Un représentant des élus rattachés de la Charte Forestière Sud Cévennes



Apéritif offert par la Filature du Mazel après le débat.



VI.9. Détails de la concertation auprès des acteurs du territoire

- **Formations filière Forêt/bois (11 formations)**
 - Journée forêt-Cévennes ardéchoises à Banne Forêt méditerranéen 1 juin 2023
 - Formation COFOR, (6 visios cofor)
 - Webinaire COFOR Financement, 12 septembre formation COFOR 13 octobre 2023
 - 3 jours de formation à la gestion forestière FOGEFOR La forêt gardoise : de la graine à la scierie 22 septembre 6 octobre 2023 et 20 octobre
 - Formation webinaire : Zoom sur les essences d'avenir dans la construction, 5 décembre
 - Formation COFOR OLD, comcom du Vigan, 8 décembre
 - Webinaire des élus – Elus, j'organise l'accès aux massifs de mon territoire, 13 décembre
 - Formation Fibois France « Zoom sur les essences d'avenir en aménagement intérieur » 9 janvier 2024
 - Formation Fibois France « Zoom sur les essences d'avenir pour l'aménagement extérieur », 6 février 2024
 - Webinaire « Biodiversité et territoire », 20 juin 2024

- **Rencontres/entretiens/visites acteurs économiques filière Forêt/bois :**
 - Récoltes de semences forestières / Protocoles d'études / Suivis scientifique : (1 acteur rencontrés)
 - Rencontre « Ecureuils » STIKA, Vincent Dousset, 19 octobre
 - Exploitants forestiers/bûcherons/scieurs : (11 acteurs rencontrés)
 - Entretien/visite avec Philippe Granier (Scieur mobile à Roquedur), 25 août 2023
 - Rencontre Christophe Gleize (UFV), 27 septembre 2023
 - Entretien avec Philippe Bouet ESUS, exploitant forestier sur ASLGF de Saint-Cau, 8 novembre 2023
 - Entretien visite avec « La petite hache » exploitant forestier, 29 novembre
 - Entretien visite Scierie Luc Teissonnière, 15 décembre
 - Réunion de travail avec Rémi Fabre « La petite hache », 2 avril 2024
 - Entretien avec Jean-Marc Nougier, GF ROQUDUE 03 mai 2024
 - Entretien avec Rémi Fabre, 30 juin 2024
 - Visite de la scierie de Jean-Marc Nougier, 11 juin 2024
 - Réunion de travail avec Jean-Marc Nougier, 26 juin 2024
 - Echanges avec la petite hache, 31 juillet 2024
 - Echanges avec Luc Garmath, 12 juillet 2024
 - Echanges avec Rémi Fabre, 5 septembre 2024
 - Echanges avec des acteurs du bois de chauffage, 17 septembre 2024

- Travail du bois (menuisiers, designers et autres) : (11 acteurs rencontrés)
 - Rencontre visite d'atelier Sébastien Girardin 28 juin 2023
 - Entretiens et visites de l'atelier Chatersen, 14 août 2023 et 7 novembre
 - Echanges avec Noblebois menuisier 4 septembre 2023
 - Rencontre et visite d'atelier de la Menuiserie Causses Cévennes, 17 novembre 2023
 - Réunion avec Arnaud Menardi Chatersen, 22 mars 2024
 - Réunion Atelier Chatersen, 5 avril 2024
 - Echange avec Hugues Brassy, charpentier, 30 mai 2024
 - Rencontre avec Eliot Penel Architecte, 28 juin 2024
 - Entretien avec Pierrick Gerardin, menuisier, 25 juillet 2024
 - Projets Philippe Granier et Hugues Brassy, 30 juillet 2024
 - Visite des ateliers de Nobles Bois, 31 juillet 2024
 - Service technique du Vigan, projet bois, 20 août 2024
 -

- Distributeurs : (5 acteurs rencontrés)
 - Entretiens bois énergie avec Maison Eco Rénovation, 17 août, 2023
 - Echanges avec Maison Eco Distribution, 19 mars 2024

- Acteurs Forêts privées :
 - Propriétaires forêts privées : **(9 propriétaires rencontrés)**
 - Rencontres Propriétaires du château de Mareilles (forestier) juillet 2023
 - Rencontre Guy Herbert (propriétaire forestier à Avèze, 14 août 2023
 - Entretien/visite avec Pierre Alain Clos (groupement forestier de Roquedur), 25 août 2023
 - Rencontre avec un propriétaire forestier du Vigan (forêt pédagogique), 3 octobre
 - Entretien/visite Jean-François Dromel (Président de ASLGF de Saint-Cau) 19 octobre
 - Entretien/ visite avec Gilles Greffeuille propriétaire forestier privée, 17 novembre
 - Rencontre avec le groupement forestier de Saint-André de Valborgne avec ALCINA et le CRPF, 5 décembre
 - Réunion de travail ASLGF de Saint Cau (projet Label Bas Carbone), 20 décembre 2023
 - Entretien avec Jean-Marc Nougier, Membre du groupe forestier de Roquedur, 16 janvier 2024
 - Visite ASLGF de Saint Cau, Philippe Bouet, 30 janvier 2024
 - Entretien avec Paul Remise, 5 mars 2024
 - Entretien avec Sol Cazou, 14 mars 2024

- Assemblées générales du yndicat des Forestiers Privés du Gard et le Groupement de Développement Forestier du Gard, 26 avril 2024
 - Entretien avec Aurélien et Luc Garmath, 27 juin 2024
 - Entretien avec Hélène Charandack, 13 septembre 2024
- Centre national de la propriété forestière (CNPF) et CRPF : (9 demi-journées avec le CRPF)
 - Journée visite/discussion Elise BUCHET et Christine BOYER CNPF, 15 septembre 2023
 - Journée de formation CRPF, 22 septembre 2023
 - Journée de terrain CRPF avec Christine Boyer
 - Sortie de terrain avec Christine Boyer, 28 novembre 2023
 - Entretien avec Christine Boyer, 7 décembre
 - Après-midi de travail avec le CNPF, 26 juin 2024
 - Réunion de travail avec Elise Buchet, 11 septembre 2024
- Fédération des forestiers privés de France (FRANSYLVA)
 - Entretien avec Astrid de Montbron (Syndicat des forestiers Privés du Gard - Groupement de Développement Forestier du Gard), 11 janvier 2024
 - Échange avec Francis Mathieu, 11 janvier 2024
- Gestionnaire forestier professionnel. (4 acteurs rencontrés)
 - Échange avec Alcina, bureau d'étude forestier, 28 novembre 2023
 - Gilles Greffeuille, consultant forestier
 - Échange avec Sebastien Diette / Alcina, 20 juin 2023
 - Entretien avec Hervé Le bouler, 12 juin 2024
 -
- Union de la coopération forestière française (UCFF)
 - Entretien avec Sarah RAYDON Référent travaux Gard Coopérative forestière Lozérienne & Gardoise
- Les Chambres d'Agriculture.
- Acteurs publics Forêts Publics : (17 échanges avec l'ONF)
 - ONF :
 - Entretien Marché du bois Lionel Girompaire ONF, 5 juillet 2023, 13 juillet
 - Entretien autour du fonctionnement de la chasse avec Romain Guntz (ONF – Plan de Chasse) 19 juillet 2023
 - Entretien Plan d'aménagement forestier avec Gilles Guardia ONF, 7 août 2023
 - Entretien avec Valère Marsaudon ONF, 18 août 2023 + 6 réunions de travaux
 - Matinée de travail avec Valère Marsaudon renouvellement du Label Forêt d'exception de l'Aigoual, 5 février 2024

- Entretien avec Gilles Guardia ONF / trufficulteur, 8 février 2024
- Réunion de travail label forêt d'exception de l'Aigoual, 29 avril 2024
- Visite de Saint Sauveur des Pourcils avec Gilles Guardia ONF, 13 mai 2024
- Réunion de travail avec Valère Marsaudon ONF, 16 mai 2024
- Réunion de travail alternance Manon Mosca et Gilles Guardia, 23 mai 2024
- Réunion de travail Saint Sauveur des Pourcils, 3 juin 2024
- Réunion de travail avec Valère Marsaudon, 20 juin 2024
- Réunion de travail avec Valère Marsaudon, 23 août 2024
- Visite de châtaigneraies ONF projet bois, 2 septembre 2024
- Visite de châtaigneraies ONF projet bois, 9 septembre 2024
- COPIL Forêt d'exception de Aigoual, 12 septembre 2024
- Réunion de travail ONF, Valère Marsaudon, 18 septembre 2024
-
- COFOR : (10 échanges avec les COFOR Occitanie)
 - Journée COFOR entretien Cécile Sanspeur 15 juin 2023
 - Rencontre du réseau des territoires forestiers/CFT spécifique au Massif central Séverac les châteaux, 29 juin 2023
 - Entretien avec Philippe Lonjon COFOR Occitanie, 20 novembre 2023
 - Réunion DFCI COFOR, CACTS, 24 janvier 2024
 - Réunion COFOR, 1 février 2024
 - Assemblée générale de COFOR Gard, 27 avril 2024
 - Réunion du réseau des territoires forestiers, 2 mai 2024
 - Entretien avec Anne-Laure Doussot, COFOR, 11 juin 2024
 - Réunion du réseau des territoires forestiers, 27 juin 2024
 - Echange avec Anne-Laure Doussot, COFOR, 22 juillet 2024
 -
- Acteurs collectivités territoriales : (51 rencontres et échanges avec les acteurs des collectivités)
 - Rencontre office de tourisme du Vigan 27 juin 2023
 - Rencontres PAT, 7 juillet 2023, Celia 20 septembre
 - Rencontre avec la communauté de communes Piémont Cévenol 14 septembre 2023
 - Réunion de travail, Laurent Bonnard (Climatographe)
 - Participation à l'atelier PLUI CCPV - Paysage, biodiversité, agriculture 10 octobre 2023
 - Entretien avec Noémie Cabanes Pacte pastoral, 23 novembre 2023
 - Rendu étude APN avenir montagne, 19 décembre
 - Entretien/visite du Centre Climatique Aigoual, 24 janvier 2024
 - Atelier stratégie touristique avec les techniciens de la CACTs, 30 janvier 2024
 - Échange avec Laurence Helot Brin DST Pays Viganais
 - Visio Mycosylviculture Espagnole, 19 janvier 2024
 - Journée de travail Mycosylviculture / CFT et entretien avec Doriane Morata, 9 février

- Réunion de travail avec Emeline Buron (Plan alimentaire territorial du Pays Viganais, 16 février 2024
- Réunion partenariale « Dispositif Coopération » en Pays Viganais, 19 février 2024
- Entretien avec Françoise Volpelière (Service urbanisme du Pays Viganais), 20 février 2024
- Réunion PETR, Territoire Pilote 4 fantastiques, 28 février 2024
- Réunion PETR Conférence des Maires, 29 février 2024
- Réunion Mairie du Vigan, Com-com Pays Vignais, Marché d'excellence (artisan du bois)
- Comité d'appui du Pacte Pastoral intercommunal, 4 mars 2024
- Séminaire Mobilité PETR, 5 mars 2024
- Copil Avenir Montagne CACts, 7 mars 2024
- Réunion de travail Noémie Pacte Pastoral, 12 mars 2024
- Réunion fête de la forêt des Cévennes, 12 mars 2024
- Réunion fête de la forêt des Cévennes, 14 mars 2024
- Réunion la fabrique des transitions, 15 mars 2024
- Réunion Salon de Qualité en Cévennes, 18 mars 2024
- Réunion au Climatographe avec Laurent Bonnard, 22 mars 2024
- Participation GT formation PAT, 3 avril 2024
- Réunion fête de la forêt des Cévennes, 4 avril 2024
- Réunion avec Bruno Montet dév Eco CCPV, 5 avril 2024
- Entretien Mathieu Ancey, Office du tourisme, 22 avril 2024
- Comité technique PEM du Vigan, 25 avril 2024
- Entretien avec Joël Bouis DGS du Vigan et du pays Viganais
- Copil du PLUi du Pays viganais, 30 avril 2024
- Journée de travail CACts Point CFT, 6 mai 2024
- Réunion de travail Fête de la forêt des Cévennes, 16 mai 2024
- Copil Estival de L'Aigoual, 16 mai 2024
- Réunion SCOT PETR, 31 mai 2024
- Réunion de préparation Fête de la forêt des Cévennes, 5 juin 2024
- Participation au COPIL de la Charte forestière Cœur d'Hérault, 18 juin 2024
- Réunion du PLUi, 24 juin 2024
- Commission Agricole PLUi Pays Viganais, 2 juillet 2024
- Journée de travail station de Part Peyrot, 8 juillet 2024
- Copil Land ART avec la Filature du Mazel, CACts, 9 juillet 2024
- SCOT Climatographe, 9 juillet 2024
- Réunion de travail avec Emeline Burron sur l'OAP interface habitat-forêt, 23 juillet 2024
- Réunion de travail Bois Service technique Le Vigan, 24 juillet 2024
- Réunion structure bois Foire de la Pomme et de l'Oignon, 6 Août 2024
- Echanges avec Laurence Helot Brin , 21 août 2024
- Copil Land-art, 4 septembre 2024
- Copil charte forestière Pays Cévennes, 10 septembre 2024

- Acteurs protections de l'environnements et du patrimoine : (31 rencontres et échanges)
 - Echanges avec l'équipe du Grand site de France de Navacelle, 15 novembre 2023
 - Entretien avec Alban Laurent Natura 2000, 18 septembre 2023
 - Entretien Baptiste Algoet et Celia Villaret du Parc National de Cévennes, 22 novembre 2023
 - Entretien avec Cécilia MARCHAL (Natura 2000 CACts) et Noémie Cabanes, 28 novembre
 - Entretien avec l'équipe du Grand site de France de Navacelle
 - Participation Copil Hébergements tourisme et restauration Avenir montagne, 18 décembre 2023
 - Matinée de travail Inter-Charte forestière au Climatographe, 24 janvier 2024
 - Réunion PNC stratégie touristique, 30 janvier 2024
 - Réunion EPTB Hérault, 05 février 2024
 - Commission forêt du Parc National des Cévennes, 21 février 2024
 - Réunion avec l'Architecte des bâtiments de France, 29 février 2024
 - Atelier Prospective Hérault 2050 EPTB, 4 mars 2024
 - Atelier EPTB Hérault, 11 mars 2024
 - Commission PLUi Agricole Forêt, 11 mars 2024
 - Journée de travail à Saint Sauveur des Pourcils avec l'ONF, 13 mars 2024
 - Atelier EPTB Hérault, 2 avril 2024
 - Présentation du PETR au PNC, 14 mai 2024
 - EPTB Hérault, 10 juin 2024
 - Rencontre avec le directeur du PNC présentation de la stratégie touristique CACts, 17 juin 2024
 - Atelier PNC accompagnement des éleveurs agropastoraux face au changement climatique, 25 septembre 2024
 - Réunion de travail Syndicat de rivières du Haut bassin de l'hérault, 1 octobre 2024

- Acteurs institutionnels instructeurs et financeurs : Europe /Etat / Région Occitanie / ADEME / Département du Gard :
 - Discussion avec Gildas Toulec Région Occitanie, 21 septembre 2023
 - Rencontre avec l'ADEME, Xavier Wojtaszak, 3 octobre 2023
 - Rencontre avec les paysagistes du Département du Gard, 9 novembre 2023
 - Entretien avec la DDTM 30, Matthias Deaden, 8 février 2024
 - Réunion avec Régis Bayle, Conseil régional, 22 mai 2024
 - Réunion DDTM d'Alès projet de création d'une unité de production de granulés bois sur la commune de Saint Sauveur-Camprieu, 17 juin 2024

- Entretien/discussion Territoire Mycologique avec la Région Occitanie, Xavier Romero et l'Institut Mycologique Européen, Fernando Martinez Pena et Joaquin Latorre Minguell, 11 juillet 2024
- Echange avec la Gildas Toullec, Région Occitanie, 26 août 2024
-
- Acteurs associatifs
 - Entretien avec Eliette Guine (Filature du Mazel), 24 août 2023
 - Entretien avec l'association Orizom, 6 décembre
 - Échange avec Denis Frehel, hydrologie régénérative, 13 décembre
 - Entretien association L'Arborelia, 25 janvier 2024
 - Réunion de travail avec l'association L'Arborelia, 16 février 2024
 - Réunion de travail avec L'Arborelia, 1 mars 2024
 - Réunion d'information Festival Nuits des Forêts, 4 mars 2024
 - Réunion avec Eliette Guine (Filature du Mazel), 18 mars 2024
 - Visite du Centre Louis Delond, 4 avril 2024
 - Evènement Centre Louis Defond, 3 mai 2024
 - Réunion de travail projet bois avec le Centre Louis Defond,
- Acteurs de la recherche
 - Entretien avec l'historien Frédéric Fesquet, 21 juillet 2023
 - Entretien avec Aude Valade (Cirad) 6 septembre 2023
 - Échange et sortie de terrain avec Jean-Michel BELLANGER (CNRS)
 - Echange avec Jean-Michel Bellanger, Franck Richard (CEFE-CNRS), Fernando Martinez Pena, 19 janvier 2024
 - Entretien avec Doriane Morata, 9 février 2024
 - Echange avec Jean-Michel Bellanger, Franck Richard (CEFE-CNRS), 22 mai 2024
 - Echange avec Claudia Lavalley, 5 avril 2024
 - Echange Claire Gillette Montjarret, 22 avril 2024
 - Echange avec Claudia Lavalley (LIDAR) 15 mai 2024
 - Echange Jordie Blanc Ansari, Université d'été, 22 août 2024
 - Réunion de travail avec Claudia Lavalley, 16 septembre 2024
 - Réunion de travail avec Claudia Lavalley, 26 septembre 2024
- Acteurs de la formation
 - Entretien avec l'historien Frédéric Fesquet, 21 juillet 2023
 - Conférence charte forestière Master bois 6 septembre 2023
 - Rencontre CFPPA Rodilhan 7 septembre 2023
 - Rencontre Maison de la formation, 19 septembre 2023
 - Entretien avec Elsa Bonal, Déjà là, 1 mars 2024
 - Entretien avec Rachid Mdammi le directeur du Campus connecté du Vigan, 30 avril 2024
 - Réunion du Pôle d'enseignement Supérieur, 12 juin 2024

- Réunion de travail avec le CIVAM, 24 juin 2024
- Réunion CIVAM, Stéphanie FD, 1 juillet 2024
- Réunion projet CROUS pôle d'enseignement supérieur, 9 septembre 2024
- Réunion projet Crous, 17 septembre 2024
-
- Acteurs économiques / industriels du PETR
 - Rencontre usine Well projet solaire 5 septembre 2023
 - CCI du Gard Réunion avec Antoine Moreno
 - Rencontre installation de chaudière Bois bûche, 19 février 2024
 - Rencontre avec Azimut Voyage, 25 mars 2024
 - Rencontre projet bois Cinéma du Vigan, 21 mai 2024
 - Rencontre avec un commercial OKOFEN, 11 juillet 2024
 - Rencontre Mecowood, projet solaire, 25 septembre 2024
 -
- Acteurs gestion des risques :
 - Échange avec Nicolas Coste, (Lieutenant-Colonel au Vigan), 7 juillet 2023
 - Entretien au SDIS 30, Lieutenant-colonel, Eric Guiboud-Ribaud, 23 janvier 2024
 - Réunion DFCI CACTs, 24 janvier 2024

Rencontres avec les élus du territoire : (27 entretiens qualitatifs/visites avec les mairies et adjoints)

- Entretien/visite à Campestre et Luc 6 juin 2023
- Entretien/visite Montdardier 8 juin 2023
- Entretien/visite mairie d'Aulas 8 juin 2023
- Entretien/visite mairie de Trèves 12 juin 2023
- Entretien/visite Régis Bayle 13 juin 2023
- Entretien/visite mairie de Revens, 19 juin 2023
- Entretien/visite mairie de Vissec, 26 juin 2023 et 1 septembre
- Entretien/visite mairie du Vigan, 3 juillet 2023
- Entretien/visite mairie de Molière-Cavaillac, 11 juillet 2023
- Entretien mairie Val d'Aigoual (Valleraugue), 17 juillet 2023
- Entretien/visite mairie de Dourbie, 17 juillet 2023
- Entretien/visite mairie de Rogues, 20 juillet 2023
- Entretien/visite mairie de Mandagout, 21 juillet 2023
- Entretien/visite mairie de Roquedur, 24 juillet 2023, conseil communal (19 janvier 2024)
- Entretien/visite mairie de Arrigas, 26 juillet 2023
- Entretien/visite mairie de Lasalle, 10 août 2023
- Entretien/visite Raymond Thion Esperou, 16 octobre 2023
- Entretien maire de Blandas, 25 octobre 2023
- Entretien/visite mairie d'Arphy, 2 novembre

- Entretien Gilles Berthezene, ancien maire de Notre Dame de la Rouvière, président de la CACTS, 6 novembre
- Entretien/visite mairie de Saumane, 17 novembre 2023
- Entretien/visite mairie de Saint-André de Majencoule, 16 janvier 2024
- Entretien avec Sylvie Arnal maire du Vigan, 2 janvier
- Entretien avec Sylvie Pavlista, Présidente du PETR Causses et Cévennes, 16 février 2024
- Entretien avec Daniel Zeberko, élus à Molière-Cavaillac, 29 février 2024
- Entretien avec Alexandre Vigne et Nicole Amasse, 19 mars 2024
- Visite projet de granulation CACTs, 6 mai 2024
- Mise en place d'un chantier bois pilote avec la mairie de Saint-André-de-Majencoules, 27 mai 2024
- Visites des potentiels projets bois sur la commune du Vigan, 13 juin 2024
- Entretien et échanges avec des élus Aumessas, 1 juillet 2024

Participations à des journées thématiques : (22 journées et soirées thématique)

- Journée d'Atelier Lecture de paysage PLUi pays viganais 9 juin 2023
- Séminaire Investir le paysage pour s'adapter ensemble au changement climatique (Narbonne 14 juin 2023)
- Journée Mycosylviculture en territoire viganais 20 juin 2023
- Comité technique départemental du Gard de la Safer Occitanie 27 juin 2023
- Réunion DFCI Pays Viganais 28 juin 2023
- Journée Parc National des Cévennes ONF, 6 juillet 2023
- Conférence Frédéric Fesquet « L'Aigoual : une Forêt, une histoire »
- Inauguration des travaux de l'arborétum de l'Hort de Dieu, 11 octobre 2023
- Journées Mycologique du Vigan, 14 et 15 octobre 2023
- Journée Forêt Méditerranéenne à Lunas, 14 novembre
- Participation au COPIL Balcon de l'Aigoual, 21 novembre
- Journée Syndicat forestier du Gard, Eau et Forêt (école des mines) Branoux les taillades, 30 novembre
- Soirée rencontre entre jeunes forestiers à Nîmes, 1 décembre
- Soirée Fibois Occitanie Rencontre avec Dominique Gauzin Mueller (Frugalité heureuse & créative), 4 décembre 2023
- Les Assises 2024 de la forêt et du bois sur le Massif central, 8 mars 2024
- Concertation et retour d'expérience des Assises 2024, 21 mars 2024
- Voyage d'étude en Espagne à Saragosse avec l'Institut Mycologique Européen, du 7 au 9 mai 2024
- Journées de préparation Fête de la forêt des Cévennes, 6, 7, 14 juin 2024

Réunions comité des élus et techniques (formant la commission des élu(e)s :

(10 comités des élus CFT Sud Cévennes + 2 Inter charte forestière)

- Matinée comité des élus (présentation de l'approche) 19 juin 2023
- Matinée comité des élus + COFOR 9 août 2023
- Matinée comité des élus, 11 septembre 2023
- Matinée comité des élus inter chartes forestières Sud Lozère, Pays des Cévennes, 12 décembre 2023
- Journée comité élus, 12 février 2024
- Comité technique CFT, 26 février 2024
- Matinée comité des élus, 23 avril 2024
- Journée de travail, comité des élus et technique forêt publique, 17 mai 2024
- Matinée comité des élus inter chartes forestière, 28 juin 2024
- Comité technique ONF CNPF, 29 juin 2024
- Comité des élus et technique CFT forêt privée, 7 août 2024
- Comité élus COFOR, 23 septembre 2024

Intervention CFT com-com Pays Viganais et CACts

- Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration de la CFT en exécutif de la Com-com du Pays Viganais, 24 avril 2024
- Présentation de la CFT Sud Cévennes Bureau de la CACts, 15 mai 2024
- Intervention présentation de la CFT du Conseil Communautaire CACts , 29 mai 2024
- Visite avec les élus du PETR du hameau de Saint Sauveur des Pourcils, 12 septembre 2024
- Visites directeur du PNC / PETR, 24 septembre 2024

Evènements grand public / comité de pilotage

- Lancement de la Charte forestière Sud Cévennes ,28 septembre 2023
- Présentation et discussion de la Charte forestière Sud Cévennes avec le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes
- Participation à la réunion publique du SCOT du PETR Causses et Cévennes, 10 juin 2024
- Soirée de lancement de la fête de la forêt des Cévennes à Alès, 14 juin 2024
- Animation lors de la Fête de la forêt des Cévennes et exposition, 16 juin 2024
- Stand, ateliers, conférence lors de l'Estival de l'Aigoual, 4 août 2024
- Comité de suivi CFT et PETR CC (comité de suivi), 28 août 2024
-

Groupes de travail spécifique charte forestière Sud Cévennes (6 groupes de travail et 24 réunions)

- GT Valorisation des bois « imputrescibles » locaux, (rebaptisé Pôle bois), 8 novembre 2023
- GT Territoire mycologique, 19 janvier 2024
- GT Pôle bois, 12 mars 2024

- GT Communication fête de la forêt des Cévennes, 20 mars 2024
- GT Pôle bois, 23 avril 2024
- GT Pôle bois, 30 avril 2024
- GT Pôle bois, 3 mai 2024
- GT Pôle Bois visite du local, 14 mai 2024
- GT Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 14 mai 2024
- GT Pôle bois, 15 mai 2024
- GT Pôle bois, 21 mai 2024
- GT Territoire mycologique, 22 mai 2024
- GT Territoire mycologique, 3 juin 2024
- GT Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 4 juin 2024
- Initiation du GT OAP interfaces habitat-forêt, 5 juin 2024
- GT Territoire mycologique Climatographe, 21 juin 2024
- GT OAP interfaces habitat-forêt, 11 juillet 2024
- GT Revitalisation du hameau de Saint Sauveur des Pourcils, 8 août 2024
- GT Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 26 août 2024
- GT Rencontre avec les professionnels de l'accompagnement autour du brame du Cerf, 3 septembre 2024
- GT Pôle bois et Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 6 septembre 2024
- GT Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 10 septembre 2024
- GT Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 16 septembre 2024
- GT Création d'une filière Forêt Paysanne des Cévennes, 20 septembre 2024
-

Communications Charte forestière Sud (4 articles presse locale + 1 intervention France Culture)

- Article Midi Libre Lancement de la charte Forestière sud Cévennes, publié le 06/10/2023
- Article Midi Libre « *Une nouvelle alliance forestière entre les collectivités locales* », publié le 24/12/2023
- Le Petit Journal du Vigan
- Intervention dans l'émission Le Grand Reportage diffusée sur France Culture, le 24 novembre, 17h
- Article et dessin pour Pays Viganais Le Mag publié en janvier 2024, (Roquedur, Une pergola en châtaignier à la mairie)

Encadrement Stage gestion forestière Manon Mosca : (1 encadrement de stage en gestion forestière sur la valorisation du patrimoine bâti.

Charte forestière
SUD CÉVENNES

Portée par le PETR
Causses et Cévennes :



Signature du diagnostic, de la stratégie et du programme d'actions de la charte forestière Sud Cévennes

Fait au Pôle d'Enseignement Supérieur Charles Flahault du Vigan,
le 11 octobre 2024

La Présidente du PETR Causses et Cévennes

Sylvie PAVLISTA

Le Président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

Gilles BERTHEZENE

Le Président de la communauté de communes du Pays Viganais

Régis BAYLE

Soutenue par le concours financier de la région Occitanie et de l'Europe.

